

Panorama des régions du Québec

Édition 2025



Pour tout renseignement concernant l'ISQ
et les données statistiques dont il dispose,
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : statistique.quebec.ca

Ce document est disponible seulement en version électronique.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
4^e trimestre 2025
ISBN 978-2-555-02460-1 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2009

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle
est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction

Octobre 2025

Avant-propos

Le *Panorama des régions du Québec – Édition 2025* dresse un portrait socioéconomique des 17 régions administratives et des 104 municipalités régionales de comté (MRC) qui les composent. Cet ouvrage collectif, qui résulte de la collaboration de plusieurs directions de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), réunit des analyses statistiques réalisées à partir des données administratives et d'enquêtes.

Dans cette édition du *Panorama*, sept chapitres offrent un tour d'horizon des régions au regard de différents thèmes : la démographie, le marché du travail, le produit intérieur brut (PIB) régional, le revenu disponible par habitant, les conditions de vie des familles, la santé des jeunes du secondaire et la fréquentation des cinémas. Un huitième chapitre fournit des statistiques détaillées traçant l'évolution récente de certains indicateurs liés à des thèmes clés, à l'échelle des MRC. La démographie, le revenu disponible par habitant, le taux de travailleurs, la valeur foncière des résidences unifamiliales ainsi que la population vivant à proximité des milieux naturels aménagés y sont analysés. Dans la plupart des thèmes abordés dans ce chapitre, une typologie des MRC,

élaborée par l'ISQ, permet de saisir les dynamiques géographiques qui prévalent au-delà des limites administratives des MRC, tant sur le plan démographique que sur le plan économique.

Par la diffusion du *Panorama des régions du Québec*, l'ISQ met depuis 2009 un ouvrage de référence à la disposition des parties prenantes de la scène régionale et de quiconque s'intéresse aux régions québécoises. En publiant cette 17^e édition, l'ISQ continue à soutenir la réflexion et la prise de décision, tant à l'échelle du Québec qu'à l'échelle régionale, tout en offrant un éclairage essentiel sur les dynamiques territoriales qui façonnent le Québec.

Le statisticien en chef,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Marc Sirois

Publication réalisée à
l'Institut de la statistique du Québec
sous la coordination de :

Stéphane Ladouceur, Marie-Hélène Provençal
et Ariane Vézina.

Sous la direction de :

Patrick Monsengo, directeur des statistiques
sectorielles et du développement durable

Avec la collaboration de :

Luc Belleau, Anne Binette Charbonneau,
Maxime Boucher, Sophie Brehain, Hélène Camirand,
Luc Cloutier-Villeneuve, Claude Fortier, Marcus Fraga,
Pascal Genêt, Elorri Jorajuria, Maxime Keith,
Virginie Lachance, Pierre-Olivier Paré,
Brigitte Poussart, Julie Rabemananjara,
Sarah Roy-Milliard, Micha Simard, Martine St-Amour
et Moya Yaoura.

Révision linguistique et édition :

Direction de la diffusion et des communications

Photos en page couverture (de gauche à droite) :

Gaspésie © GouvQc Ian Roberge - 4000 HIKES
Wirestock, Artem Onoprienko / iStock
Région de Québec © GouvQc Crankworx summer

Pour tout renseignement concernant
le contenu de cette publication :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4
Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)
Site Web : statistique.quebec.ca

Le *Panorama des régions du Québec, édition 2025* présente les statistiques les plus récentes au moment de sa rédaction.
Pour des données actualisées, veuillez consulter le site Web de l'Institut à statistique.quebec.ca.

Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2025). *Panorama des régions du Québec. Édition 2025*, [En ligne], Québec, L'Institut, 208 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/panorama-des-regions-du-quebec-edition-2025.pdf]

Note

En raison de l'arrondissement de certaines données, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties.

Abréviations et symboles

%	Pour cent ou pourcentage	EPA	Enquête sur la population active
km ²	Kilomètre carré	TCAM	Taux de croissance annuel moyen
hab.	Habitant	PIB	Produit intérieur brut
MRC	Municipalité régionale de comté	RNP	Résident non permanent
RA	Région administrative	SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
RMR	Région métropolitaine de recensement	typo.	Typologique
RSS	Région sociosanitaire		
TE	Territoire équivalent		

Signes conventionnels

..	Donnée non disponible	F	Donnée peu fiable
...	N'ayant pas lieu de figurer	x	Donnée confidentielle
–	Néant ou zéro	n	Nombre
—	Donnée infime	\$	En dollars
p	Donnée provisoire	k	En milliers
r	Donnée révisée	M	En millions
e	Donnée estimée	G	En milliards

Régions administratives du Québec

01	BSL	Bas-Saint-Laurent
02	SLSJ	Saguenay–Lac-Saint-Jean
03	CAPN	Capitale-Nationale
04	MAUR	Mauricie
05	ESTR	Estrie
06	MTL	Montréal
07	OUT	Outaouais
08	ABT	Abitibi-Témiscamingue
09	CN	Côte-Nord
10	NQC	Nord-du-Québec
11	GIM	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
12	CHAPP	Chaudière-Appalaches
13	LAV	Laval
14	LAN	Lanaudière
15	LAUR	Laurentides
16	MGIE	Montréal
17	CQC	Centre-du-Québec

Table des matières

Introduction	7
1 Démographie	10
2 Marché du travail	24
3 Produit intérieur brut annuel par industrie	41
4 Revenu disponible par habitant	52
5 Conditions de vie des familles	63
5.1 Revenu médian des familles	64
5.2 Taux de faible revenu	69
6 Santé des jeunes du secondaire	76
7 La fréquentation des cinémas en 2024	92
8 Statistiques par MRC	105
8.1 Démographie	112
8.2 Revenu disponible par habitant	131
8.3 Taux de travailleurs	143
8.4 Valeur foncière des résidences unifamiliales	161
8.5 La population des MRC vivant à proximité des milieux naturels aménagés	175
Comparatifs des régions et des MRC	192
Coups d'œil sur les régions	196
Concepts et définitions	198

Introduction

L'Institut de la statistique du Québec produit le *Panorama des régions du Québec* afin de mettre à la disposition des utilisatrices et utilisateurs de statistiques des analyses qui nous renseignent sur les aspects démographiques, économiques, sociaux et culturels des régions. Cette publication est plus qu'un recueil de données statistiques. Elle propose un regard nuancé sur le territoire québécois en mettant en lumière les différences entre les régions, leurs particularités socio-économiques, ainsi que les contrastes souvent masqués derrière les statistiques provinciales. À cette fin, la publication s'appuie sur les statistiques les plus récentes, qu'il s'agisse d'enquêtes, de recensements ou de données administratives. Cette 17^e édition actualise certains des principaux indicateurs analysés dans les éditions précédentes et s'enrichit également de thèmes nouveaux ou de retour après des années d'absence avec une nouvelle perspective.

Le contenu du *Panorama*

Cette édition du *Panorama* contient huit chapitres dont les sept premiers se concentrent sur les 17 régions administratives¹. Chaque chapitre propose une analyse descriptive, des figures et des tableaux de données. Le premier chapitre présente des indicateurs relatifs à la [démographie](#), en incluant un aperçu de la migration internationale qui prend de l'ampleur dans plusieurs régions. En plus de proposer un portrait de la situation du [marché du travail](#) dans les régions en 2024, le deuxième chapitre présente une analyse de l'évolution de l'emploi depuis 2019, année précédant la pandémie. Les chapitres trois et quatre examinent deux agrégats majeurs issus des comptes économiques : le [produit intérieur brut \(PIB\)](#) régional et le [revenu disponible](#) par habitant. Un cinquième chapitre traite des [conditions de vie des familles](#) au regard de leur revenu médian et du taux de faible revenu. La [santé des jeunes](#) Québécoises et Québécois est analysée dans le sixième chapitre à

partir des résultats de l'*Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire*. Le thème de la culture, et plus précisément la [fréquentation des cinémas](#), termine le tour d'horizon des régions.

Un huitième et dernier chapitre se concentre sur les statistiques par MRC liées à des thèmes clés à cette échelle, soit la [démographie](#), le [revenu disponible par habitant](#), le [taux de travailleurs](#) et la [valeur foncière des résidences unifamiliales](#). À ces quatre thèmes récurrents s'en ajoute un nouveau, [la population des MRC résidant à proximité des milieux naturels aménagés](#), qui s'inscrit sous la thématique générale de l'environnement. Autre nouveauté dans cette édition du *Panorama des régions du Québec* : une analyse des données selon une nouvelle typologie des MRC mise en œuvre par l'ISQ et basée sur l'influence des zones métropolitaines. Cette classification met en évidence certaines dynamiques territoriales sur le plan économique et démographique, notamment entre les MRC situées dans les zones métropolitaines et celles situées en dehors de celles-ci.

Un tableau synoptique et des graphiques présentés à la fin de la publication du *Panorama* offrent un aperçu statistique de l'ensemble des régions et des MRC selon certains indicateurs.

Dans cette édition du *Panorama des régions du Québec*, la section des *Coups d'œil sur les régions*, qui était auparavant intégrée à la publication, prend désormais la forme de 17 documents en format PDF (un par région administrative), accessibles via la [page Web du Panorama des régions du Québec](#). Ces fascicules fournissent pour chaque région une récapitulation sous forme de fiche synthèse regroupant les faits saillants, les indicateurs clés, les principaux secteurs économiques, un tableau sur l'évolution de certains indicateurs et un tableau de données par MRC. Enfin, la section [Concepts et définitions](#) présentée à la fin de la publication donne des explications sur la signification des concepts utilisés dans les différents chapitres.

1. Sauf le chapitre 6, sur la santé des jeunes du secondaire, qui fait référence aux régions sociosanitaires.

Les territoires couverts par le *Panorama*

Comme les éditions précédentes, cette publication couvre les 17 régions administratives, mais le découpage géographique des territoires peut varier selon les thèmes. Dans la majorité des chapitres, les données sont fondées sur le découpage en vigueur au 1^{er} juillet 2024 et tiennent compte des modifications apportées aux limites de l'Estrie et de la Montérégie en 2021. Cependant, ce changement de découpage n'est pas pris en compte dans le chapitre 2 qui porte sur le marché du travail. Dans le chapitre 3, sur le PIB, les données tiennent compte de ce changement, mais seulement à partir de 2020, ce qui entraîne une rupture de série et empêche la comparaison entre les données antérieures à 2020 et les suivantes pour les deux régions concernées. Par ailleurs, le chapitre 6, sur la santé des jeunes du secondaire, analyse des données selon les 18 régions sociosanitaires (RSS), dont le découpage géographique diffère quelque peu de celui des régions administratives.

Les 104 municipalités de comté (MRC) font l'objet du chapitre 8, [Statistiques par MRC](#), qui inclut des cartes thématiques et des tableaux de données détaillés. Le découpage utilisé est celui des MRC géographiques. Dans l'introduction de ce chapitre, on trouve des précisions sur leur découpage qui peut varier selon les périodes

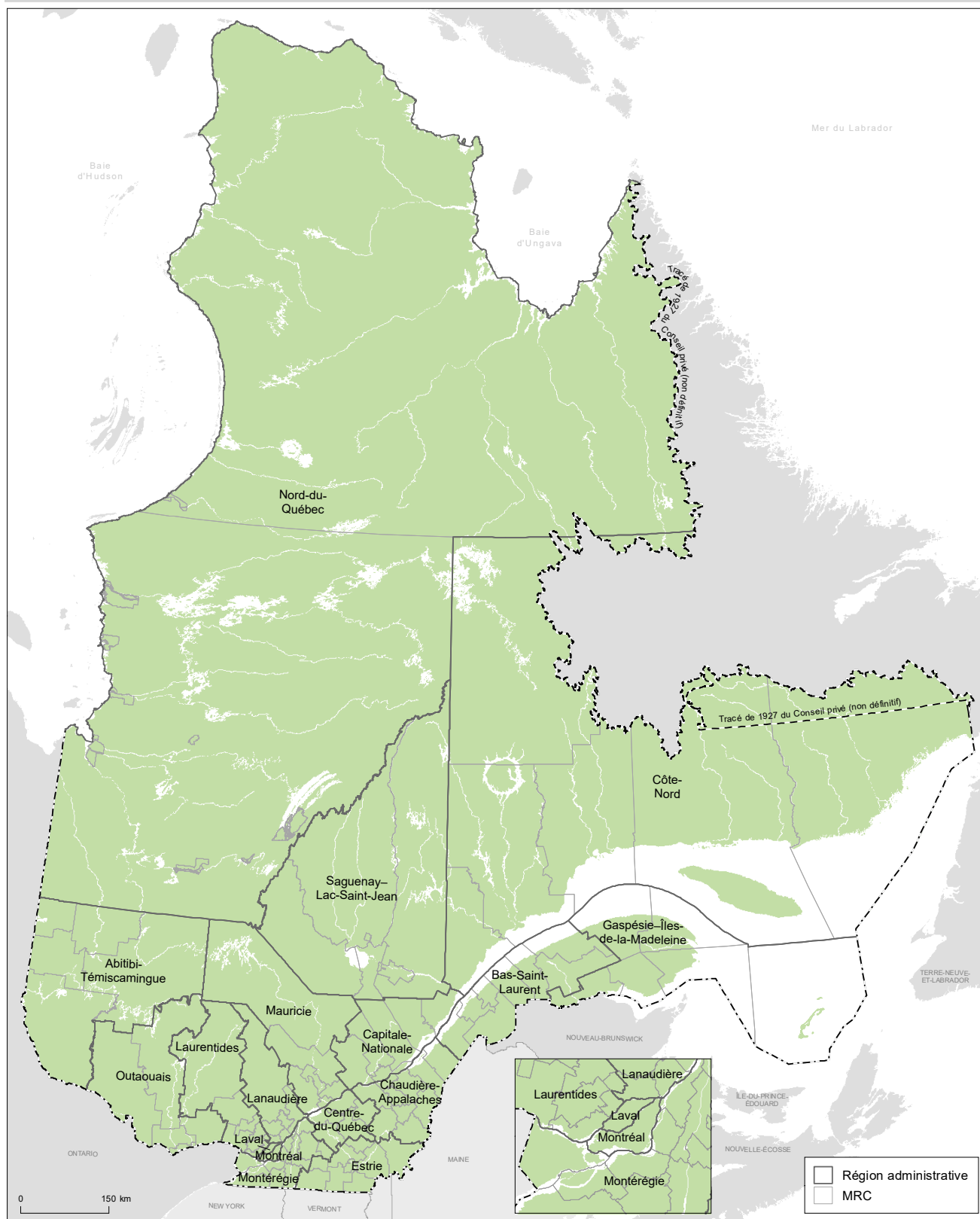
de référence des thèmes traités. Des explications sont également données au début de la section *Concepts et définitions*, sous la rubrique relative aux [divisions territoriales](#).

Pour plus de détails sur les représentations cartographiques des différents découpages territoriaux, on peut explorer le module [Cartographie interactive des divisions territoriales](#) du site de l'Institut. Et pour en savoir plus sur l'historique des différents découpages territoriaux du Québec, on peut consulter l'encadré de l'introduction du [Panorama des régions du Québec. Édition 2017](#).

Les données sur le site de l'ISQ

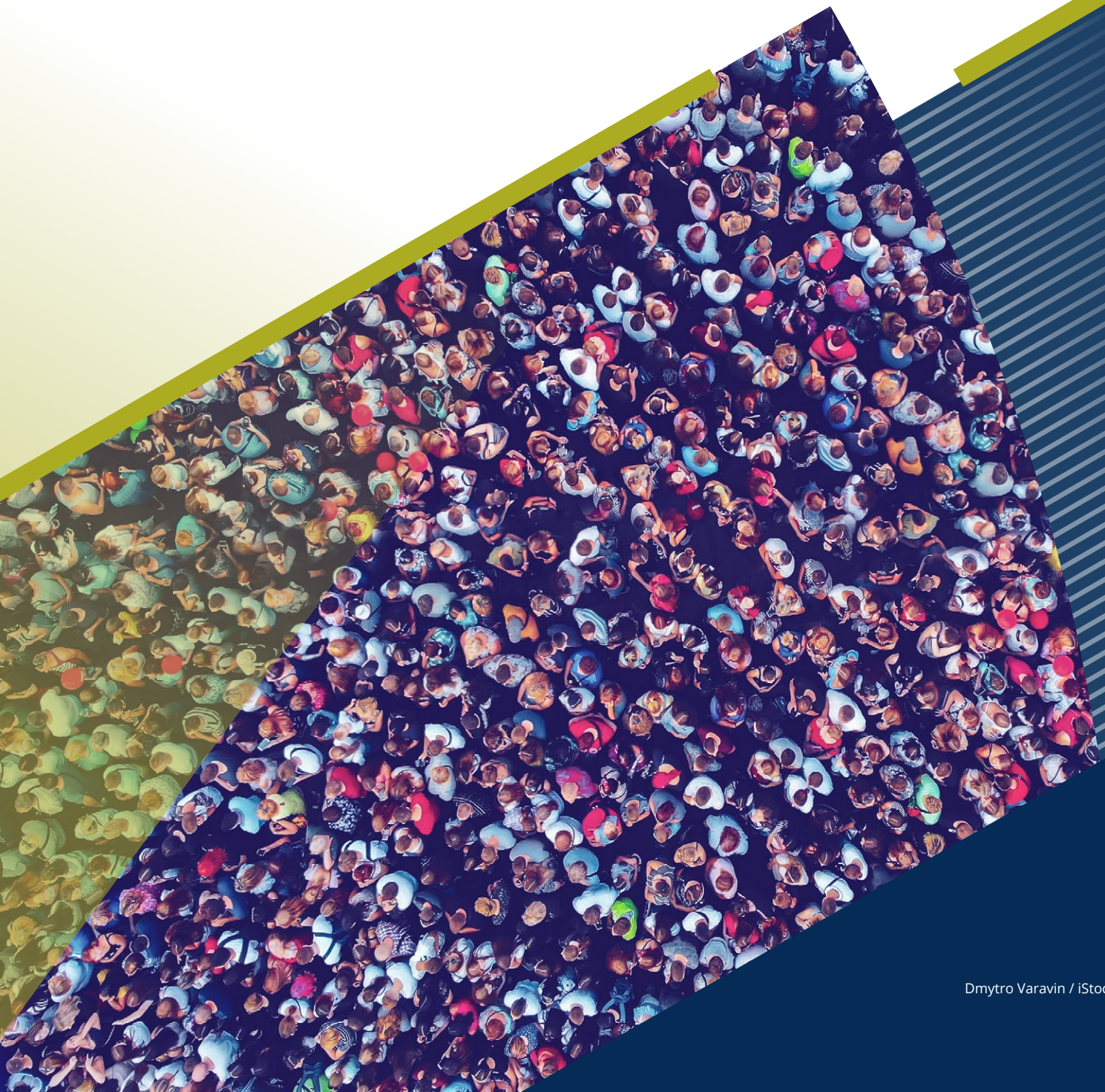
Le *Panorama des régions du Québec* est une publication qui fournit des analyses réalisées à partir des nombreuses statistiques disponibles sur le site Web de l'ISQ. À la fin de la plupart des chapitres du *Panorama*, une série d'hyperliens procurent un accès direct à une panoplie de tableaux et aux publications en lien avec les analyses. En complément de cet ouvrage, l'ISQ offre sur son [site Web](#) un large éventail de tableaux de données statistiques mis à jour en continu à l'intention tant des spécialistes que du grand public voulant se tenir au fait de la situation dans les régions et les MRC du Québec.

Régions administratives du Québec



Source : Données sur l'hydrographie et les limites administratives : ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

1 Démographie





Direction des statistiques sociodémographiques

La dynamique démographique varie grandement d'une région à l'autre. Dans chacune d'entre elles, fécondité, mortalité et mouvements migratoires se combinent différemment pour faire évoluer la taille et la structure par âge de la population. Dans le présent chapitre, on compare la situation démographique des 17 régions administratives du Québec en date du 1^{er} juillet 2024. Les données présentées portent d'abord sur l'évolution récente des populations régionales et montrent de quelle façon la forte croissance démographique observée dans l'ensemble du Québec au cours de l'année 2023-2024 s'est traduite dans les différentes régions. Un encadré est consacré au rôle central joué par les migrations internationales dans ce bilan. On aborde ensuite la structure par âge et par genre, en mettant notamment l'accent sur le rythme variable du vieillissement de la population d'une région à l'autre.

Une croissance de la population qui a atteint des sommets dans plusieurs régions, notamment à Montréal

La population du Québec est estimée à 9 056 000 habitants et habitantes au 1^{er} juillet 2024. La région de Montréal compte à elle seule 2 201 000 personnes, ce qui représente près du quart de la population québécoise ([tableau 1.1](#)). La Montérégie (1 517 000 personnes) arrive au second rang pour ce qui est de la taille de la population, suivie au troisième rang par la Capitale-Nationale (812 000 personnes). À l'opposé, la région la moins peuplée est le Nord-du-Québec (47 000 personnes), qui se classe derrière la Côte-Nord (90 000 personnes) et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (92 000 personnes).

Le Québec a connu une croissance démographique particulièrement forte entre le 1^{er} juillet 2023 et le 1^{er} juillet 2024. Environ 208 000 personnes se sont ajoutées à la population québécoise au cours de cette année, ce qui équivaut à un taux d'accroissement de 23,2 pour mille (ou 2,3 %). Cette croissance est la plus importante enregistrée pour une période équivalente depuis au moins 1971-1972, soit depuis que des données comparables sont disponibles pour le Québec. Le taux de 2023-2024 surpasse ainsi le précédent record de 20,0 pour mille établi en 2022-2023.

Un bilan démographique en rapide évolution

Les estimations de population à l'échelle des régions administratives sont mises à jour annuellement et ont le 1^{er} juillet comme date de référence. Les données présentées dans ce chapitre ont été diffusées en janvier 2025 et font le portrait de la situation jusqu'au 1^{er} juillet 2024. À l'échelle du Québec, les estimations de population sont mises à jour sur une base trimestrielle¹. Au moment de la rédaction de ce chapitre, des données pour le Québec étaient disponibles jusqu'au 1^{er} juillet 2025. Ces données font état d'un ralentissement de la croissance démographique au Québec à compter de la deuxième moitié de l'année 2024, qui résulte essentiellement d'une réduction des gains migratoires internationaux, et plus spécifiquement des gains associés à l'immigration temporaire. Les prochaines données régionales, qui couvriront l'année 2024-2025 et qui permettront de mesurer l'effet de ce ralentissement dans les différentes régions, seront diffusées en janvier 2026.

1. Les données trimestrielles sur la population québécoise et les composantes démographiques (naissances, décès et mouvements migratoires) sont disponibles sur le [site Web](#) de l'ISQ.

Presque toutes les régions du Québec ont vu leur population s'accroître entre 2023 et 2024, et la majorité d'entre elles ont enregistré l'une de leurs plus fortes croissances, voire la plus forte, depuis que les données sont disponibles à cette échelle, soit depuis 1986-1987¹. C'est notamment le cas de Montréal, qui affiche, et de loin, la plus forte croissance démographique de toutes les régions ([figure 1.1](#)). La population montréalaise a augmenté de 91 000 personnes au cours de la dernière année, ce qui correspond à 44 % de la croissance totale enregistrée au Québec². Au prorata de sa population, Montréal a connu une croissance de 42,4 pour mille (ou 4,2 %). Ce taux d'accroissement annuel est parmi les plus élevés enregistrés dans une région du Québec depuis que les données sont disponibles. Soulignons que la croissance de Montréal avait commencé à s'accélérer avant la pandémie de COVID-19. Cet élan a été brusquement freiné par le contexte pandémique, mais il a ensuite repris avec vigueur.

La Capitale-Nationale (24,1 pour mille) fait elle aussi partie des régions où la croissance démographique a atteint un sommet en 2023-2024. Pour une deuxième année consécutive, il s'agit de la région où la population a augmenté le plus fortement après Montréal, alors qu'elle n'avait jamais figuré aussi haut dans le classement auparavant. La croissance de la population a aussi été relativement importante en Outaouais, à Laval et en Mauricie, soit entre 20 et 22 pour mille. Ces régions sont suivies par l'Estrie, Lanaudière, la Montérégie, les Laurentides, Chaudière-Appalaches, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et le Centre-du-Québec (de 14 à 18 pour mille). De toutes ces régions, seules Lanaudière et les Laurentides n'affichent pas, en 2023-2024, leur taux d'accroissement le plus élevé ou l'un des plus élevés.

En comparaison, la croissance de la population a été plus modeste dans les régions du Bas-Saint-Laurent, du Nord-du-Québec, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (de 3 à 11 pour mille). Soulignons cependant que le taux d'accroissement de la dernière année représente un record pour le Bas-Saint-Laurent, et qu'il se situe parmi les plus élevés enregistrés en Abitibi-Témiscamingue. C'est également le cas en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, où le bilan de 2023-2024 demeure parmi les plus favorables des dernières décennies, malgré qu'il ne soit pas aussi exceptionnel que celui qu'a connu la région en 2020-2021.

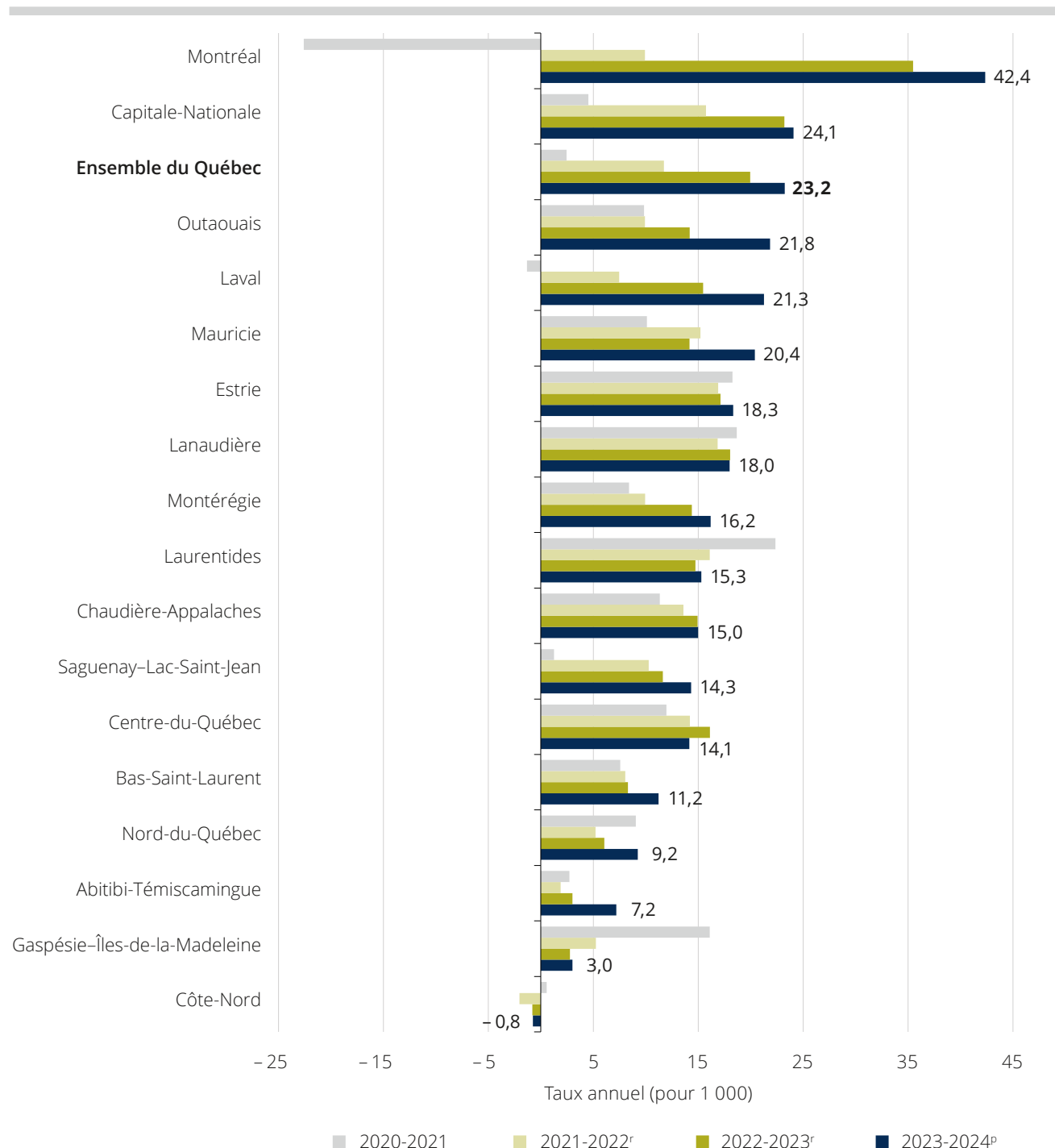
La Côte-Nord est quant à elle la seule région où la population n'a pas augmenté entre 2023 et 2024. Les pertes y sont toutefois faibles (- 0,8 pour mille), ce qui contraste avec certains épisodes de décroissance beaucoup plus marquée qu'a connus la région au cours des dernières décennies.

Dans presque toutes les régions, les migrations internationales ont été le moteur de la croissance démographique en 2023-2024 (voir l'[encadré](#)). Les échanges migratoires internes au Québec ont également été une importante source de gains de population dans certaines régions, notamment Lanaudière et les Laurentides (Deneault et coll. 2025). L'accroissement naturel (les naissances moins les décès) n'est quant à lui plus une source de gains notables, sauf dans le Nord-du-Québec où il demeure le principal facteur d'accroissement (ISQ 2025b). À l'inverse, les décès excèdent désormais les naissances dans une majorité de régions.

-
1. En raison de changements aux limites territoriales, la période de disponibilité des données de population diffère pour les régions de l'Estrie et de Chaudière-Appalaches (depuis 2001-2002), ainsi que pour la Montérégie (depuis 1996-1997).
 2. Cette part de la croissance dépasse le poids démographique de Montréal, la région comptant pour environ 24 % de la population du Québec, une part qui n'a connu que de faibles fluctuations au cours des dernières années.

Figure 1.1

Taux d'accroissement annuel de la population, régions administratives et ensemble du Québec, 2020-2021 à 2023-2024



Note : Selon le découpage géographique des régions administratives au 1^{er} juillet 2024.

Sources : Institut de la statistique du Québec.

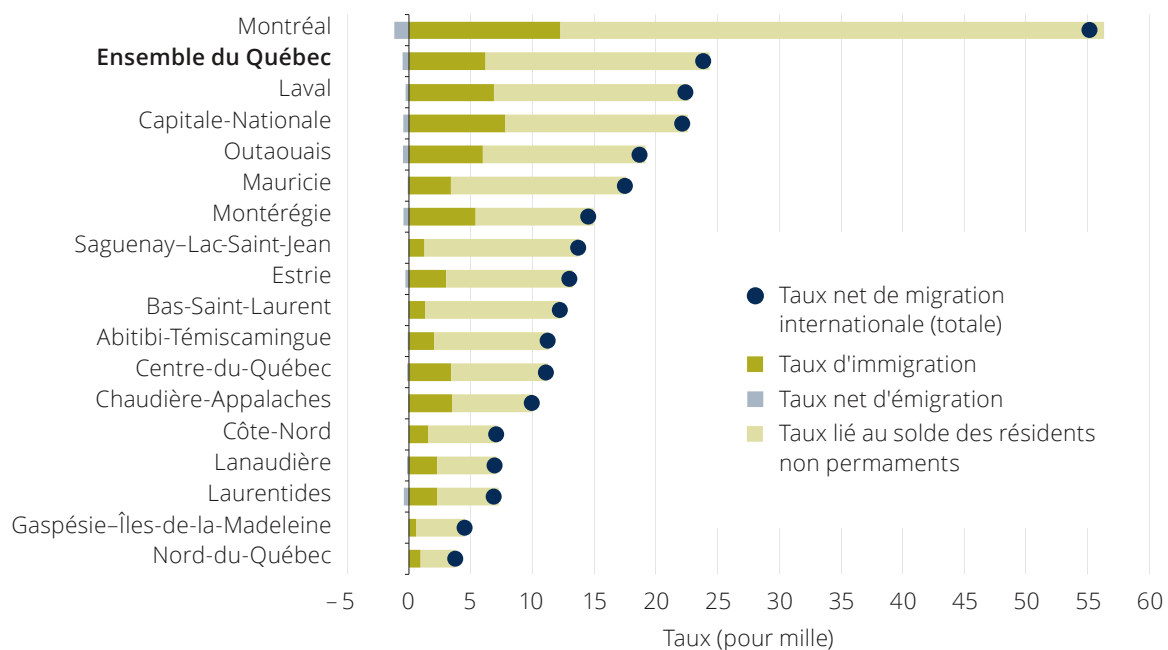
Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2025). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Les migrations internationales ont pris de l'ampleur dans toutes les régions, alimentées principalement par l'immigration temporaire

Depuis quelques années, la croissance démographique au Québec repose sur les migrations internationales, qui englobent l'immigration permanente et temporaire. En 2023-2024, celles-ci ont entraîné un gain record de 213 000 personnes. Exprimé en proportion de la population, ce solde équivaut à un taux net de migration internationale de 23,8 pour mille (figure 1.2). Si l'on compare l'apport des différentes composantes des migrations internationales, on constate que ce gain provient avant tout d'une forte augmentation du nombre de résidents non permanents (RNP)¹, ou immigrants temporaires. De fait, le taux lié à la croissance du nombre de RNP s'établit à 18,2 pour mille, alors que le taux lié à l'immigration permanente est de 6,2 pour mille².

Figure 1.2

Taux net de migration internationale, total et par composantes, régions administratives et ensemble du Québec, 2023-2024



Notes : Le taux net de migration internationale correspond à la somme du taux d'immigration et du taux lié au solde des résidents non permanents moins le taux net d'émigration.

Données provisoires.

Selon le découpage géographique des régions administratives au 31 décembre 2023. Les données ne tiennent donc pas compte du transfert de la municipalité de Courcelles de la région de l'Estrie à celle de Chaudière-Appalaches entraîné par la fusion des municipalités de Courcelles et de Saint-Évariste-de-Forsyth survenue le 1^{er} janvier 2024.

Source : Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2025). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Suite à la page 15

1. Les RNP sont principalement des travailleurs étrangers temporaires, des étudiants internationaux et des demandeurs d'asile.
2. Le gain migratoire international total tient également compte de l'émigration vers l'extérieur du Canada. L'émigration est toutefois de faible ampleur et n'atténue que légèrement les gains découlant de l'immigration permanente et temporaire.

Précisons que l'immigration temporaire a commencé à augmenter de manière notable à partir de 2016 et que les gains qui en découlent ont surpassé ceux attribuables à l'immigration permanente pour la première fois en 2019.

Montréal est la région qui a enregistré, et de loin, les gains migratoires internationaux les plus importants au prorata de sa population, avec un taux de 55,1 pour mille en 2023-2024. Suivent les régions de Laval et de la Capitale-Nationale, mais avec des taux qui correspondent à moins de la moitié de celui de Montréal (22 pour mille). À l'opposé, six régions présentent un taux de 10 pour mille ou moins. Le Nord-du-Québec (3,7 pour mille) et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (4,5 pour mille) se situent au bas du classement, mais notons que, toutes proportions gardées, les Laurentides et Lanaudière (7 pour mille) n'affichent pas des gains beaucoup plus élevés.

Bien que les migrations internationales se concentrent encore majoritairement à Montréal, elles ont engendré des gains de population accrus dans toutes les régions au cours des dernières années. Partout, les gains migratoires internationaux ont atteint en 2023-2024 leur plus haut niveau depuis que les données sont disponibles à cette échelle (2001-2002), ou sont demeurés élevés après avoir culminé en 2022-2023 (ISQ 2025a et 2025b).

Dans les 17 régions administratives, les gains migratoires internationaux reposent principalement sur l'immigration temporaire. En effet, la croissance du nombre de RNP a surpassé celle du nombre d'immigrants admis à titre de résidents permanents dans toutes les régions en 2023-2024. Ce phénomène s'observait déjà dans certaines régions avant la pandémie, et il s'est généralisé au cours des années les plus récentes. Dans l'ensemble des régions, les gains attribuables aux RNP ont été au moins deux fois supérieurs à ceux liés à l'immigration permanente au cours de la dernière année. L'apport de l'immigration temporaire a même été jusqu'à 10 fois plus élevé que celui de l'immigration permanente au Saguenay-Lac-Saint-Jean (12,5 pour mille contre 1,2 pour mille), et entre 5 et 9 fois plus important dans le Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et en Abitibi-Témiscamingue.

La croissance du nombre de RNP a fortement ralenti au Québec dans la deuxième moitié de 2024. Leur nombre a même légèrement diminué au premier trimestre de 2025. Cette baisse touche plus particulièrement les titulaires de permis d'études ou de travail³. Cette évolution devrait se répercuter sur les gains migratoires internationaux de différentes régions en 2024-2025, mais l'effet pourrait être d'ampleur variable.

3. Les effectifs de RNP ont diminué dans toutes les catégories sauf celle des demandeurs d'asile au premier trimestre de 2025. Les données sur le nombre de RNP au Québec selon le type sont disponibles sur le [site Web](#) de l'ISQ.

Les populations régionales selon la structure par âge : le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus surpasse celui des jeunes de moins de 20 ans dans 11 des 17 régions

Au 1^{er} juillet 2024, un peu plus d'une personne sur cinq est âgée de 65 ans et plus au Québec, soit 21,1 % de la population. Les personnes âgées sont un peu plus nombreuses que les jeunes de 0 à 19 ans, dont la part est de 20,7 %. Quant aux personnes âgées de 20 à 64 ans, leur part s'établit à 58,2 %. Depuis 2001, la part des 65 ans et plus a augmenté de 8,1 points de pourcentage, tandis qu'elle a diminué respectivement de 3,3 et de 4,8 points dans les deux autres groupes d'âge ([tableau 1.2](#)). Il en résulte une augmentation de l'âge moyen de la population québécoise, qui est passé de 38,4 ans en 2001 à 42,8 ans en 2024 ([figure 1.4](#)).

Des différences dans les comportements démographiques régionaux (fécondité, mortalité et mouvements migratoires) ont façonné différemment la structure par âge des différentes régions au fil du temps, ce qui explique que le vieillissement soit plus marqué dans certaines d'entre elles. C'est le cas en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, où 31,2 % de la population est âgée de 65 ans et plus en 2024, soit la proportion la plus élevée du Québec, ainsi que l'une des plus élevées du Canada³. Comme le montre la [figure 1.3](#), cette proportion surpasse largement celle des jeunes de moins de 20 ans (16,4 %), qui est la plus faible de toutes les régions du Québec. L'âge moyen de la population y est de 49,0 ans, le plus élevé de tous. C'est aussi celui qui a le plus augmenté au cours des dernières années, soit une hausse de 8,1 ans depuis 2001 ([figure 1.4](#)). Le Bas-Saint-Laurent, la Mauricie et le Saguenay-Lac-Saint-Jean figurent également parmi les régions où la population est la plus âgée. En 2024, plus d'une personne sur quatre y est âgée de 65 ans et plus (entre 26 % et 29 % de la population), et l'âge moyen y est de plus de 45 ans.



Peksel / iStock

Dans les régions de l'Estrie, de Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec, environ le quart de la population est âgée de 65 ans et plus (24 % ou 25 %). Cette proportion est un peu moindre sur la Côte-Nord, dans la Capitale-Nationale, en Abitibi-Témiscamingue et dans les Laurentides (22 % ou 23 %). Dans l'ensemble de ces régions, la part des 65 ans et plus surpasse celle des jeunes de moins de 20 ans, et l'âge moyen varie entre 43 ans et 45 ans.

À l'autre bout du spectre, la région du Nord-du-Québec a, de loin, la population la plus jeune du Québec. En 2024, environ une personne sur trois (34,4 %) y a moins de 20 ans, tandis que les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 10,0 % de la population. Cette structure relativement jeune s'explique par une fécondité plus élevée que dans l'ensemble du Québec, et une espérance de vie plus faible. Néanmoins, comme dans les autres régions, la population vieillit. L'âge moyen y a connu une augmentation de 4,4 ans depuis 2001, pour atteindre 33,4 ans en 2024.

Avec un âge moyen de 40,7 ans, la population de Montréal est aussi plus jeune que celle de la plupart des autres régions, bien que le contraste ne soit pas aussi marqué que dans le cas du Nord-du-Québec. Le profil par âge de la région est unique : la part des moins de 20 ans y est parmi les plus faibles (19,2 %), mais elle compte la plus importante proportion de personnes de 20 à 64 ans, qui représentent 64,0 % de sa population. Les données détaillées, non illustrées ici, montrent par ailleurs que sa

3. Statistique Canada. [Tableau 17-10-0150- 01. Estimations de la population, 1^{er} juillet, selon la région économique, limites de 2021.](#)

population d'âge actif se concentre chez les 20 à 44 ans. Quant aux 65 ans et plus, ils représentent 16,8 % de l'ensemble de la population, la proportion la plus faible du Québec, après celle du Nord-du-Québec. En outre, Montréal est la région dont la structure par âge est la plus stable depuis le début des années 2000. Autrement dit, elle connaît un vieillissement plus lent de sa population que les autres régions.

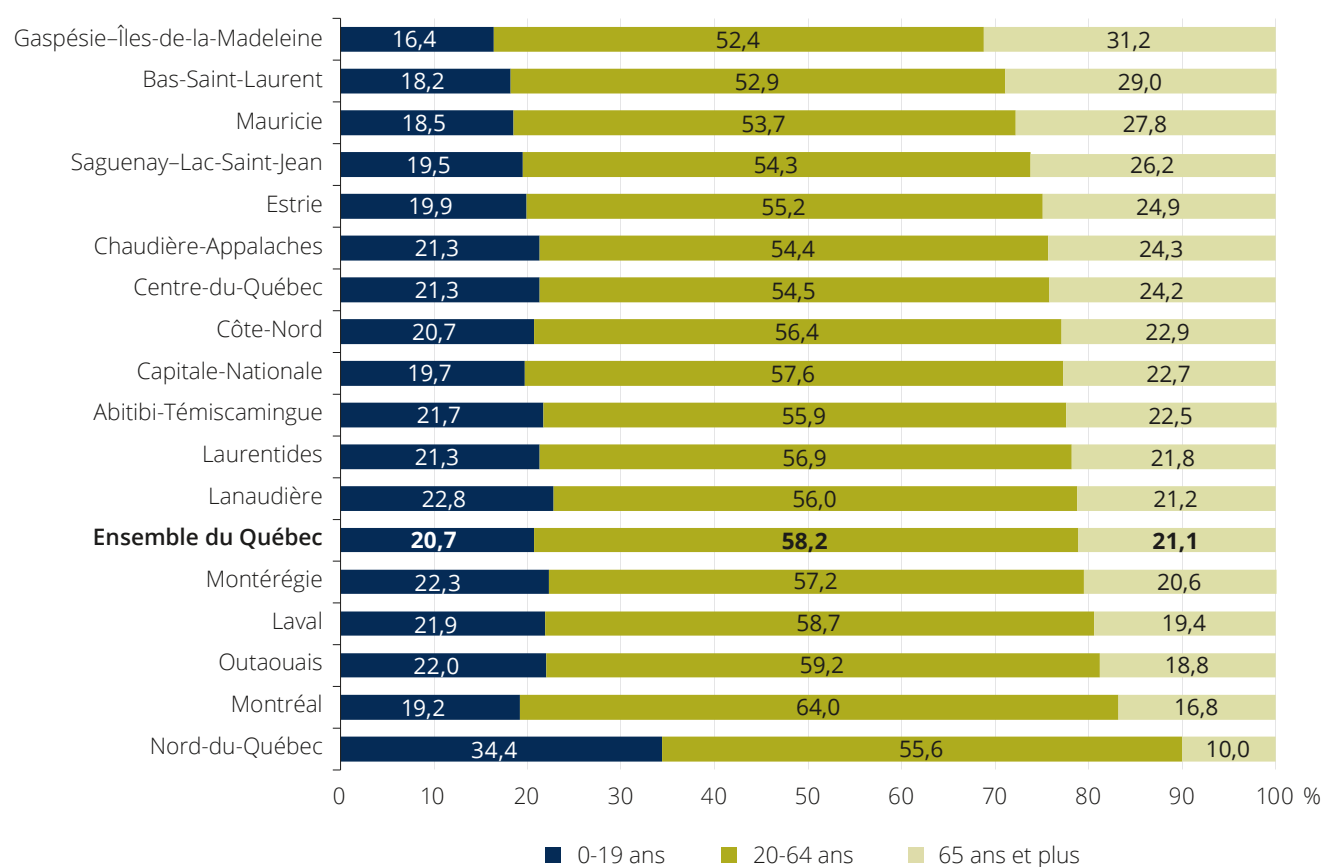
La population des régions de l'Outaouais et de Laval figure aussi parmi les plus jeunes. Les moins de 20 ans (environ 22 %) y sont proportionnellement un peu plus nombreux que dans l'ensemble du Québec, alors que la

part des personnes âgées (de l'ordre de 19 %) y est parmi les plus faibles du Québec. Ces deux régions affichent en outre les plus fortes proportions de personnes âgées de 20 à 64 ans (environ 59 %) après Montréal. En Outaouais comme à Laval, l'âge moyen est autour de 42 ans en 2024.

La Montérégie et Lanaudière sont les deux seules autres régions où la part des jeunes surpasse encore celles des personnes âgées. Elles comptent proportionnellement autant de personnes de 65 ans et plus que l'ensemble du Québec (environ 21 %), mais un peu plus de jeunes de moins de 20 ans (22 % ou 23 %). Dans ces deux régions, l'âge moyen est de près de 43 ans.

Figure 1.3

Répartition de la population selon le groupe d'âge, régions administratives et ensemble du Québec, 2024

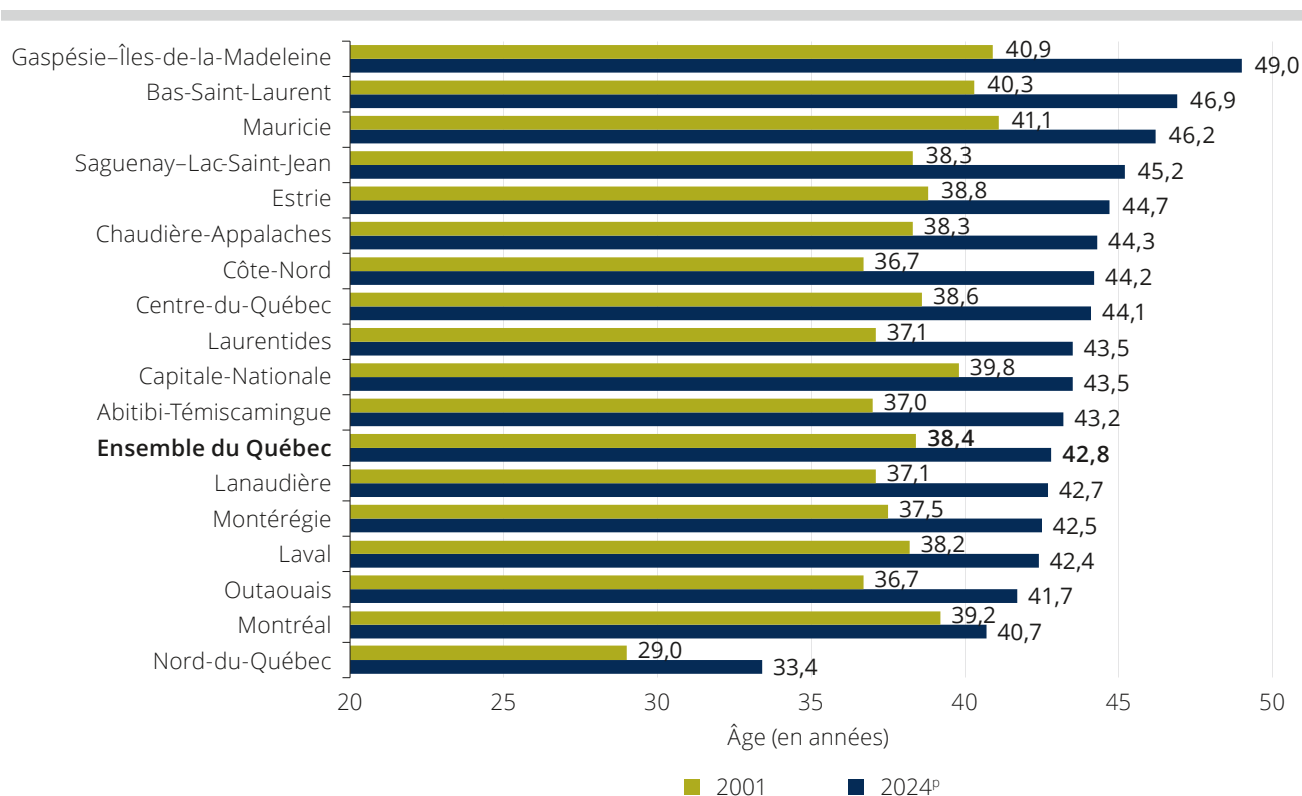


Notes : Selon le découpage géographique des régions administratives au 1^{er} juillet 2024.
Population au 1^{er} juillet.
Données provisoires.

Sources : Institut de la statistique du Québec.
Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2025). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 1.4

Âge moyen de la population, régions administratives et ensemble du Québec, 2001 et 2024



Notes : Selon le découpage géographique des régions administratives au 1^{er} juillet 2024.
Population au 1^{er} juillet.

Sources : Institut de la statistique du Québec.

Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2025). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

La part des hommes et des femmes dans les différentes régions

La population québécoise compte, dans l'ensemble, un peu plus d'hommes que de femmes en 2024, mais l'écart est de faible ampleur. En effet, le rapport de féminité indique que l'on compte 99 femmes pour 100 hommes ([tableau 1.3](#)). Le rapport entre les genres présente toutefois quelques différences selon l'âge. Bien qu'il naisse généralement plus de garçons que de filles, les femmes finissent par être plus nombreuses que les hommes aux âges plus avancés, principalement en raison de la surmortalité masculine à chaque âge. Ainsi, en 2024, le rapport de féminité du Québec est de 95 chez les moins de 20 ans et chez les 20-64 ans, ce qui traduit une légère surreprésentation masculine à ces âges, mais chez les 65 ans et plus, on compte plus de femmes que d'hommes, le rapport étant de 115.

À l'échelle régionale, Laval est la région où les femmes sont le plus fortement représentées, le rapport de féminité y étant de 103 femmes pour 100 hommes, tous âges confondus. La population est composée à parts égales d'hommes et de femmes dans les régions de la Capitale-Nationale, de l'Outaouais, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de Lanaudière et de la Montérégie. Ailleurs au Québec, les femmes sont un peu moins nombreuses que les hommes dans l'ensemble de la population.

C'est dans le groupe des 65 ans et plus que la structure selon le genre présente les différences les plus notables d'une région à l'autre. En effet, le rapport de féminité paraît relativement élevé dans la région de Montréal (127), de même que dans celles de la Capitale-Nationale (120) et de Laval (119). À l'opposé, le Nord-du-Québec est la seule région où l'on compte moins de femmes que d'hommes dans ce groupe d'âge, soit 94 femmes pour 100 hommes. Rappelons que le nombre de personnes âgées y est faible et que l'écart entre les genres ne représente qu'une centaine de personnes.

Dans les deux autres tranches d'âge, il y a moins de femmes que d'hommes dans presque toutes les régions. Chez les 0-19 ans, le rapport de féminité varie entre 94 et 97 femmes pour 100 hommes. Les écarts entre les régions sont un peu plus marqués chez les 20-64 ans. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'Abitibi-Témiscamingue et le Centre-du-Québec affichent le rapport de féminité le plus faible dans ce groupe d'âge, soit 91 femmes pour 100 hommes, alors que Laval compte autant de femmes que d'hommes et se distingue en cela de toutes les autres régions.

Les estimations de la population

Les estimations de la population des différents découpages géographiques du Québec sont le produit d'une collaboration entre Statistique Canada et l'Institut de la statistique du Québec. Elles sont fondées sur les comptes des recensements qui sont rajustés afin de tenir compte du sous-dénombrement net des recensements et des réserves et établissements partiellement dénombrés.

Les estimations de population de la période 2021-2024 sont fondées sur les comptes rajustés du Recensement de 2021, auxquels est ajoutée une estimation des événements démographiques enregistrés par la suite (naissances, décès et mouvements migratoires). Comme les données sur ces composantes ne sont pas toutes définitives, les estimations de population des années les plus récentes sont appelées à être mises à jour, au fur et à mesure que de nouvelles données sur les composantes seront disponibles. De plus, une révision plus importante se fera après la tenue du Recensement de 2026 afin d'arrimer les estimations de population aux résultats rajustés de celui-ci.

L'édition 2025 du *Panorama des régions du Québec* présente les estimations de population révisées, pour les années 2022 et 2023, et provisoires, pour l'année 2024. En plus d'intégrer des données à jour sur certaines composantes, cette série d'estimations de population tient compte d'un changement apporté par Statistique Canada à la méthode d'estimation des résidents non permanents (RNP) (Statistique Canada 2024). Ce changement méthodologique, qui concerne plus spécifiquement la répartition des demandeurs d'asile entre les provinces et territoires, a conduit à une révision à la baisse de l'estimation du nombre de RNP au Québec et, par le fait même, de la population totale du Québec. Cette révision à la baisse se répercute principalement dans les régions où se concentrent les RNP.

Les estimations de population sont basées sur le concept de genre à partir de 2021, alors que les estimations des années précédentes sont basées sur le concept de sexe. Le genre d'une personne réfère à son identité personnelle et sociale en tant qu'homme, en tant que femme ou en tant que personne non binaire (c'est-à-dire une personne dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin). Les catégories « Hommes+ » et « Femmes+ » qui figurent dans les tableaux signifient que les personnes non binaires ont été réparties entre les hommes et les femmes. L'introduction de données produites selon le genre dans une série de données auparavant produites selon le sexe n'a qu'une incidence minime sur les tendances.

Informations statistiques complémentaires

Des tableaux détaillés de données sur la [population et la structure par âge](#) du Québec, des régions administratives, des MRC, des municipalités et des régions métropolitaines de recensement sont disponibles sur le site Web de l'Institut de la statistique du Québec sous le thème Démographie et population. On y trouve également des données sur les composantes démographiques qui façonnent la taille et la structure de la population ([naissances](#), [décès](#) et [migrations internes](#) ou [internationales et interprovinciales](#)).

Références

- DENEALT, Luc, Simon BÉZY et Martine ST-AMOUR (2025). « La migration interrégionale au Québec en 2023-2024 : une stabilisation des échanges migratoires après le ressac postpandémique », *Bulletin sociodémographique*, [En ligne], vol. 29, n° 1, janvier, Institut de la statistique du Québec, p. 1-19. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/migration-interregionale-quebec-2023-2024.pdf].
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2025a). *Le bilan démographique du Québec. Édition 2025*, [En ligne], Québec, L'Institut, 110 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/bilan-demographique-quebec-edition-2025.pdf].
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2025b). *Fiches démographiques – Les régions administratives du Québec en 2024*, [En ligne], Québec, L'Institut, 54 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/fiches-demographiques-regions-administratives-quebec-2024.pdf].
- STATISTIQUE CANADA (2024). *Estimations démographiques annuelles : Canada, provinces et territoires, 2024*, [En ligne], produit n° 91-215-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada, 41 p. [www150.statcan.gc.ca/n1/pub/91-215-x/91-215-x2024001-fra.htm].

Tableau 1.1

Population totale et taux d'accroissement annuel, régions administratives et ensemble du Québec, 2020 à 2024

Région administrative	Population au 1 ^{er} juillet					Taux d'accroissement annuel ¹			
	2020	2021	2022 ^r	2023 ^r	2024 ^p	2020-2021	2021-2022 ^r	2022-2023 ^r	2023-2024 ^p
	n					pour 1 000			
Bas-Saint-Laurent	197 815	199 319	200 929	202 605	204 892	7,6	8,0	8,3	11,2
Saguenay-Lac-Saint-Jean	276 216	276 563	279 422	282 690	286 768	1,3	10,3	11,6	14,3
Capitale-Nationale	759 259	762 707	774 804	793 001	812 328	4,5	15,7	23,2	24,1
Mauricie	271 594	274 353	278 560	282 534	288 354	10,1	15,2	14,2	20,4
Estrie ²	489 022	498 038	506 527	515 271	524 801	18,3	16,9	17,1	18,3
Montréal	2 061 967	2 015 879	2 035 975	2 109 525	2 200 807	- 22,6	9,9	35,5	42,4
Outaouais	404 058	408 052	412 121	418 011	427 243	9,8	9,9	14,2	21,8
Abitibi-Témiscamingue	147 435	147 838	148 118	148 564	149 637	2,7	1,9	3,0	7,2
Côte-Nord	90 121	90 171	89 987	89 914	89 846	0,6	- 2,0	- 0,8	- 0,8
Nord-du-Québec	45 712	46 128	46 369	46 650	47 083	9,1	5,2	6,0	9,2
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	89 865	91 324	91 804	92 059	92 336	16,1	5,2	2,8	3,0
Chaudière-Appalaches ²	431 474	436 397	442 370	449 028	455 812	11,3	13,6	14,9	15,0
Laval	441 071	440 489	443 792	450 710	460 396	- 1,3	7,5	15,5	21,3
Lanaudière	522 824	532 680	541 728	551 592	561 608	18,7	16,8	18,0	18,0
Laurentides	628 998	643 216	653 655	663 358	673 581	22,4	16,1	14,7	15,3
Montréal	1 444 581	1 456 782	1 471 331	1 492 662	1 517 003	8,4	9,9	14,4	16,2
Centre-du-Québec	249 083	252 084	255 692	259 846	263 549	12,0	14,2	16,1	14,1
Ensemble du Québec	8 551 095	8 572 020	8 673 184	8 848 020	9 056 044	2,4	11,7	20,0	23,2

1. Calculé en faisant le rapport entre la variation annuelle de l'effectif d'une population au cours d'une période donnée et la population moyenne de la période (exprimée en pour mille).
2. La municipalité de Courcelles a fusionné avec la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth le 1^{er} janvier 2024 et est ainsi passée de la MRC du Granit en Estrie à la MRC de Beauce-Sartigan en Chaudière-Appalaches. Les données des deux régions concernées tiennent compte de ce changement.

Sources : Institut de la statistique du Québec.

Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2025). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 1.2

Population selon le groupe d'âge et âge moyen, régions administratives et ensemble du Québec, 2001 et 2024

Région administrative	Groupe d'âge								Âge moyen
	0-19	20-64	65 et plus	Total	0-19	20-64	65 et plus	Total	
	n				%				ans
2001									
Bas-Saint-Laurent	47 254	125 155	31 389	203 798	23,2	61,4	15,4	100,0	40,3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	70 582	177 426	35 360	283 368	24,9	62,6	12,5	100,0	38,3
Capitale-Nationale	138 231	422 382	91 287	651 900	21,2	64,8	14,0	100,0	39,8
Mauricie	56 900	160 699	42 245	259 844	21,9	61,8	16,3	100,0	41,1
Estrie ¹	102 798	257 544	57 362	417 704	24,6	61,7	13,7	100,0	38,8
Montréal	393 596	1 180 726	278 278	1 852 600	21,2	63,7	15,0	100,0	39,2
Outaouais	83 982	206 268	32 697	322 947	26,0	63,9	10,1	100,0	36,7
Abitibi-Témiscamingue	40 324	91 287	16 749	148 360	27,2	61,5	11,3	100,0	37,0
Côte-Nord	25 981	63 794	9 492	99 267	26,2	64,3	9,6	100,0	36,7
Nord-du-Québec	15 035	22 586	1 685	39 306	38,3	57,5	4,3	100,0	29,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	22 250	60 747	15 135	98 132	22,7	61,9	15,4	100,0	40,9
Chaudière-Appalaches ¹	97 795	243 432	50 129	391 356	25,0	62,2	12,8	100,0	38,3
Laval	85 850	218 964	45 786	350 600	24,5	62,5	13,1	100,0	38,2
Lanaudière	106 500	247 605	42 014	396 119	26,9	62,5	10,6	100,0	37,1
Laurentides	124 338	296 997	51 307	472 642	26,3	62,8	10,9	100,0	37,1
Montréal	305 960	746 700	132 923	1 185 583	25,8	63,0	11,2	100,0	37,5
Centre-du-Québec	55 741	136 351	30 396	222 488	25,1	61,3	13,7	100,0	38,6
Ensemble du Québec	1 773 117	4 658 663	964 234	7 396 014	24,0	63,0	13,0	100,0	38,4
2024 ^p									
Bas-Saint-Laurent	37 218	108 350	59 324	204 892	18,2	52,9	29,0	100,0	46,9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	55 900	155 687	75 181	286 768	19,5	54,3	26,2	100,0	45,2
Capitale-Nationale	160 194	467 742	184 392	812 328	19,7	57,6	22,7	100,0	43,5
Mauricie	53 415	154 863	80 076	288 354	18,5	53,7	27,8	100,0	46,2
Estrie ¹	104 563	289 583	130 655	524 801	19,9	55,2	24,9	100,0	44,7
Montréal	421 492	1 409 611	369 704	2 200 807	19,2	64,0	16,8	100,0	40,7
Outaouais	93 914	252 849	80 480	427 243	22,0	59,2	18,8	100,0	41,7
Abitibi-Témiscamingue	32 448	83 590	33 599	149 637	21,7	55,9	22,5	100,0	43,2
Côte-Nord	18 619	50 687	20 540	89 846	20,7	56,4	22,9	100,0	44,2
Nord-du-Québec	16 177	26 200	4 706	47 083	34,4	55,6	10,0	100,0	33,4
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	15 149	48 393	28 794	92 336	16,4	52,4	31,2	100,0	49,0
Chaudière-Appalaches ¹	97 222	247 774	110 816	455 812	21,3	54,4	24,3	100,0	44,3
Laval	100 773	270 387	89 236	460 396	21,9	58,7	19,4	100,0	42,4
Lanaudière	128 021	314 697	118 890	561 608	22,8	56,0	21,2	100,0	42,7
Laurentides	143 450	383 409	146 722	673 581	21,3	56,9	21,8	100,0	43,5
Montréal	337 905	867 151	311 947	1 517 003	22,3	57,2	20,6	100,0	42,5
Centre-du-Québec	56 056	143 611	63 882	263 549	21,3	54,5	24,2	100,0	44,1
Ensemble du Québec	1 872 516	5 274 584	1 908 944	9 056 044	20,7	58,2	21,1	100,0	42,8

1. La municipalité de Courcelles a fusionné avec la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth le 1^{er} janvier 2024 et est ainsi passée de la MRC du Granit en Estrie à la MRC de Beauce-Sartigan en Chaudière-Appalaches. Les données des deux régions concernées tiennent compte de ce changement.

Note : Population au 1^{er} juillet.

Sources : Institut de la statistique du Québec.

Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2025). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 1.3

Population selon le groupe d'âge et le genre¹ et rapport de féminité, régions administratives et ensemble du Québec, 2024

Région administrative	Groupe d'âge							
	0-19 ans		20-64 ans		65 ans et plus		Total	
	Hommes+	Femmes+	Hommes+	Femmes+	Hommes+	Femmes+	Hommes+	Femmes+
	n							
Bas-Saint-Laurent	19 140	18 078	55 911	52 439	28 771	30 553	103 822	101 070
Saguenay–Lac-Saint-Jean	28 712	27 188	81 384	74 303	36 491	38 690	146 587	140 181
Capitale-Nationale	81 863	78 331	240 111	227 631	83 935	100 457	405 909	406 419
Mauricie	27 434	25 981	79 699	75 164	37 754	42 322	144 887	143 467
Estrie ²	53 885	50 678	148 950	140 633	61 978	68 677	264 813	259 988
Montréal	216 104	205 388	731 049	678 562	162 723	206 981	1 109 876	1 090 931
Outaouais	47 739	46 175	127 159	125 690	38 385	42 095	213 283	213 960
Abitibi-Témiscamingue	16 497	15 951	43 807	39 783	16 452	17 147	76 756	72 881
Côte-Nord	9 486	9 133	26 187	24 500	10 217	10 323	45 890	43 956
Nord-du-Québec	8 334	7 843	13 323	12 877	2 421	2 285	24 078	23 005
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	7 749	7 400	24 372	24 021	14 009	14 785	46 130	46 206
Chaudière-Appalaches ²	50 082	47 140	128 880	118 894	53 521	57 295	232 483	223 329
Laval	51 436	49 337	135 119	135 268	40 730	48 506	227 285	233 111
Lanaudière	65 748	62 273	158 794	155 903	56 634	62 256	281 176	280 432
Laurentides	73 600	69 850	194 040	189 369	70 155	76 567	337 795	335 786
Montréal	173 119	164 786	440 090	427 061	144 287	167 660	757 496	759 507
Centre-du-Québec	28 888	27 168	75 066	68 545	30 459	33 423	134 413	129 136
Ensemble du Québec	959 816	912 700	2 703 941	2 570 643	888 922	1 020 022	4 552 679	4 503 365
Rapport de féminité (nombre de femmes pour 100 hommes)								
Bas-Saint-Laurent		94		94		106		97
Saguenay–Lac-Saint-Jean		95		91		106		96
Capitale-Nationale		96		95		120		100
Mauricie		95		94		112		99
Estrie ²		94		94		111		98
Montréal		95		93		127		98
Outaouais		97		99		110		100
Abitibi-Témiscamingue		97		91		104		95
Côte-Nord		96		94		101		96
Nord-du-Québec		94		97		94		96
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine		95		99		106		100
Chaudière-Appalaches ²		94		92		107		96
Laval		96		100		119		103
Lanaudière		95		98		110		100
Laurentides		95		98		109		99
Montréal		95		97		116		100
Centre-du-Québec		94		91		110		96
Ensemble du Québec		95		95		115		99

1. Le genre d'une personne réfère à son identité personnelle et sociale en tant qu'homme, en tant que femme ou en tant que personne non binaire (une personne dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin). Les catégories « Hommes+ » et « Femmes+ » signifient que les personnes non binaires ont été réparties entre les hommes et les femmes.
2. La municipalité de Courcelles a fusionné avec la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth le 1^{er} janvier 2024 et est ainsi passée de la MRC du Granit en Estrie à la MRC de Beauce-Sartigan en Chaudière-Appalaches. Les données des deux régions concernées tiennent compte de ce changement.

Notes : Population au 1^{er} juillet.
Données provisoires.

Sources : Institut de la statistique du Québec.

Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2025). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

2 Marché du travail





Pierre-Olivier Paré, Direction des statistiques du travail et de la rémunération

Dans ce chapitre, on examine l'évolution de l'état du marché du travail en comparant les données de 2024 avec celles de 2023 ainsi qu'avec celles de 2019, l'année précédant la pandémie. Plus précisément, on brosse un portrait de la situation des Québécois et des Québécoises de 15 à 64 ans sur le marché du travail à l'aide des données de l'*Enquête sur la population active* (EPA) de Statistique Canada.

Dans la première partie, on montre d'abord l'évolution du nombre d'emplois dans l'ensemble du Québec et dans chacune des régions administratives entre 2023 et 2024. On y examine notamment les données selon le régime de travail (temps plein et temps partiel) ainsi que selon le genre. On analyse ensuite l'évolution des taux d'activité, d'emploi et de chômage au Québec et dans les régions.

Dans la seconde partie, on présente d'abord une courte mise en contexte décrivant les effets de la pandémie sur l'emploi et le chômage au Québec, puis on compare les données d'emplois de 2024 avec celles de 2019, encore une fois en tenant compte du régime de travail et du genre. Pour terminer, on compare les taux d'activité, d'emploi et de chômage de 2024 avec ceux de 2019.

Évolution de l'état du marché du travail entre 2023 et 2024

Le nombre de personnes en emploi demeure stable au Québec et dans la plupart des régions

On estime qu'en 2024, le nombre d'emplois occupé par les Québécois et les Québécoises de 15 à 64 ans est d'environ 4 334 000, soit un nombre semblable à celui observé l'année précédente ([tableau 2.1](#) et [figure 2.1](#)). Lorsque l'on examine l'évolution du nombre d'emplois selon le régime de travail, on n'observe aucune différence significative entre le nombre d'emplois à temps plein (plus de 30 heures par semaine) et le nombre d'emplois à temps partiel (moins de 30 heures par semaine). Environ 2 262 000 Québécois et un peu plus de 2 072 000 Québécoises de 15 à 64 ans occupent un emploi en 2024 et l'on ne détecte pas de variations statistiquement significatives par rapport à l'année précédente ([tableau 2.2](#)).

Pour ce qui est de l'évolution du marché du travail dans les régions administratives entre 2023 et 2024, seule la Mauricie présente une hausse statistiquement significative du nombre d'emplois chez les personnes de 15 à 64 ans (+ 9 600 ; + 8,1 %). Celle-ci est en partie attribuable à la croissance de l'emploi à temps partiel (+ 19 %); la population de 15 à 64 ans a d'ailleurs augmenté dans cette région en 2024 (+ 5,3 %).

Deux régions présentent une croissance statistiquement significative du nombre d'emplois occupés par des hommes ou par des femmes entre 2023 et 2024. La première est le Bas-Saint-Laurent, où le nombre de travailleurs a augmenté d'environ 12 %, et la seconde est la Mauricie, où le nombre de travailleuses s'est accru d'un peu plus de 11 %.

Note méthodologique

Les données présentées dans cette section sont des moyennes estimées provenant de l'*Enquête sur la population active* (EPA) de Statistique Canada et sont fondées sur un échantillon¹. Les estimations régionales sont sujettes à une plus grande variabilité que les tendances observées dans des territoires plus grands, comme les provinces ou le Canada.

En janvier 2025, Statistique Canada a procédé à la révision des données de l'EPA. Ainsi, toutes les données présentées dans ce chapitre qui proviennent de l'EPA sont celles ayant été révisées. De l'information détaillée sur ces révisions se trouve dans le document *Améliorations apportées à l'Enquête sur la population active* (no 71F0031-X au catalogue).

Des tests ont été réalisés afin de vérifier si les différences observées sont statistiquement significatives². Seules les variations statistiquement significatives à un seuil de 5 % sont présentées dans l'analyse, à moins d'avis contraire.

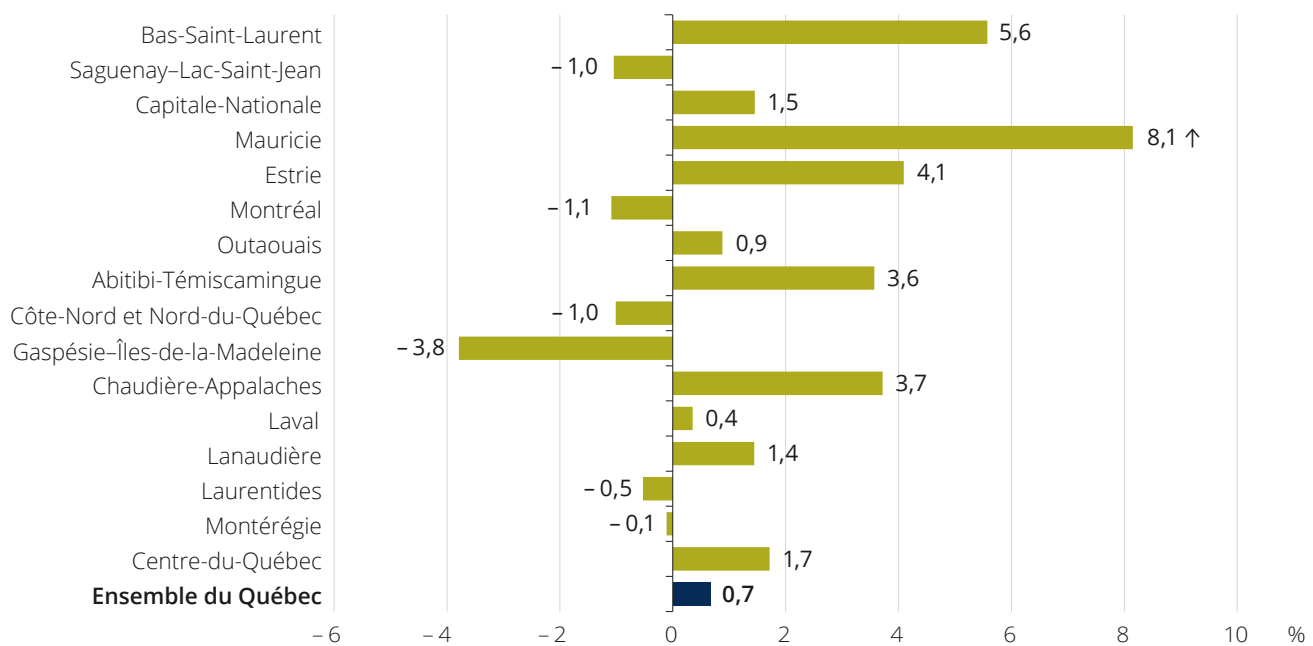
Les données de l'EPA sont utilisées notamment pour produire des estimations³ du nombre de personnes de 15 ans et plus en emploi et au chômage dans différents territoires, selon le lieu de résidence des répondants et répondantes (et non selon leur lieu de travail). À titre d'exemple, le chiffre sur l'emploi correspond au nombre de personnes habitant la région qui occupent un emploi, mais il ne nous permet pas de savoir si l'emploi occupé se situe dans la même région ou dans une autre. Pour plus d'information, se référer à la section 7 – Qualité des données, de la publication *Guide de l'Enquête sur la population active* (no 71-543-G au catalogue).

Enfin, il est à noter que les régions administratives de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec sont regroupées en raison d'enjeux statistiques liés à la taille de leur population et de la variabilité des données.

1. Les personnes qui vivent dans les réserves et dans d'autres peuplements autochtones, les membres à temps plein des Forces armées canadiennes et les pensionnaires d'établissements institutionnels sont exclus de l'enquête.
2. Il arrive que des résultats semblent différents, mais ne le soient pas sur le plan statistique selon les tests effectués. Cela peut être attribuable à un manque de puissance statistique de l'enquête pour certaines régions. Dans le cas d'un test non significatif au seuil fixé, on ne peut pas conclure que les résultats sont différents entre deux groupes; on ne peut toutefois pas pour autant conclure qu'elles sont égales.
3. Les nombres inférieurs à un million ont été arrondis à la centaine près, alors que les nombres supérieurs à un million ont été arrondis au millier près afin de faciliter la lecture.

Figure 2.1

Variation de l'emploi chez les 15-64 ans, régions administratives¹ et ensemble du Québec, 2023-2024



↑ ou ↓ : Hausse ou baisse significative au seuil de 5 % entre 2023 et 2024.

1. Le découpage géographique des régions administratives ne tient pas compte des modifications aux limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

L'Abitibi-Témiscamingue, la Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches et la Montérégie ont un taux d'emploi supérieur à celui de l'ensemble du Québec en 2024

Le taux d'activité des personnes de 15 à 64 ans a peu varié entre 2023 et 2024 (environ 82 %). Le taux d'emploi se situe à environ 77 % dans l'ensemble du Québec, ce qui constitue une baisse d'un peu plus d'un point par rapport à 2023. Le taux de chômage se situe à environ 5,4 %, soit un point de plus qu'en 2023. Cette hausse est attribuable notamment au fait que le nombre de personnes à la recherche active d'un emploi a augmenté de près de 23 %.

Entre 2023 et 2024, le taux d'activité a diminué de près de deux points à Montréal. Deux régions présentent un taux d'activité plus élevé que celui de l'ensemble de la province en 2024 : la Capitale-Nationale (85 %) et Chaudière-Appalaches (85 %). Deux autres affichent un taux plus faible : la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (75 %) et Montréal (79 %).

La région de Montréal est également la seule où l'on détecte une diminution du taux d'emploi (-3,1 points) entre 2023 et 2024. Cette baisse s'explique notamment par une augmentation de la population (+3,1 %), qui n'a pas été accompagnée d'une hausse du nombre de personnes en emploi. Montréal présente d'ailleurs un taux d'emploi (environ 73 %) qui est inférieur à celui de l'ensemble du Québec, comme la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (69 %). À l'inverse, quatre régions ont un taux d'emploi plus élevé que celui de l'ensemble du Québec en 2024 : l'Abitibi-Témiscamingue et la Capitale-Nationale (environ 81 % chacune), Chaudière-Appalaches (82 %) et la Montérégie (79 %).

Le taux de chômage tend à grimper dans plusieurs régions en 2024

En 2024, le taux de chômage a connu une augmentation statistiquement significative dans les régions de la Capitale-Nationale (+ 1,4 point), de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec (+ 1,4 point), de Montréal (+ 1,7 point) et de l'Outaouais (+ 1,5 point). Par ailleurs, six régions enregistrent un taux de chômage inférieur à celui de l'ensemble de la province, dont l'Abitibi-Témiscamingue (2,7 %), Chaudière-Appalaches (2,9 %) et le Saguenay-Lac-Saint-Jean (3,1 %). En revanche, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (8,8 %) et Montréal (7,9 %) continuent de présenter des taux de chômage plus élevés que celui de l'ensemble du Québec.

Évolution de l'état du marché du travail entre 2019 et 2024

Retour sur l'effet de la pandémie sur le plan de l'emploi et du chômage

En 2019, il y avait environ 4 127 000 personnes de 15 à 64 ans en emploi. On comptait alors près de 219 000 personnes au chômage. En 2020, l'année du début de la pandémie, le nombre de personnes en emploi a diminué d'environ 190 700 (– 4,6 %), et cette baisse s'est accompagnée d'une hausse du nombre de personnes au chômage (+ 162 900 ; + 75 %) dans l'ensemble du Québec ainsi que dans la plupart des régions. Il y a ensuite eu un rattrapage en 2021 (environ 4 094 000 emplois c. 3 936 200 en 2020), mais le nombre de personnes au chômage était toujours plus élevé qu'en 2019 (266 000).

En 2022, le nombre d'emplois occupés par des personnes de 15 à 64 ans a dépassé celui observé en 2019 (environ 4 195 000). En ce qui a trait au nombre de chômeurs, c'est également cette année-là qu'il est passé sous le niveau de 2019 (188 800). En 2023, le nombre d'emplois a augmenté par rapport à 2022 (+ 2,6 %), et le nombre de personnes au chômage n'a pas varié de manière statistiquement significative.

Comme nous l'avons vu dans la première partie, le nombre de personnes de 15 à 64 ans occupant un emploi est resté stable entre 2023 et 2024, tandis que le nombre de personnes au chômage a augmenté.

En 2024, le nombre de personnes en emploi dans l'ensemble du Québec et dans cinq régions a surpassé le nombre observé en 2019

Lorsque l'on compare directement les données de 2024 avec celles de 2019, l'année précédant la pandémie, on remarque que le nombre d'emplois est plus élevé en 2024 qu'en 2019 chez les personnes de 15 à 64 ans ([figure 2.2](#)). En effet, on compte environ 207 000 emplois en plus, soit une hausse d'environ 5,0 %. Celle-ci est essentiellement attribuable à la croissance du nombre d'emplois à temps plein (+ 6,6 %), puisque le nombre d'emplois à temps partiel n'a pas varié de manière statistiquement significative. Durant cette période, le nombre d'emplois a augmenté tant chez les hommes (+ 5,7 %) que chez les femmes (+ 4,3 %).

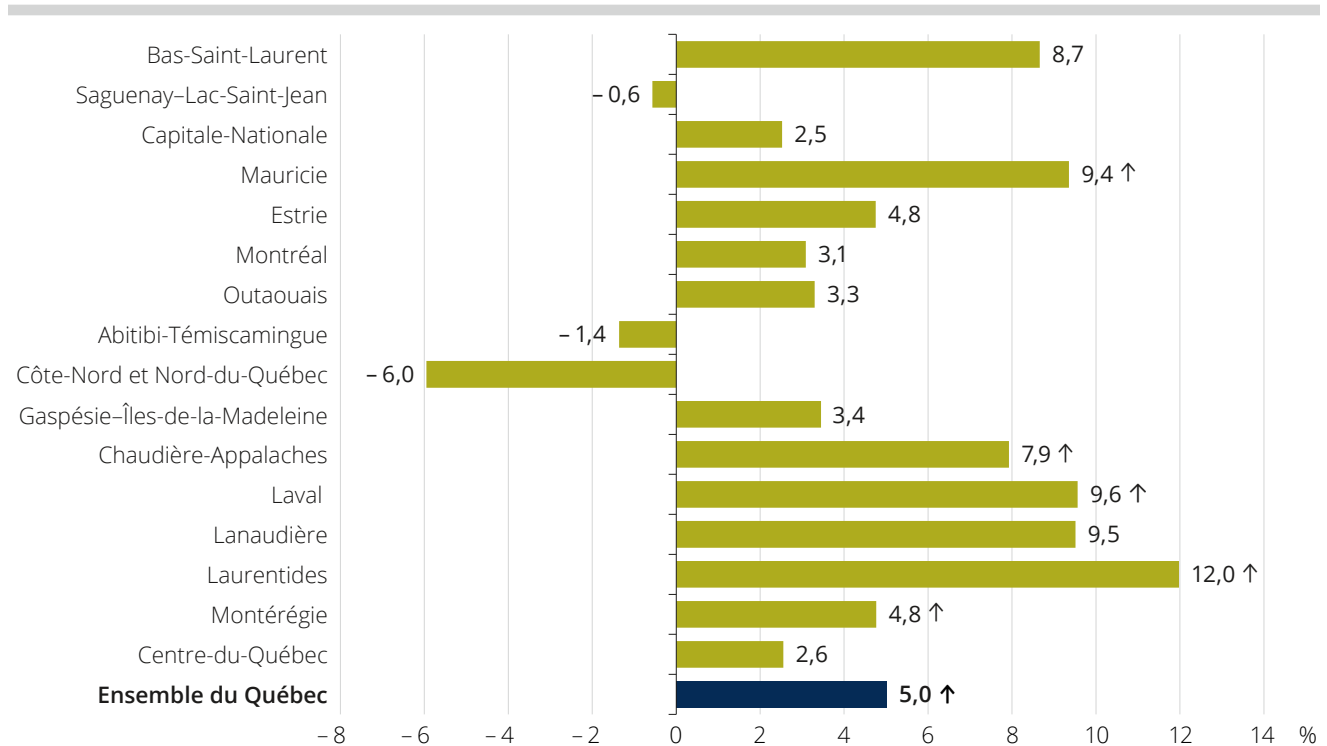
Cinq régions affichent aussi un nombre d'emplois plus élevés en 2024 qu'en 2019 : Chaudière-Appalaches (+ 16 800 ; + 7,9 %), Laval (+ 20 000 ; + 9,6 %), les Laurentides (+ 36 200 ; + 12 %), la Mauricie (+ 10 900 ; + 9,4 %) et la Montérégie (+ 37 100 ; + 4,8 %).

Plusieurs régions enregistrent une hausse de l'emploi à temps plein : Lanaudière (+ 13 %), les Laurentides (+ 14 %), Laval (+ 15 %), la Mauricie (+ 13 %), la Montérégie (+ 5,3 %) et Montréal (+ 5,2 %). Par ailleurs, seule la région de l'Abitibi-Témiscamingue présente une variation significative de l'emploi à temps partiel durant cette période (– 22 %).

Le nombre d'emplois occupés par des femmes n'a pas varié de manière statistiquement significative dans les régions entre 2019 et 2024, mais le nombre d'emplois occupés par des hommes a augmenté dans six régions : le Bas-Saint-Laurent (+ 15 %), Lanaudière (+ 13 %), les Laurentides (+ 13 %), Laval (+ 14 %), la Mauricie (+ 9,3 %) et la Montérégie (+ 5,6 %).

Figure 2.2

Variation de l'emploi chez les 15-64 ans, régions administratives¹ et ensemble du Québec, 2019-2024



↑ ou ↓ : Hausse ou baisse significative au seuil de 5 % entre 2019 et 2024.

1. Le découpage géographique des régions administratives ne tient pas compte des modifications aux limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Le taux d'emploi a augmenté au Québec et dans trois régions entre 2019 et 2024

Le taux d'activité a augmenté d'un peu plus d'un point au Québec entre 2019 et 2024 ([tableau 2.3](#) et [figure 2.3](#)). Le taux d'emploi a également augmenté d'un point de pourcentage ([tableau 2.4](#) et [figure 2.4](#)), mais le taux de chômage (5,4 %) est légèrement plus élevé qu'en 2019 (5,0 %) ([tableau 2.5](#) et [figure 2.5](#)). Malgré cette hausse récente, le taux de chômage demeure inférieur à ce qu'il était au début des années 2000 au Québec.

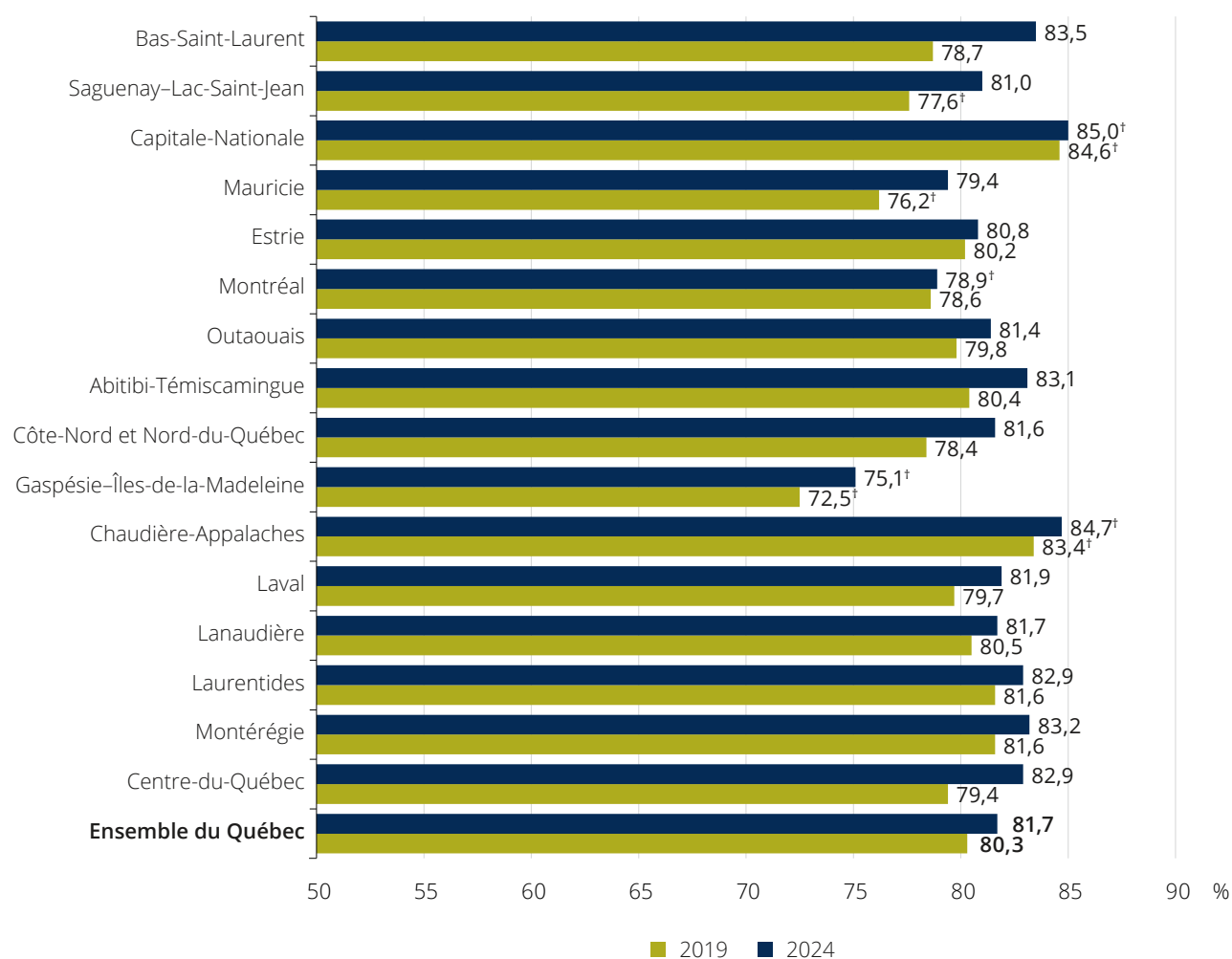
Deux régions affichent une croissance du taux d'activité entre 2019 et 2024 : le Bas-Saint-Laurent (+ 4,8 points) et le Saguenay-Lac-Saint-Jean (+ 3,4 points).

On note des hausses du taux d'emploi dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue (+ 3,9 %), du Bas-Saint-Laurent (+ 5,6 points) et du Saguenay-Lac-Saint-Jean (+ 5,1 %). Dans cette dernière région, la hausse du taux d'emploi s'explique par une diminution de la population de 15 à 64 ans (- 7,1%), de même que par un nombre de personnes en emploi resté plutôt stable.

Entre 2019 et 2024, il y a eu un accroissement du taux de chômage dans la Capitale-Nationale (+ 1,0 point) ainsi que dans Lanaudière (+ 2,0 points). Le taux de chômage a cependant diminué dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue (- 1,3 point), de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (- 4,3 points) et du Saguenay-Lac-Saint-Jean (- 2,3 points).

Figure 2.3

Taux d'activité chez les 15-64 ans, régions administratives¹ et ensemble du Québec, 2019 et 2024



[†] Différence statistiquement significative au seuil de 5 % entre la région et l'ensemble du Québec.

1. Le découpage géographique des régions administratives ne tient pas compte des modifications aux limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021.

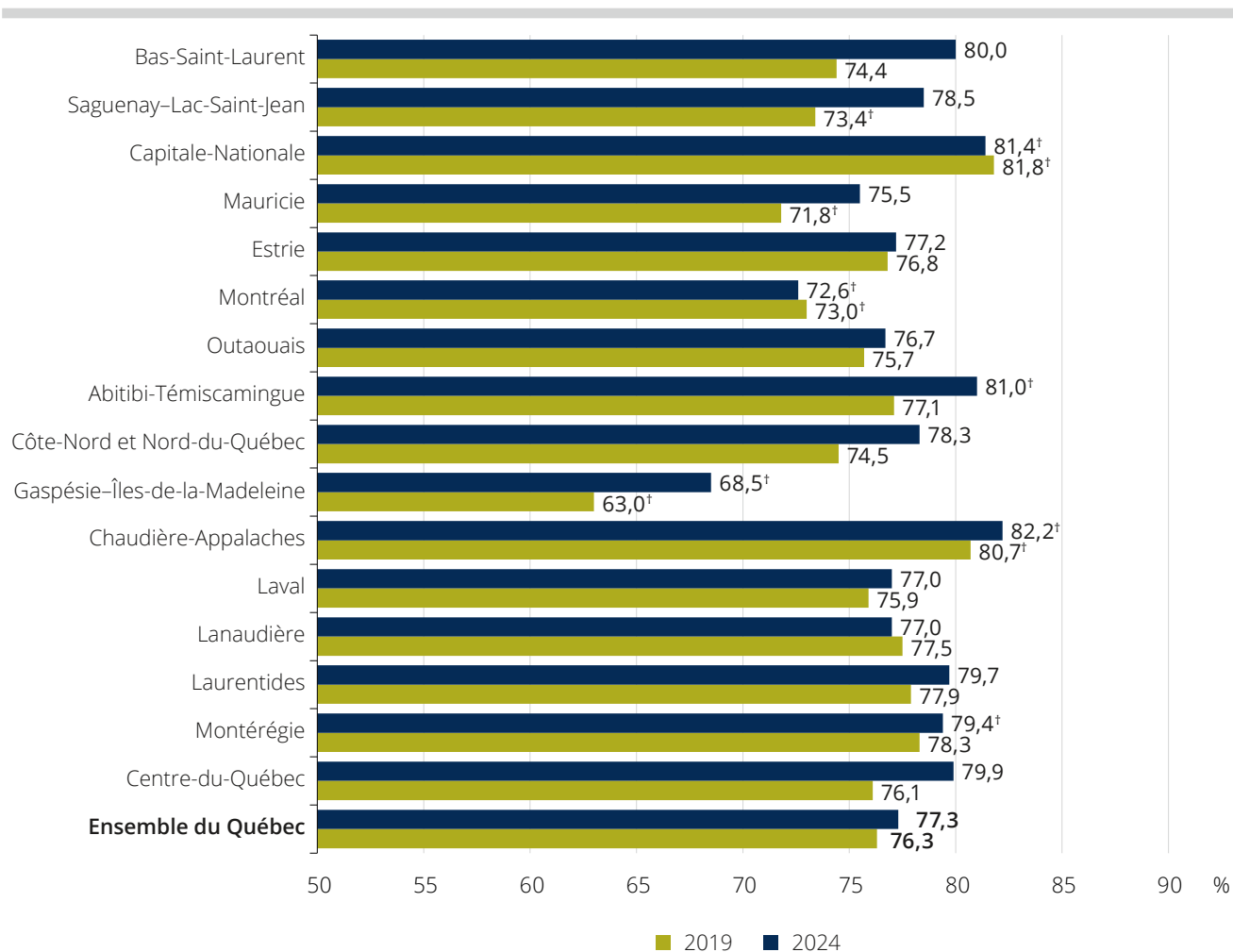
Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.



littlewolf1989 / Adobe Stock

Figure 2.4

Taux d'emploi chez les 15-64 ans, régions administratives¹ et ensemble du Québec, 2019 et 2024



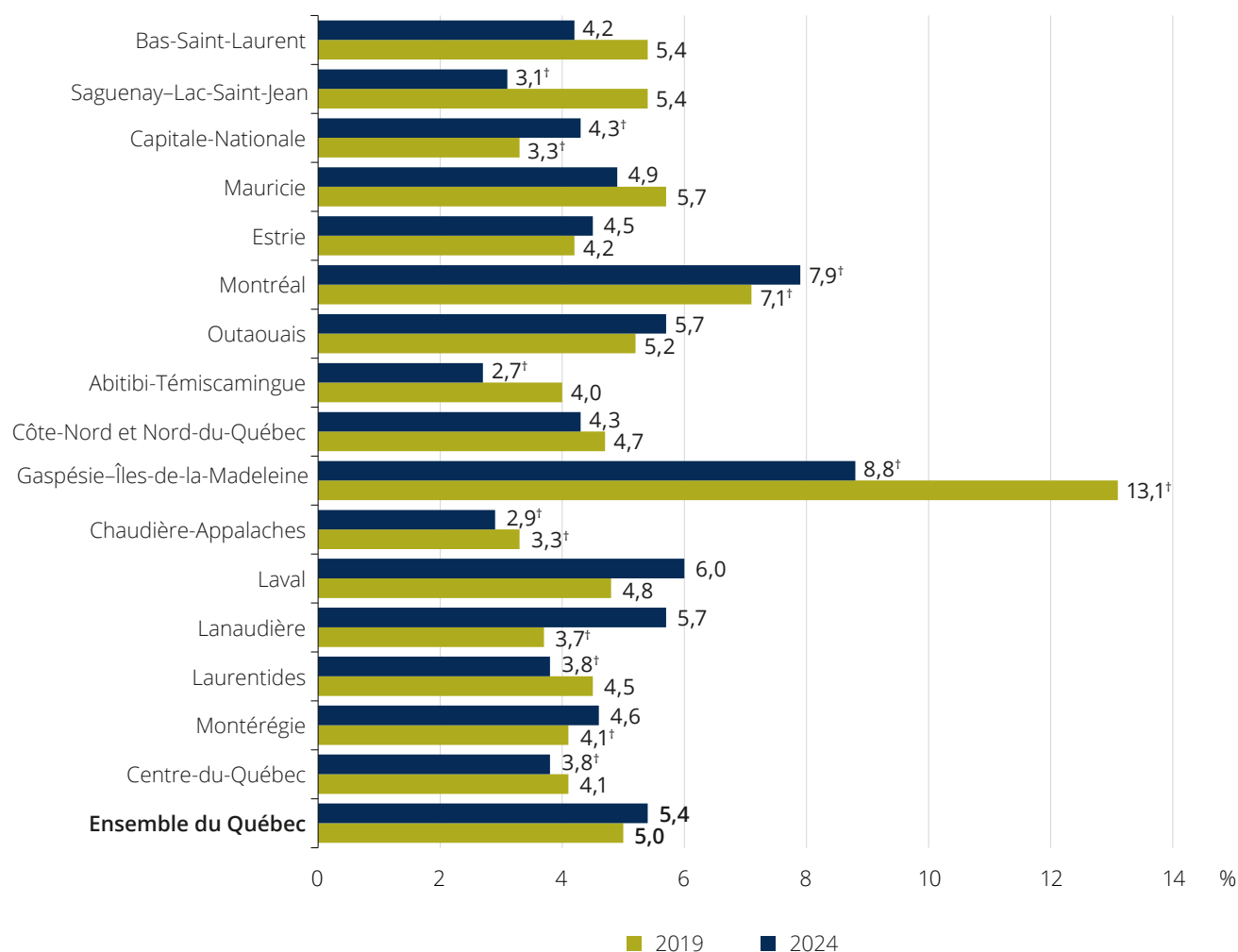
[†] Différence statistiquement significative au seuil de 5 % entre la région et l'ensemble du Québec.

1. Le découpage géographique des régions administratives ne tient pas compte des modifications aux limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 2.5

Taux de chômage chez les 15-64 ans, régions administratives¹ et ensemble du Québec, 2019 et 2024



[†] Différence statistiquement significative au seuil de 5 % entre la région et l'ensemble du Québec.

1. Le découpage géographique des régions administratives ne tient pas compte des modifications aux limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 2.1

Emploi chez les 15-64 ans selon le régime de travail, régions administratives¹ et ensemble du Québec, 2019 à 2024

Région administrative		2019 ^r	2020 ^r	2021 ^r	2022 ^r	2023 ^r	2024	2019-2024		2023-2024	
								Écart	Variation	Écart	Variation
		k						k	%	k	%
Bas-Saint-Laurent	Population	119,5	115,7	116,5	111,9	117,6	120,7	1,2	1,0	3,1	2,6
	Emploi total	88,9	84,1	85,3	86,8	91,5	96,6	7,7	8,7	5,1	5,6
	Emploi temps plein	73,6	70,8	70,9	71,9	77,1	80,4	6,8	9,2	3,3	4,3
	Emploi temps partiel	15,3	13,4	14,3	14,9	14,4	16,2	0,9	5,9	1,8	12,5
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Population	168,6	167,2	158,2	155,7	156,3	156,7	- 11,9	- 7,1↓	0,4	0,3
	Emploi total	123,7	119,1	117,7	119,8	124,3	123,0	- 0,7	- 0,6	- 1,3	- 1,0
	Emploi temps plein	101,0	99,5	97,2	100,2	102,3	100,5	- 0,5	- 0,5	- 1,8	- 1,8
	Emploi temps partiel	22,7	19,7	20,5	19,6	22,0	22,5	- 0,2	- 0,9	0,5	2,3
Capitale-Nationale	Population	474,8	465,5	465,5	467,6	474,5	489,4	14,6	3,1	14,9	3,1
	Emploi total	388,5	354,2	370,4	379,5	392,6	398,3	9,8	2,5	5,7	1,5
	Emploi temps plein	320,1	293,6	311,0	316,2	323,7	330,2	10,1	3,2	6,5	2,0
	Emploi temps partiel	68,5	60,6	59,4	63,3	68,8	68,1	- 0,4	- 0,6	- 0,7	- 1,0
Mauricie	Population	162,2	163,1	158,6	157,7	160,2	168,7	6,5	4,0	8,5	5,3↑
	Emploi total	116,5	118,1	114,5	113,6	117,8	127,4	10,9	9,4↑	9,6	8,1↑
	Emploi temps plein	91,1	94,1	93,6	93,1	97,5	103,1	12,0	13,2↑	5,6	5,7
	Emploi temps partiel	25,4	24,0	20,9	20,6	20,4	24,3	- 1,1	- 4,3	3,9	19,1↑
Estrie ¹	Population	205,4	208,0	205,2	204,0	210,5	214,0	8,6	4,2	3,5	1,7
	Emploi total	157,8	154,8	156,4	156,1	158,8	165,3	7,5	4,8	6,5	4,1
	Emploi temps plein	129,5	124,5	127,7	127,5	128,2	133,0	3,5	2,7	4,8	3,7
	Emploi temps partiel	28,3	30,3	28,7	28,6	30,6	32,3	4,0	14,1	1,7	5,6
Montréal	Population	1 397,0	1 398,7	1 381,3	1 381,7	1 405,8	1 448,9	51,9	3,7↑	43,1	3,1↑
	Emploi total	1 020,4	953,5	1 002,7	1 035,9	1 063,5	1 051,9	31,5	3,1	- 11,6	- 1,1
	Emploi temps plein	828,7	800,2	828,5	863,3	884,6	871,6	42,9	5,2↑	- 13,0	- 1,5
	Emploi temps partiel	191,7	153,3	174,2	172,6	178,9	180,2	- 11,5	- 6,0	1,3	0,7
Outaouais	Population	264,4	256,5	263,0	263,1	263,8	269,5	5,1	1,9	5,7	2,2
	Emploi total	200,2	183,1	195,5	204,6	205,0	206,8	6,6	3,3	1,8	0,9
	Emploi temps plein	168,8	155,2	166,3	174,5	173,2	174,7	5,9	3,5	1,5	0,9
	Emploi temps partiel	31,4	27,9	29,2	30,0	31,8	32,1	0,7	2,2	0,3	0,9

Suite à la page 34

Tableau 2.1 (suite)

Emploi chez les 15-64 ans selon le régime de travail, régions administratives¹ et ensemble du Québec, 2019 à 2024

Région administrative		2019 ^r	2020 ^r	2021 ^r	2022 ^r	2023 ^r	2024	2019-2024		2023-2024	
								Écart	Variation	Écart	Variation
		k						k	%	k	%
Abitibi-Témiscamingue	Population	95,3	88,1	87,1	90,1	88,8	89,5	- 5,8	- 6,1	0,7	0,8
	Emploi total	73,5	66,0	69,2	70,7	70,0	72,5	- 1,0	- 1,4	2,5	3,6
	Emploi temps plein	61,0	55,0	58,0	60,2	58,4	62,7	1,7	2,8	4,3	7,4
	Emploi temps partiel	12,5	10,9	11,3	10,5	11,5	9,8	- 2,7	- 21,6↓	- 1,7	- 14,8
Côte-Nord et Nord-du-Québec	Population	69,9	68,5	66,2	63,5	64,2	62,6	- 7,3	- 10,4↓	- 1,6	- 2,5
	Emploi total	52,1	49,8	49,7	46,8	49,5	49,0	- 3,1	- 6,0	- 0,5	- 1,0
	Emploi temps plein	44,4	41,8	42,8	39,7	43,1	43,3	- 1,1	- 2,5	0,2	0,5
	Emploi temps partiel	7,7	8,0	6,9	7,1	6,4	5,7	- 2,0	- 26,0	- 0,7	- 10,9
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Population	50,6	47,8	48,9	47,6	49,7	48,2	- 2,4	- 4,7	- 1,5	- 3,0
	Emploi total	31,9	29,4	32,2	31,7	34,3	33,0	1,1	3,4	- 1,3	- 3,8
	Emploi temps plein	27,6	25,4	27,7	26,3	29,8	28,3	0,7	2,5	- 1,5	- 5,0
	Emploi temps partiel	4,4	3,9	4,4	5,4	4,5	4,7	0,3	6,8	0,2	4,4
Chaudière-Appalaches	Population	262,7	275,6	260,6	272,3	268,4	278,2	15,5	5,9↑	9,8	3,7
	Emploi total	211,9	216,7	209,1	223,1	220,5	228,7	16,8	7,9↑	8,2	3,7
	Emploi temps plein	177,3	183,6	178,8	188,4	182,5	190,7	13,4	7,6	8,2	4,5
	Emploi temps partiel	34,6	33,1	30,2	34,7	37,9	38,0	3,4	9,8	0,1	0,3
Laval	Population	275,5	281,2	295,6	282,4	297,5	297,6	22,1	8,0↑	0,1	0,0
	Emploi total	209,1	205,3	219,5	216,5	228,3	229,1	20,0	9,6↑	0,8	0,4
	Emploi temps plein	167,4	170,4	181,8	178,8	183,2	192,6	25,2	15,1↑	9,4	5,1
	Emploi temps partiel	41,8	34,9	37,7	37,7	45,1	36,5	- 5,3	- 12,7	- 8,6	- 19,1
Lanaudière	Population	323,0	344,9	337,7	355,2	342,1	355,8	32,8	10,2↑	13,7	4,0
	Emploi total	250,2	261,9	257,1	275,0	270,1	274,0	23,8	9,5	3,9	1,4
	Emploi temps plein	207,9	223,3	217,1	232,8	230,4	234,6	26,7	12,8↑	4,2	1,8
	Emploi temps partiel	42,3	38,5	40,0	42,2	39,7	39,3	- 3,0	- 7,1	- 0,4	- 1,0
Laurentides	Population	387,7	374,9	392,9	401,6	413,3	424,4	36,7	9,5↑	11,1	2,7
	Emploi total	302,2	268,1	305,9	311,2	340,2	338,4	36,2	12,0↑	- 1,8	- 0,5
	Emploi temps plein	245,6	224,2	256,1	254,8	287,1	279,9	34,3	14,0↑	- 7,2	- 2,5
	Emploi temps partiel	56,6	43,9	49,8	56,4	53,1	58,5	1,9	3,4	5,4	10,2

Suite à la page 35

Tableau 2.1 (suite)

Emploi chez les 15-64 ans selon le régime de travail, régions administratives¹ et ensemble du Québec, 2019 à 2024

Région administrative		2019 ^r	2020 ^r	2021 ^r	2022 ^r	2023 ^r	2024	2019-2024		2023-2024	
								Écart	Variation	Écart	Variation
		k						k	%	k	%
Montérégie ¹	Population	994,4	1 019,7	1 019,3	1 011,9	1 019,6	1 027,1	32,7	3,3↑	7,5	0,7
	Emploi total	778,5	756,3	784,2	800,3	816,5	815,6	37,1	4,8↑	-0,9	-0,1
	Emploi temps plein	648,6	630,0	653,9	676,9	679,0	683,0	34,4	5,3↑	4,0	0,6
	Emploi temps partiel	129,8	126,3	130,3	123,5	137,5	132,7	2,9	2,2	-4,8	-3,5
Centre-du-Québec	Population	159,5	153,4	157,0	151,0	152,3	155,9	-3,6	-2,3	3,6	2,4
	Emploi total	121,4	115,8	124,7	123,4	122,4	124,5	3,1	2,6	2,1	1,7
	Emploi temps plein	97,1	97,1	105,4	102,7	99,3	103,7	6,6	6,8	4,4	4,4
	Emploi temps partiel	24,2	18,7	19,2	20,7	23,1	20,7	-3,5	-14,5	-2,4	-10,4
Ensemble du Québec	Population	5 410,5	5 428,9	5 413,5	5 417,2	5 484,5	5 607,3	196,8	3,6↑	122,8	2,2↑
	Emploi total	4 126,9	3 936,2	4 094,1	4 195,0	4 305,1	4 333,9	207,0	5,0↑	28,8	0,7
	Emploi temps plein	3 389,6	3 288,7	3 416,9	3 507,3	3 579,5	3 612,4	222,8	6,6↑	32,9	0,9
	Emploi temps partiel	737,3	647,5	677,2	687,7	725,6	721,5	-15,8	-2,1	-4,1	-0,6

↑ ou ↓ : Hausse ou baisse significative au seuil de 5 % entre 2019 et 2024 ou entre 2023 et 2024.

1. Le découpage géographique des régions administratives ne tient pas compte des modifications aux limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 2.2

Emploi selon le genre¹ chez les 15-64 ans, régions administratives² et ensemble du Québec, 2019 à 2024

Région administrative	2019 ^r	2020 ^r	2021 ^r	2022 ^r	2023 ^r	2024	2019-2024		2023-2024	
							Écart	Variation	Écart	Variation
	k						k	%	k	%
Bas-Saint-Laurent										
Hommes+	45,0	43,9	44,6	44,1	46,1	51,7	6,7	14,9↑	5,6	12,1↑
Femmes+	43,8	40,3	40,7	42,7	45,3	44,9	1,1	2,5	-0,4	-0,9
Saguenay-Lac-Saint-Jean										
Hommes+	65,2	63,4	60,1	62,0	64,4	63,2	-2,0	-3,1	-1,2	-1,9
Femmes+	58,5	55,7	57,6	57,7	59,9	59,9	1,4	2,4	0,0	0,0
Capitale-Nationale										
Hommes+	200,4	180,7	193,8	197,5	204,5	203,7	3,3	1,6	-0,8	-0,4
Femmes+	188,2	173,6	176,6	182,0	188,1	194,6	6,4	3,4	6,5	3,5
Mauricie										
Hommes+	60,2	60,3	58,1	57,3	62,4	65,8	5,6	9,3↑	3,4	5,4
Femmes+	56,4	57,8	56,4	56,4	55,4	61,7	5,3	9,4	6,3	11,4↑
Estrie ²										
Hommes+	81,6	80,1	80,5	82,2	84,0	84,9	3,3	4,0	0,9	1,1
Femmes+	76,2	74,7	75,9	73,9	74,7	80,4	4,2	5,5	5,7	7,6
Montréal										
Hommes+	538,9	505,9	525,6	545,5	557,7	558,3	19,4	3,6	0,6	0,1
Femmes+	481,5	447,6	477,1	490,4	505,9	493,5	12,0	2,5	-12,4	-2,5
Outaouais										
Hommes+	103,1	91,2	99,0	103,3	101,6	103,5	0,4	0,4	1,9	1,9
Femmes+	97,1	91,9	96,5	101,3	103,4	103,3	6,2	6,4	-0,1	-0,1
Abitibi-Témiscamingue										
Hommes+	38,9	35,0	36,1	36,9	36,6	37,8	-1,1	-2,8	1,2	3,3
Femmes+	34,6	31,0	33,2	33,8	33,3	34,7	0,1	0,3	1,4	4,2
Côte-Nord et Nord-du-Québec										
Hommes+	27,9	25,6	26,5	25,3	27,4	26,2	-1,7	-6,1	-1,2	-4,4
Femmes+	24,2	24,3	23,2	21,6	22,0	22,8	-1,4	-5,8	0,8	3,6
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine										
Hommes+	15,5	14,7	15,7	14,9	16,9	15,7	0,2	1,3	-1,2	-7,1
Femmes+	16,5	14,7	16,5	16,8	17,4	17,3	0,8	4,8	-0,1	-0,6
Chaudière-Appalaches										
Hommes+	111,6	112,2	113,1	118,2	114,3	120,3	8,7	7,8	6,0	5,2
Femmes+	100,3	104,5	96,0	104,9	106,2	108,4	8,1	8,1	2,2	2,1
Laval										
Hommes+	106,1	105,7	111,6	112,4	118,0	121,0	14,9	14,0↑	3,0	2,5
Femmes+	103,0	99,6	107,9	104,1	110,2	108,1	5,1	5,0	-2,1	-1,9

Suite à la page 37

Tableau 2.2 (suite)

Emploi selon le genre¹ chez les 15-64 ans, régions administratives² et ensemble du Québec, 2019 à 2024

Région administrative	2019 ^r	2020 ^r	2021 ^r	2022 ^r	2023 ^r	2024	2019-2024		2023-2024	
							Écart	Variation	Écart	Variation
	k						k	%	k	%
Lanaudière										
Hommes+	129,3	142,8	129,9	144,2	145,2	146,0	16,7	12,9↑	0,8	0,6
Femmes+	120,9	119,1	127,2	130,8	125,0	128,0	7,1	5,9	3,0	2,4
Laurentides										
Hommes+	154,3	140,8	159,9	164,3	179,8	173,7	19,4	12,6↑	-6,1	-3,4
Femmes+	148,0	127,3	146,0	147,0	160,3	164,7	16,7	11,3	4,4	2,7
Montérégie ²										
Hommes+	399,2	397,0	411,8	411,1	413,1	421,7	22,5	5,6↑	8,6	2,1
Femmes+	379,2	359,3	372,4	389,2	403,4	394,0	14,8	3,9	-9,4	-2,3
Centre-du-Québec										
Hommes+	62,1	60,2	66,6	63,8	62,7	68,4	6,3	10,1	5,7	9,1
Femmes+	59,3	55,6	58,1	59,6	59,6	56,1	-3,2	-5,4	-3,5	-5,9
Ensemble du Québec										
Hommes+	2 139,2	2 059,3	2 132,9	2 182,9	2 234,8	2 261,8	122,6	5,7↑	27,0	1,2
Femmes+	1 987,7	1 876,9	1 961,2	2 012,0	2 070,2	2 072,2	84,5	4,3↑	2,0	0,1

↑ ou ↓ : Hausse ou baisse significative au seuil de 5 % entre 2019 et 2024 ou entre 2023 et 2024.

1. Le genre d'une personne réfère à son identité personnelle et sociale en tant qu'homme, en tant que femme ou en tant que personne non binaire (c'est-à-dire une personne qui ne s'identifie pas exclusivement comme étant un homme ou une femme). Les catégories « Hommes+ » et « Femmes+ » signifient que les personnes non binaires ont été réparties entre les hommes et les femmes.
2. Le découpage géographique des régions administratives ne tient pas compte des modifications aux limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 2.3

Taux d'activité chez les 15-64 ans, régions administratives¹ et ensemble du Québec, 2019 à 2024

Région administrative	2019 ^r	2020 ^r	2021 ^r	2022 ^r	2023 ^r	2024	2019-2024	2023-2024
	%						Écart	
							points de %	
Bas-Saint-Laurent	78,7	78,8	77,3	81,3	81,1	83,5	4,8↑	2,4
Saguenay-Lac-Saint-Jean	77,6	78,7	78,9	79,9	82,1	81,0	3,4↑	- 1,1
Capitale-Nationale	84,6	81,7	83,6	84,2	85,2	85,0	0,4	- 0,2
Mauricie	76,2	79,3	76,7	75,5	77,4	79,4	3,2	2,0
Estrie ¹	80,2	80,0	80,5	79,2	78,6	80,8	0,6	2,2
Montréal	78,6	77,0	79,1	79,6	80,7	78,9	0,3	- 1,8↓
Outaouais	79,8	77,7	78,6	80,7	81,1	81,4	1,6	0,3
Abitibi-Témiscamingue	80,4	80,2	83,5	81,0	81,3	83,1	2,7	1,8
Côte-Nord et Nord-du-Québec	78,4	78,5	78,5	77,0	79,4	81,6	3,2	2,2
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	72,5	69,9	75,1	73,9	74,8	75,1	2,6	0,3
Chaudière-Appalaches	83,4	83,4	83,1	83,5	84,2	84,7	1,3	0,5
Laval	79,7	79,6	79,7	80,2	81,3	81,9	2,2	0,6
Lanaudière	80,5	82,0	80,3	81,3	83,0	81,7	1,2	- 1,3
Laurentides	81,6	79,6	82,3	80,5	85,4	82,9	1,3	- 2,5
Montréal ¹	81,6	81,0	81,4	82,2	83,3	83,2	1,6	- 0,1
Centre-du-Québec	79,4	80,6	83,8	83,9	82,5	82,9	3,5	0,4
Ensemble du Québec	80,3	79,5	80,5	80,9	82,1	81,7	1,4↑	- 0,4

↑ ou ↓ : Hausse ou baisse significative au seuil de 5 % entre 2019 et 2024 ou entre 2023 et 2024.

1. Le découpage géographique des régions administratives ne tient pas compte des modifications aux limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 2.4

Taux d'emploi chez les 15-64 ans, régions administratives¹ et ensemble du Québec, 2019 à 2024

Région administrative	2019 ^r	2020 ^r	2021 ^r	2022 ^r	2023 ^r	2024	2019-2024	2023-2024
							Écart	
	%						points de %	
Bas-Saint-Laurent	74,4	72,7	73,2	77,6	77,8	80,0	5,6↑	2,2
Saguenay-Lac-Saint-Jean	73,4	71,2	74,4	76,9	79,5	78,5	5,1↑	- 1,0
Capitale-Nationale	81,8	76,1	79,6	81,2	82,7	81,4	- 0,4	- 1,3
Mauricie	71,8	72,4	72,2	72,0	73,5	75,5	3,7	2,0
Estrie ¹	76,8	74,4	76,2	76,5	75,4	77,2	0,4	1,8
Montréal	73,0	68,2	72,6	75,0	75,7	72,6	- 0,4	- 3,1↓
Outaouais	75,7	71,4	74,3	77,8	77,7	76,7	1,0	- 1,0
Abitibi-Témiscamingue	77,1	74,9	79,4	78,5	78,8	81,0	3,9↑	2,2
Côte-Nord et Nord-du-Québec	74,5	72,7	75,1	73,7	77,1	78,3	3,8	1,2
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	63,0	61,5	65,8	66,6	69,0	68,5	5,5	- 0,5
Chaudière-Appalaches	80,7	78,6	80,2	81,9	82,2	82,2	1,5	0,0
Laval	75,9	73,0	74,3	76,7	76,7	77,0	1,1	0,3
Lanaudière	77,5	75,9	76,1	77,4	79,0	77,0	- 0,5	- 2,0
Laurentides	77,9	71,5	77,9	77,5	82,3	79,7	1,8	- 2,6
Montréal ¹	78,3	74,2	76,9	79,1	80,1	79,4	1,1	- 0,7
Centre-du-Québec	76,1	75,5	79,4	81,7	80,4	79,9	3,8	- 0,5
Ensemble du Québec	76,3	72,5	75,6	77,4	78,5	77,3	1,0↑	- 1,2↓

↑ ou ↓ : Hausse ou baisse significative au seuil de 5 % entre 2019 et 2024 ou entre 2023 et 2024.

1. Le découpage géographique des régions administratives ne tient pas compte des modifications aux limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 2.5

Taux de chômage chez les 15-64 ans, régions administratives¹ et ensemble du Québec, 2019 à 2024

Région administrative	2019 ^r	2020 ^r	2021 ^r	2022 ^r	2023 ^r	2024	2019-2024	2023-2024
	%						Écart	
							points de %	
Bas-Saint-Laurent	5,4	7,7	5,3	4,6	4,1 *	4,2	- 1,2	0,1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	5,4	9,5	5,7	3,8	3,1	3,1	- 2,3↓	0,0
Capitale-Nationale	3,3	6,8	4,8	3,6	2,9	4,3	1,0↑	1,4↑
Mauricie	5,7	8,7	5,8	4,5	5,0	4,9	- 0,8	- 0,1
Estrie ¹	4,2	7,0	5,3	3,3	4,1	4,5	0,3	0,4
Montréal	7,1	11,4	8,2	5,9	6,2	7,9	0,8	1,7↑
Outaouais	5,2	8,2	5,5	3,6	4,2	5,7	0,5	1,5↑
Abitibi-Témiscamingue	4,0	6,6	4,8	3,2	3,0 *	2,7	- 1,3↓	- 0,3
Côte-Nord et Nord-du-Québec	4,7	7,4	4,2	4,3	2,9 *	4,3	- 0,4	1,4↑
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	13,1	12,0	12,3	9,9	7,8	8,8	- 4,3↓	1,0
Chaudière-Appalaches	3,3	5,7	3,5	1,9	2,4	2,9	- 0,4	0,5
Laval	4,8	8,4	6,8	4,4	5,7	6,0	1,2	0,3
Lanaudière	3,7	7,4	5,2	4,8	4,8	5,7	2,0↑	0,9
Laurentides	4,5	10,2	5,4 *	3,7 *	3,6 *	3,8	- 0,7	0,2
Montréal ¹	4,1	8,5	5,5	3,8	3,9	4,6	0,5	0,7
Centre-du-Québec	4,1 *	6,4 *	5,2 *	2,6 *	2,6 *	3,8	- 0,3	1,2
Ensemble du Québec	5,0	8,8	6,1	4,3	4,4	5,4	0,4↑	1,0↑

↑ ou ↓ : Hausse ou baisse significative au seuil de 5 % entre 2019 et 2024 ou entre 2023 et 2024.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

1. Le découpage géographique des régions administratives ne tient pas compte des modifications aux limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

3 **Produit intérieur brut annuel par industrie**





Moya Yaoura, Direction des statistiques économiques

Le produit intérieur brut (PIB) constitue l'un des principaux indicateurs de la situation économique d'un pays ou d'une région. Il existe trois méthodes pour évaluer le PIB soit par industrie, soit par revenus, soit par dépenses¹. L'analyse qui suit est basée sur le PIB annuel par industrie qui correspond à la valeur totale de tous les biens et services finaux produits sur un territoire, au cours d'une période donnée, peu importe le lieu de résidence de ceux et celles qui en perçoivent le revenu.

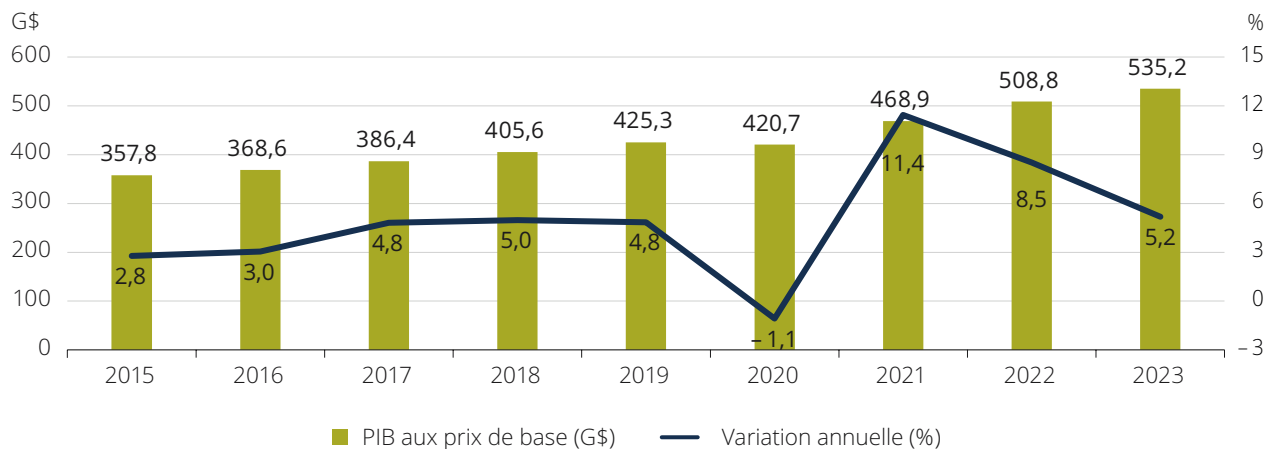
L'économie du Québec a enregistré une hausse de 5,2 % en 2023

Le PIB par industrie aux prix de base et en dollars courants du Québec s'est chiffré à 535,2 milliards de dollars en 2023², une hausse de 5,2 %, après avoir connu une augmentation de 8,5 % en 2022. Ce taux de croissance dépasse tout de même son niveau moyen historique observé avant la pandémie, lequel se situait généralement entre 2,4 % et 5,0 %. Tous les grands secteurs d'activité ont contribué à la croissance économique de la province, à l'exception du secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse ainsi que de celui des services publics.

En outre, la situation s'est aussi améliorée pour les secteurs qui ont été les plus durement touchés par les mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19, à savoir les arts, les spectacles et les loisirs, les services d'hébergement et de restauration, ainsi que le transport et l'entreposage. En 2023, ces secteurs affichent un PIB supérieur à leur niveau de 2019.

Figure 3.1

Produit intérieur brut aux prix de base, en dollars courants, et variation annuelle, ensemble du Québec¹, 2015 à 2023



1. Pour les années 2015 à 2021, les totaux proviennent de Statistique Canada, Division des comptes des industries, *Tableau 36-10-0221-01 – Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industries, provinces et territoires, novembre 2024*.

Sources : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

1. Le PIB par industrie est aux prix de base, c'est-à-dire qu'il n'inclut pas les taxes et les subventions sur les produits, alors que le PIB par revenus ou celui par dépenses est aux prix du marché, c'est-à-dire qu'il comprend les taxes et les subventions sur les produits.
2. À titre comparatif, le PIB aux prix de base en dollars enchaînés de 2017 a crû de 0,6 % en 2023. Ce taux de croissance était de 3,5 % en 2022, alors que son équivalent en dollars courants atteignait 8,5 %.

Note méthodologique

La méthode de calcul du PIB régional en dollars courants incorpore des matrices de navettage résidence-travail par industrie (SCIAN) provenant de compilations spéciales de Statistique Canada. Ces compilations sont faites à partir des données du Recensement de la population de 2016 et sont appliquées aux données couvrant les années 2015 à 2023.

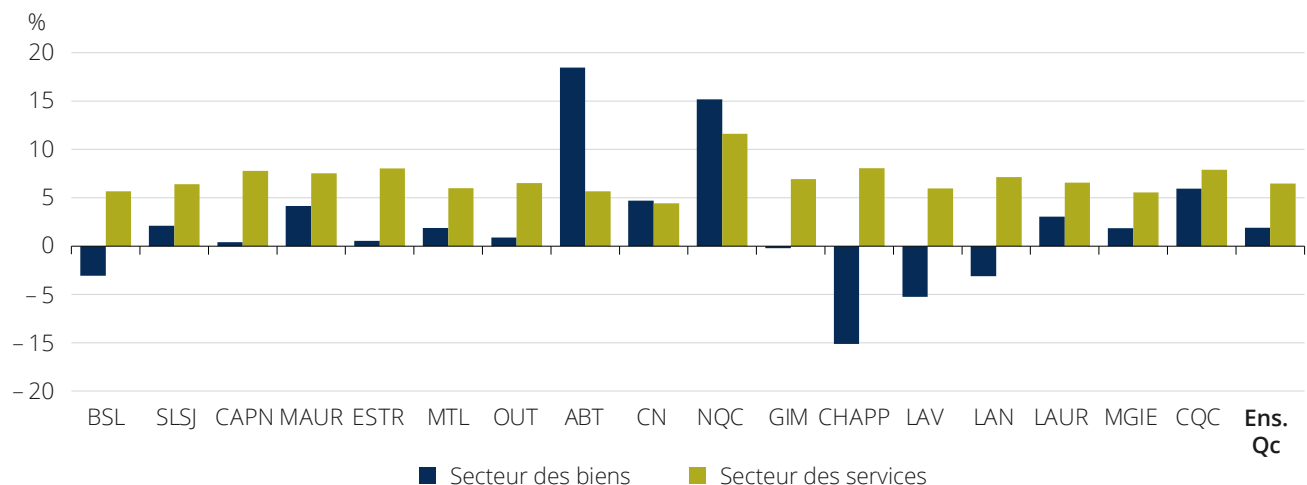
Dans l'édition 2025 du *Panorama des régions du Québec*, le découpage géographique touchant les régions administratives de l'Estrie et de la Montérégie entré en vigueur en 2021 n'est appliqué qu'à partir de l'année 2020, ce qui rend inappropriée toute comparaison chronologique avec des données antérieures à 2020.

Le PIB des industries productrices de services, qui représente 72,8 % de l'économie québécoise, a augmenté de 6,5 %, accroissement auquel ont participé tous les principaux secteurs de cette catégorie d'industries, en particulier ceux de la finance, des assurances et des services immobiliers (+ 6,4 %), des administrations publiques (+ 7,8 %), des services professionnels, scientifiques et techniques (+ 7,9 %), du transport et de l'entreposage (+ 8,5 %), des soins de santé et de l'assistance sociale (+ 4,6 %) ainsi que du commerce de détail (+ 7,3 %).

Quant aux industries productrices de biens, leur PIB a augmenté de 1,9 %, principalement en raison de la hausse observée dans le secteur de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, de l'extraction de pétrole et de gaz (+ 21,6 %).

Figure 3.2

Variation annuelle du PIB aux prix de base, en dollars courants, selon le secteur, régions administratives et ensemble du Québec, 2023



Sources : Institut de la statistique du Québec ; Statistique Canada ; Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; Pêches et Océans Canada et Revenu Québec.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Le PIB a augmenté dans toutes les régions, particulièrement dans le Nord-du-Québec et en Abitibi-Témiscamingue

En 2023, toutes les régions administratives ont affiché une hausse de leur PIB par rapport à 2022.

La région du Nord-du-Québec enregistre la plus forte croissance économique (+ 14,3 %), ce qui porte son PIB à environ 7,0 G\$. Cette hausse est principalement liée à la performance des secteurs de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, et de l'extraction de pétrole et de gaz (+ 17,3 %) et de la construction (+ 31,3 %).

L'Abitibi-Témiscamingue se situe au deuxième rang des taux de croissance les plus élevés : elle affiche une augmentation de 12,8 %, pour un PIB estimé à 12,2 G\$. Bien qu'elle représente la treizième économie provinciale (2,3 % du PIB du Québec), elle se classe au cinquième rang en matière de contribution à la croissance économique en 2023. Cette performance provient essentiellement des secteurs de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, et de l'extraction de pétrole et de gaz (+ 38,7 %).

À l'inverse, la région administrative de Chaudière-Appalaches affiche le taux de croissance le plus faible, soit 0,5 %, et ce, après une hausse notable de 12,3 % en 2022.

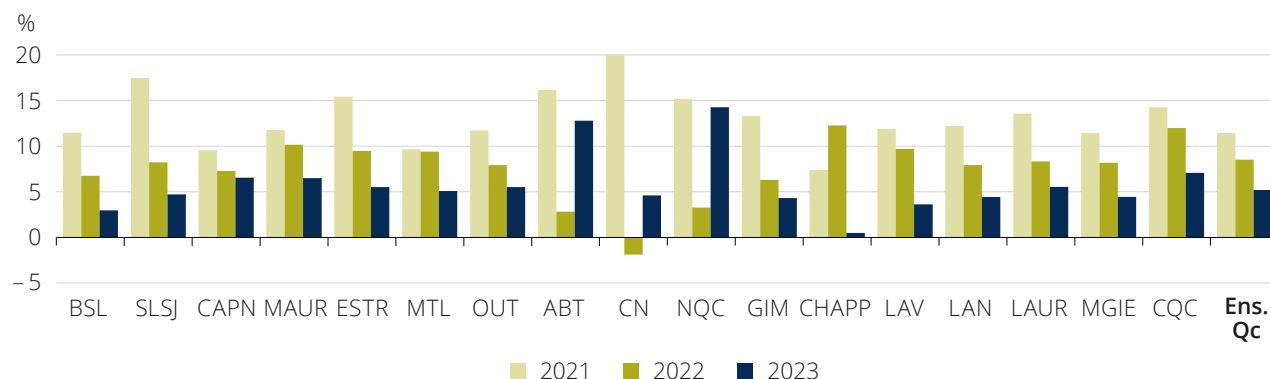
Cette faible croissance en 2023 s'explique principalement par une baisse prononcée de l'activité dans les secteurs de la fabrication (– 8,6 %) et de la construction (– 17,4 %).

Les hausses les plus importantes en valeur absolue ont été observées dans les régions de Montréal (+ 8 899 M\$; + 5,1 %), de la Capitale-Nationale (+ 3 168 M\$; + 6,5 %), de la Montérégie (+ 3 144 M\$; + 4,4 %) et des Laurentides (+ 1 586 M\$; + 5,5 %). Ces quatre régions réunies cumulent 63,6 % de la croissance économique de la province.

La région administrative de **Montréal** présente un PIB de 184,2 G\$ en 2023, soit l'équivalent de 34,4 % du PIB de la province, ce qui fait d'elle la première force économique du Québec. La hausse de 5,1 % observée pour cette région provient de tous les grands secteurs, en particulier de ceux du transport et de l'entreposage (+ 11,7 %), de la finance, des assurances et des services immobiliers (+ 4,0 %), des services professionnels, scientifiques et techniques (+ 6,6 %), de la fabrication (+ 4,8 %) ainsi que des administrations publiques (+ 8,1 %). En ce qui concerne le secteur manufacturier, c'est le sous-secteur de la fabrication de matériel de transport qui s'est particulièrement démarqué.

Figure 3.3

Variation annuelle du PIB aux prix de base, en dollars courants, régions administratives et ensemble du Québec, 2021 à 2023



Sources : Institut de la statistique du Québec ; Statistique Canada ; Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; Pêches et Océans Canada et Revenu Québec.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

La **Montérégie** est la deuxième économie de la province. Elle affiche une hausse de 4,4 % par rapport à 2022 et atteint un PIB de 74,0 G\$, soit 13,8 % du PIB de la province. Les secteurs ayant contribué le plus à cette hausse sont : la finance, les assurances et les services immobiliers (+ 5,4 %), la fabrication (+ 3,2 %), en particulier ses sous-secteurs de la fabrication de matériel de transport et de la fabrication d'aliments, ainsi que les secteurs des services professionnels, scientifiques et techniques (+ 7,0 %) et du commerce de détail (+ 7,0 %).

Avec une croissance de 6,5 % en 2023, le PIB de la **Capitale-Nationale** est évalué à plus de 51,5 G\$, soit 9,6 % du PIB de la province, ce qui lui permet de se maintenir en troisième position en importance au Québec. Les hausses sectorielles les plus remarquables émanent de la finance, des assurances et des services immobiliers (+ 8,4 %), des administrations publiques (+ 8,2 %), des services professionnels, scientifiques et techniques (+ 9,8 %), des soins de santé et l'assistance sociale (+ 6,6 %) ainsi que du commerce de détail (+ 7,7 %).

Le PIB de la région des **Laurentides** a atteint 30,3 G\$, soit une hausse de 5,5 % par rapport à 2022, ce qui la place au quatrième rang en importance de l'économie du Québec (5,7 % du PIB du Québec). Cette hausse provient principalement des secteurs de la finance, des assurances et des services immobiliers (+ 8,4 %), de la fabrication (+ 4,3 %), des services professionnels, scientifiques et techniques (+ 8,7 %), des administrations publiques (+ 8,4 %) ainsi que du commerce de détail (+ 5,4 %). Le sous-secteur de la fabrication qui s'est le plus illustré en 2023 est celui de la fabrication de matériel de transport.

Les principales industries dans les régions

Le secteur de la finance, des assurances et des services immobiliers

En 2023, le secteur de la finance, des assurances et des services immobiliers³ s'est imposé comme le principal moteur économique du Québec, représentant environ 17,1 % du PIB provincial. Dans les régions de Lanaudière, de Laval, de la Capitale-Nationale, des Laurentides, de Chaudière-Appalaches, de Montréal, et de la Montérégie, ce secteur affiche un poids supérieur à celui observé pour l'ensemble du Québec ; sa part varie entre 18,2 % et 21,4 % du PIB régional ([figure 3.4](#)). À l'inverse, son poids est le plus faible au Nord-du-Québec, où il ne représente que 1,2 % de l'économie de la région.

Le secteur de la finance, des assurances et des services immobiliers a crû de 6,4 % en 2023, principalement en raison des hausses observées dans les régions administratives de Montréal (+ 4,0 %), de la Capitale-Nationale (+ 8,4 %) et de la Montérégie (+ 5,4 %). À elles seules, ces trois régions expliquent près de 50 % de l'augmentation du PIB de ce secteur. En revanche, ce sont en Mauricie (+ 10,5 %), au Saguenay-Lac-Saint-Jean (+ 10,2 %), en Chaudière-Appalaches (+ 10,1 %) et dans le Centre-du-Québec (+ 10,0 %) que les progressions ont été les plus rapides.

L'industrie de la fabrication : quatre régions se démarquent

L'industrie de la fabrication occupe le deuxième rang parmi les principaux secteurs de l'économie québécoise ; elle compte pour 14 % du PIB provincial. Les sous-secteurs qui se démarquent le plus à l'échelle du Québec sont la fabrication de matériel de transport et la fabrication d'aliments, en raison de leur forte présence dans les régions administratives de Montréal et de la Montérégie.

3. Ce secteur regroupe la finance et les assurances, les services immobiliers et les services de location et de location à bail, ainsi que la gestion de sociétés et d'entreprises. Le regroupement comprend notamment le sous-secteur des logements occupés par leurs propriétaires, ce qui explique en partie l'importance du secteur dans toutes les régions.

Le poids de la fabrication est particulièrement élevé dans certaines régions, notamment en Chaudière-Appalaches (26,0 % du PIB de la région), dans le Centre-du-Québec (24,7 %), au Saguenay-Lac-Saint-Jean (20,3 %) et en Estrie (20,1 %). Les sous-secteurs dominants dans ces territoires sont : la fabrication de produits du pétrole et du charbon en Chaudière-Appalaches, la fabrication de machines dans le Centre-du-Québec et en Estrie, ainsi que la première transformation des métaux au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

En 2023, le PIB du secteur de la fabrication a progressé de 0,8 % dans l'ensemble du Québec. Cette croissance a été principalement portée par les hausses observées dans les sous-secteurs de la fabrication de matériel de transport et de la fabrication de machines. En revanche, le recul généralisé du sous-secteur de la fabrication de produits en bois dans l'ensemble des régions a considérablement freiné la croissance globale du secteur.

Le secteur public : plus du tiers de l'économie de l'Outaouais et de la Capitale-Nationale

Le secteur public, qui regroupe les services d'enseignement, les soins de santé et l'assistance sociale ainsi que les administrations publiques, représentait 22 % du PIB provincial en 2023. Son poids est particulièrement marqué en Outaouais (45,8 %) et dans la Capitale-Nationale (33,3 %), principalement en raison de l'importance du secteur des administrations publiques. Cet agrégat économique demeure également significatif en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (29,8 %), en Mauricie (27,4 %) et dans le Bas-Saint-Laurent (26,6 %).

L'agrégat du secteur public a connu une croissance de 5,2 % en 2023, principalement en raison des hausses du secteur des administrations publiques (+ 7,8 %), des soins de santé et de l'assistance sociale (+ 4,6 %), ainsi que des services d'enseignement (+ 2,6 %). Les régions administratives ayant le plus contribué à cette croissance sont Montréal (+ 5,1 %), la Capitale-Nationale (+ 6,8 %), la Montérégie (+ 4,3 %) et l'Outaouais (+ 5,1 %).

Le commerce

L'agrégat du commerce, qui regroupe le commerce de gros et le commerce de détail, a progressé de 6,0 % en 2023 et représentait environ 11,1 % du PIB québécois. Le commerce occupe une place essentielle dans la majorité des régions, et sa part est supérieure à celle observée dans l'ensemble du Québec dans les régions de Laval (17,2 %), du Centre-du-Québec (14,2 %), de Lanaudière (13,4 %), de la Montérégie (13,1 %), des Laurentides (12,9 %) et de Chaudière-Appalaches (12,0 %).

Le commerce de détail, qui affiche une hausse de 7,3 %, contribue à 61 % de la croissance de l'agrégat. Quant au commerce de gros, sa hausse de 4,6 % explique les 39 % restants. Les régions de Montréal (+ 5,5 %), de la Montérégie (+ 5,3 %) et de la Capitale-Nationale (+ 6,7 %) sont celles qui contribuent le plus à la croissance globale du commerce.

Le secteur primaire, moteur économique de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec

Enfin, l'agrégat que l'on pourrait associer au secteur primaire, composé de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche, et de la chasse ainsi que de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, et de l'extraction de pétrole et de gaz, joue un rôle contrasté dans l'économie québécoise. À l'échelle provinciale, il représente une part relativement modeste du PIB, soit 3,6 %. Toutefois, son importance varie considérablement selon les régions.

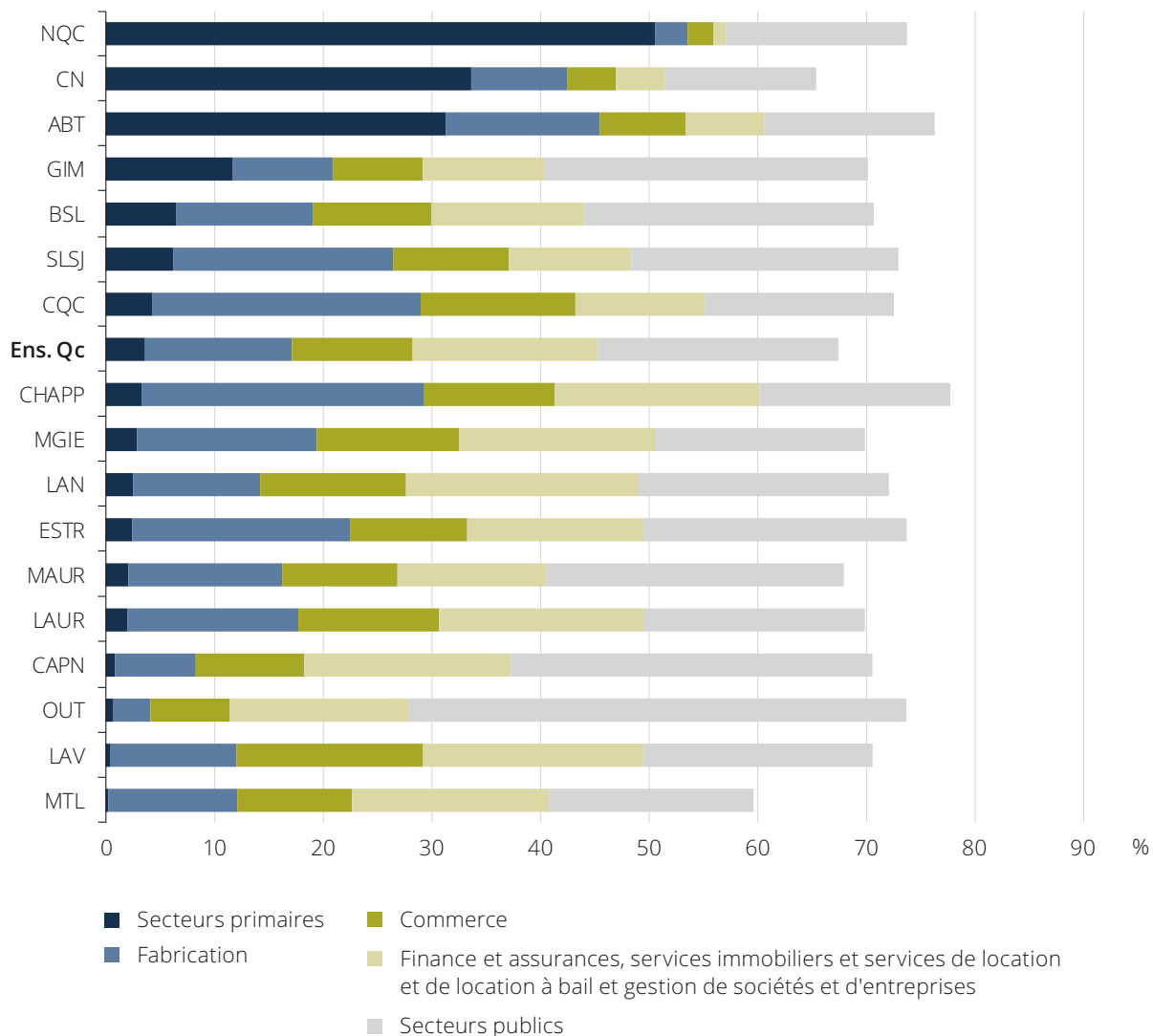
En Abitibi-Témiscamingue, sur la Côte-Nord et dans le Nord-du-Québec, ce secteur arrive en tête des principaux moteurs économiques, avec des parts respectives de 31,3 %, 33,6 % et 50,5 % du PIB régional, principalement attribuable au secteur des mines. À l'inverse, dans les régions de la Capitale-Nationale, de l'Outaouais, de Laval et de Montréal, sa contribution est inférieure à 1 % de l'économie régionale.

En 2023, l'agrégat a progressé de 10,4 %, en raison d'une hausse marquée de la production du secteur de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, et de l'extraction de pétrole et de gaz (+ 21,6 %). Cette croissance a toutefois été atténuée par une baisse dans le secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (– 3,9 %).

Les augmentations les plus marquées dans l'agrégat du secteur primaire ont été observées dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue (+ 35,1 %), du Nord-du-Québec (+ 16,7 %), du Saguenay-Lac-Saint-Jean (+ 35,8 %) et de la Côte-Nord (+ 4,7 %).

Figure 3.4

Répartition du PIB aux prix de base, en dollars courants, selon cinq regroupements d'industries, régions administratives et ensemble du Québec, 2023¹



1. Les autres secteurs ne sont pas représentés, ce qui explique pourquoi le total n'arrive pas à 100 %.

Sources : Institut de la statistique du Québec ; Statistique Canada ; Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; Pêches et Océans Canada et Revenu Québec.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Le PIB par habitant dépasse les 60 000 \$ au Québec

En 2023, le PIB par habitant au Québec (ensemble des régions administratives) est estimé à 60 490 \$, une hausse de 1 826 \$ (+ 3,1 %) par rapport à 2022. Dans l'intervalle, la population du Québec a crû de 2,0 %.

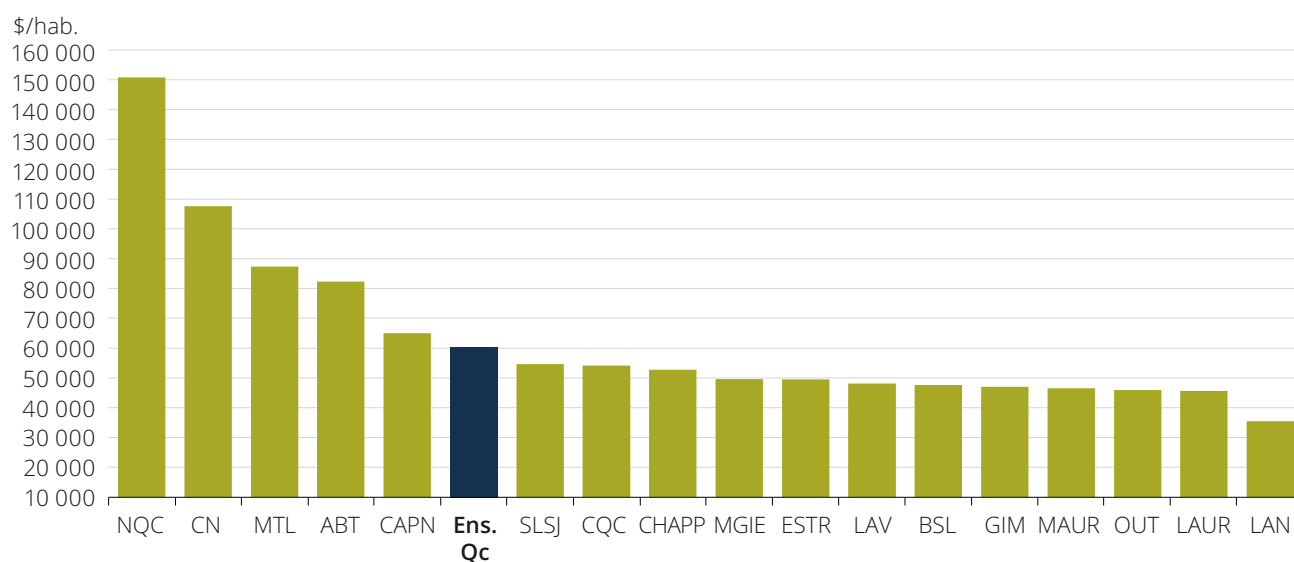
Selon les données présentées à la figure 3.5, cinq régions administratives ont affiché un niveau de PIB par habitant⁴ supérieur à celui calculé pour l'ensemble du Québec. Il s'agit du Nord-du-Québec (150 808 \$), de la Côte-Nord (107 571 \$), de Montréal (87 325 \$), de l'Abitibi-Témiscamingue (82 253 \$) et de la Capitale-Nationale (65 002 \$). Le plus faible PIB par habitant, soit 35 449 \$, est celui de Lanaudière. Parmi les facteurs qui expliquent ce faible niveau, il y a le fait qu'une part importante de ses résidents et résidentes travaillent à l'extérieur de leur région, ce qui contribue au PIB d'autres territoires, dont celui de Montréal.

Le PIB par habitant a augmenté dans toutes les régions administratives du Québec, à l'exception de Chaudière-Appalaches, où il a baissé de 1,0 %. Ce recul survient après une hausse exceptionnelle de 10,8 % en 2022. En 2023, les plus forts taux de croissance ont été enregistrés par le Nord-du-Québec (+ 13,6 %) et par l'Abitibi-Témiscamingue (+ 12,4 %).

Sept régions ont connu des augmentations du niveau de leur PIB par habitant supérieures à celle calculée pour l'ensemble du Québec, soit le Nord-du-Québec (+ 18 031 \$), l'Abitibi-Témiscamingue (+ 9 106 \$), la Côte-Nord (+ 4 811 \$), le Centre-du-Québec (+ 2 755 \$), la Capitale-Nationale (+ 2 562 \$), la Mauricie (+ 2 213 \$) et le Saguenay-Lac-Saint-Jean (+ 1 854 \$).

Figure 3.5

PIB aux prix de base par habitant, en dollars courants, régions administratives et ensemble du Québec, 2023



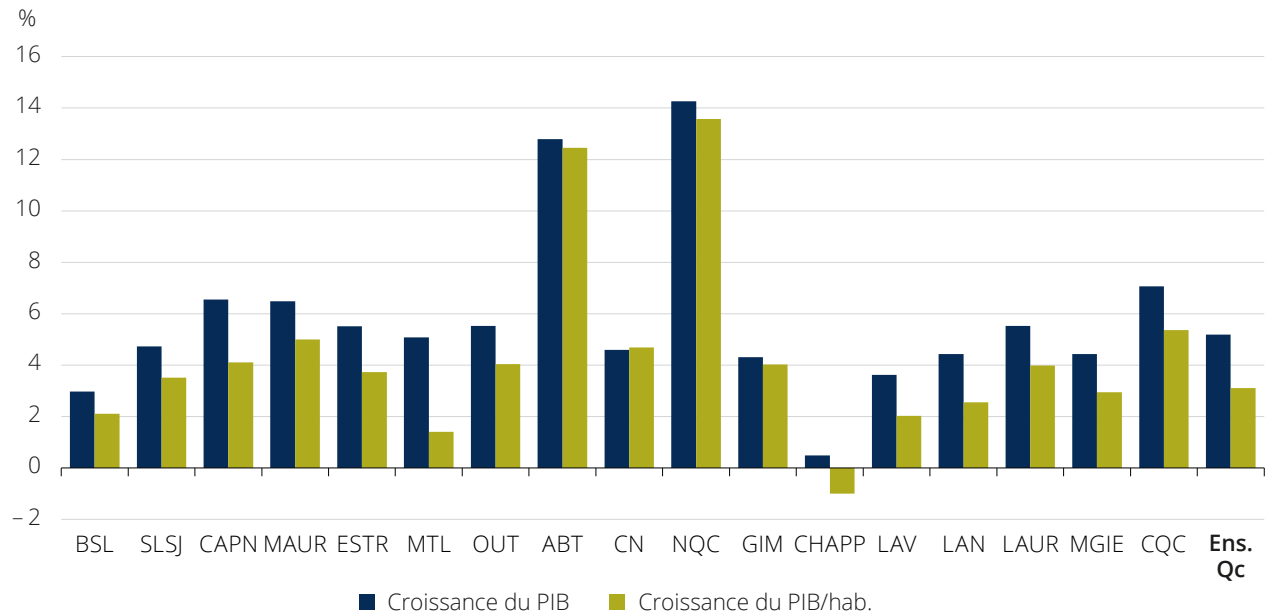
Sources : Institut de la statistique du Québec ; Statistique Canada ; Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; Pêches et Océans Canada et Revenu Québec.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

4. Le PIB est la valeur sans double compte des biens et services produits sur un territoire économique au cours d'une période donnée, peu importe le lieu de résidence de ceux et celles qui en reçoivent le revenu. Il est donc différent du revenu disponible, soit celui que reçoivent les résidents et résidentes d'un territoire, peu importe où a eu lieu la production. Ainsi, le calcul du PIB/habitant est influencé, entre autres, par le degré de navettage pour des raisons d'emploi, des résidents et résidentes d'une région administrative vers une autre région limitrophe.

Figure 3.6

Variation annuelle du PIB aux prix de base et du PIB par habitant, en dollars courants, régions administratives et ensemble du Québec, 2023



Sources : Institut de la statistique du Québec ; Statistique Canada ; Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; Pêches et Océans Canada et Revenu Québec.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Informations statistiques complémentaires

Des données détaillées sur le [PIB aux prix de base par industrie](#) du Québec, des régions administratives et des régions métropolitaines de recensement sont disponibles sur le site Web de l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 3.1

PIB aux prix de base, en dollars courants, régions administratives¹ et ensemble du Québec, 2015 à 2023

Région administrative	2015	2016	2017	2018 ^r	2019 ^r	2020 ^r	2021 ^r	2022 ^r	2023 ^p	TCAM 2023/ 2015	Variation 2023/ 2022
	M\$									%	
Bas-Saint-Laurent	6 826	7 053	7 385	7 568	7 833	7 868	8 771	9 363	9 641	4,4	3,0
Saguenay– Lac-Saint-Jean	10 373	10 454	11 003	11 610	11 720	11 606	13 632	14 753	15 450	5,1	4,7
Capitale-Nationale	35 537	36 671	38 303	39 789	41 474	41 166	45 094	48 378	51 547	4,8	6,5
Mauricie	8 971	9 161	9 549	9 973	10 160	10 029	11 209	12 348	13 149	4,9	6,5
Estrie ¹	11 342	11 719	12 162	12 943	13 415	19 106	22 057	24 151	25 483	...	5,5
Montréal	124 477	127 969	134 061	142 331	150 868	146 142	160 258	175 314	184 213	5,0	5,1
Outaouais	12 756	12 935	13 798	14 360	15 032	15 075	16 841	18 177	19 180	5,2	5,5
Abitibi-Témiscamingue	7 140	7 491	8 120	8 492	8 534	9 072	10 538	10 834	12 220	6,9	12,8
Côte-Nord	6 146	6 113	6 512	6 955	7 486	7 553	9 425	9 247	9 672	5,8	4,6
Nord-du-Québec	3 505	3 938	4 424	4 733	5 046	5 175	5 961	6 157	7 035	9,1	14,3
Gaspésie– Îles-de-la-Madeleine	3 146	3 343	3 276	3 203	3 470	3 448	3 906	4 152	4 331	4,1	4,3
Chaudière-Appalaches	16 610	16 971	17 591	18 481	18 818	19 564	21 009	23 587	23 703	4,5	0,5
Laval	14 705	15 212	15 907	16 626	17 584	17 048	19 073	20 921	21 679	5,0	3,6
Lanaudière	12 863	13 385	13 960	14 554	15 397	15 462	17 349	18 724	19 553	5,4	4,4
Laurentides	19 980	20 358	21 379	22 441	23 696	23 324	26 489	28 695	30 281	5,3	5,5
Montérégie ¹	54 621	56 739	59 441	61 604	64 507	58 783	65 501	70 859	74 003	...	4,4
Centre-du-Québec	8 759	9 122	9 537	9 950	10 237	10 278	11 743	13 150	14 079	6,1	7,1
Ensemble du Québec	357 759	368 635	386 407	405 614	425 277	420 699	468 856	508 811	535 220	5,2	5,2

1. Les modifications aux limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021 ne sont appliquées qu'à partir de 2020. Il y a donc un bris de série, ce qui rend impossible la comparaison avec des données antérieures à 2020.

Sources : Institut de la statistique du Québec ; Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; Pêches et Océans Canada ; Revenu Québec et Statistique Canada.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Tableau 3.2

PIB aux prix de base par habitant, en dollars courants, régions administratives¹ et ensemble du Québec, 2015 à 2023

Région administrative	2015	2016	2017	2018 ^r	2019 ^r	2020 ^r	2021 ^r	2022 ^r	2023 ^p	TCAM 2023/ 2015	Variation 2023/ 2022
	\$/hab.									%	
Bas-Saint-Laurent	34 524	35 749	37 460	38 438	39 725	39 773	44 005	46 598	47 583	4,1	2,1
Saguenay- Lac-Saint-Jean	37 396	37 738	39 811	42 077	42 483	42 018	49 291	52 800	54 654	4,9	3,5
Capitale-Nationale	48 702	49 923	51 789	53 351	55 058	54 218	59 124	62 440	65 002	3,7	4,1
Mauricie	33 693	34 336	35 678	37 195	37 720	36 926	40 855	44 327	46 540	4,1	5,0
Estrie ¹	35 684	36 588	37 678	39 666	40 634	39 007	44 216	47 600	49 375	...	3,7
Montréal	63 800	65 265	67 578	70 327	73 268	70 875	79 498	86 108	87 325	4,0	1,4
Outaouais	33 384	33 558	35 471	36 486	37 666	37 309	41 272	44 105	45 885	4,1	4,0
Abitibi-Témiscamingue	48 550	50 947	55 136	57 694	57 974	61 531	71 279	73 147	82 253	6,8	12,4
Côte-Nord	65 620	66 150	71 175	76 635	82 907	83 814	104 527	102 760	107 571	6,4	4,7
Nord-du-Québec	78 760	88 139	98 450	104 544	110 865	113 208	129 237	132 777	150 808	8,5	13,6
Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine	34 583	37 062	36 432	35 639	38 712	38 365	42 769	45 230	47 049	3,9	4,0
Chaudière-Appalaches	39 605	40 280	41 577	43 473	44 052	45 425	48 232	53 420	52 884	3,7	-1,0
Laval	34 866	35 722	37 031	38 269	40 101	38 652	43 299	47 142	48 100	4,1	2,0
Lanaudière	26 054	26 914	27 778	28 647	29 929	29 574	32 570	34 564	35 449	3,9	2,6
Laurentides	33 978	34 241	35 506	36 778	38 323	37 081	41 182	43 899	45 648	3,8	4,0
Montérégie ¹	36 097	37 169	38 574	39 500	40 811	40 692	44 963	48 160	49 578	...	2,9
Centre-du-Québec	36 278	37 540	38 988	40 445	41 376	41 265	46 583	51 428	54 183	5,1	5,4
Ensemble du Québec	43 759	44 819	46 595	48 362	50 132	49 198	54 696	58 665	60 490	4,1	3,1

1. Les modifications aux limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021 ne sont appliquées qu'à partir de 2020. Il y a donc un bris de série, ce qui rend impossible la comparaison avec des données antérieures à 2020.

Sources : Institut de la statistique du Québec ; Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; Pêches et Océans Canada ; Revenu Québec et Statistique Canada.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

4 Revenu disponible par habitant





Marcus Fraga, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Ce chapitre compare les estimations du revenu disponible par habitant de 2023 avec celles de 2022 afin de cerner son évolution récente. En outre, il met en relief les disparités entre les 17 régions administratives de la province. L'analyse ne se limite pas à la seule comparaison du revenu disponible ; le texte se penche également sur les prestations sociales et les crédits d'impôt remboursables versés par les différents ordres de gouvernement, lesquels constituent, après la rémunération des salariés, la principale source de revenu des particuliers. Ces transferts gouvernementaux ont connu d'importantes variations au cours des dernières années. En 2023 plus particulièrement, on observe une diminution des transferts gouvernementaux dans presque toutes les régions du Québec par rapport à 2022.

Le revenu disponible augmente moins rapidement que l'inflation au Québec en 2023

Selon les données provisoires, le revenu disponible par habitant, en dollars courants, a crû au Québec de 2,0 % en 2023 pour s'établir à 36 531 \$. Il s'agit d'un taux de croissance inférieur à celui enregistré en 2022 (+ 5,4 %). Ce ralentissement de la croissance est attribuable, d'une part, à une augmentation plus modeste de la rémunération des salariés, et ce, après deux années de fortes hausses de cette principale composante du revenu disponible. D'autre part, il résulte de la baisse des transferts courants versés aux particuliers par l'administration publique provinciale et qui fait suite à la hausse exceptionnelle enregistrée en 2022.

En parallèle, l'inflation est demeurée vive au Québec en 2023, l'indice implicite des prix des dépenses de consommation finale des ménages ayant augmenté de 3,9 %, après une hausse substantielle de 5,5 % observée un an plus tôt. Cela signifie qu'en termes réels, c'est-à-dire lorsque l'on exclut les variations de prix, le revenu disponible par habitant a diminué dans la province de 1,8 % en 2023. Ce repli fait suite à deux années où il a peu ou pas bougé (0,0 % en 2021 et - 0,1 % en 2022). Il faut d'ailleurs remonter au début des années 1990, au moment où la province traversait une importante récession économique marquée par une forte inflation, pour voir une baisse annuelle du revenu disponible par habitant en termes réels aussi prononcée.

Qu'est-ce que le revenu disponible selon la comptabilité nationale

Le revenu disponible par habitant est un indicateur économique basé sur une notion reconnue internationalement provenant du Système de comptabilité nationale de 2008 (SCN 2008)¹. Il représente le montant moyen qui reste à la disposition des particuliers pour la consommation finale de biens et de services ainsi que pour l'épargne volontaire. Pour obtenir le revenu disponible par habitant, on additionne d'abord tous les revenus des personnes résidant dans un territoire donné, tels que la rémunération des salariés, le revenu net des entreprises individuelles, les revenus nets de la propriété ainsi que les transferts en provenance des administrations publiques, lesquels comprennent notamment les prestations d'assurance-emploi et de la Sécurité de la vieillesse. On soustrait ensuite les transferts payés par les particuliers aux secteurs institutionnels, dont l'impôt sur le revenu, les cotisations aux régimes d'assurance sociale ainsi que les cotisations des employés à un régime de retraite à prestations ou à cotisations déterminées. Enfin, on divise par la population du territoire, tous âges confondus.

Composition du revenu disponible selon le Système des comptes macroéconomiques

Revenu disponible				
 Revenu primaire	+	 Transferts courants reçus	-	 Transferts courants payés
Rémunération des salariés		Des ISBLSM ¹		Aux ISBLSM ¹
Revenu mixte net		Des sociétés financières		Aux sociétés financières ²
Revenu net des entreprises agricoles		Des administrations publiques		Aux administrations publiques
Revenu net des entreprises non agricoles		Fédérale		Impôt sur le revenu
Revenu net de location		Provinciale		Cotisations aux régimes d'assurance sociale
Revenu net de la propriété		Autochtones		Autres transferts
		RRQ et RPC		
		Des non-résidents		Aux non-résidents

1. Les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) comprennent, entre autres, les œuvres de bienfaisance et les organisations de secours ou d'assistance créées à des fins philanthropiques.
2. Les transferts payés aux sociétés financières comprennent les cotisations aux régimes de retraite à prestations et à cotisations déterminées.

Source : Institut de la statistique du Québec.

Il convient toutefois de noter que le revenu disponible, tel qu'il est calculé, ne prend pas en considération les différences du coût de la vie entre les territoires (comme les prix du logement, de l'alimentation, du transport, etc.). Ainsi, une région affichant un revenu disponible plus élevé peut, en réalité, offrir un pouvoir d'achat inférieur si le coût de la vie y est très élevé. De même, des régions ayant un niveau de revenu similaire peuvent présenter des réalités économiques très différentes lorsque les écarts du coût de la vie sont pris en compte.

1. Le SCN sert de cadre pour structurer la production des données des comptes macroéconomiques du Canada ainsi que des provinces et territoires. D'ailleurs, ce cadre est appliqué par toutes les agences statistiques nationales des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

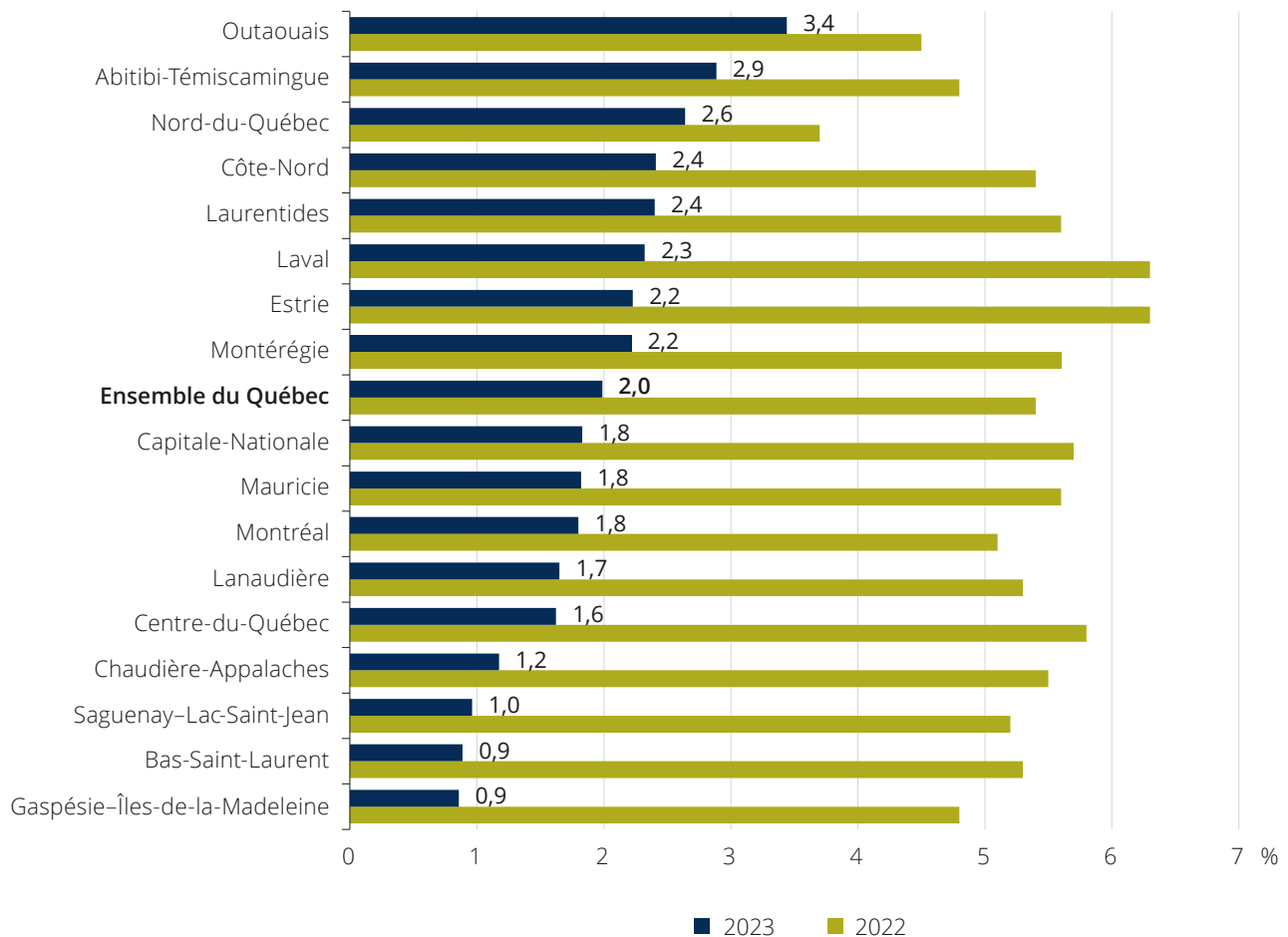
Ralentissement de la croissance du revenu disponible dans toutes les régions administratives

Dans les 17 régions administratives que compte le Québec, la croissance du revenu disponible par habitant, exprimée en dollars courants, a été moins importante en 2023 qu'en 2022. Il convient de préciser que, faute de données sur l'indice implicite de prix des dépenses de consommation finale des ménages à l'échelle infra-provinciale, l'évolution du revenu disponible dans les régions administratives est analysée uniquement en dollars courants, c'est-à-dire sans ajustement pour les variations de prix.

Le ralentissement a été particulièrement marqué pour le Bas-Saint-Laurent, où le taux de croissance est passé de 5,3 % en 2022 à 0,9 % en 2023. Cette région de l'est du Québec est d'ailleurs celle qui connaît, avec la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, l'augmentation la plus modeste en 2023, en raison notamment d'une croissance plus faible qu'ailleurs de la rémunération des salariés. Le rythme de croissance a également fléchi de façon notable dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, du Centre-du-Québec et de Chaudière-Appalaches. Cette situation est attribuable d'une part à l'essoufflement de la rémunération salariés, et d'autre part, à la baisse marquée du revenu net des entreprises agricoles.

Figure 4.1

Variations annuelles du revenu disponible par habitant, en dollars courants, régions administratives et ensemble du Québec, 2022 et 2023



Sources : Institut de la statistique du Québec ; ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; ministère de l'Enseignement supérieur ; Office de la sécurité économique des chasseurs crïs ; Retraite Québec ; Revenu Québec ; Services aux Autochtones Canada ; Société de l'assurance automobile du Québec ; Société d'habitation du Québec et Statistique Canada.

En revanche, la croissance du revenu disponible en Outaouais est demeurée soutenue en 2023, malgré un certain ralentissement. Elle représente d'ailleurs la plus forte hausse parmi les 17 régions administratives du Québec. Les paiements rétroactifs des salaires versés en vertu des nouvelles conventions collectives conclues dans la fonction publique du Canada en 2023 semblent avoir contribué à la progression de la rémunération des salariés dans cette région, laquelle compte un nombre relativement important de fonctionnaires du gouvernement fédéral. Outre l'Outaouais, les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec se démarquent par un taux de croissance supérieur à 2,5 % du revenu disponible entre 2022 et 2023. En ce qui concerne l'Abitibi-Témiscamingue, la hausse est attribuable entre autres à l'augmentation de la rémunération des salariés et du revenu mixte net. Quant au Nord-du-Québec, c'est la seule région à avoir connu une augmentation des transferts gouvernementaux. Celle-ci a eu pour effet d'accroître le revenu disponible de façon plus importante que dans l'ensemble du Québec.

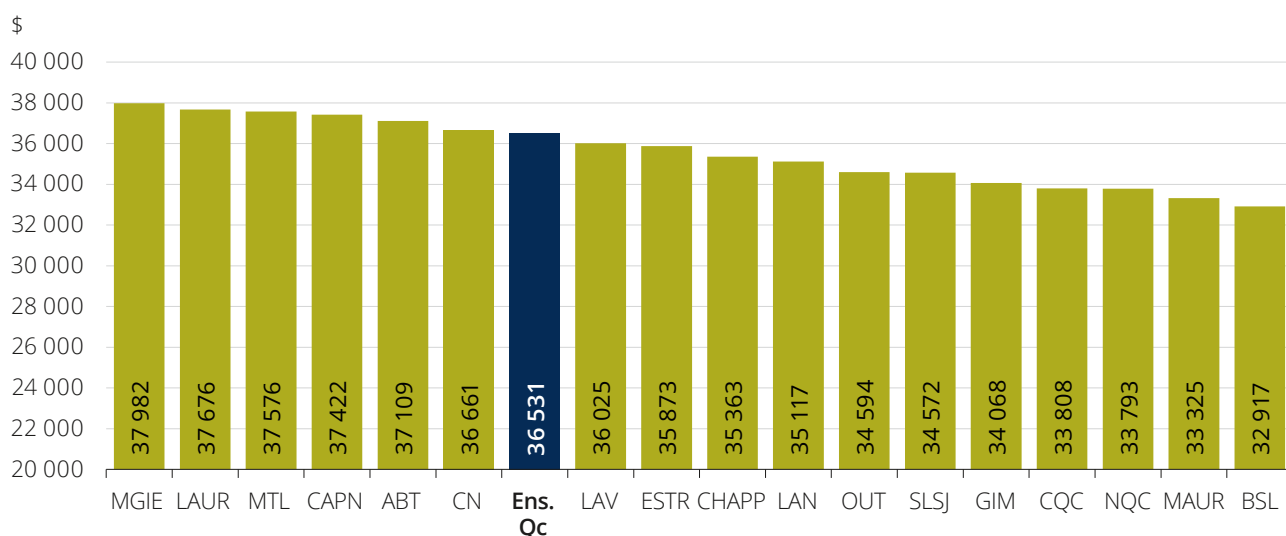
La Montérégie continue d'afficher le revenu disponible le plus élevé au Québec

Les régions administratives dont le revenu disponible est supérieur à celui de l'ensemble du Québec (36 531 \$) en 2023 sont respectivement la Montérégie (37 982 \$), les Laurentides (37 676 \$), Montréal (37 576 \$), la Capitale-Nationale (37 422 \$), l'Abitibi-Témiscamingue (37 109 \$) et la Côte-Nord (36 661 \$). Ainsi, la Montérégie affiche, pour une huitième année d'affilée, le revenu disponible par habitant le plus élevé de la province.

Les niveaux de revenu élevés observés en Montérégie et dans la Capitale-Nationale sont attribuables, pour une large part, à une rémunération des salariés parmi les plus importantes du Québec et à un taux d'emploi des 15 à 64 ans qui demeure relativement haut. Le revenu disponible des régions de la Côte-Nord et de l'Abitibi-Témiscamingue continue quant à lui d'être tiré vers le haut par les salaires particulièrement élevés qui sont versés notamment par le secteur minier et l'industrie de la première transformation des métaux. Notons qu'il s'agit d'ailleurs des seules régions éloignées des grands centres urbains à présenter un revenu disponible par habitant dépassant celui observé dans l'ensemble du Québec.

Figure 4.2

Revenu disponible par habitant, régions administratives et ensemble du Québec, 2023



Sources : Institut de la statistique du Québec ; ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; ministère de l'Enseignement supérieur ; Office de la sécurité économique des chasseurs crïs ; Retraite Québec ; Revenu Québec ; Services aux Autochtones Canada ; Société de l'assurance automobile du Québec ; Société d'habitation du Québec et Statistique Canada.

Quant aux régions de Montréal et des Laurentides, elles se caractérisent par des revenus nets de la propriété ainsi que par des revenus nets de location nettement plus élevés que ceux des autres régions.

En revanche, le revenu disponible par habitant est inférieur à 34 000 \$ dans quatre régions : le Bas-Saint-Laurent, la Mauricie, le Nord-du-Québec et le Centre-du-Québec. La faiblesse relative de leur revenu disponible s'explique principalement par des niveaux de rémunération des salariés par habitant historiquement inférieurs à ceux de l'ensemble du Québec. Cette situation est cependant compensée partiellement par les transferts versés par les gouvernements aux particuliers qui demeurent relativement importants dans ces régions, comme nous le verrons ci-après.

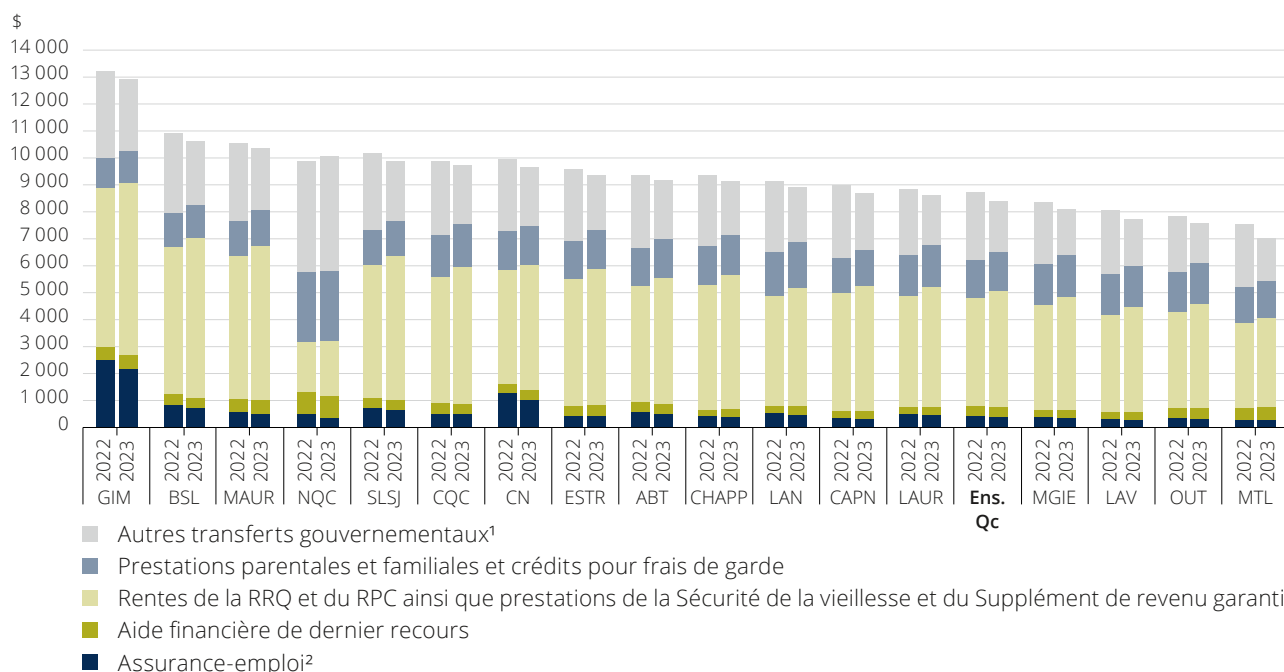
Transferts gouvernementaux par habitant : des différences régionales relativement importantes

En 2023, les différents ordres de gouvernement ont versé un montant de 74,3 milliards en transferts courants aux particuliers, soit 1,8 % de moins qu'en 2022. Ces transferts ont été en moyenne de 8 396 \$ par habitant dans l'ensemble du Québec, ce qui constitue la seconde source de revenus en importance pour les particuliers, la première étant la rémunération des salariés.

Parmi les principaux transferts gouvernementaux reçus par les particuliers figurent les prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti (SRG), ainsi que celles du Régime de rentes du Québec (RRQ)

Figure 4.3

Transferts gouvernementaux par habitant selon le type de prestation, régions administratives et ensemble du Québec, 2022 et 2023



1. Cette catégorie comprend notamment le crédit de TPS, le crédit d'impôt solidarité, les crédits d'impôt pour le coût de la vie, les allocations pour anciens combattants, l'Allocation canadienne pour les travailleurs, les autres crédits d'impôt remboursables ainsi que la Prestation canadienne d'urgence (PCU) versée par l'Agence du revenu du Canada, la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants, la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE), la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique et la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants. Les sommes qui ont été versées en trop et qui ont dû être remboursées par les particuliers au gouvernement fédéral au titre de la PCU et de la PCRE sont soustraites de cette catégorie de revenu.
2. Comprend les prestations d'assurance-emploi ainsi que les sommes relatives à la Prestation canadienne d'urgence à titre de prestations d'assurance-emploi versées par Service Canada.

Sources : Institut de la statistique du Québec ; ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; ministère de l'Enseignement supérieur ; Office de la sécurité économique des chasseurs crs ; Retraite Québec ; Revenu Québec ; Services aux Autochtones Canada ; Société de l'assurance automobile du Québec ; Société d'habitation du Québec et Statistique Canada.

et du Régime de pensions du Canada (RPC), qui représentent 51,2 % de l'ensemble des transferts gouvernementaux versés aux particuliers. En 2023, ces prestations s'élevaient à 4 299 \$ par habitant, une augmentation de 7,3 % par rapport à l'année antérieure.

Parmi les autres grandes composantes des transferts gouvernementaux, on trouve aussi les prestations parentales et familiales, ce qui comprend les crédits d'impôt pour frais de garde. En 2023, ces transferts se chiffraient à environ 1 457 \$ par habitant, soit 17 % du total des transferts reçus par les résidents et résidentes du Québec.

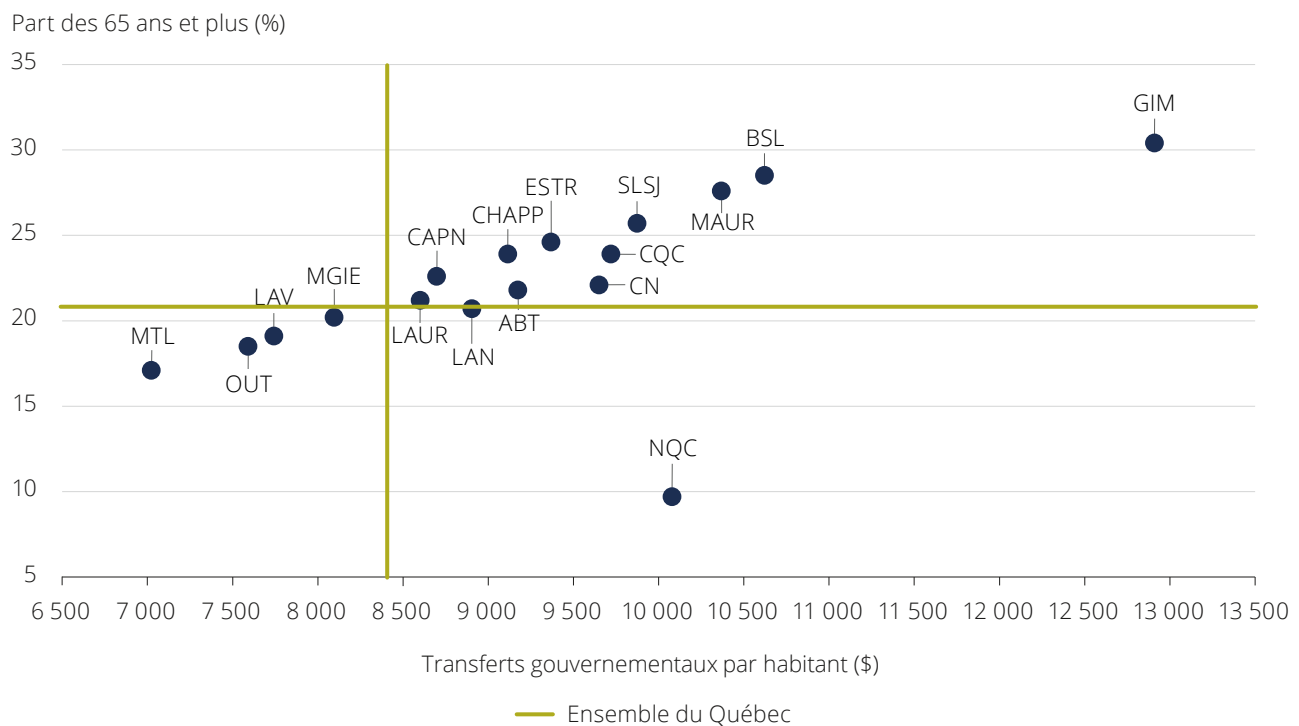
Étant donné l'importance relative des prestations de vieillesse et des régimes publics de retraite, il n'est donc pas étonnant de constater que ce sont les régions caractérisées par une forte proportion de personnes âgées de 65 ans et plus qui reçoivent le plus en transferts courants des différents ordres de gouvernement. C'est le cas de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent

et de la Mauricie, où plus du quart de la population était composée de personnes âgées de 65 ans et plus en 2023 (ISQ 2024 : 15). Dans ces trois régions, la moyenne des transferts gouvernementaux a dépassé 10 000 \$ par habitant et les prestations de retraite s'élevaient respectivement à 6 384 \$, à 5 901 \$ et à 5 687 \$ du total versé.

À l'inverse, les régions dont la population est relativement jeune sont celles qui tendent à recevoir le moins en transferts gouvernementaux par habitant. C'est le cas de Laval, de l'Outaouais et de Montréal, où le montant par habitant reçu des divers ordres gouvernementaux est inférieur à 8 000 \$ en 2023. Globalement, ces trois régions reçoivent moins en prestation du RRQ, du RPC, de la Sécurité de la vieillesse et du SRG que la moyenne québécoise. En contrepartie, les prestations parentales et familiales demeurent plus élevées en Outaouais et à Laval que dans l'ensemble du Québec. À Montréal, les prestations parentales et familiales sont en revanche moins importantes en moyenne qu'au Québec, compte tenu entre autres de la composition de sa population.

Figure 4.4

Transferts gouvernementaux par habitant et part des personnes âgées de 65 ans et plus, régions administratives et ensemble du Québec, 2023



Sources : Institut de la statistique du Québec ; ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; ministère de l'Enseignement supérieur ; Office de la sécurité économique des chasseurs cris ; Retraite Québec ; Revenu Québec ; Services aux Autochtones Canada ; Société de l'assurance automobile du Québec ; Société d'habitation du Québec et Statistique Canada.

La situation du Nord-du-Québec est, quant à elle, exceptionnelle, comme l'illustre la [figure 4.4](#). Bien que sa population soit nettement plus jeune que celle des autres régions, le Nord-du-Québec a tout de même bénéficié de transferts gouvernementaux supérieurs à la moyenne provinciale. En 2023, les différents ordres de gouvernement y ont versé en moyenne plus de 10 000 \$ par habitant, sous forme de prestations et de crédits d'impôt remboursables. Contrairement à ce qui est observé ailleurs au Québec, les principaux transferts versés dans cette région nordique sont l'aide gouvernementale accordée aux Autochtones ainsi que les allocations familiales et les prestations fiscales pour enfants. D'ailleurs, en raison d'une fécondité particulièrement élevée, les prestations familiales et parentales représentent, à elles seules, plus du quart de l'ensemble des transferts versés par les gouvernements aux personnes qui habitent sur ce territoire, soit de loin la part la plus élevée au Québec.

Baisse des transferts gouvernementaux en 2023

Les transferts versés aux particuliers par les administrations publiques rapportés sur le nombre d'habitants ont diminué de 3,7 % en 2023, ce qui contraste avec la hausse de 0,8 % observée un an plus tôt. Ce recul est attribuable en bonne partie à la fin des différentes mesures ponctuelles qui avaient été mises en place par le gouvernement du Québec en 2022 pour pallier la hausse du coût de la vie. Par ailleurs, la baisse des transferts survenue en 2023 a été accentuée par le fait que plusieurs particuliers ont dû rembourser au gouvernement fédéral des montants de la PCU (Prestation canadienne d'urgence) et de la PCRE (Prestation canadienne de la relance économique) qui leur avaient été versés en trop au cours des années pandémiques.

Presque toutes les régions du Québec ont connu une baisse des transferts gouvernementaux entre 2022 et 2023. Les régions administratives les plus touchées par cette diminution ont été Montréal, Laval, la Capitale-Nationale et l'Outaouais, qui ont enregistré respectivement une baisse de 6,8 %, de 3,9 %, de 3,5 % et de 3,2 % de cette composante du revenu disponible.

À l'opposé, le Nord-du-Québec est la seule région à avoir connu une hausse des transferts gouvernementaux en 2023, avec une croissance de 2,2 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique principalement par une progression marquée de 52 % des transferts en provenance des administrations autochtones.



Nunavik © GouvQc Hooké/Stuart Davis

Les estimations des années les plus récentes doivent être interprétées avec une certaine prudence

Les estimations sur le revenu disponible par habitant sont révisées régulièrement afin qu'y soient intégrées les données les plus complètes provenant de différentes sources (données administratives, comptes publics, etc.). Tant le numérateur (revenu disponible) que le dénominateur (estimation de la population totale) sont sujets à des révisions. Généralement, au moment de la publication des données de l'année la plus récente, les estimations des deux années précédentes sont révisées. Les estimations de l'année la plus récente sont d'ailleurs sujettes à des révisions de plus grande ampleur étant donné qu'elles reposent, en bonne partie, sur des données provisoires. Ces révisions peuvent entraîner des changements non négligeables sur les taux de croissance du revenu disponible par habitant. Par conséquent, une certaine prudence est de mise dans l'analyse de l'évolution récente du revenu disponible par habitant, tant à l'échelle des régions administratives qu'à celle des MRC.

Références

- BANQUE MONDIALE, Commission européenne, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation des Nations Unies (2013). *Système de comptabilité nationale 2008*, [En ligne], New York, 688 p. [unstats.un.org/unsd/nationalaccount/docs/sna2008fr.pdf].
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2024). *Panorama des régions du Québec. Édition 2024*, [En ligne], Québec, L'Institut, 294 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/panorama-des-regions-du-quebec-edition-2024.pdf].

Tableau 4.1

Revenu disponible par habitant, régions administratives et ensemble du Québec, 2018 à 2023

Région administrative	2018 ^r	2019 ^r	2020 ^r	2021 ^r	2022 ^r	2023 ^p	Variation 2023/2022	TCAM 2023/2018
	\$						%	
Bas-Saint-Laurent	27 162	28 017	30 210	30 979	32 627	32 917	0,9	3,9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	27 905	28 934	31 314	32 561	34 242	34 572	1,0	4,4
Capitale-Nationale	30 525	31 452	33 722	34 806	36 778	37 422	1,8	4,2
Mauricie	26 726	27 603	30 031	30 970	32 719	33 325	1,8	4,5
Estrie	28 753	29 644	32 124	33 016	35 091	35 873	2,2	4,5
Montréal	30 224	31 304	33 803	35 133	36 916	37 576	1,8	4,5
Outaouais	27 774	28 553	30 986	32 000	33 443	34 594	3,4	4,5
Abitibi-Témiscamingue	30 577	31 064	33 056	34 425	36 068	37 109	2,9	3,9
Côte-Nord	29 564	30 428	32 923	33 971	35 815	36 661	2,4	4,4
Nord-du-Québec	27 437	28 497	31 570	31 764	32 924	33 793	2,6	4,3
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	27 574	28 820	31 104	32 245	33 778	34 068	0,9	4,3
Chaudière-Appalaches	29 012	29 820	32 052	33 121	34 953	35 363	1,2	4,0
Laval	28 986	29 948	32 441	33 135	35 207	36 025	2,3	4,4
Lanaudière	28 588	29 519	31 868	32 815	34 547	35 117	1,7	4,2
Laurentides	30 291	31 187	33 620	34 832	36 775	37 676	2,4	4,5
Montréal	30 777	31 745	34 059	35 191	37 159	37 982	2,2	4,3
Centre-du-Québec	27 579	28 270	30 696	31 432	33 268	33 808	1,6	4,2
Ensemble du Québec	29 543	30 492	32 883	33 975	35 819	36 531	2,0	4,3

Sources : Institut de la statistique du Québec ; ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; ministère de l'Enseignement supérieur ; Office de la sécurité économique des chasseurs crûs ; Retraite Québec ; Revenu Québec ; Services aux Autochtones Canada ; Société de l'assurance automobile du Québec ; Société d'habitation du Québec et Statistique Canada.

Tableau 4.2

Transferts courants reçus des administrations publiques par habitant, régions administratives et ensemble du Québec, 2018 à 2023

Région administrative	2018 ^r	2019 ^r	2020 ^r	2021 ^r	2022 ^r	2023 ^p	Variation 2023/2022	TCAM 2023/2018
	\$						%	
Bas-Saint-Laurent	8 363	8 677	10 864	10 345	10 919	10 621	- 2,7	4,9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	7 810	8 055	10 344	9 750	10 185	9 873	- 3,1	4,8
Capitale-Nationale	6 903	7 163	9 487	8 777	9 009	8 698	- 3,5	4,7
Mauricie	8 078	8 408	10 861	10 209	10 563	10 368	- 1,8	5,1
Estrie	7 411	7 671	10 130	9 216	9 590	9 370	- 2,3	4,8
Montréal	6 069	6 157	9 001	7 929	7 535	7 023	- 6,8	3,0
Outaouais	6 105	6 296	8 466	7 810	7 839	7 592	- 3,2	4,5
Abitibi-Témiscamingue	7 143	7 456	9 664	8 944	9 367	9 174	- 2,1	5,1
Côte-Nord	7 516	7 773	10 057	9 719	9 956	9 651	- 3,1	5,1
Nord-du-Québec	7 426	7 896	10 630	9 911	9 857	10 079	2,2	6,3
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	10 357	10 687	12 934	12 624	13 220	12 910	- 2,3	4,5
Chaudière-Appalaches	7 090	7 383	9 701	8 902	9 355	9 115	- 2,6	5,2
Laval	6 143	6 355	9 384	8 322	8 053	7 742	- 3,9	4,7
Lanaudière	6 991	7 260	9 914	9 038	9 153	8 904	- 2,7	5,0
Laurentides	6 746	6 999	9 776	8 798	8 842	8 600	- 2,7	5,0
Montréal	6 381	6 611	9 071	8 199	8 356	8 096	- 3,1	4,9
Centre-du-Québec	7 513	7 797	10 290	9 462	9 898	9 721	- 1,8	5,3
Ensemble du Québec	6 740	6 952	9 519	8 653	8 719	8 396	- 3,7	4,5

Sources : Institut de la statistique du Québec ; ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; ministère de l'Enseignement supérieur ; Office de la sécurité économique des chasseurs crs ; Retraite Québec ; Revenu Québec ; Services aux Autochtones Canada ; Société de l'assurance automobile du Québec ; Société d'habitation du Québec et Statistique Canada.

5 Conditions de vie des familles





Ariane Vézina, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Dans ce chapitre, les conditions de vie des familles sont analysées selon deux angles. Tout d'abord, on décrit, en fonction des régions administratives, le revenu médian après impôt des familles comptant un couple et des familles monoparentales en 2023, ainsi que l'évolution de ce revenu au cours des dernières années. Dans un second temps, les différences régionales du taux de faible revenu des familles en 2023, de même que l'évolution de ces taux entre 2019 et 2023 sont présentées. Les résultats selon les différents types de familles sont aussi abordés.

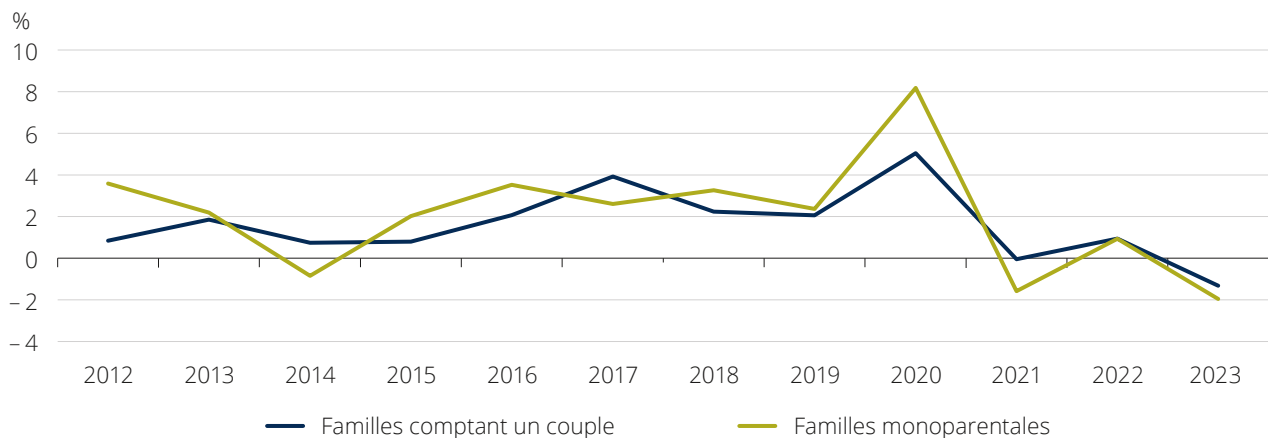
5.1 Revenu médian des familles

En 2023, dans l'ensemble du Québec, le revenu médian après impôt a fléchi en termes réels¹ pour les familles comptant un couple, avec ou sans enfants (– 1,3 %), ainsi que pour les familles monoparentales (– 2,0 % par rapport à 2022) (figure 5.1.1). Cette diminution survient après un ralentissement de la croissance du revenu médian, amorcé à la suite de la hausse marquée observée en 2020, attribuable aux mesures d'aides mises en place lors de la pandémie (Statistique Canada 2022). Le recul

observé en 2023 s'explique notamment par la diminution des transferts gouvernementaux à la suite de la fin des différentes mesures d'aides ponctuelles qui avaient été mises en place par le gouvernement provincial en réponse à l'augmentation du coût de la vie. La baisse est enregistrée malgré une augmentation des revenus de dividendes et d'intérêt, attribuable aux hausses du taux directeur de la Banque du Canada et au bon rendement des marchés boursiers (Statistique Canada 2025).

Figure 5.1.1

Variation annuelle en termes réels du revenu médian après impôt, familles comptant un couple et familles monoparentales¹, ensemble du Québec, 2012 à 2023



1. Telles que définies par le concept de famille de recensement.

Source : Statistique Canada, Fichier des familles T1 (FFT1). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

1. Les données antérieures à 2023 sur le revenu médian ont été converties en dollars constants de 2023 à l'aide de l'indice des prix à la consommation (indice d'ensemble) relatif au Québec afin d'éliminer les effets de variation de prix au fil du temps.

Données et méthodologie

Le présent chapitre a été préparé à partir de données sur les familles de recensement, concept qui renvoie aux couples mariés ou en union libre, avec ou sans enfants, ainsi qu'aux parents seuls qui vivent avec leurs enfants¹. Ces données sont tirées du Fichier des familles T1 (FFT1) de Statistique Canada. Il s'agit de données fiscales extraites des déclarations de revenus des particuliers de l'Agence du revenu du Canada. Les résultats sur le taux de faible revenu des familles ainsi que celles sur leur revenu médian après impôt et transferts gouvernementaux proviennent de ce fichier. Le revenu familial comprend les salaires, traitements et commissions, les revenus nets provenant d'un travail autonome, les revenus de placements, les pensions de retraite privées, les transferts gouvernementaux (qui incluent les prestations sociales et les crédits d'impôt remboursables) et les autres revenus en espèces, tels que les pensions alimentaires de chacun des membres de la famille. Il importe de mentionner que ce ne sont pas tous les revenus qui sont pris en compte dans le FFT1. Par exemple, certains crédits d'impôt remboursables provinciaux ne sont pas compris dans le calcul du revenu après impôt des familles. Pour connaître en détail la composition du revenu après impôt des familles, consulter la section [Concepts et définitions](#) à la fin de ce document.

Le faible revenu est ici calculé d'après la Mesure du faible revenu (MFR) après impôt². Une famille est considérée comme étant à faible revenu, lors d'une année, si son revenu après impôt ajusté selon sa taille est inférieur au seuil qui correspond à la moitié de la médiane du revenu familial après impôt ajusté de l'ensemble des personnes (de tous âges) du Québec durant la même année. L'ajustement a pour but de rendre comparables les revenus des familles de tailles différentes³. À titre indicatif, en 2023, pour le Québec, le seuil de la MFR pour une famille monoparentale avec deux enfants est de 46 218 \$, tandis qu'il est de 53 368 \$ pour une famille formée d'un couple et de deux enfants.

Exclusion de la plupart des résidents non permanents de l'univers statistique

Depuis l'édition 2023 du *Panorama des régions du Québec*, les résidents non permanents (RNP) sont exclus de l'univers statistique de la MFR et du revenu médian après impôt des familles. Auparavant, les RNP, y compris les travailleurs agricoles étrangers temporaires qui ne perçoivent des revenus au pays que durant quelques semaines par année, étaient inclus dans la population ciblée. La prise en compte de ces travailleurs étrangers temporaires avait pour conséquence de gonfler le taux de faible revenu des familles et de diminuer le revenu médian après impôt des familles, particulièrement dans les territoires qui comptent, en proportion, un nombre important de RNP.

1. Pour plus de précisions, voir la section [Concepts et définitions](#), à la fin du document.

2. Il existe une autre mesure officielle du faible revenu : la Mesure du panier de consommation (MPC). Une famille est considérée comme étant à faible revenu selon la MPC, dans une région donnée, si son « revenu disponible » est inférieur au coût d'un panier de biens et services jugés essentiels pour combler ses besoins de base. Le revenu disponible calculé aux fins de la MPC correspond au revenu après impôt duquel on retranche plusieurs dépenses obligatoires telles que certaines cotisations, les frais de garde d'enfants, les pensions alimentaires, les primes d'assurance-maladie et les frais médicaux, et auquel on ajoute une valeur appelée « ajustement selon le type de mode d'occupation (ATMO) » pour les propriétaires sans hypothèque, les propriétaires avec hypothèque et les locataires subventionnés. Pour obtenir plus de détails sur la définition du revenu disponible lorsqu'il est question de la MPC, consulter la publication [Le faible revenu selon la mesure du panier de consommation \(2021\)](#), diffusée par l'ISQ. La mesure du faible revenu selon la MPC ne peut être calculée à partir des données du FFT1. Qui plus est, le taux de faible revenu selon la MPC n'est pas disponible à l'échelle des régions administratives.

3. L'ajustement par la racine carrée de la taille de la famille a été utilisé.

À l'échelle infraprovinciale, pour les familles comptant un couple, toutes les régions ont vu leur revenu diminuer en termes réels en 2023, à l'exception de l'Outaouais (+ 0,1%). La hausse dans cette région, qui compte une forte concentration de fonctionnaires fédéraux, s'explique entre autres par le paiement rétroactif des salaires versés en vertu des nouvelles conventions collectives conclues dans la fonction publique du Canada en 2023 (Fraga et Ladouceur 2025). À l'opposé, ce sont les régions de la Côte-Nord et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine qui ont enregistré la plus forte baisse du revenu après impôt en 2023. Concernant les familles monoparentales, le revenu médian après impôt a diminué dans toutes les régions, et plus particulièrement dans celles du Nord-du-Québec, de la Côte-Nord et du Bas-Saint-Laurent ([tableau 5.1.1](#)).

Le revenu médian après impôt demeure supérieur au niveau prépandémique

L'examen de l'évolution du revenu médian entre 2019 et 2023 pour ces deux types de familles montre une croissance généralisée du revenu médian réel. En effet, au Québec, le revenu après impôt des familles comptant un couple a augmenté de 4,6 % et celui des familles monoparentales de 5,4 % par rapport au niveau prépandémique ([tableau 5.1.1](#)).

Entre 2019 et 2023, chez les **familles comptant un couple**, la croissance réelle la plus prononcée a été enregistrée à Montréal (+ 7,7 %), et la plus faible, dans le Nord-du-Québec (+ 2,3 %). Il en est de même pour les familles monoparentales : la hausse la plus faible est observée dans le Nord-du-Québec (+ 3,2 %) et la plus élevée, à Montréal (+ 7,6 %). Sinon, toujours chez les familles monoparentales, la Côte-Nord est la seule autre région à présenter une hausse supérieure à 7 % ([tableau 5.1.1](#)).



© GouvQc Gaëlle Leroyer

Le revenu médian des couples est supérieur à 100 000 \$ dans plusieurs régions

En 2023, le revenu médian dans l'ensemble du Québec s'élève à 100 140 \$ pour les familles comptant un couple et à 62 100 \$ pour les familles monoparentales (figure 5.1.2). Le revenu médian des familles monoparentales est moins élevé comparativement à celles comptant un couple, les dernières étant plus susceptibles de bénéficier d'un revenu supplémentaire comparativement aux premières, en l'occurrence celui du conjoint ou de la conjointe.

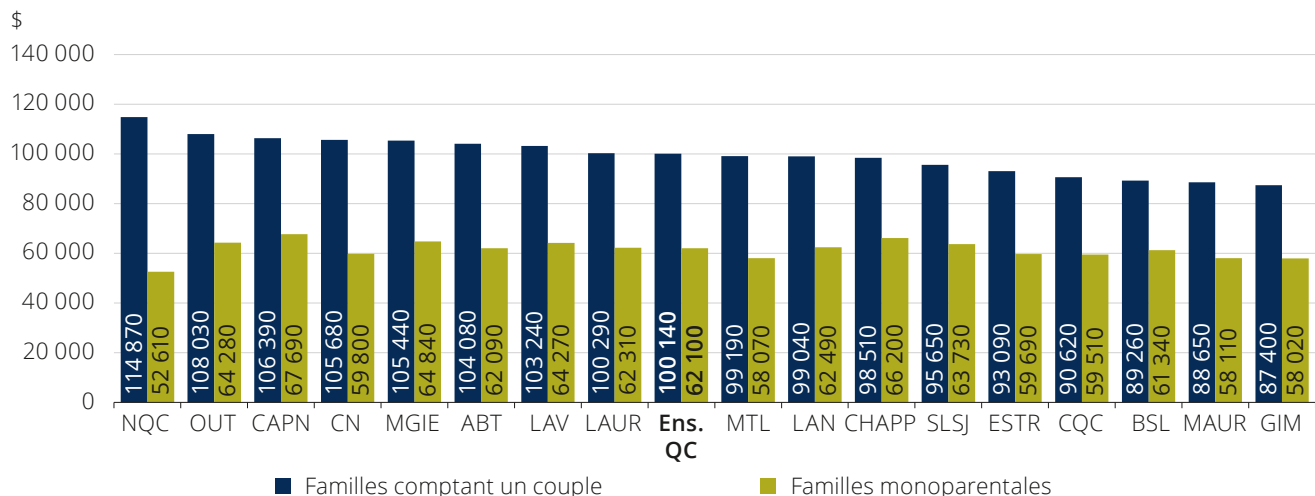
En ce qui concerne les **familles comptant un couple**, la région du Nord-du-Québec affiche une fois de plus le revenu médian le plus élevé, occupant la première place depuis plusieurs années (114 870 \$ en 2023). Elle est suivie par l'Outaouais et la Capitale-Nationale, qui affichent des revenus médians de 108 030 \$ et 106 390 \$. Parmi les régions ayant un revenu médian après impôt supérieur à 100 000 \$, on trouve aussi la Côte-Nord, la Montérégie, l'Abitibi-Témiscamingue, Laval et les Laurentides. À l'inverse, le revenu médian est inférieur à 90 000 \$ dans la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (87 400 \$), la Mauricie (88 650 \$) et le Bas-Saint-Laurent (89 260 \$) ([tableau 5.1.1](#)). Mentionnons que le revenu médian de la région la

moins favorisée, soit la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, représente environ les trois quarts (76,1 %) de celui de la région la plus favorisée, à savoir le Nord-du-Québec (données non présentées).

Du côté des **familles monoparentales**, c'est dans la région de la Capitale-Nationale que le revenu médian est le plus élevé (67 690 \$) en 2023. Elle est suivie par les régions de Chaudière-Appalaches (66 200 \$), de la Montérégie (64 840 \$), de l'Outaouais (64 280 \$) et de Laval (64 270 \$). À l'opposé, le Nord-du-Québec est la région où le revenu médian des familles monoparentales est le plus bas (52 610 \$), ce qui contraste avec la situation des familles comptant un couple qui présentent le revenu médian le plus élevé de toutes les régions ([tableau 5.1.1](#)). Dans cette région, le revenu médian après impôt des familles monoparentales représente moins de la moitié de celui des familles comptant un couple en 2023 (45,8 %) (données non présentées).

Figure 5.1.2

Revenu médian après impôt, familles comptant un couple et familles monoparentales¹, régions administratives et ensemble du Québec, 2023



1. Telles que définies par le concept de famille de recensement.

Source : Statistique Canada, Fichier des familles T1 (FFT1). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 5.1.1

Revenu médian après impôt, familles comptant un couple et familles monoparentales¹, régions administratives et ensemble du Québec, 2019 à 2023

Région administrative	2019	2020	2021	2022	2023	Variation	
						2023/2019	2023/2022
						\$ constants de 2023	
%							
Familles comptant un couple							
Bas-Saint-Laurent	86 189	90 275	90 633	90 833	89 260	3,6	- 1,7
Saguenay-Lac-Saint-Jean	92 358	95 954	96 886	97 196	95 650	3,6	- 1,6
Capitale-Nationale	103 123	106 514	106 862	107 750	106 390	3,2	- 1,3
Mauricie	84 894	89 685	89 529	89 913	88 650	4,4	- 1,4
Estrie	88 661	93 606	93 475	94 312	93 090	5,0	- 1,3
Montréal	92 090	98 672	98 346	100 310	99 190	7,7	- 1,1
Outaouais	103 706	108 353	109 014	107 948	108 030	4,2	0,1
Abitibi-Témiscamingue	100 919	104 571	105 436	106 005	104 080	3,1	- 1,8
Côte-Nord	103 228	108 145	108 178	108 157	105 680	2,4	- 2,3
Nord-du-Québec	112 337	121 573	116 616	115 775	114 870	2,3	- 0,8
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	84 194	89 026	89 373	89 443	87 400	3,8	- 2,3
Chaudière-Appalaches	95 671	99 643	99 272	100 070	98 510	3,0	- 1,6
Laval	98 994	104 478	103 674	104 772	103 240	4,3	- 1,5
Lanaudière	95 449	100 048	100 096	100 728	99 040	3,8	- 1,7
Laurentides	96 230	100 511	100 654	101 480	100 290	4,2	- 1,2
Montérégie	101 187	105 542	105 547	106 757	105 440	4,2	- 1,2
Centre-du-Québec	86 608	91 281	91 001	91 638	90 620	4,6	- 1,1
Ensemble du Québec	95 752	100 580	100 531	101 480	100 140	4,6	- 1,3
Familles monoparentales							
Bas-Saint-Laurent	58 711	63 742	62 220	63 080	61 340	4,5	- 2,8
Saguenay-Lac-Saint-Jean	60 192	64 031	64 082	64 637	63 730	5,9	- 1,4
Capitale-Nationale	65 114	69 004	68 284	68 995	67 690	4,0	- 1,9
Mauricie	54 641	59 971	58 720	59 256	58 110	6,3	- 1,9
Estrie	57 101	61 567	60 470	61 095	59 690	4,5	- 2,3
Montréal	53 976	59 902	58 609	59 329	58 070	7,6	- 2,1
Outaouais	60 589	65 615	65 386	64 313	64 280	6,1	- 0,1
Abitibi-Témiscamingue	59 294	63 719	62 978	63 300	62 090	4,7	- 1,9
Côte-Nord	55 772	65 858	62 220	61 544	59 800	7,2	- 2,8
Nord-du-Québec	50 967	62 041	56 993	54 282	52 610	3,2	- 3,1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	55 165	61 255	59 590	58 807	58 020	5,2	- 1,3
Chaudière-Appalaches	63 936	67 385	66 512	67 396	66 200	3,5	- 1,8
Laval	62 093	66 853	65 230	65 923	64 270	3,5	- 2,5
Lanaudière	59 189	64 112	63 747	64 094	62 490	5,6	- 2,5
Laurentides	59 282	63 765	63 034	63 645	62 310	5,1	- 2,1
Montérégie	61 988	66 194	65 442	66 069	64 840	4,6	- 1,9
Centre-du-Québec	56 822	60 734	59 935	60 656	59 510	4,7	- 1,9
Ensemble du Québec	58 944	63 765	62 755	63 342	62 100	5,4	- 2,0

1. Telles que définies par le concept de famille de recensement.

Source : Statistique Canada, Fichier des familles T1 (FFT1). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

5.2 Taux de faible revenu

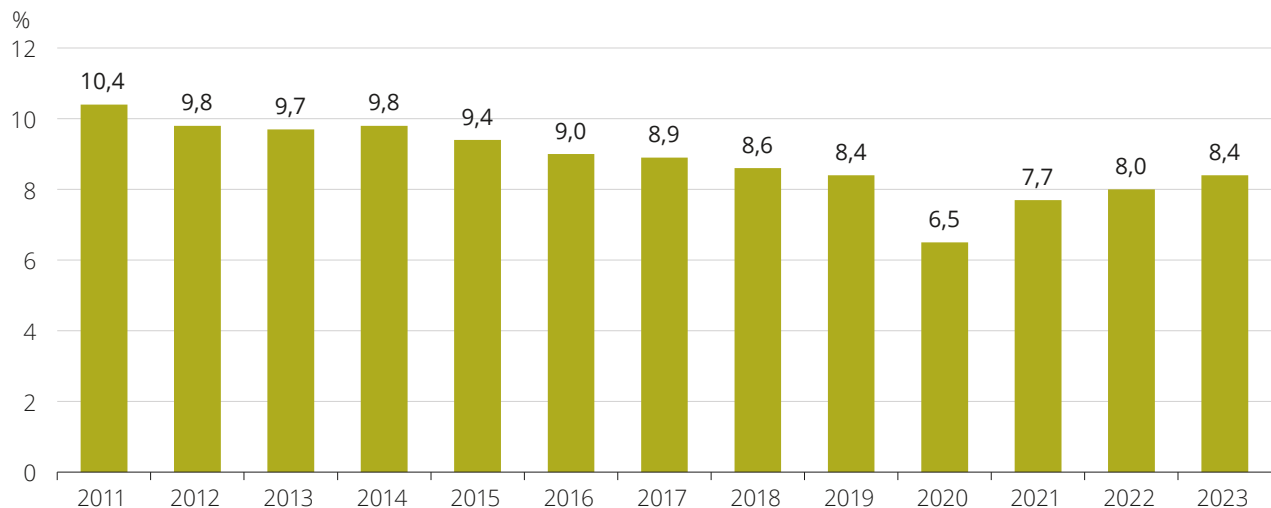
Dans l'ensemble du Québec, le taux de faible revenu de l'ensemble des familles est passé de 8,0 % en 2022 à 8,4 % en 2023, soit une augmentation de 0,4 point de pourcentage. Lorsqu'on observe l'évolution du taux de faible revenu depuis le début de la décennie 2010, on constate que ce dernier avait tendance à diminuer progressivement, jusqu'à connaître une baisse sans précédent en 2020 en raison des mesures de soutien du revenu mises en place par le gouvernement fédéral lors de la pandémie (Statistique Canada 2022). Cette année-là, le taux a même atteint son niveau le plus faible jamais enregistré (6,5 %). Toutefois, depuis 2021, on assiste à une remontée continue : 2023 marque la troisième hausse annuelle consécutive, ramenant le taux de faible revenu à son niveau observé en 2019 avant la pandémie, comme l'illustre la figure 5.2.1. Cette hausse s'explique en partie par le retrait progressif des mesures de soutien liées à la COVID-19² (Statistique Canada 2023 et 2024).

À l'échelle régionale, le taux de faible revenu de l'ensemble des familles a crû dans tous les territoires en 2023. Les hausses ne dépassent pas un point de pourcentage dans chacune des régions, bien que celles du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine s'y approchent (+ 0,9 point) (tableau 5.2.1).

En 2023, toutes les régions administratives ont retrouvé ou dépassé leur niveau prépandémique, à l'exception de Montréal qui présente un taux de faible revenu de l'ensemble des familles inférieur de 0,8 point de pourcentage à celui de 2019 (figure 5.2.2). À l'opposé, le taux de faible revenu de l'ensemble des familles de la région du Nord-du-Québec surpasse son niveau prépandémique de 2,6 points. D'ailleurs, celle-ci avait connu la plus grande baisse de son taux de faible revenu en 2020, suivie de la plus forte hausse en 2021 et 2022. Sinon, seule la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine enregistre en 2023 un taux de faible revenu supérieur de plus d'un point de pourcentage à celui de 2019.

Figure 5.2.1

Taux de faible revenu de l'ensemble des familles¹, ensemble du Québec, 2011 à 2023



1. Telles que définies par le concept de famille de recensement.

Source : Statistique Canada, Fichier des familles T1 (FFT1). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

2. Les prestations fédérales liées à la COVID-19 ont pris fin au cours de l'année 2022.

Taux de faible revenu selon le type de famille

La comparaison des taux de faible revenu des différents types de familles montre que les **familles constituées de couples avec enfants** (4,5 %) sont toujours, en 2023, proportionnellement moins nombreuses à être en situation de faible revenu que les couples sans enfants (6,6 %) et que les familles monoparentales³ (25,3 %) ([tableau 5.2.1](#)).

En 2023, les **couples sans enfants** sont le seul type de famille pour lequel le taux de faible revenu a connu une augmentation par rapport à 2019 dans l'ensemble du Québec (+ 0,5 point), mais également dans toutes les régions, dépassant ainsi le niveau prépandémique ([figure 5.2.2](#) et [tableau 5.2.1](#)). Certaines présentent des hausses de faible ampleur, telles que Montréal (+ 0,1 point) et l'Estrie (+ 0,2 point), alors que d'autres ont des hausses supérieures, comme la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (+ 1,7 point), le Nord-du-Québec (+ 1,5 point), le Bas-Saint-Laurent (+ 1,3 point) et Laval (+ 1,1 point).

Du côté des **couples avec enfants**, le taux de faible revenu de 2023 est similaire à celui enregistré avant la pandémie dans la grande majorité des régions. En effet, on constate qu'aucune région ne présente un écart supérieur à 0,5 point entre son taux de 2019 et celui de 2023, à l'exception de Montréal qui présente un taux inférieur de 1,2 point ([figure 5.2.2](#) et [tableau 5.2.1](#)). Entre 2022 et 2023, seules deux régions ont vu leur taux de faible revenu de ce type de famille diminuer. Il s'agit du Nord-du-Québec et de la Côte-Nord, qui ont connu des baisses de 0,7 et de 0,2 point de pourcentage respectivement.

Enfin, dans le cas des **familles monoparentales**, le taux de faible revenu en 2023 est généralement un peu moins élevé que celui précédant la pandémie. Seulement quatre régions ont en proportion davantage de familles monoparentales en situation de faible revenu qu'en 2019, à savoir le Nord-du-Québec, Chaudière-Appalaches, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Laval ([figure 5.2.2](#) et [tableau 5.2.1](#)). À l'opposé, la région de Montréal est celle pour laquelle le taux de faible revenu a le plus diminué entre 2019 et 2023, soit de 2,2 points de pourcentage. La Côte-Nord, la Mauricie, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et Lanaudière suivent, avec des taux en deçà de ceux de 2019 de plus d'un point de pourcentage, variant entre - 1,3 point et - 1,7 point.

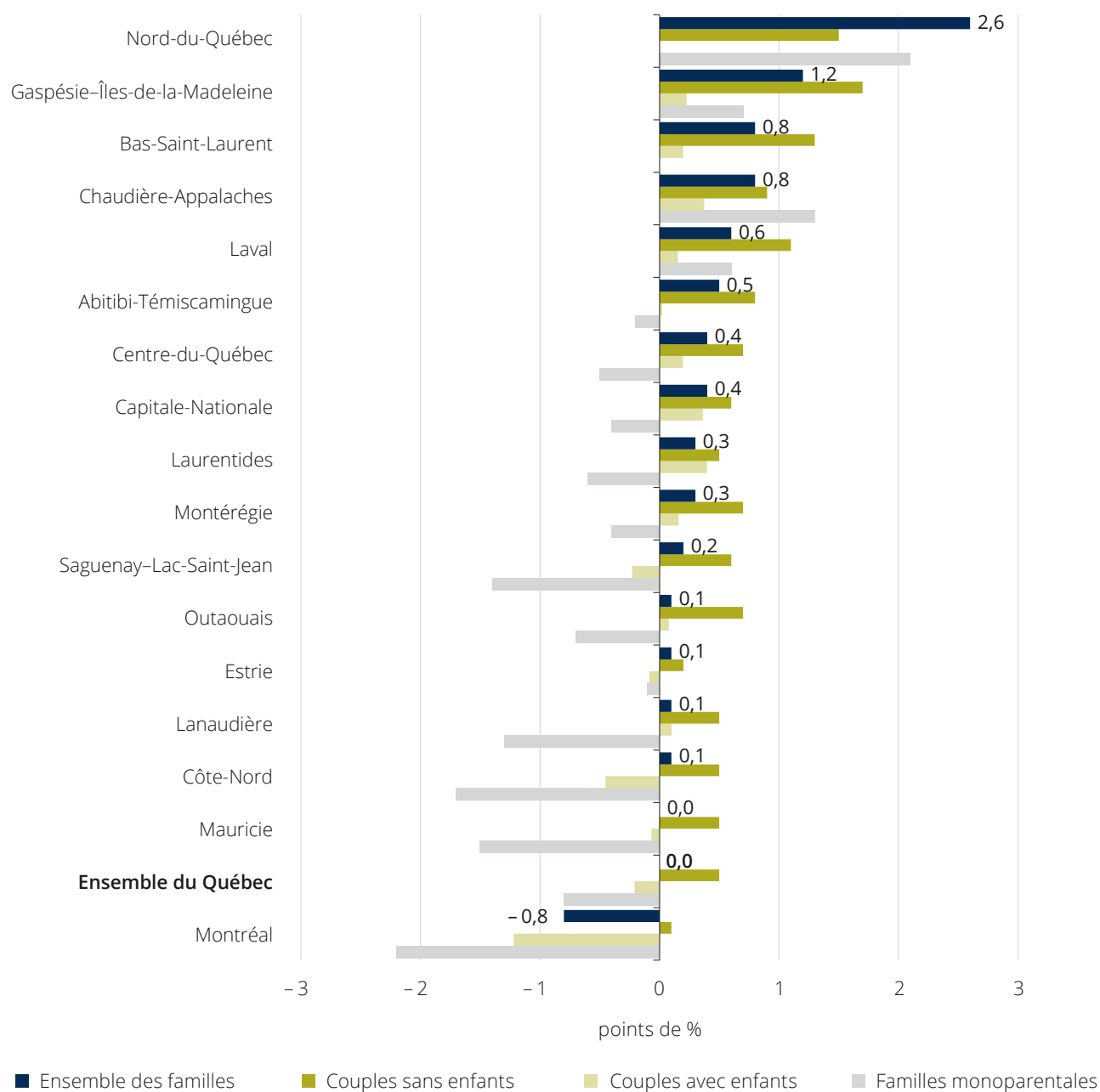


kali9 / iStock

3. Ce phénomène est observé dans l'ensemble des régions, sauf au Nord-du-Québec, où le taux de faible revenu des couples sans enfants est inférieur à celui des familles monoparentales et des couples avec enfants.

Figure 5.2.2

Écart sur une période de quatre ans du taux de faible revenu selon le type de famille¹, régions administratives et ensemble du Québec, 2019-2023



1. Telles que définies par le concept de famille de recensement.

Source : Statistique Canada, Fichier des familles T1 (FFT1). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

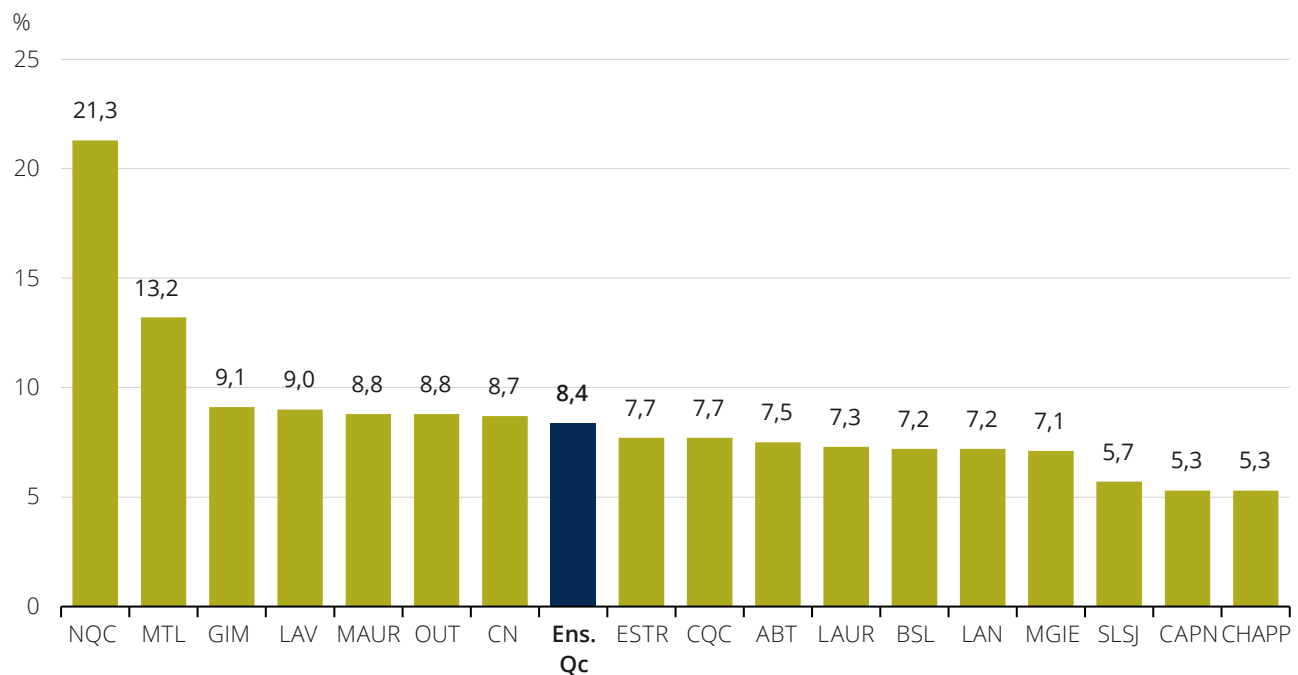
Plus d'une famille sur cinq est en situation de faible revenu dans le Nord-du-Québec

En 2023, le Nord-du-Québec (21,3 %) et Montréal (13,2 %) continuent de présenter, et de loin, les taux de faible revenu de l'ensemble des familles les plus élevés parmi les régions administratives de la province (figure 5.2.3

et [tableau 5.2.1](#)). À l'inverse, les régions de la Capitale-Nationale, de Chaudière-Appalaches et du Saguenay-Lac-Saint-Jean affichent les plus faibles taux, en dessous de 6 %.

Figure 5.2.3

Taux de faible revenu de l'ensemble des familles¹, régions administratives et ensemble du Québec, 2023



1. Telles que définies par le concept de famille de recensement.

Source : Statistique Canada, Fichier des familles T1 (FFT1). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Informations statistiques complémentaires

Des tableaux détaillés tirés des données du Fichier des familles T1 (FFT1) sur la [Mesure du faible revenu](#) et le [revenu médian après impôt](#) par type de famille pour le Québec, les régions administratives et les MRC sont disponibles sur le site Web de l'ISQ sous le thème *Familles et ménages*.

Références

- FRAGA, Marcus, et Stéphane LADOUCEUR (2025). *Évolution du revenu disponible par habitant en 2023 au Québec ainsi que dans ses régions et ses MRC*, [En ligne]. [statistique.quebec.ca/fr/document/revenu-disponible/publication/revenu-disponible-par-habitant-2023-quebec-et-regions].
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2024). *Revenu médian après impôt des familles, selon le type de famille, par région administrative et ensemble du Québec*, [En ligne]. [statistique.quebec.ca/fr/document/revenu-median-apres-impot-des-familles-par-region-administrative-et-par-mrc/tableau/revenu-median-apres-impot-des-familles-selon-le-type-de-famille-regions-administratives-et-ensemble-du-quebec#tri_coln1=10&tri_coln2=10].
- STATISTIQUE CANADA (2022). « Enquête canadienne sur le revenu, 2020 », *Le Quotidien*, [En ligne], produit n° 11-001-X au catalogue de Statistique Canada, mars, p. 1-12. [www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220323/dq220323a-fra.htm].
- STATISTIQUE CANADA (2023). « Enquête canadienne sur le revenu, 2021 », *Le Quotidien*, [En ligne], produit n° 11-001-X au catalogue de Statistique Canada, mai, p. 1-10. [www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/230502/dq230502a-fra.htm].
- STATISTIQUE CANADA (2024). « Enquête canadienne sur le revenu, 2022 », *Le Quotidien*, [En ligne], produit n° 11-001-X au catalogue de Statistique Canada, mai, p. 1-12. [www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240426/dq240426a-fra.htm].
- STATISTIQUE CANADA (2025). « Le revenu moyen après impôt des familles canadiennes a légèrement fléchi en 2023 », *Le Quotidien*, [En ligne], produit n° 11-001-X au catalogue de Statistique Canada, juillet, p. 1-9. [www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250718/dq250718b-fra.htm].

Tableau 5.2.1

Taux de faible revenu de l'ensemble des familles¹ et selon le type de famille, régions administratives et ensemble du Québec, 2019 à 2023

Région administrative	2019	2020	2021	2022	2023	Écart	
						2023-2019	2023-2022
						points de %	
%							
Ensemble des familles							
Bas-Saint-Laurent	6,4	5,2	6,9	6,3	7,2	0,8	0,9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	5,5	4,5	5,5	5,3	5,7	0,2	0,4
Capitale-Nationale	4,9	3,9	4,6	4,8	5,3	0,4	0,5
Mauricie	8,8	6,6	8,3	8,4	8,8	0,0	0,4
Estrie	7,6	6,0	7,3	7,4	7,7	0,1	0,3
Montréal	14,0	10,8	12,3	12,8	13,2	- 0,8	0,4
Outaouais	8,7	6,6	7,7	8,4	8,8	0,1	0,4
Abitibi-Témiscamingue	7,0	5,8	6,9	7,0	7,5	0,5	0,5
Côte-Nord	8,6	5,6	7,4	8,2	8,7	0,1	0,5
Nord-du-Québec	18,7	13,0	17,2	20,5	21,3	2,6	0,8
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	7,9	6,1	8,6	8,2	9,1	1,2	0,9
Chaudière-Appalaches	4,5	4,0	5,1	4,9	5,3	0,8	0,4
Laval	8,4	6,5	7,9	8,6	9,0	0,6	0,4
Lanaudière	7,1	5,4	6,4	6,8	7,2	0,1	0,4
Laurentides	7,0	5,4	6,6	7,0	7,3	0,3	0,3
Montérégie	6,8	5,4	6,4	6,8	7,1	0,3	0,3
Centre-du-Québec	7,3	6,0	7,2	7,2	7,7	0,4	0,5
Ensemble du Québec	8,4	6,5	7,7	8,0	8,4	0,0	0,4
Couples sans enfants							
Bas-Saint-Laurent	5,3	4,5	7,3	5,6	6,6	1,3	1,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	4,0	3,6	5,2	4,1	4,6	0,6	0,5
Capitale-Nationale	3,4	2,9	4,0	3,5	4,0	0,6	0,5
Mauricie	5,3	4,3	6,4	5,4	5,8	0,5	0,4
Estrie	5,3	4,4	6,1	5,3	5,5	0,2	0,2
Montréal	11,4	9,6	11,5	11,2	11,5	0,1	0,3
Outaouais	5,5	4,6	5,8	5,6	6,2	0,7	0,6
Abitibi-Témiscamingue	4,2	4,1	5,5	4,4	5,0	0,8	0,6
Côte-Nord	3,8	2,9	4,5	3,7	4,3	0,5	0,6
Nord-du-Québec	4,8	4,3	6,5	6,2	6,3	1,5	0,1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6,1	5,2	9,2	6,5	7,8	1,7	1,3
Chaudière-Appalaches	3,7	3,5	5,1	4,0	4,6	0,9	0,6
Laval	7,8	6,6	8,7	8,4	8,9	1,1	0,5
Lanaudière	4,8	4,0	5,4	4,9	5,3	0,5	0,4
Laurentides	4,9	4,0	5,6	5,2	5,4	0,5	0,2
Montérégie	5,0	4,3	5,6	5,4	5,7	0,7	0,3
Centre-du-Québec	5,2	4,3	6,5	5,4	5,9	0,7	0,5
Ensemble du Québec	6,1	5,2	6,8	6,2	6,6	0,5	0,4

Suite à la page 75

Tableau 5.2.1 (suite)

Taux de faible revenu de l'ensemble des familles¹ et selon le type de famille, régions administratives et ensemble du Québec, 2019 à 2023

Région administrative	2019	2020	2021	2022	2023	Écart	
						2023-2019	2023-2022
						points de %	
%							
Couples avec enfants							
Bas-Saint-Laurent	2,6	1,9	2,1	2,3	2,8	0,2	0,5
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2,1	1,4	1,4	1,8	1,9	- 0,2	0,1
Capitale-Nationale	2,3	1,6	1,8	2,3	2,7	0,4	0,3
Mauricie	4,7	2,9	3,6	4,4	4,6	- 0,1	0,3
Estrie	4,1	2,7	3,3	3,8	4,0	- 0,1	0,2
Montréal	9,4	6,2	7,0	7,7	8,2	- 1,2	0,5
Outaouais	4,4	2,9	3,3	4,3	4,5	0,1	0,3
Abitibi-Témiscamingue	3,1	2,1	2,5	2,9	3,1	0,0	0,2
Côte-Nord	3,0	1,6	2,4	2,7	2,5	- 0,5	- 0,2
Nord-du-Québec	8,3	4,5	6,4	9,0	8,3	0,0	- 0,7
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3,3	2,0	2,6	3,3	3,5	0,2	0,3
Chaudière-Appalaches	1,9	1,4	1,7	2,1	2,3	0,4	0,2
Laval	5,0	3,2	3,9	4,8	5,2	0,2	0,4
Lanaudière	3,3	2,0	2,4	3,1	3,4	0,1	0,3
Laurentides	3,3	2,1	2,6	3,4	3,7	0,4	0,2
Montérégie	3,5	2,3	2,8	3,3	3,6	0,2	0,3
Centre-du-Québec	3,4	2,4	2,9	3,3	3,6	0,2	0,3
Ensemble du Québec	4,7	3,1	3,6	4,2	4,5	- 0,2	0,3
Familles monoparentales							
Bas-Saint-Laurent	21,8	17,4	19,0	21,0	21,8	0,0	0,8
Saguenay-Lac-Saint-Jean	22,7	18,7	19,2	20,9	21,3	- 1,4	0,4
Capitale-Nationale	19,2	15,4	16,6	18,3	18,8	- 0,4	0,5
Mauricie	29,9	23,2	25,5	28,1	28,4	- 1,5	0,3
Estrie	25,6	21,0	22,5	25,0	25,5	- 0,1	0,5
Montréal	32,7	26,1	28,3	30,0	30,5	- 2,2	0,5
Outaouais	27,3	21,3	23,8	26,5	26,6	- 0,7	0,1
Abitibi-Témiscamingue	26,6	21,5	23,1	26,0	26,4	- 0,2	0,4
Côte-Nord	32,1	20,6	24,5	29,5	30,4	- 1,7	0,9
Nord-du-Québec	42,4	30,2	37,7	43,0	44,5	2,1	1,5
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	24,4	18,3	20,3	24,5	25,1	0,7	0,6
Chaudière-Appalaches	16,9	15,0	15,9	17,6	18,2	1,3	0,6
Laval	23,0	18,3	20,8	22,9	23,6	0,6	0,7
Lanaudière	25,0	19,6	20,9	23,1	23,7	- 1,3	0,6
Laurentides	24,6	19,6	21,2	23,5	24,0	- 0,6	0,5
Montérégie	23,1	18,7	20,4	22,3	22,7	- 0,4	0,4
Centre-du-Québec	25,7	22,1	22,4	24,7	25,2	- 0,5	0,5
Ensemble du Québec	26,1	20,8	22,7	24,8	25,3	- 0,8	0,5

1. Telles que définies par le concept de famille de recensement.

Source : Statistique Canada, Fichier des familles T1 (FFT1). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

6 Santé des jeunes du secondaire





Hélène Camirand, Direction des enquêtes de santé

L'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (EQSJS) 2022-2023 offre un portrait détaillé de la santé des jeunes Québécois et Québécoises. Un rapport a permis d'explorer les multiples facettes de ce portrait à l'échelle provinciale (Traoré et autres 2024), mais certaines variations géographiques méritent une attention particulière. En effet, les résultats de l'enquête révèlent des différences entre les régions sociosanitaires. Le présent chapitre se veut un portrait régional venant compléter le tableau provincial sur quelques particularités à l'égard des habitudes de vie, des comportements à risque, de la prévalence des troubles de santé mentale et du soutien social.

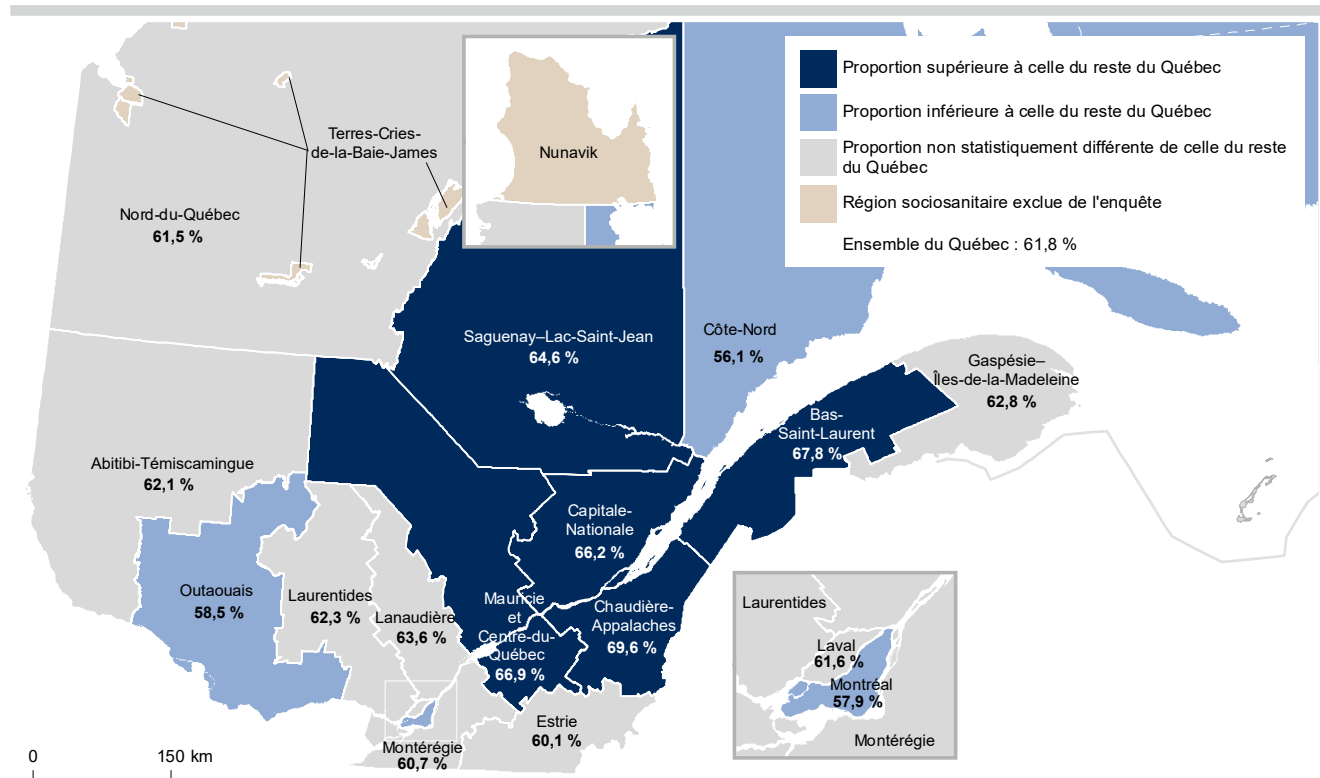
Perception de son état de santé

La **perception de l'état de santé** est une mesure utile lorsque l'on tente d'obtenir une appréciation générale de la santé globale d'une personne, qui se définit notamment par son niveau de bien-être physique, mental et social (Institut canadien d'information sur la santé 2020). Il existe des différences régionales dans la perception de l'état de santé des élèves du secondaire :

le Bas-Saint-Laurent (68 %), la Mauricie-et-Centre-du-Québec (67 %) et Chaudière-Appalaches (70 %), notamment, ont de plus grandes proportions d'élèves s'estimant en excellente ou en très bonne santé, par rapport au reste du Québec. À l'inverse, les régions de Montréal (58 %), de l'Outaouais (58 %) et de la Côte-Nord (56 %) ont des portraits moins favorables (carte 6.1).

Carte 6.1

Proportion d'élèves du secondaire s'estimant en excellente ou en très bonne santé, régions sociosanitaires de l'école et ensemble du Québec, 2022-2023



Sources : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire*, 2022-2023.

Ministère de la Santé et des Services sociaux, limites territoriales des régions sociosanitaires (RSS) en 2021.

L'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire

L'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (EQSJS) 2022-2023 a été menée de novembre 2022 à mai 2023 auprès de 70 825 élèves de 483 écoles. Il s'agit de la troisième édition de cette vaste enquête réalisée tous les 6 ans par l'Institut de la statistique du Québec, qui permet de suivre l'évolution de la santé des jeunes Québécois et Québécoises du secondaire.

La population visée par l'EQSJS est constituée des élèves de 1^{re} à 5^e secondaire inscrits et inscrites au secteur des jeunes, dans les écoles québécoises publiques ou privées, francophones ou anglophones, de 16 régions sociosanitaires. Cela exclut les élèves fréquentant les écoles situées dans les régions sociosanitaires du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James, les établissements hors réseau (relevant d'autres ministères ou du gouvernement fédéral) et les écoles composées d'au moins 30 % d'élèves en situation de handicap ou qui présentent un trouble grave de comportement.

L'EQSJS sert à recueillir des données sur l'état de santé physique et mentale des jeunes du secondaire ainsi que sur leurs habitudes de vie et leur adaptation sociale.

Des tests statistiques ont été réalisés avec un seuil de 5 % afin de vérifier si les différences observées sont statistiquement significatives entre une région et le reste de la province. Seules les variations statistiquement significatives sont présentées dans l'analyse.

Enfin, la région sociosanitaire de référence des résultats est celle de l'école fréquentée par l'élève.

Les régions sociosanitaires

Le découpage géographique des régions sociosanitaires, soit celui utilisé dans les enquêtes de santé, diffère de celui des régions administratives. Elles ont été délimitées officiellement par le ministère de la Santé et des Services sociaux et les principales différences sont : 1) la Mauricie et le Centre-du-Québec ne forment qu'une seule région (RSS 04); 2) le Nord-du-Québec est divisé en trois régions, soit le Nord-du-Québec (RSS 10), le Nunavik (RSS 17) et les Terres-Cries-de-la-Baie-James (RSS 18), ces deux dernières sont exclues de l'EQSJS; 3) la limite entre les régions sociosanitaires de la Montérégie et de l'Estrie est légèrement différente de la limite entre les deux régions administratives.

Habitudes de vie

Habitudes alimentaires

Les habitudes alimentaires des élèves du secondaire montrent certaines modifications par rapport aux enquêtes précédentes. Premièrement, la **consommation quotidienne de cinq portions ou plus de fruits et légumes** concerne une proportion en baisse d'élèves ; un quart des élèves (25 %) en 2022-2023, comparativement à 29 % en 2016-2017 (Traoré et autres 2024).

La consommation quotidienne de cinq portions ou plus de fruits et légumes diffère selon les régions sociosanitaires. En 2022-2023, les élèves des régions de la Capitale-Nationale (28 %), de l'Estrie (29 %) et des Laurentides (28 %) présentent des proportions plus grandes que ceux du reste de la province. Tandis que dans les régions de Montréal (24 %), de la Côte-Nord (22 %), de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (21 %) et de Laval (23 %), on constate une moindre proportion d'élèves qui consomment ces quantités de fruits et légumes ([tableau 6.1](#)).

Même si la proportion de jeunes qui consomment quotidiennement une **boisson sucrée** diminue depuis 2016-2017, c'est encore près d'un élève sur cinq qui en consommait chaque jour en 2022-2023 (23 %), mais cette proportion varie selon les régions. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean (28 %) et la Côte-Nord (26 %) présentent des proportions supérieures au reste de la province, tandis que l'Estrie (21 %) et Chaudière-Appalaches (20 %) affichent des proportions inférieures, révélant des différences régionales dans ces comportements.

Parallèlement, environ un quart (26 %) des élèves du secondaire n'ont **pas consommé d'aliments ou de boissons le matin** avant leurs cours durant la semaine d'école précédant l'enquête, cette proportion ayant plus que doublé depuis 2010-2011. Les élèves de Montréal (30 %), de l'Outaouais (32 %) et de Laval (30 %) présentent des proportions plus élevées que le reste du Québec à ne pas avoir déjeuné avant d'aller à l'école.

Les régions de Montréal (21 %) et de Laval (21 %) se distinguent également sur le plan d'une autre habitude alimentaire qui est la consommation de malbouffe d'un

restaurant ou d'un casse-croûte 3 fois ou plus dans les sept derniers jours. Les élèves y affichent des proportions plus élevées que dans le reste du Québec. Environ 18 % des élèves ont cette mauvaise habitude au Québec.

Écran et activité physique

Environ 27 % des élèves du secondaire ont passé **habituellement quatre heures ou plus par jour devant un écran pour des activités de communication et de loisirs pendant une journée de la semaine**, alors que près de la moitié (49 %) d'entre eux et elles y passent ce même nombre d'heures par jour **durant la fin de semaine**. Dans quatre régions, les proportions sont plus élevées que dans le reste du Québec, pour la semaine d'école et la fin de semaine : Montréal, Outaouais, Côte-Nord et Laval ([figure 6.1](#)).

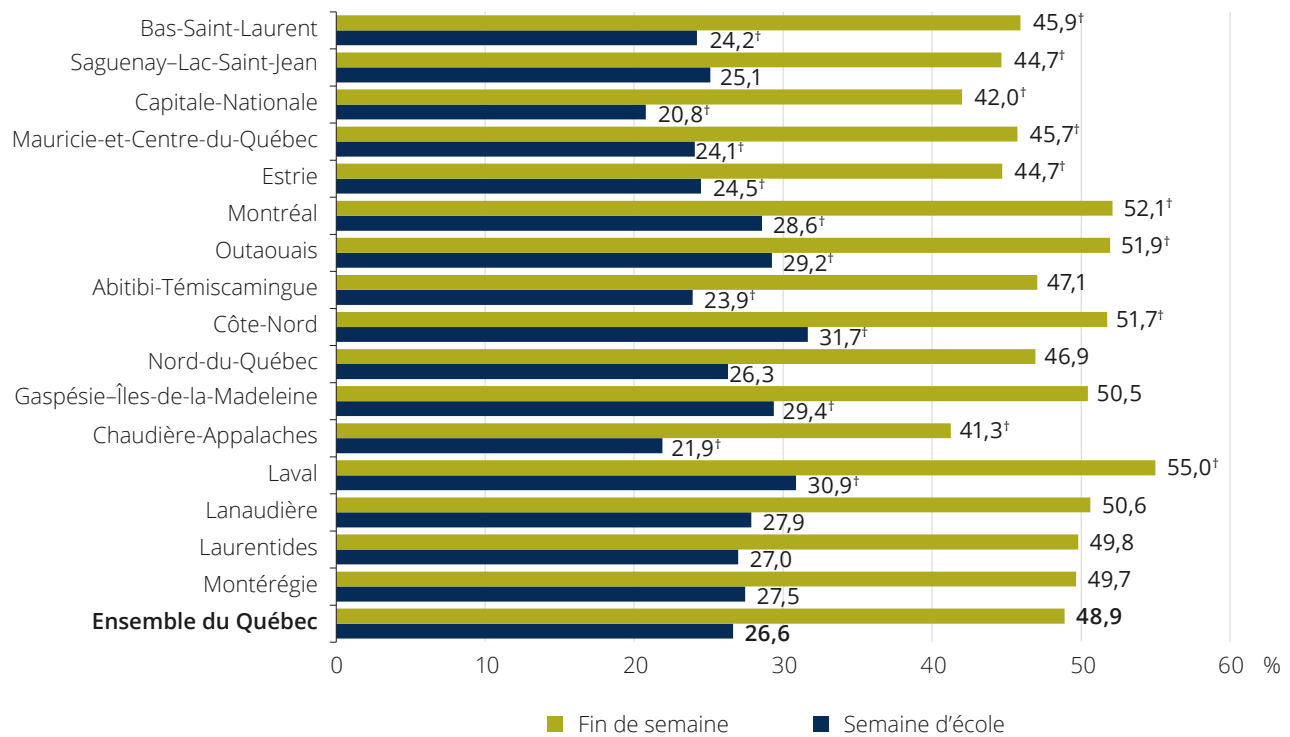
En ce qui a trait à l'**activité physique**, les résultats de l'EQSJS 2022-2023 indiquent que près du quart (23 %) des élèves du secondaire sont inactifs et inactives dans leurs loisirs et leurs transports durant l'année scolaire, ce qui représente une hausse par rapport à 2016-2017 (20 %). L'inactivité physique est entendue comme un niveau insuffisant d'activité physique¹. Une personne est considérée comme inactive dans ses loisirs et ses transports si sa pratique d'activités physiques est inférieure à une fois par semaine durant l'année scolaire.

Des variations régionales se dessinent sur le plan de l'inactivité physique. Les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (25 %), de Laval (29 %), de Lanaudière (27 %) et de la Montérégie (25 %) comptent proportionnellement plus d'élèves inactifs et inactives que dans le reste du Québec. Inversement, la proportion d'élèves inactifs et inactives du Bas-Saint-Laurent (21 %), de la Capitale-Nationale (21 %), de Montréal (21 %) et de Chaudière-Appalaches (20 %) est inférieure. Le Nord-du-Québec se distingue du reste du Québec, notamment, par sa faible proportion d'élèves inactifs et inactives (16 %) combinée à sa forte proportion d'élèves actifs et actives (40 %), ce qui contraste avec d'autres indicateurs de santé observés dans cette région ([tableau 6.2](#)). Enfin, les niveaux d'activité physique se distribuent de manière

1. Voir l'annexe 1, p. 140 de l'édition 2016-2017 de l'EQSJS (Traoré et autres 2018).

Figure 6.1

Proportion d'élèves du secondaire passant 4 heures ou plus devant un écran pour les communications et les loisirs selon la période de la semaine, régions sociosanitaires de l'école et ensemble du Québec, 2022-2023



† Différence statistiquement significative entre la région sociosanitaire et le reste du Québec.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire*, 2022-2023.

plus favorable dans la région de Montréal et du Nord-du-Québec en raison des proportions supérieures d'élèves utilisant des transports actifs². Dans les régions suivantes, en revanche, le niveau d'activité physique serait plutôt attribuable à l'activité lors des loisirs qui est plus répandue parmi les élèves : Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches (données non illustrées).

Tabac et cigarette électronique

La proportion d'élèves fumant la **cigarette**³ varie selon les régions, oscillant de 1,5 % dans la Capitale-Nationale à 5 % dans le Nord-du-Québec, avec une moyenne provinciale de 2,3 % ([tableau 6.3](#)). Les régions éloignées des grands centres affichent généralement des proportions

supérieures à celle du reste du Québec ; c'est le cas de l'Abitibi-Témiscamingue (4,3 %), de la Côte-Nord (4,6 %) et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (4,9 %).

L'usage de la **cigarette électronique** au cours des 30 jours précédant l'enquête présente également des variations géographiques. Des proportions plus élevées s'observent, entre autres, dans le Nord-du-Québec (25 %), la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (27 %) et la Côte-Nord (31 %), tandis que Laval (10 %) et Montréal (11 %) enregistrent des prévalences moindres comparativement au reste du Québec ([tableau 6.3](#)).

2. Consulter la section [Concepts et définitions](#) à la fin du document.

3. *Idem*.

Substances psychoactives

Alcool et cannabis

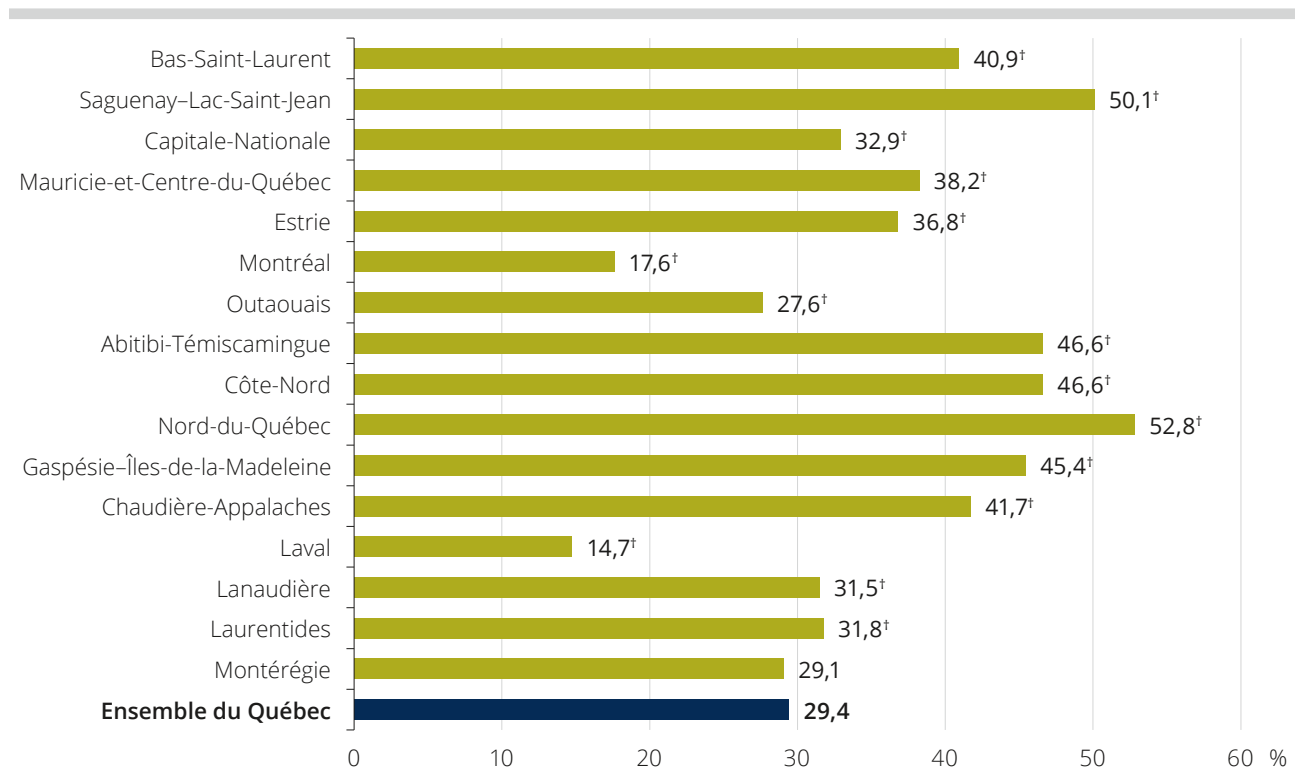
La **consommation d'alcool** chez les jeunes du Québec montre une tendance à la baisse. La proportion d'élèves ayant consommé de l'alcool dans les douze mois précédant l'enquête a diminué depuis 2016-2017 (de 53 % à 47 %), de même que la proportion en consommant de manière excessive⁴ (34 % à 29 %). En 2022-2023, les données révèlent des écarts régionaux considérables. Montréal (18 %), l'Outaouais (28 %) et Laval (15 %) présentent les proportions les plus faibles sur ces deux plans comparativement au reste du Québec (figure 6.2). Les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean (50 %) et du Nord-du-Québec (53 %) figurent toutefois parmi celles

où la proportion de jeunes ayant consommé de l'alcool au cours des 12 derniers mois ou encore de manière excessive est la plus élevée.

La **consommation de cannabis** au cours des 12 mois précédant l'enquête, qui était déjà en baisse entre 2010-2011 et 2016-2017, a encore diminué en 2022-2023. C'est le cas dans toutes les régions depuis 2010-2011. De plus, les élèves de quelques régions sont moins nombreux et nombreuses en proportion à avoir consommé du cannabis au cours des 12 mois précédant l'enquête que dans le reste du Québec. Mentionnons les régions de la Capitale-Nationale, de Montréal, de Chaudière-Appalaches et de Laval ([tableau 6.3](#)).

Figure 6.2

Proportion d'élèves du secondaire qui ont consommé de l'alcool de manière excessive au cours des 12 mois précédant l'enquête, régions sociosanitaires de l'école et ensemble du Québec, 2022-2023



[†] Différence statistiquement significative entre la région sociosanitaire et le reste du Québec.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire*, 2022-2023.

4. Consulter la section [Concepts et définitions](#) à la fin du document.

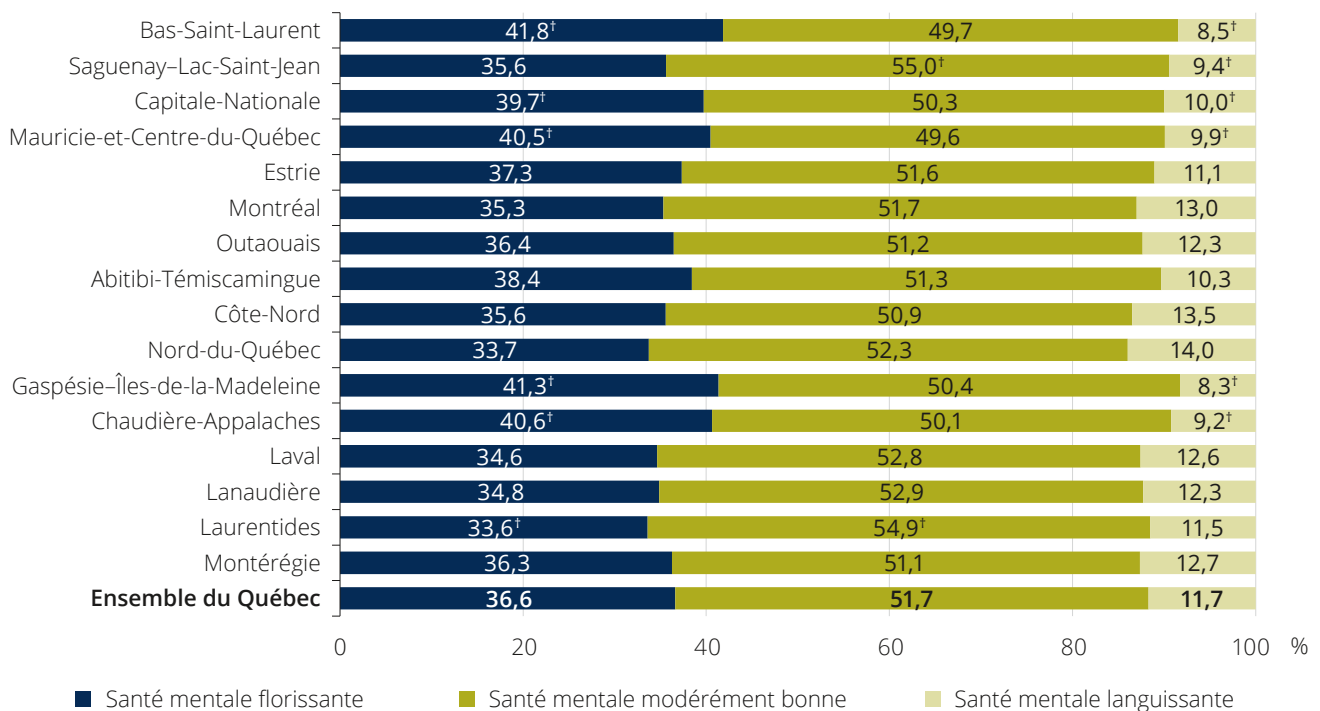
Troubles de santé mentale

Les résultats pour l'ensemble du Québec indiquent une diminution de la proportion d'élèves présentant une **santé mentale florissante**⁵. Cette proportion, qui correspond aux élèves ressentant un bien-être émotionnel et fonctionnant adéquatement sur les plans psychologique et social, est passée de 47 % en 2016-2017 à 37 % en 2022-2023. Cette baisse s'observe dans chacune des régions couvertes par l'enquête.

Des variations régionales sont toutefois notables, avec certaines régions présentant des profils plus favorables. Le Bas-Saint-Laurent, la Capitale-Nationale, la Mauricie-et-Centre-du-Québec, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Chaudière-Appalaches affichent des proportions d'élèves à la santé mentale florissante supérieures à celle du reste du Québec (figure 6.3).

Figure 6.3

Santé mentale positive des élèves du secondaire, régions sociosanitaires de l'école et ensemble du Québec, 2022-2023



[†] Différence statistiquement significative entre la région sociosanitaire et le reste du Québec.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire*, 2022-2023.

5. Consulter la section [Concepts et définitions](#) à la fin du document.



PeopleImages / iStock

L'EQSJS permet de mesurer la proportion d'élèves du secondaire qui a reçu de la part d'un professionnel ou d'une professionnelle de la santé un diagnostic relatif à un **trouble mental**. Les troubles mentaux considérés ici comprennent les troubles anxieux, la dépression, les troubles des conduites alimentaires et les troubles déficitaires de l'attention avec ou sans hyperactivité⁶.

Les **troubles anxieux** affectent environ un élève sur cinq (20 %) à l'échelle provinciale ; cette proportion fluctue d'une région à l'autre ([tableau 6.4](#)). C'est à Montréal (16 %) et à Laval (15 %) que l'on trouve les proportions les plus faibles, tandis que plusieurs régions ont des prévalences plus élevées que dans le reste du Québec, notamment la Côte-Nord (27 %), l'Abitibi-Témiscamingue (25 %), le Nord-du-Québec (26 %) et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (26 %).

La **dépression** serait diagnostiquée chez 7 % des élèves qui fréquentaient le secondaire en 2022-2023. La Capitale-Nationale (6 %), Chaudière-Appalaches (5 %), Laval (5 %) et la Mauricie-et-Centre-du-Québec (6 %) affichent des proportions d'élèves présentant une dépression qui sont significativement inférieures à celle du reste de la province. À l'inverse, en Outaouais, dans le Nord-du-Québec, en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et en Montérégie, les proportions sont supérieures.

À l'échelle provinciale, les **troubles des conduites alimentaires** concernent 5 % des élèves du secondaire. Cette proportion est relativement semblable d'une région à l'autre, quoique les élèves de l'Outaouais présentent une proportion plus élevée (6 %) que dans le reste du Québec, tandis que les élèves de la Mauricie-et-Centre-du-Québec (4,3 %) ainsi que de Laval (4,5 %) présentent une proportion plus faible.

Le **trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/TDAH)** touche près du quart (25 %) des élèves du secondaire au Québec. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean (34 %) et la Côte-Nord (36 %) affichent des prévalences plus élevées, tandis que Montréal (15 %) et Laval (18 %) présentent des proportions plus faibles comparativement au reste du Québec ([tableau 6.4](#)).

La prévalence de ces quatre diagnostics est en hausse depuis 2010-2011. On ne peut écarter l'hypothèse que la dégradation de l'état mental observée dans le temps soit due à une meilleure connaissance des symptômes de la part du grand public, à une diminution des préjugés associés aux troubles mentaux et à une amélioration des pratiques diagnostiques (Wiens et autres 2020).

Notons qu'à l'échelle du Québec, environ 6 % des élèves ont pris, dans les deux semaines avant l'enquête, un **médicament prescrit par leur professionnel ou professionnelle de la santé pour des symptômes d'anxiété ou de dépression**. Cette proportion est moindre chez les élèves de trois régions : Montréal (3,7 %), Chaudière-Appalaches (5 %) et Laval (3,2 %). Dans la province, 16 % des élèves ont pris un médicament pour des symptômes de TDA/TDAH. Cette proportion est moindre à Montréal (8 %) et à Laval (10 %) (données non illustrées).

Ces données mettent en lumière une disparité entre les grands centres urbains, qui présentent généralement des taux inférieurs à ceux du reste du Québec, et les régions éloignées des grands centres, où la prévalence des troubles de santé mentale diagnostiqués demeure généralement plus élevée.

6. Pour des explications, consulter la section [Concepts et définitions](#) à la fin du document.

Le soutien social ressenti différemment d'une région à l'autre

Les environnements soutenant favorisent le bien-être et l'adaptation sociale des jeunes. Qu'il soit familial, scolaire, amical ou communautaire, un soutien social élevé dans ces environnements est associé à une meilleure santé mentale et il favorise le développement des compétences sociales chez les élèves.

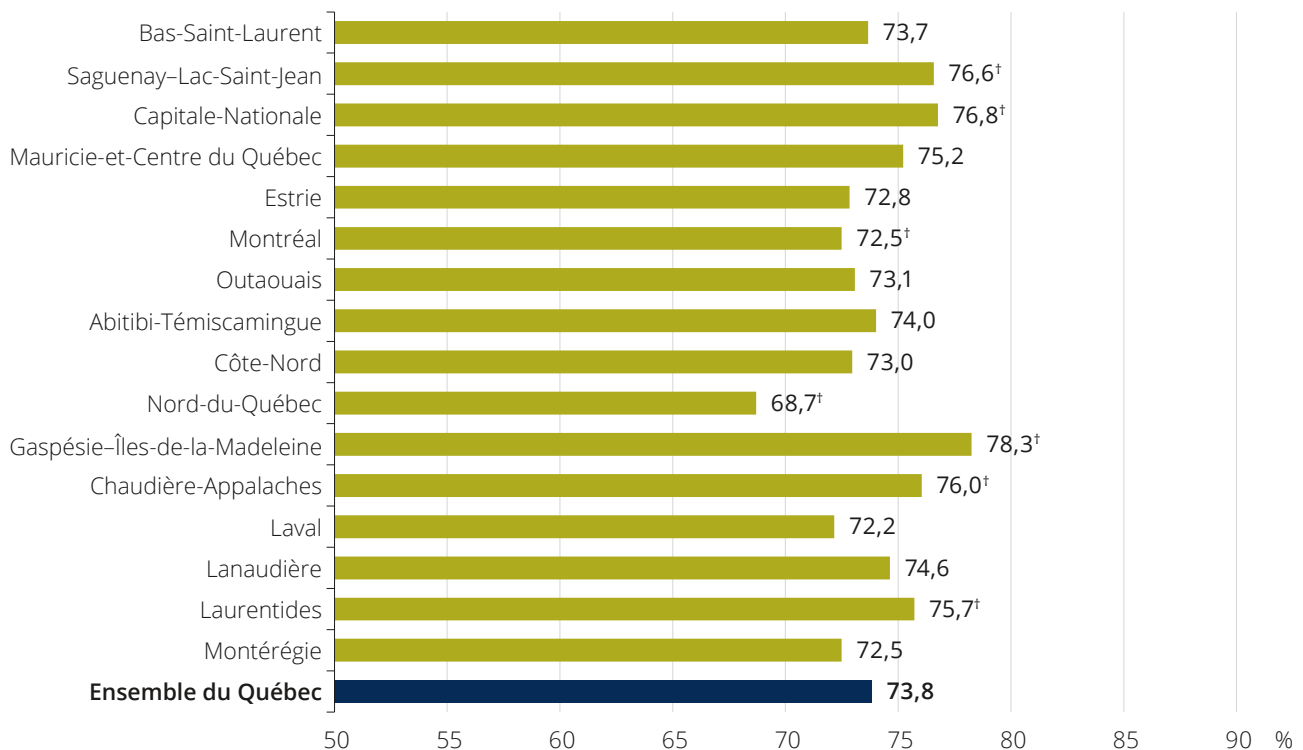
En 2022-2023, près des trois quarts (74 %) des élèves du secondaire québécois bénéficient d'un niveau de **soutien social élevé dans leur famille**. Cependant, des écarts régionaux significatifs se dessinent : le Saguenay-Lac-Saint-Jean (77 %), la Capitale-Nationale (77 %), la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (78 %), Chaudière-Appalaches (76 %) et les Laurentides (76 %) affichent des proportions plus élevées que dans le reste de la province.

À l'inverse, Montréal (72 %) et le Nord-du-Québec (69 %) comptent une proportion d'élèves significativement inférieure à celle du reste de la province (figure 6.4).

L'analyse des variations régionales du **soutien social élevé provenant des amis ou amies** révèle un clivage géographique entre les régions. Plusieurs régions se distinguent du reste du Québec avec une proportion significativement supérieure d'élèves bénéficiant d'un soutien élevé : Saguenay-Lac-Saint-Jean (62 %), Mauricie-et-Centre-du-Québec (62 %), Abitibi-Témiscamingue (62 %), Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (63 %), Chaudière-Appalaches (61 %), Lanaudière (62 %) et les Laurentides (62 %). Cette tendance contraste avec les résultats observés à Montréal (56 %) et au Nord-du-Québec (54 %), où les proportions sont moindres ([tableau 6.5](#)).

Figure 6.4

Proportion d'élèves du secondaire ayant un niveau de soutien social élevé dans leur famille, régions sociosanitaires de l'école et ensemble du Québec, 2022-2023



[†] Différence statistiquement significative entre la région sociosanitaire et le reste du Québec.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire*, 2022-2023.

Alors que 28 % des élèves à l'échelle de la province affichent un **soutien social élevé à l'école**, ce constat est variable d'une région à l'autre. Les régions de la Mauricie-et-Centre-du-Québec (31 %), la Côte-Nord (31 %) et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (35 %) présentent davantage d'élèves bénéficiant d'un soutien élevé, comparativement au reste du Québec. Laval présente un profil différent avec 24 % des élèves bénéficiant d'un soutien élevé, ce qui est inférieur au reste du Québec.

Soulignons qu'au Québec, la proportion d'élèves qui affichent un niveau élevé de soutien social dans ces différents environnements a diminué entre 2016-2017 et 2022-2023, et aucune région n'est épargnée par cette baisse de proportion bénéficiant d'un soutien élevé pour au moins un des environnements étudiés.



EFStock / Adobe Stock

Conclusion

Un portrait régional nuancé

Plusieurs régions éloignées des grands centres urbains, comme le Nord-du-Québec, la Côte-Nord, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, l'Abitibi-Témiscamingue et le Saguenay-Lac-Saint-Jean, affichent généralement des proportions d'élèves ayant des comportements à risque et des troubles de santé mentale diagnostiqués plus élevées que les autres régions.

Cette distribution géographique des indicateurs de santé coïncide avec des différences dans d'autres domaines. Certaines régions éloignées des grands centres, notamment le Saguenay-Lac-Saint-Jean, tendent à présenter des niveaux de soutien social plus élevés qu'ailleurs. C'est également le cas des régions de la Mauricie-et-Centre-du-Québec, de Chaudière-Appalaches et des Laurentides. En revanche, les régions de Montréal et de Laval, tout en affichant des comportements de consommation de substances en moindre proportion, présentent des profils moins favorables que le reste du Québec en matière de soutien social. Les jeunes du Nord-du-Québec se distinguent également défavorablement en matière de soutien social comparativement aux jeunes des autres régions. Ces observations donnent à penser que les contextes régionaux, sans qu'on puisse établir de liens causaux directs, semblent associés à des portraits distincts de santé chez les jeunes.

Les régions de Montréal et de Laval sont relativement similaires avec globalement des proportions moindres de jeunes affichant des problématiques de santé mentale, incluant la prise de médicaments. Toutefois, elles se distinguent du reste du Québec par des habitudes alimentaires moins favorables et des jeunes plus souvent devant les écrans.

L'EQSJS 2022-2023 démontre que l'état de santé des jeunes Québécois et Québécoises présente des variations importantes selon les territoires, soulignant l'importance de tenir compte des contextes régionaux dans la compréhension et l'amélioration de la santé des jeunes au Québec.

Informations statistiques complémentaires

Des tableaux détaillés des résultats de l'EQSJS sont disponibles sur le site Web de l'Institut de la statistique du Québec sous le thème Santé et bien-être / [La santé des jeunes du secondaire en 2022-2023](#). On y trouve un rapport complet, un communiqué de presse, des faits saillants, des documents méthodologiques et techniques, ainsi que des recueils de tableaux de données détaillés comprenant des tableaux régionaux.

Références

- INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION SUR LA SANTÉ (2020). *État de santé perçue*, [En ligne]. [www.cihi.ca/fr/indicateurs/etat-de-sante-percu].
- KEYES (2006). "Mental health in adolescence: Is America's youth flourishing?", *American Journal of Orthopsychiatry*, [En ligne], vol. 76, n° 3, juillet, p. 395-402. doi : [10.1037/0002-9432.76.3.395](https://doi.org/10.1037/0002-9432.76.3.395). (Consulté le 5 septembre 2024).
- TRAORÉ, Issouf, Maria-Constanza STREET, Hélène CAMIRAND, Dominic JULIEN, Katrina JOUBERT et Mikaël BERTHELOT (2018). *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2016-2017. Résultats de la deuxième édition. La santé physique et les habitudes de vie des jeunes*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, Tome 3, 306 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-quebecoise-sur-la-sante-des-jeunes-du-secondaire-2016-2017-resultats-de-la-deuxieme-edition-tome-3-la-sante-physique-et-les-habitudes-de-vie-des-jeunes.pdf].
- TRAORÉ, Issouf, Micha SIMARD et Dominic JULIEN (2024). *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire. Résultats de la troisième édition – 2022-2023*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 759 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-quebecoise-sante-jeunes-secondaire-2022-2023.pdf].
- WIENS, K., et autres (2020). "A growing need for youth mental health services in Canada: examining trends in youth mental health from 2011 to 2018", *Epidemiology and psychiatric sciences*, [En ligne], vol. 29, p. e115. doi : [10.1017/S2045796020000281](https://doi.org/10.1017/S2045796020000281).

Tableau 6.1

Quelques habitudes alimentaires des élèves du secondaire, régions sociosanitaires de l'école et ensemble du Québec, 2022-2023

Région sociosanitaire de l'école	Consommation quotidienne de 5 portions ou plus de fruits ou de légumes	Omission du déjeuner (consommation d'aliments ou de boissons) le matin avant les cours dans la dernière semaine d'école	Boisson sucrée régulière ou diète, grignotines ou sucreries	Malbouffe d'un restaurant ou d'un casse-croûte 3 fois ou plus dans les sept derniers jours
	%			
Bas-Saint-Laurent	26,9	18,3 [†]	22,5	12,1 [†]
Saguenay–Lac-Saint-Jean	24,1	22,4 [†]	27,7 [†]	18,9
Capitale-Nationale	27,9 [†]	20,3 [†]	22,5	14,1 [†]
Mauricie-et-Centre-du-Québec	24,4	22,2 [†]	22,6	15,7
Estrie	28,7 [†]	25,2	21,0 [†]	16,7
Montréal	23,7 [†]	29,6 [†]	24,9	21,0 [†]
Outaouais	26,7	31,8 [†]	24,3	20,2
Abitibi-Témiscamingue	23,5	23,0 [†]	22,3	17,1
Côte-Nord	21,9 [†]	24,3	26,1 [†]	17,7
Nord-du-Québec	21,5	25,4	26,3	21,1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	21,4 [†]	27,7	23,6	17,4
Chaudière-Appalaches	25,0	20,9 [†]	20,3 [†]	13,9 [†]
Laval	23,2 [†]	30,2 [†]	24,5	21,4 [†]
Lanaudière	24,5	24,7	25,4	18,2
Laurentides	27,6 [†]	25,4	22,1	16,3
Montréal	25,0	27,3	22,7	17,6
Ensemble du Québec	25,2	26,1	23,5	17,9

[†] Différence statistiquement significative entre la région sociosanitaire et le reste du Québec.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire*, 2022-2023.

Tableau 6.2

Niveau d'activité physique de loisir et de transport durant l'année scolaire des élèves du secondaire, régions sociosanitaires de l'école et ensemble du Québec, 2022-2023

Région sociosanitaire de l'école	Actif	Moyennement actif	Un peu actif	Très peu actif	Inactif
	%				
Bas-Saint-Laurent	36,4 [†]	19,5	6,5	16,6 [†]	21,0 [†]
Saguenay-Lac-Saint-Jean	29,2	20,5	6,5	18,5	25,2
Capitale-Nationale	32,4	23,1 [†]	6,3	17,3	20,8 [†]
Mauricie-et-Centre-du-Québec	31,6	21,3	5,9	18,4	22,8
Estrie	30,5	19,9	6,2	19,2	24,2
Montréal	33,4 [†]	19,0 [†]	8,7 [†]	18,0	20,9 [†]
Outaouais	31,1	19,7	6,3	18,8	24,1
Abitibi-Témiscamingue	32,4	19,3	6,7	17,9	23,7
Côte-Nord	32,6	20,2	6,1	17,7	23,4
Nord-du-Québec	40,3 [†]	19,8	8,1	15,8	16,1 [†]
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	27,3 [†]	22,4 [†]	5,3 [†]	19,7	25,2 [†]
Chaudière-Appalaches	31,2	23,6 [†]	5,8 [†]	19,6	19,8 [†]
Laval	27,8 [†]	17,1 [†]	6,8	19,4	29,0 [†]
Lanaudière	27,6 [†]	21,1	6,3	18,5	26,6 [†]
Laurentides	29,7	21,0	6,2	18,3	24,8
Montréal	28,8 [†]	20,2	7,5	18,4	25,1 [†]
Ensemble du Québec	30,9	20,3	7,0	18,4	23,4

[†] Différence statistiquement significative entre la région sociosanitaire et le reste du Québec.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire*, 2022-2023.

Tableau 6.3

Usage de la cigarette, de la cigarette électronique, consommation d'alcool et consommation de cannabis par les élèves du secondaire, régions sociosanitaires de l'école et ensemble du Québec, 2022-2023

Région sociosanitaire de l'école	Statut de fumeur ou de fumeuse de cigarette	Cigarette électronique ¹	Consommation d'alcool ²	Consommation de cannabis ²
	%			
Bas-Saint-Laurent	3,0 [†]	19,7 [†]	62,4 [†]	16,9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	4,1 [†]	27,6 [†]	69,3 [†]	19,4 [†]
Capitale-Nationale	1,5 ^{†*}	14,5	53,2 [†]	13,8 [†]
Mauricie-et-Centre-du-Québec	1,7 [*]	18,1 [†]	57,1 [†]	15,9
Estrie	3,0 [†]	18,2 [†]	55,1 [†]	19,7 [†]
Montréal	2,3	10,6 [†]	31,3 [†]	12,7 [†]
Outaouais	3,1 [†]	17,1	44,6 [†]	19,0 [†]
Abitibi-Témiscamingue	4,3 [†]	22,1 [†]	63,2 [†]	18,1 [†]
Côte-Nord	4,6 [†]	30,7 [†]	64,4 [†]	24,4 [†]
Nord-du-Québec	5,1 ^{†*}	25,2 [†]	72,2 [†]	23,2 [†]
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4,9 [†]	27,0 [†]	64,5 [†]	20,9 [†]
Chaudière-Appalaches	1,8	17,7 [†]	61,1 [†]	13,6 [†]
Laval	1,7 [†]	10,1 [†]	29,8 [†]	11,0 [†]
Lanaudière	2,3	18,1 [†]	49,1 [†]	18,0 [†]
Laurentides	2,3	18,3 [†]	51,3 [†]	19,4 [†]
Montréal	2,0	16,3	46,4	17,5 [†]
Ensemble du Québec	2,3	15,9	46,6	16,0

[†] Différence statistiquement significative entre la région sociosanitaire et le reste du Québec.

^{*} Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

1. Utilisation au cours des 30 jours précédant l'enquête.

2. Consommation au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire*, 2022-2023.

Tableau 6.4

Certains troubles mentaux confirmés par un(e) professionnel(le) de la santé chez les élèves du secondaire, régions sociosanitaires de l'école et ensemble du Québec, 2022-2023

Région sociosanitaire de l'école	Dépression	Troubles des conduites alimentaires	TDA/TAH ¹	Troubles anxieux
	%			
Bas-Saint-Laurent	7,0	5,3	29,7 [†]	22,7 [†]
Saguenay-Lac-Saint-Jean	7,2	4,5	34,3 [†]	22,5 [†]
Capitale-Nationale	6,4 [†]	4,6	27,2	19,9
Mauricie-et-Centre-du-Québec	6,2 [†]	4,3 [†]	29,1 [†]	19,5
Estrie	7,5	5,4	31,2 [†]	21,4
Montréal	7,5	5,6	15,4 [†]	15,7 [†]
Outaouais	9,7 [†]	6,3 [†]	30,1 [†]	23,3 [†]
Abitibi-Témiscamingue	8,3	5,8	29,0 [†]	25,2 [†]
Côte-Nord	8,2	5,5	35,6 [†]	27,3 [†]
Nord-du-Québec	9,7 [†]	6,2 [*]	31,8 [†]	26,3 [†]
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	8,8 [†]	5,5	33,5 [†]	26,3 [†]
Chaudière-Appalaches	5,4 [†]	4,8	24,0	19,3
Laval	5,5 [†]	4,5 [†]	18,0 [†]	14,9 [†]
Lanaudière	7,0	5,7	30,0 [†]	22,6 [†]
Laurentides	7,8	5,3	32,5 [†]	23,5 [†]
Montréal	8,3 [†]	5,5	27,6 [†]	21,2 [†]
Ensemble du Québec	7,4	5,3	25,4	19,9

[†] Différence statistiquement significative entre la région sociosanitaire et le reste du Québec.

^{*} Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

1. Trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire, 2022-2023*.

Tableau 6.5

Niveau de soutien social élevé dans la famille, provenant des ami(e)s et à l'école des élèves du secondaire, régions sociosanitaires de l'école et ensemble du Québec, 2022-2023

Région sociosanitaire de l'école	Niveau de soutien social élevé		
	Famille	Ami(e)s	École
	%		
Bas-Saint-Laurent	73,7	59,4	29,2
Saguenay-Lac-Saint-Jean	76,6 [†]	62,4 [†]	25,6
Capitale-Nationale	76,8 [†]	61,0	26,2
Mauricie-et-Centre-du-Québec	75,2	62,4 [†]	30,7 [†]
Estrie	72,8	61,2	27,9
Montréal	72,5 [†]	56,4 [†]	29,5
Outaouais	73,1	59,1	26,4
Abitibi-Témiscamingue	74,0	62,0 [†]	29,1
Côte-Nord	73,0	59,6	31,3 [†]
Nord-du-Québec	68,7 [†]	54,2 [†]	30,5
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	78,3 [†]	62,7 [†]	34,9 [†]
Chaudière-Appalaches	76,0 [†]	61,4 [†]	27,6
Laval	72,2	57,7	23,9 [†]
Lanaudière	74,6	62,3 [†]	25,9
Laurentides	75,7 [†]	61,6 [†]	26,0
Montréal	72,5	59,4	27,1
Ensemble du Québec	73,8	59,6	27,7

[†] Différence statistiquement significative entre la région sociosanitaire et le reste du Québec.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire, 2022-2023*.

7 La fréquentation des cinémas en 2024





Pascal Genêt, Observatoire de la culture et des communications du Québec

Malgré une baisse des entrées depuis quelques années¹, aller au cinéma demeure l'une des sorties culturelles les plus populaires au Québec². Toutefois, on observe que la fréquentation des cinémas varie sensiblement d'une région à une autre en raison de facteurs sociodémographiques et de disparités dans l'infrastructure cinématographique. Ce chapitre présente une analyse conjuguée de l'offre (selon le nombre de projections et le nombre de films diffusés) et de la fréquentation des cinémas (selon le nombre d'entrées dans les salles et le taux d'occupation) au Québec en 2024, en portant une attention particulière aux différences observées entre les régions.

L'infrastructure cinématographique et l'offre

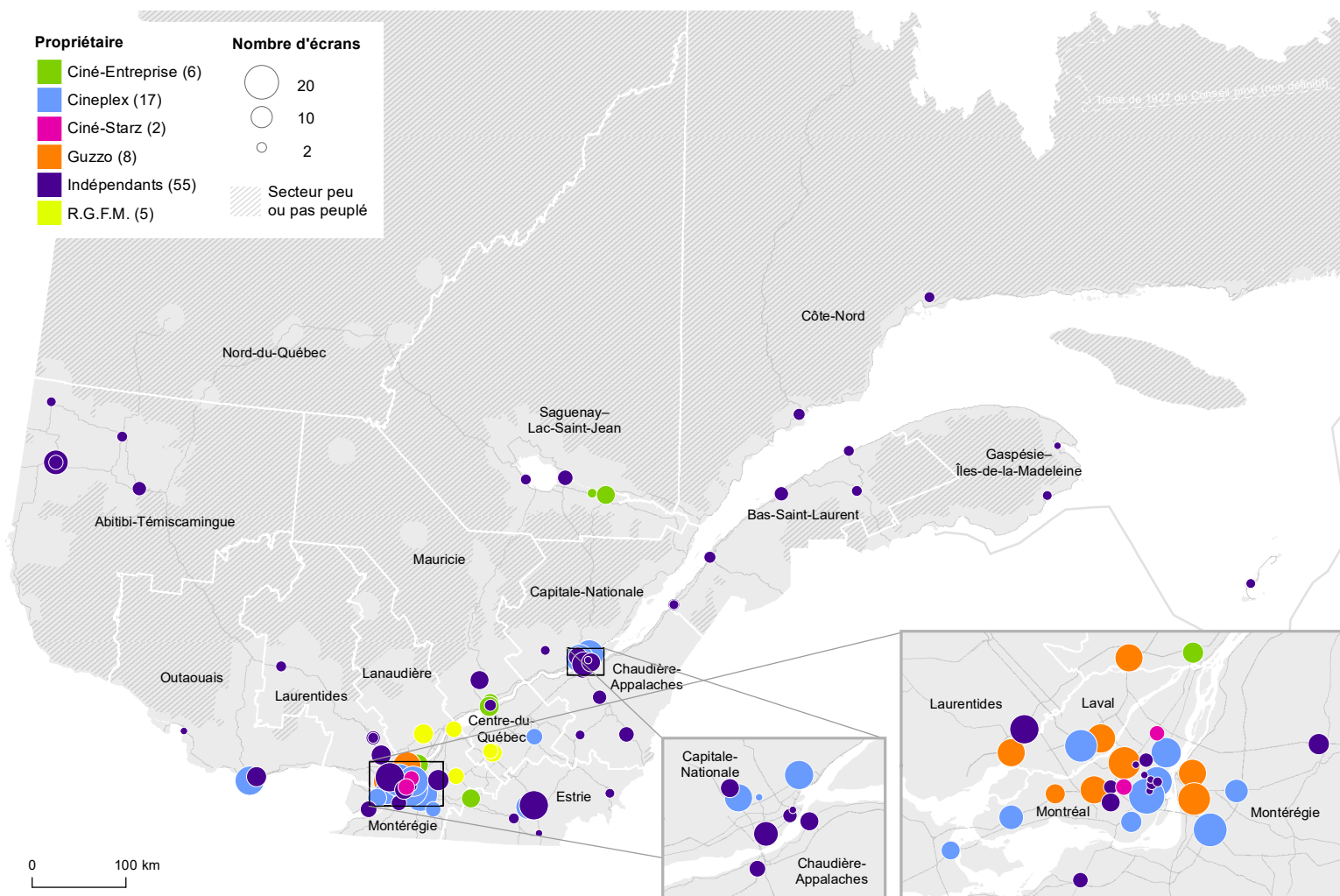
En 2024, on dénombre 98 cinémas (dont 5 ciné-parcs) en activité au Québec, la plupart étant situés au sein ou près des grands centres. En moyenne, on compte 8 salles par établissement pour un total de 694 écrans dans l'ensemble du Québec³. Toutefois, on observe des particularités dans l'offre cinématographique dont la répartition est inégale sur le territoire. Sans surprise, la région de Montréal compte le plus grand nombre d'établissements (22 %) et d'écrans (25 %), suivie par celle de la Montérégie, avec respectivement 13 % des établissements et 18 % des écrans, dont la majorité dans les deux régions appartient à des chaînes⁴. Ces dernières concentrent leurs succursales dans les zones urbaines qui permettent d'y proposer plusieurs expériences cinématographiques immersives (projection en

formats 3D, salle UltraAVX, IMAX, etc.). À Montréal, les chaînes de cinémas détiennent 55 % des établissements et 84 % des écrans alors qu'en Montérégie, elles ont 67 % des établissements et 72 % des écrans. La région de la Capitale-Nationale arrive au troisième rang, avec 38 % des établissements et 53 % des écrans qui sont détenus par des chaînes. Pour l'ensemble du Québec, les chaînes détiennent 41 % des établissements et 62 % des écrans. En revanche, la présence d'établissements indépendants (59 % des salles et 38 % des écrans), qui sont de taille inférieure et répartis sur l'ensemble du territoire québécois, permet l'accès aux films pour la population située hors des grands centres ou de leur périphérie ([carte 7.1](#)).

1. Voir à ce sujet le bulletin de l'OCCQ portant sur les résultats de l'*Enquête sur les projections cinématographiques* : GENÊT, Pascal (2025). « La fréquentation des cinémas en 2024 », *Optique culture*, [En ligne], n° 105, juin, Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, p. 1-19. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/frequentation-cinemas-2024.pdf].
2. Voir à ce sujet le rapport présentant les résultats de l'*Enquête québécoise sur les loisirs culturels et le divertissement* : GENÊT, Pascal (2025). *Les pratiques culturelles au Québec en 2024*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, 126 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/pratiques-culturelles-2024.pdf].
3. En dehors du Nord-du-Québec, qui ne compte aucun cinéma en 2024.
4. La fermeture complète des cinémas Guzzo entre décembre 2024 et février 2025, suivie par la réouverture en mai 2025 de trois de ces établissements sous la bannière Ciné-Starz, pourrait avoir des effets sur l'infrastructure cinématographique. Au 1^{er} juillet 2025, on compte 93 établissements cinématographiques (dont 5 ciné-parcs) pour un total de 679 écrans actifs, soit 5 cinémas et 15 écrans de moins par rapport à 2024.

Carte 7.1

Localisation des établissements cinématographiques¹ selon leur taille et leur propriétaire, ensemble du Québec, 2024



1. Hors ciné-parcs.

Note : Seuls les 93 établissements cinématographiques (hors ciné-parcs) sont représentés sur la carte pour des raisons de confidentialité.

Sources : Données sur les établissements cinématographiques : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête sur les projections cinématographiques*.

Données sur les limites administratives : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Système sur les découpages administratifs (SDA), janvier 2024.

Données sur le réseau routier principal : Adresses Québec, 2024.

Données sur l'écoumène de la population : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Sur les 850 150 projections en salles (dont les ciné-parcs) réalisées en 2024, 29 % ont eu lieu dans la région de Montréal, qui bénéficie d'un réseau diversifié et étendu de salles spécialisées dans la présentation de films indépendants et étrangers. La région de la Montérégie arrive au second rang, avec 18 % des projections en salles, suivie par celles de la Capitale-Nationale et de l'Estrie (respectivement 10 % et 7 %). Plus on s'éloigne des grands centres urbains, moins l'offre cinématographique est élevée, les régions de la Côte-Nord, de l'Abitibi-Témiscamingue se situant autour de 1 % de l'ensemble des projections (0,2 % pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) ([figure 7.1](#) et [tableau 7.1](#)).

En 2024, la région de Montréal a diffusé la quasi-totalité (91 %) des 1 010 films présentés dans l'ensemble du Québec, suivie par celles de la Capitale-Nationale (44 %) et de la Montérégie (34 %) ([tableau 7.2](#)). Cette prédominance s'explique par une présence significative de salles de cinéma dans ces trois régions (50 % des écrans

disponibles) dont la majorité appartient à des chaînes ayant une forte capacité d'accueil, telles que des multiplex (8 à 15 salles) et des mégaplex (16 salles et plus). Ces régions disposent aussi de cinémas de répertoire offrant une grande diversité de films, ce qui explique que les salles montréalaises ont projeté la quasi-totalité des nouveautés (98 % des 637 films en 2024), suivies par celles de la Capitale-Nationale (54 %) et de la Montérégie (40 %). Plusieurs régions affichent également une offre cinématographique significative, notamment l'Estrie (32 % des films diffusés et 39 % des nouveautés), Laval (25 % et 33 % respectivement) et la Mauricie (25 % et 34 %). Bien qu'elles ne représentent que 17 % de l'ensemble des projections, ces trois régions bénéficient de leur proximité avec les grands centres, d'une relative concentration de population (14 % de l'ensemble) et d'un réseau de salles constitué à la fois de chaînes et de cinémas indépendants qui offrent une diversité d'accès aux films et aux nouveautés.

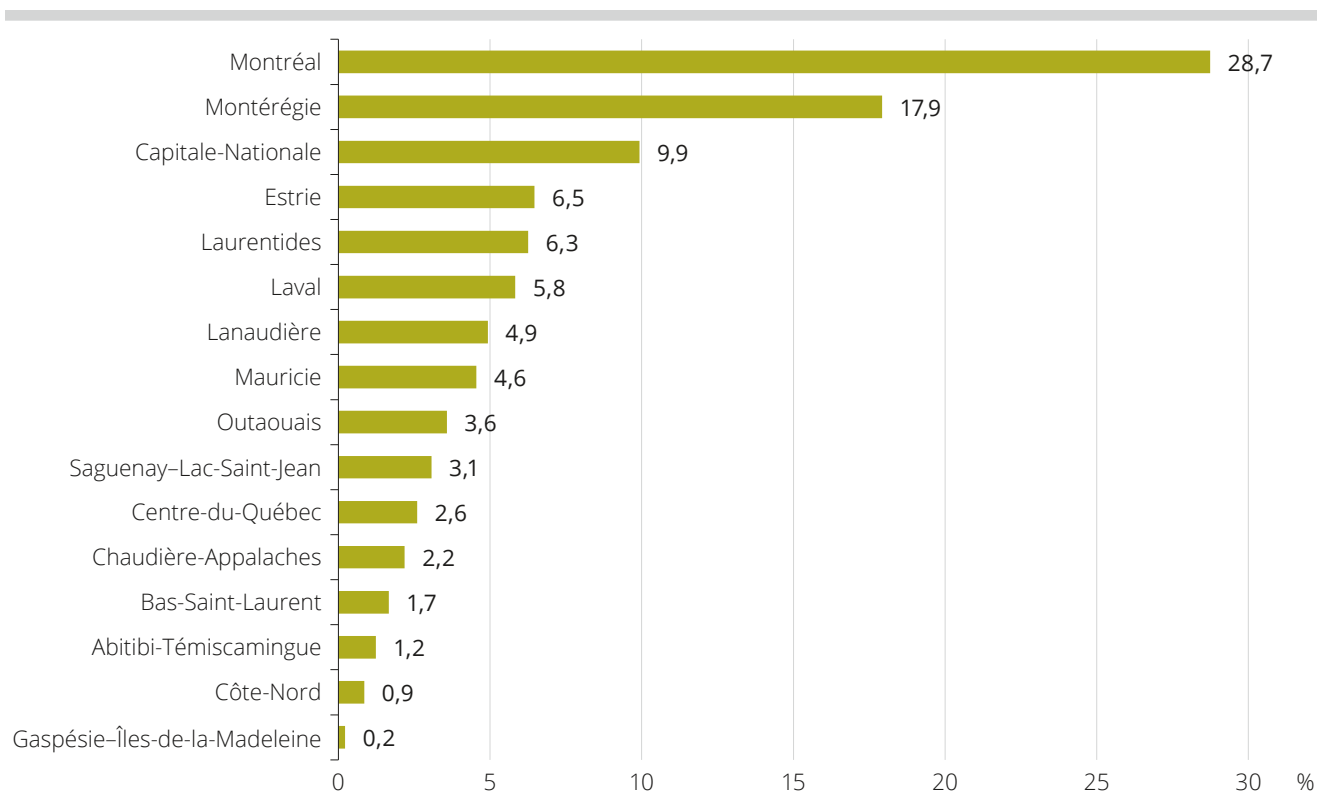
Note méthodologique

L'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) mène des enquêtes pour le compte des sous-secteurs de la culture et des médias, dont l'objectif est de mesurer l'offre et la demande culturelles dans les régions administratives du Québec et dans l'ensemble de la province. Dans ce chapitre, les résultats présentés sont issus de *l'Enquête sur les projections cinématographiques*, qui compile depuis 1975 des données sur l'exploitation des films qui ont reçu un visa du ministère de la Culture et des Communications (MCC) et ont été diffusés par un établissement détenteur d'un permis d'exploitant. Cette enquête est un recensement et non une enquête par échantillonnage, c'est-à-dire que tous les établissements cinématographiques constituant l'univers d'enquête sont sollicités. Les statistiques diffusées par l'OCCQ sont produites à partir des données fournies par les établissements actifs¹ ayant répondu au questionnaire d'enquête.

1. Voir la section [Concepts et définitions](#), à la fin du document.

Figure 7.1

Répartition de l'offre cinématographique (projections en salle)¹, régions administratives², 2024



1. Les films de « exploitation » sont exclus de la présente figure. Le genre « exploitation » désigne les films dont la caractéristique dominante est de montrer des activités sexuelles de manière explicite.

2. Les données sur le Nord-du-Québec ne sont pas présentées, puisque cette région ne compte aucun cinéma en 2024.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête sur les projections cinématographiques*.

En revanche, les régions éloignées des centres urbains présentent, en moyenne, les taux les plus faibles de films diffusés (entre 9 % et 15 %), en raison du nombre limité de salles (10 % de l'ensemble). Une exception notable est la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (19 % des films diffusés et 26 % des nouveautés) qui dépasse les régions du Centre-du-Québec (18 % et 24 %, respectivement) et de Chaudière-Appalaches (15 % et 21 %) ([tableau 7.2](#)).

La fréquentation des cinémas

Au cours de l'année 2024, 13,5 millions d'entrées ont été enregistrées dans les cinémas et ciné-parcs du Québec. Les cinémas de Montréal représentent plus du quart de l'assistance (26 %), suivis par ceux de la Montérégie (16 %)⁵. Il y a une corrélation entre le nombre d'entrées dans les salles de cinéma d'une région et la taille de la population. À elles seules, les régions de Montréal et de la Montérégie représentent 41 % de la population en 2024 alors qu'elles ont généré 42 % des entrées. Une tendance identique est observée dans plusieurs régions peu éloignées de la métropole, notamment en Estrie (6 % de la population et des entrées), dans Lanaudière et les Laurentides (7 %) ([tableau 7.1](#)).

5. Pour des raisons de confidentialité, la proportion de l'assistance dans la région de la Capitale-Nationale en 2024 ne peut être présentée.



StockPhotoPro / Adobe Stock

Le taux d'occupation⁶

En 2024, le taux d'occupation, un indicateur de l'adéquation entre l'offre et la demande, se situe à 8 % pour l'ensemble du Québec⁷. Des variations s'observent selon les régions administratives, Montréal ayant le plus faible taux d'occupation (7 %) alors qu'à l'inverse, les régions de Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent présentent les taux les plus élevés (14 % respectivement) ([tableau 7.3](#)). Cela peut s'expliquer par la nature de l'offre cinématographique limitée dans ces régions éloignées par rapport aux centres urbains qui disposent d'une offre concurrentielle entre les salles de cinéma.

Le prix du billet

Le prix moyen du billet varie d'une région à l'autre, en fonction de l'offre et de la demande (disponibilité du format 3D), mais aussi du type d'établissement présent dans les régions. En 2024, le prix moyen s'établit à 10,56 \$, mais il tend à être plus élevé à Montréal (11,42 \$) ainsi que dans les régions de la Capitale-Nationale (10,73 \$), de Laval (11,74 \$) et du Centre-du-Québec (11,34 \$). Ce résultat peut être attribuable à la présence des grandes chaînes de cinémas dans ces régions qui offrent une plus grande quantité d'options à la billetterie (projection en format 3D, salle UltraAVX, UltraAVX 3D, IMAX ou siège D-BOX), ce qui entraîne l'augmentation du prix moyen du billet ([tableau 7.3](#)).

6. Voir la section [Concepts et définitions](#), à la fin du document.

7. Depuis 2015, le taux d'occupation est en déclin (à l'exception des années 2020-2021, non représentatives en raison de la pandémie). Il est passé de 13 % en 2015 à 10 % en 2019, puis à 8 % en 2024. Cette baisse peut s'expliquer par une augmentation de l'offre de films en salle combinée à une diminution de la fréquentation, cette dernière n'ayant pas retrouvé les niveaux antérieurs à la pandémie. Voir à ce sujet le bulletin de l'OCCQ portant sur les résultats de l'*Enquête sur les projections cinématographiques* : GENÉT, Pascal (2025). « La fréquentation des cinémas en 2024 », *Optique culture*, [En ligne], n° 105, juin, Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, p. 1-19. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/frequentation-cinemas-2024.pdf].

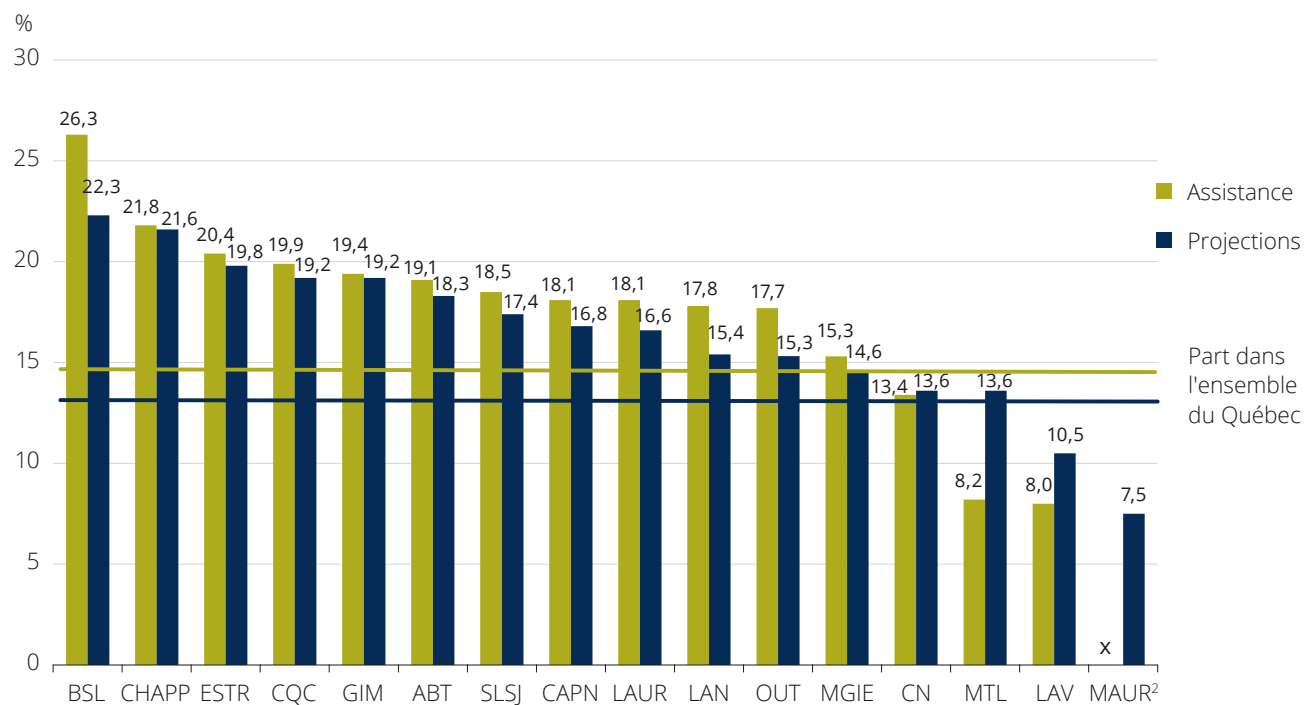
La part du cinéma québécois en salle

En 2024, les films provenant des États-Unis dominent le marché en salle au Québec, avec 69 % de l'assistance totale. Dans toutes les régions, sans exception, les films états-uniens recueillent la grande majorité des entrées (proportions variant de 63 % à 76 %). Les régions de Laval et de la Côte-Nord sont celles où la part de marché des films états-uniens est la plus forte, avec 76 %, suivies par celles de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de Lanaudière (respectivement 72 %), de l'Abitibi-Témiscamingue, du Centre-du-Québec et de la Montérégie (respectivement 71 %). À l'inverse, la Mauricie est la région où elle est la plus faible (63 % de l'assistance pour les films états-uniens), suivie par les régions du Bas-Saint-Laurent (64 %) et de la Capitale-Nationale (65 %) ([tableau 7.4](#)).

La place occupée par les films québécois dans les cinémas selon les régions est un indicateur de la santé de l'industrie cinématographique locale. Pour l'ensemble du Québec, les films québécois arrivent au deuxième rang de la part de l'assistance dans les cinémas (15 %), un sommet historique depuis 2005⁸, devant les films britanniques et français (respectivement 8 % et 4 %). En 2024, la part des entrées pour les films québécois est généralement plus élevée que la part cumulée des autres origines (films états-uniens exclus) dans toutes les régions sauf à Montréal et à Laval (respectivement 8 %), en raison notamment d'une offre plus diversifiée de films en salles dans ces deux régions. Ces dernières se caractérisent par une part plus élevée que dans l'ensemble du Québec

Figure 7.2

Part des films québécois dans les projections et l'assistance¹, régions administratives² et ensemble du Québec, 2024



1. Pour des raisons de confidentialité, la part de l'assistance obtenue par les films québécois dans la région de la Mauricie ne peut pas être présentée.

2. Les données sur le Nord-du-Québec ne sont pas présentées, puisque cette région ne compte aucun cinéma en 2024.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête sur les projections cinématographiques*.

8. Voir à ce sujet le bulletin de l'OCCQ portant sur les résultats de l'*Enquête sur les projections cinématographiques* : GENÊT, Pascal (2025). « La fréquentation des cinémas en 2024 », *Optique culture*, [En ligne], n° 105, juin, Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, p. 1-19. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/frequentation-cinemas-2024.pdf].

Québec pour les films britanniques (10 % pour Montréal) et états-unis (76 % pour Laval). En revanche, les parts des films québécois sont les plus élevées dans les régions du Bas-Saint-Laurent (26 %), de Chaudière-Appalaches (22 %), de l'Estrie et du Centre-du-Québec (20 % respectivement) (figure 7.2).

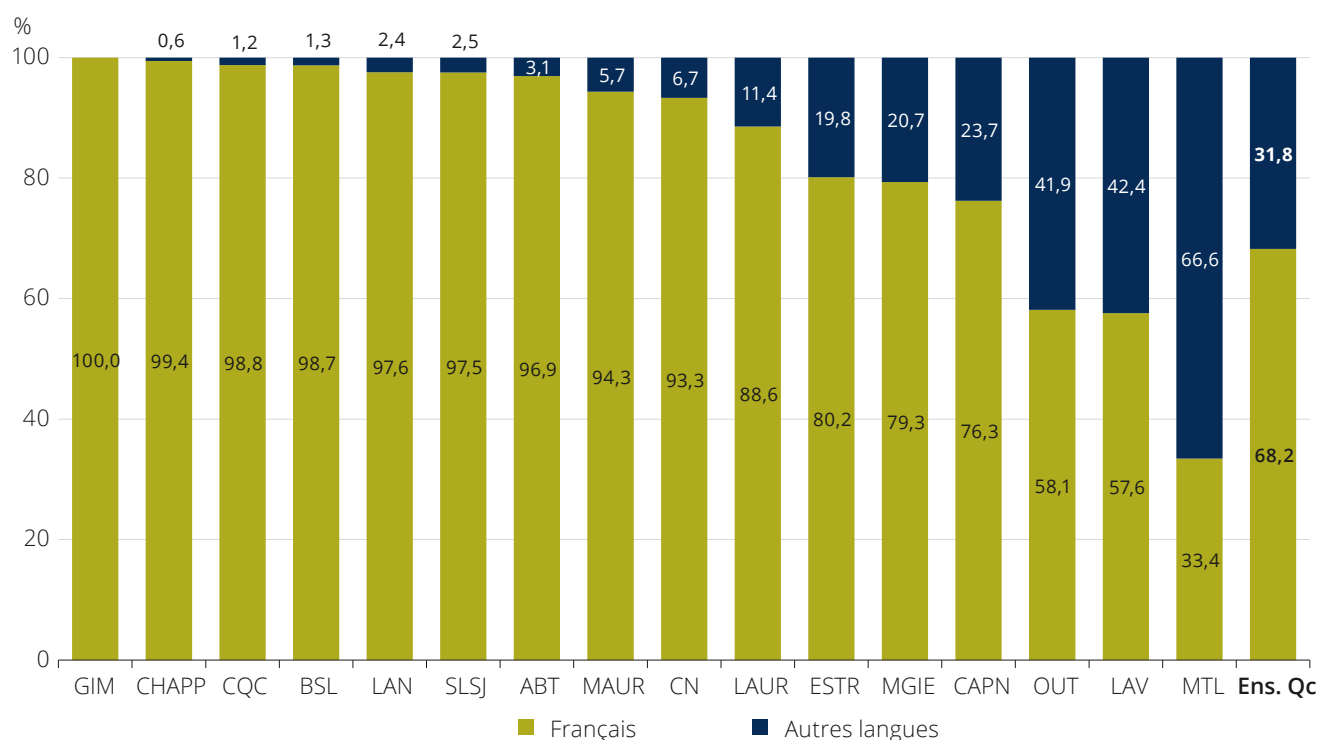
La langue de projection

En 2024, la part des projections en langue française dans les cinémas au Québec est de 68 %. Plus on s'éloigne de la région de Montréal, plus la part des projections en français tend à augmenter. Dans la grande majorité des régions, plus de 85 % des entrées sont associées

à des projections en français. Cependant, trois régions se distinguent par une part de marché inférieure des projections en français, soit Montréal (33 %), Laval et l'Outaouais (respectivement 58 %) (figure 7.3). La composition démographique et linguistique de ces régions pourrait expliquer en partie ces résultats. Selon les données du recensement de Statistique Canada de 2021, la proportion de personnes dont la langue parlée le plus souvent à la maison est le français est de 48 % pour la région de Montréal, de 59 % pour Laval et de 72 % en Outaouais alors qu'elle se situe, en moyenne, à 78 % pour l'ensemble du Québec (proportions variant de 87 % à 99 % selon les régions)⁹.

Figure 7.3

Part des projections dans les cinémas¹ selon la langue, régions administratives² et ensemble du Québec, 2024



1. Les films de « exploitation » sont exclus de la présente figure. Le genre « exploitation » désigne les films dont la caractéristique dominante est de montrer des activités sexuelles de manière explicite.

2. Les données sur le Nord-du-Québec ne sont pas présentées, puisque cette région ne compte aucun cinéma en 2024.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête sur les projections cinématographiques*.

9. Statistique Canada. Tableau 98-10-0196-01. Première langue officielle parlée selon la langue parlée le plus souvent à la maison : Canada, provinces et territoires et régions économiques [En ligne], [\[www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=9810019601\]](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=9810019601).

Conclusion

En résumé, la nature de l'offre cinématographique, combinée à la taille démographique des régions, demeure le principal facteur expliquant le nombre et la répartition des cinémas présents sur le territoire et le nombre d'entrées générées par ceux-ci. Cependant, les régions de Montréal et de la Montérégie ressortent du lot en ayant une part cumulée d'entrées légèrement plus élevée que leur poids démographique (soit 42 % des entrées pour 41 % de la population). La diversité de l'offre de films en termes d'origine est plus importante dans les régions où se trouvent de grands centres urbains, mais les films états-uniens dominent tout de même au chapitre de l'offre et de la demande dans l'ensemble des régions,

et ce, plus particulièrement dans celles qui disposent de réseaux de salles multiplex (notamment dans les régions périphériques, telles que Laval, Montérégie et Lanaudière). Les films québécois arrivent en deuxième position dans l'ensemble du Québec et dans toutes les régions en dehors de Laval et de Montréal où l'offre de films est plus diversifiée. Quant à la langue de projection (version originale ou doublée), le français domine dans la plupart des régions, à l'exception de celles de Montréal, de Laval et de l'Outaouais.

Informations statistiques complémentaires

- *Enquête sur les projections cinématographiques* : statistique.quebec.ca/fr/enquetes/realisees/enquete-sur-les-projections-cinematographiques
- Bulletin *Optique culture* sur la fréquentation des cinémas en 2024 : [La fréquentation des cinémas en 2024](#)
- Rapport présentant les résultats de l'*Enquête québécoise sur les loisirs culturels et le divertissement* (EQLCD) : [Les pratiques culturelles au Québec en 2024](#)
- Résultats d'exploitation des cinémas (projections, assistance et recettes), palmarès et principaux indicateurs sur les cinémas, par région administrative et pour l'ensemble du Québec : [Résultats d'exploitation des cinémas du Québec](#)

Tableau 7.1

Population totale, projections et assistance dans les cinémas, régions administratives¹ et ensemble du Québec, 2024

	Population totale ²		Projections		Assistance	
	n	%	n	%	n	%
Bas-Saint-Laurent	204 892	2,3	14 116	1,7	269 051	2,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	286 768	3,2	26 098	3,1	373 943	2,8
Capitale-Nationale	812 328	9,0	84 378	9,9	x	x
Mauricie	288 354	3,2	38 689	4,6	x	x
Estrie	524 801	5,8	54 930	6,5	844 089	6,2
Montréal	2 200 807	24,4	244 323	28,7	3 545 522	26,3
Outaouais	427 243	4,7	30 372	3,6	x	x
Abitibi-Témiscamingue	149 637	1,7	10 509	1,2	152 926	1,1
Côte-Nord	89 846	1,0	7 250	0,9	x	x
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	92 336	1,0	1 916	0,2	x	x
Chaudière-Appalaches	455 812	5,1	18 592	2,2	336 353	2,5
Laval	460 396	5,1	49 596	5,8	x	x
Lanaudière	561 608	6,2	41 860	4,9	774 485	5,7
Laurentides	673 581	7,5	53 137	6,3	892 615	6,6
Montréal	1 517 003	16,8	152 345	17,9	2 174 470	16,1
Centre-du-Québec	263 549	2,9	22 039	2,6	x	x
Ensemble du Québec	9 008 961	100,0	850 150	100,0	13 506 305	100,0

1. Les données sur le Nord-du-Québec ne sont pas présentées, puisque cette région ne compte aucun cinéma en 2024.

2. Estimations de la population des régions administratives, Québec, 2024.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête sur les projections cinématographiques*.

Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2025). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 7.2

Offre¹ cinématographique selon le type de films, régions administratives² et ensemble du Québec, 2024

	Films diffusés		Nouveautés ³	
	n	%	n	%
Bas-Saint-Laurent	156	15,4	147	23,1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	193	19,1	167	26,2
Capitale-Nationale	442	43,8	346	54,3
Mauricie	250	24,8	218	34,2
Estrie	319	31,6	251	39,4
Montréal	923	91,4	627	98,4
Outaouais	202	20,0	171	26,8
Abitibi-Témiscamingue	142	14,1	131	20,6
Côte-Nord	105	10,4	100	15,7
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	86	8,5	81	12,7
Chaudière-Appalaches	153	15,1	132	20,7
Laval	248	24,6	210	33,0
Lanaudière	212	21,0	178	27,9
Laurentides	196	19,4	167	26,2
Montérégie	343	34,0	254	39,9
Centre-du-Québec	177	17,5	152	23,9
Ensemble du Québec	1 010	100,0	637	100,0

1. Les films de « exploitation » sont exclus du présent tableau. Le genre « exploitation » désigne les films dont la caractéristique dominante est de montrer des activités sexuelles de manière explicite.
2. Les données sur le Nord-du-Québec ne sont pas présentées, puisque cette région ne compte aucun cinéma en 2024.
3. Un film est considéré comme une nouveauté dans une région au cours de l'année de référence si sa première projection publique dans cette région a eu lieu au cours de l'année de référence, et ce, même si ce film avait déjà été projeté ailleurs précédemment.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête sur les projections cinématographiques*.

Tableau 7.3

Recettes au guichet, taux d'occupation et prix d'entrée moyen¹ dans les cinémas, régions administratives² et ensemble du Québec, 2024

	Recettes		Taux d'occupation	Prix d'entrée moyen ¹
	\$	%	%	\$
Bas-Saint-Laurent	1 973 310	1,4	14,2	7,33
Saguenay–Lac-Saint-Jean	3 365 918	2,4	9,9	9,00
Capitale-Nationale	x	x	11,7	10,73
Mauricie	4 133 023	2,9	7,1	9,44
Estrie	8 211 238	5,8	9,6	9,73
Montréal	40 477 753	28,4	6,8	11,42
Outaouais	x	x	8,0	10,34
Abitibi-Témiscamingue	1 386 879	1,0	11,8	9,07
Côte-Nord	x	x	10,3	8,66
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	x	x	11,3	8,39
Chaudière-Appalaches	3 110 077	2,2	14,2	9,25
Laval	x	x	8,3	11,74
Lanaudière	7 365 143	5,2	7,5	9,51
Laurentides	8 673 239	6,1	7,5	9,72
Montréal	23 478 768	16,5	7,9	10,80
Centre-du-Québec	x	x	9,1	11,34
Ensemble du Québec	142 689 914	100,0	8,2	10,56

1. Prix d'entrée moyen avant taxes.

2. Les données sur le Nord-du-Québec ne sont pas présentées, puisque cette région ne compte aucun cinéma en 2024.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête sur les projections cinématographiques*.

Tableau 7.4

Assistance selon l'origine des films, régions administratives¹ et ensemble du Québec, 2024

	États-Unis	France	Grande-Bretagne	Québec	Autres pays
	%				
Bas-Saint-Laurent	63,7	2,6	6,5	26,3	0,9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	70,9	1,9	7,6	18,5	1,1
Capitale-Nationale	65,2	5,0	9,0	18,1	2,8
Mauricie	63,3	4,4	7,2	23,4	1,8
Estrie	66,2	3,7	7,8	20,4	1,8
Montréal	67,4	5,7	9,6	8,2	9,2
Outaouais	70,4	3,0	7,9	17,7	0,9
Abitibi-Témiscamingue	71,4	1,4	7,3	19,1	0,9
Côte-Nord	75,5	2,0	8,4	13,4	0,8
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	72,2	1,6	6,7	19,4	0,1
Chaudière-Appalaches	68,8	2,3	6,3	21,8	0,8
Laval	75,8	2,9	9,4	8,0	3,9
Lanaudière	71,7	1,8	7,2	17,8	1,5
Laurentides	69,2	3,0	7,0	18,1	2,7
Montréal	71,3	2,6	8,1	15,3	2,6
Centre-du-Québec	71,4	1,3	6,7	19,9	0,7
Ensemble du Québec	68,9	3,8	8,4	14,9	4,0

1. Les données sur le Nord-du-Québec ne sont pas présentées, puisque cette région ne compte aucun cinéma en 2024.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête sur les projections cinématographiques*.

8 Statistiques par MRC





Ce chapitre du *Panorama des régions du Québec* propose une analyse à l'échelle des municipalités régionales de comté (MRC). L'utilisation de cette unité territoriale permet de comparer les territoires situés au sein d'une même région ou répartis entre différentes régions, mais présentant des caractéristiques communes. Cette approche permet ainsi de nuancer le portrait des régions administratives et de mettre en lumière certains territoires qui se distinguent par leurs spécificités.

Actuellement, le territoire québécois se divise en 104 MRC géographiques. Les MRC géographiques¹, différentes de celles définies juridiquement, ont été conçues pour offrir une couverture exhaustive du territoire et répondre ainsi à des besoins statistiques. Ceci comprend les MRC au sens juridique (87) et les territoires équivalents (TE) à une MRC, de même que les communautés autochtones et les villages nordiques situés dans le périmètre des MRC ou qui constituent des TE.

Comme par les années passées, sont examinés à l'échelle de ces territoires la démographie, le revenu disponible par habitant, le taux de travailleurs, ainsi que la valeur foncière des résidences unifamiliales. À ces quatre thèmes récurrents² s'en ajoute un nouveau, la population vivant à proximité des milieux naturels aménagés. Pour la majorité de ces thèmes, les données les plus récentes sont analysées, entre autres, selon la nouvelle typologie des MRC élaborée par l'ISQ. Cette classification axée sur l'influence des zones métropolitaines permet

de comparer la dynamique des MRC situées dans des zones métropolitaines à celle des MRC situées en dehors de celles-ci.

Dans la section sur la démographie, les variables sont analysées suivant le découpage géographique et la dénomination des MRC au 1^{er} juillet 2024. Celles sur le revenu disponible par habitant et sur le taux de travailleurs portent sur des données fondées sur le découpage au 31 décembre 2023. Pour ce qui est du chapitre sur les valeurs foncières des résidences unifamiliales, les données de l'exercice financier 2025 sont basées sur le découpage au 31 décembre 2024, alors que les données des exercices antérieurs le sont sur le découpage au 31 décembre 2023. L'effet des changements de découpage, expliqués dans les paragraphes qui suivent, est négligeable et n'entraîne pas de bris de série pour les MRC concernées. En ce qui a trait à la population des MRC vivant à proximité des milieux naturels aménagés et des espaces verts urbains, le découpage est en date du 31 janvier 2024.

1. Pour en savoir plus sur les différences entre les MRC géographiques et celles définies juridiquement, veuillez consulter le [Système du code géographique du Québec – Guide explicatif et lexique](#).
2. À l'exception du thème de la valeur foncière des résidences unifamiliales qui, dans l'édition 2024 du *Panorama des régions du Québec*, n'a pas été abordé dans le chapitre des statistiques par MRC.

À noter

Le 1^{er} janvier 2024, les municipalités de Courcelles et de Saint-Évariste-de-Forsyth ont officiellement fusionné pour former une nouvelle entité municipale appelée Courcelles–Saint-Évariste. Avant la fusion, la municipalité de Courcelles faisait partie de la MRC du Granit, en Estrie, et Saint-Évariste-de-Forsyth appartenait à la MRC de Beauce-Sartigan, en Chaudière-Appalaches. Après la fusion, la nouvelle municipalité a été intégrée à la MRC de Beauce-Sartigan.

Une seconde fusion a eu lieu le 31 juillet 2024, lors de laquelle la municipalité de Saint-Guy de la MRC des Basques a été transférée à celle de Témiscouata, à la suite du regroupement des municipalités de Saint-Guy et de Lac-des-Aigles.

Il est à noter que la MRC d'Eeyou Istchee désigne un espace géostatistique pour les Cris dans le Nord-du-Québec¹. Même si ce n'est pas systématiquement mentionné dans le texte, ce toponyme n'est pas officiel.

Enfin, les limites territoriales des MRC de Montréal et de Laval correspondent à celles des régions administratives du même nom. Certaines MRC ne sont composées que d'une ville : c'est le cas de Laval, de Gatineau, de Sherbrooke, de Trois-Rivières, de Shawinigan, de Lévis, de Mirabel, de Rouyn-Noranda et de Saguenay. D'autres MRC, telles que Montréal, Québec et Longueuil, sont composées de leur principal centre urbain et d'au moins une autre ville.

1. Ce territoire géostatistique comprend les terres réservées aux Cris (TC) et les villages cris (VC).



Eeyou Istchee Baie-James (Eeyou Istchee) © GouvQc Tourisme Baie-James/Hooké

Une nouvelle typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine

L'Institut de la statistique du Québec a mis au point une typologie qui permet de classer les MRC selon leur degré d'intégration et de proximité géographique aux zones métropolitaines ou urbaines afin de mieux faire ressortir les dynamiques territoriales sur le plan économique et démographique. Cette nouvelle classification est inspirée de celle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur l'accès aux zones urbaines fonctionnelles (OCDE 2019) et a été adaptée en fonction de la réalité québécoise.

L'utilisation des zones urbaines et métropolitaines dans la nouvelle typologie, lesquelles sont déterminées à partir d'une série de critères, dont les schémas de déplacement domicile-travail des personnes en emploi, permet de mieux saisir les interactions économiques et sociales qui dépassent bien souvent les limites administratives des MRC. Pour déterminer le zonage de ces aires urbaines et métropolitaines, l'ISQ s'est appuyé essentiellement sur les limites des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) du Québec¹, telles que définies par Statistique Canada lors du Recensement de la population de 2021. À titre d'information, une RMR ou une AR est une zone géographique caractérisée par un noyau urbain important et des localités environnantes qui présentent un degré élevé d'intégration économique et sociale avec ce noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs (Statistique Canada 2021).

Plus concrètement, cette nouvelle typologie permet de classer les 104 MRC du Québec en deux grandes catégories : les MRC situées en **zones métropolitaines** et les MRC situées en **zones non métropolitaines**. Chacune de ces deux grandes catégories est déclinée en classes. Les critères pour déterminer les grandes catégories et les classes se résument comme suit et sont également illustrés à la [figure 8.1](#).

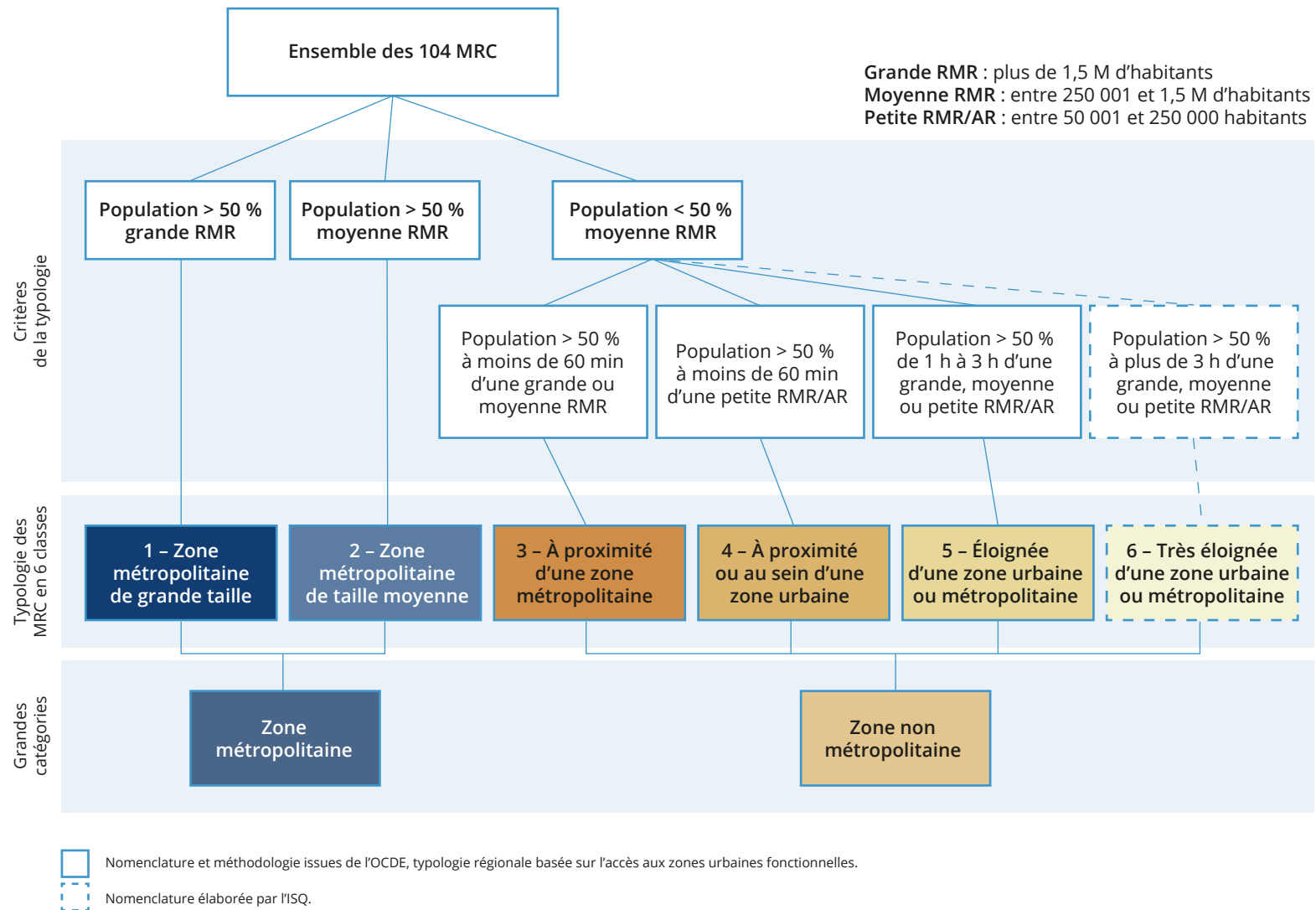
- **MRC située en zone métropolitaine** – si plus de 50 % de sa population vit dans une RMR de plus de 250 000 habitants. Cette catégorie se décline en deux classes :
 - **MRC dans une zone métropolitaine de grande taille**, si plus de 50 % de sa population vit dans une RMR de plus de 1,5 million d'habitants.
 - **MRC dans une zone métropolitaine de taille moyenne**, si plus de 50 % de sa population vit dans une RMR ayant une population comprise entre 250 001 et 1,5 million d'habitants.
- **MRC située en zone non métropolitaine** – si moins de 50 % de sa population vit dans une RMR de plus de 250 000 habitants. Cette catégorie se décline en quatre classes :
 - **MRC à proximité d'une zone métropolitaine**, si plus de 50 % de sa population vit à moins d'une heure de route² d'une RMR de plus de 250 000 habitants.
 - **MRC à proximité ou au sein d'une zone urbaine**, si plus de 50 % de sa population vit à moins d'une heure de route d'une RMR / AR de plus de 50 000 habitants (mais de 250 000 habitants et moins).
 - **MRC éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine**, si plus de 50 % de sa population vit entre une et trois heures de route d'une RMR / AR de plus de 50 000 habitants.
 - **MRC très éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine**, si plus de 50 % de sa population vit à plus de trois heures de route d'une RMR / AR de plus de 50 000 habitants.

1. Pour se conformer avec la typologie de l'OCDE, seules les AR de plus de 50 000 habitants ont été prises en compte.

2. La proximité est mesurée selon le temps de conduite, en véhicule automobile personnel, dans des conditions de circulation parfaites.

Figure 8.1

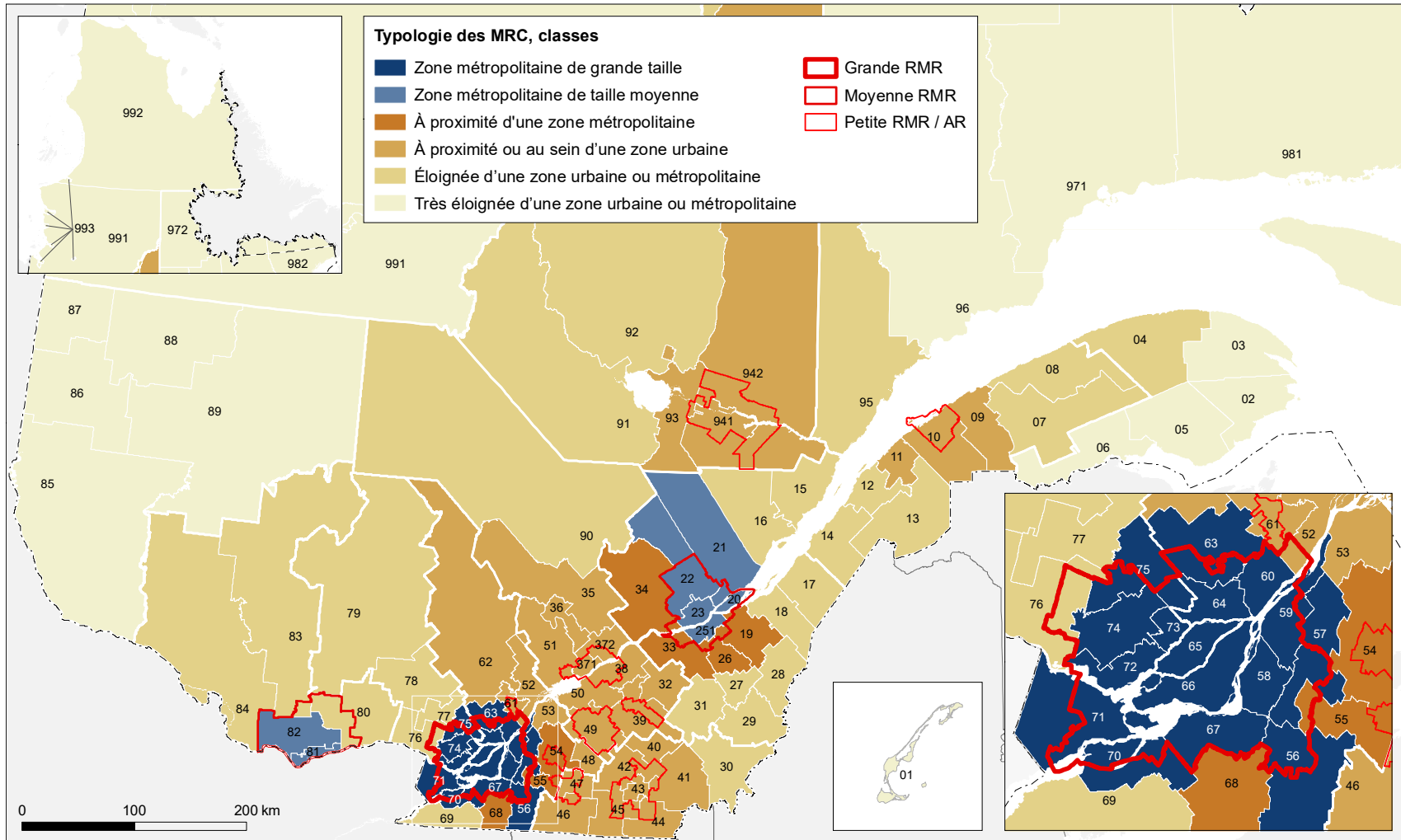
Schéma de la typologie des MRC selon l'influence métropolitaine



Source : Institut de la statistique du Québec.

Carte 8.1

Typologie des MRC selon l'influence métropolitaine, 2021



Sources : Données sur la typologie :
Institut de la statistique du Québec.

Données sur les limites administratives :
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Système sur les découpages administratifs (SDA), janvier 2025. Limites des RMR et AR : géographie du recensement de 2021 harmonisée,
Institut de la statistique du Québec.

Pour en savoir plus sur la classification des MRC selon la nouvelle typologie, veuillez consulter le [Guide explicatif et lexique du Système du code géographique du Québec](#) ainsi que la version de juillet 2025 du bulletin sur les Modifications aux municipalités du Québec.

Références

- FADIC, M., et autres (2019). "Classifying small (TL3) regions based on metropolitan population, low density and remoteness", *OECD Regional Development Working Papers*, [En ligne], n° 2019/06, OECD Publishing, Paris, 29 p. [dx.doi.org/10.1787/b902cc00-en].
- STATISTIQUE CANADA (2021). *Dictionnaire, Recensement de la population, 2021*, [En ligne], produit n° 98-301-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada. [www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/dict/index-fra.cfm].



8.1 Démographie

Direction des statistiques sociodémographiques

La dynamique démographique varie grandement non seulement d'une région administrative à l'autre, mais également à l'intérieur de chaque région. Pour illustrer ces contrastes, cette section présente des données sur la population des 104 MRC. On y aborde leur poids démographique, l'ampleur de leur croissance démographique récente et la structure par âge de leur population. La nouvelle typologie des MRC développée par l'ISQ³ est mise à profit pour faire ressortir ce qui distingue les MRC des zones métropolitaines et non métropolitaines eu égard à la vigueur de leur croissance et au rythme du vieillissement de leur population.

Les deux tiers de la population québécoise résident dans une MRC située en zone métropolitaine

Au 1^{er} juillet 2024, 67 % de l'ensemble des résidents et résidentes du Québec habitent dans une des 23 MRC appartenant à une zone métropolitaine, ce qui représente 6 037 700 personnes ([tableau 8.1.1](#)). Rappelons que selon la typologie utilisée ici, les **zones métropolitaines** sont constituées autour de Montréal (**zone métropolitaine de grande taille**), ainsi qu'autour de Québec et de Gatineau (**zones métropolitaines de taille moyenne**). Un peu plus de la moitié (53 %) de la population québécoise réside dans la zone entourant Montréal, et 14 % dans les deux autres zones métropolitaines réunies. Les 81 MRC des **zones non métropolitaines** rassemblent pour leur part 33 % de la population québécoise, soit 3 018 300 personnes. Environ la moitié de celles-ci résident dans une MRC **à proximité ou au sein des zones urbaines** de Sherbrooke, de Saguenay, de Trois-Rivières, de Drummondville, de Granby, de Saint-Hyacinthe, de Rimouski, de Victoriaville et de Joliette.

De façon plus détaillée, les MRC les plus peuplées se situent au cœur des **zones métropolitaines**. La MRC de Montréal, où résident 2 200 800 individus, compte à elle seule pour 24 % de la population de l'ensemble du Québec ([tableau 8.1.3](#) à la fin de la section). Suivent Québec (634 100), Laval (460 400), Longueuil (458 700) et Gatineau (305 300). Dix autres MRC situées en zone métropolitaine comptent de 100 000 à 210 000 personnes. En dehors des zones métropolitaines, quatre MRC seulement ont une population de plus de 100 000 personnes, soit Sherbrooke, Saguenay, Trois-Rivières et Drummond.

Un bilan démographique en rapide évolution

Les estimations de population à l'échelle des MRC sont mises à jour annuellement et ont le 1^{er} juillet comme date de référence. Les données présentées ici ont été diffusées en janvier 2025 et font le portrait de la situation jusqu'au 1^{er} juillet 2024. À l'échelle du Québec, les estimations de population sont mises à jour sur une base trimestrielle¹. Au moment de la rédaction, des données pour le Québec étaient disponibles jusqu'au 1^{er} juillet 2025. Ces données font état d'un ralentissement de la croissance démographique au Québec à compter de la deuxième moitié de l'année 2024, qui résulte essentiellement d'une réduction des gains migratoires internationaux, et plus spécifiquement des gains associés à l'immigration temporaire. Les prochaines données infraprovinciales, qui couvriront l'année 2024-2025 et qui permettront de mesurer l'effet de ce ralentissement dans les différentes MRC, seront diffusées en janvier 2026.

1. Les données trimestrielles sur la population québécoise et les composantes démographiques (naissances, décès et mouvements migratoires) sont disponibles sur le [site Web](#) de l'ISQ.

3. Se référer à [l'introduction](#) du présent chapitre pour une description de cette typologie.

En revanche, c'est dans la **zone non métropolitaine** que l'on trouve la plupart des MRC les moins peuplées. Parmi celles ayant moins de 10 000 habitants et habitantes, seule L'Île-d'Orléans (6 700) se situe en zone métropolitaine. La MRC des Basques (9 000), dans le Bas-Saint-Laurent, se trouve pour sa part à **proximité d'une zone urbaine** (Rimouski). Quant aux MRC de Minganie (6 600), du Golfe-du-Saint-Laurent (4 700) et de Caniapiscau (3 800), toutes trois sur la Côte-Nord, elles sont considérées comme étant très éloignées d'une zone urbaine ou métropolitaine.

Une croissance démographique globalement plus forte en zone métropolitaine

La grande majorité des MRC, soit 92 d'entre elles, ont vu leur population augmenter entre le 1^{er} juillet 2023 et le 1^{er} juillet 2024. Par ailleurs, 56 MRC enregistrent un taux d'accroissement supérieur à celui de l'année précédente ([tableau 8.1.3](#)). Ce bilan s'inscrit dans le contexte de forte croissance démographique qu'a connue le Québec au

cours de cette dernière année⁴, qui a été alimentée par une hausse de l'immigration, et plus particulièrement du nombre de résidents non permanents (ou immigrants temporaires)⁵.

Dans ce contexte, les MRC où se trouvent les plus grands centres urbains sont généralement celles où la croissance démographique a été la plus marquée au cours de l'année 2023-2024. Il en résulte un certain gradient lorsque l'on compare la vigueur de la croissance des différentes classes de MRC définies selon l'influence métropolitaine ([figure 8.1.1](#) et [tableau 8.1.2](#)). Le taux d'accroissement a atteint 28,7 pour mille pour la classe des MRC situées dans la **zone métropolitaine de grande taille** (Montréal) et 24,6 pour mille pour celle des MRC situées dans une **zone métropolitaine de taille moyenne** (Québec et Gatineau). Le groupe des MRC à **proximité ou au sein d'une zone urbaine** suit avec un taux de 17,9 pour mille. Dans ces trois groupes, la croissance s'est accélérée d'une année à l'autre à compter de 2021-2022, ce qui se reflète dans la hausse des taux observée pour l'ensemble du Québec.

Tableau 8.1.1

Population totale et part de la population québécoise, selon la typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine, 2024

Type de MRC ¹	Code typo.	Nombre de MRC	Population	
		n	n	%
MRC en zone métropolitaine		23	6 037 718	66,7
MRC en zone métropolitaine de grande taille	1	16	4 791 131	52,9
MRC en zone métropolitaine de taille moyenne	2	7	1 246 587	13,8
MRC en zone non métropolitaine		81	3 018 326	33,3
MRC à proximité d'une zone métropolitaine	3	7	341 399	3,8
MRC à proximité ou au sein d'une zone urbaine	4	29	1 609 548	17,8
MRC éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine	5	27	709 568	7,8
MRC très éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine	6	18	357 811	4,0
Ensemble du Québec		104	9 056 044	100,0

1. Voir l'encadré [Une nouvelle typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine](#) en introduction de la présente section pour une description détaillée des classes.

Note : Population au 1^{er} juillet. Données provisoires.

Sources : Institut de la statistique du Québec.

Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2025). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

4. Voir le chapitre sur la démographie à l'échelle des régions administratives pour plus d'information sur la croissance démographique récente au Québec et dans les régions et sur le rôle central qu'ont joué les migrations internationales dans celle-ci.

5. Les résidents non permanents sont principalement des travailleurs étrangers temporaires, des étudiants internationaux et des demandeurs d'asile. Les données sur les migrations internationales à l'échelle des MRC sont disponibles sur le [site Web](#) de l'ISQ.

À l’opposé, ce sont les MRC **éloignées** ou **très éloignées d’une zone urbaine ou métropolitaine** qui affichent globalement les taux d’accroissement les plus faibles. Le taux est même en baisse depuis 2020-2021 pour la classe des MRC éloignées. Quant aux MRC très éloignées, elles enregistrent en 2023-2024 un taux d’accroissement qui surpasse celui des deux années précédentes, mais ce taux demeure le plus faible de toutes les classes de MRC, soit de 5,1 pour mille.

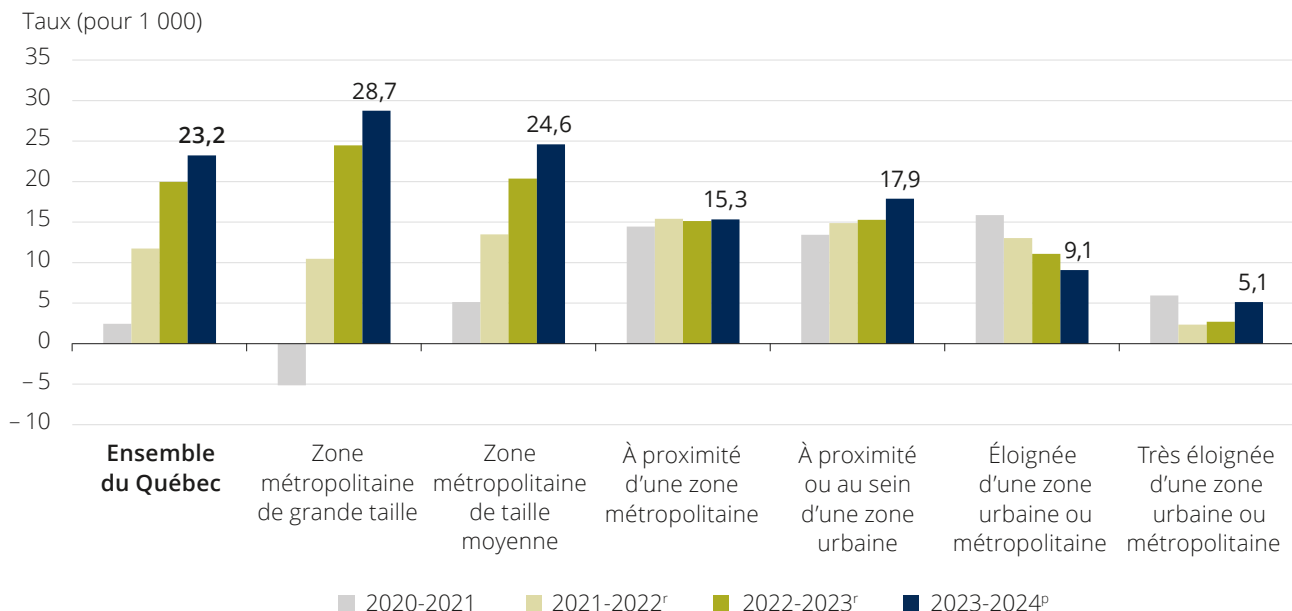
Des croissances records enregistrées dans des MRC des zones métropolitaines, mais aussi non métropolitaines

La [carte 8.1.1](#) permet d’identifier plus précisément les MRC qui ont connu les plus fortes croissances de leur population en 2023-2024. Au total, sept d’entre elles ont enregistré un taux d’accroissement de 25 pour mille ou plus

(ou 2,5 %). Montréal se situe largement en tête de classement avec un taux de 42,4 pour mille, ce qui explique en grande partie la forte croissance de la zone métropolitaine à laquelle elle appartient. Québec (27,8 pour mille) et Mirabel (25,5 pour mille) sont les deux autres MRC en zone métropolitaine qui figurent dans ce groupe. S’ajoutent quatre MRC situées en zone non métropolitaine, soit Memphrémagog (29,6 pour mille), Trois-Rivières (29,2 pour mille), Rimouski-Neigette (27,3 pour mille) et Matawinie (26,6 pour mille). Soulignons que pour les MRC de Montréal, Trois-Rivières, Québec et Rimouski-Neigette, le taux de la dernière année est le plus élevé enregistré depuis que des données comparables sont disponibles à cette échelle, soit depuis 1996-1997. Sans constituer un sommet, le taux de la dernière année est également l’un des plus élevés pour Memphrémagog et Matawinie. Au contraire, pour Mirabel, le taux de la dernière année est le plus faible de la série malgré son niveau qui demeure élevé.

Figure 8.1.1

Taux d’accroissement annuel de la population¹, selon la typologie des MRC basée sur l’influence métropolitaine², 2020 à 2024



1. Calculé en faisant le rapport entre la variation annuelle de l’effectif d’une population au cours d’une période donnée et la population moyenne de la période (exprimée en pour mille).
 2. Voir l’encadré [Une nouvelle typologie des MRC basée sur l’influence métropolitaine](#) en introduction de la présente section pour une description détaillée des classes.
- Sources : Institut de la statistique du Québec.

Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2025). Adaptation par l’Institut de la statistique du Québec.

Onze autres MRC ont connu une croissance substantielle en 2023-2024, soit entre 20 et 25 pour mille. Cela comprend Gatineau (24,2 pour mille), Longueuil (21,9 pour mille), Laval (21,3 pour mille), Saguenay (21,2 pour mille), Lévis (21,0 pour mille) et Sherbrooke (20,4 pour mille), qui font toutes partie des MRC où la croissance a atteint un niveau record. Les autres MRC de ce groupe se situent généralement au sein d'une zone métropolitaine, plus précisément des zones constituées autour de Montréal et de Québec, ou à proximité de celles-ci.

Sans faire partie des MRC où la croissance a été la plus marquée, cinq autres MRC dispersées à travers le Québec ont connu en 2023-2024 leur plus forte croissance des trois dernières décennies, soit les MRC des Maskoutains (16,9 pour mille), d'Arthabaska (13,2 pour mille), de Rouyn-Noranda (11,7 pour mille), de Kamouraska (9,5 pour mille) et de Jamésie (6,7 pour mille). Ces MRC se situent dans cinq régions différentes (Montérégie, Centre-du-Québec, Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent et Nord-du-Québec), mais elles se trouvent toutes en zone non métropolitaine. Les trois dernières MRC mentionnées sont même considérées comme étant éloignées ou très éloignées d'une zone urbaine ou métropolitaine.

Il importe de rappeler que la croissance de la population a commencé à ralentir dans l'ensemble du Québec à compter de la deuxième moitié de 2024. Il est donc attendu qu'un certain nombre de MRC enregistrent une croissance moins importante en 2024-2025 qu'en 2023-2024.

Les MRC en décroissance sont presque toutes en zone non métropolitaine, mais les pertes y sont souvent de faible ampleur

Les douze MRC en décroissance se concentrent quant à elles dans les régions du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte-Nord et appartiennent aux classes de MRC éloignées ou très éloignées d'une zone urbaine ou métropolitaine. Cela comprend Maria-Chapdelaine (– 0,3 pour mille) et Abitibi-Ouest (– 0,5 pour mille), bien qu'il soit plus juste dans leur cas de parler de stabilité de la population puisque leurs pertes sont minimales. Le déficit est aussi d'une ampleur relativement faible dans Témiscamingue (– 1,2 pour mille), la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine (– 1,6 pour mille), Caniapiscau (– 2,1 pour mille), Manicouagan (– 2,3 pour mille), La Haute-Gaspésie (– 2,4 pour mille) et La Matanie (– 3,4 pour mille). En revanche, il est plus marqué dans La Haute-Côte-Nord (– 8,5 pour mille), Charlevoix-Est (– 9,0 pour mille), Le Golfe-du-Saint-Laurent (– 13,6 pour mille) et, enfin, L'Île-d'Orléans (– 24,4 pour mille), qui est la seule MRC déficitaire en zone métropolitaine.

Soulignons que les MRC où la population a diminué en 2023-2024 avaient pour la plupart connu une amélioration de leur bilan démographique dans les années ayant suivi le début de la pandémie de COVID-19, notamment en raison de gains migratoires internes accrus, mais ce phénomène s'est essoufflé depuis. Par ailleurs, ces MRC ne font souvent pas de gains substantiels au chapitre de l'immigration et enregistrent plus de décès que de naissances.



Wirestock / iStock

Structure par âge: une population généralement plus âgée en dehors des zones métropolitaines

Tout comme le rythme de la croissance démographique, la structure par âge de la population varie aussi grandement d'une MRC à l'autre. Pour l'illustrer, la [carte 8.1.2](#) présente la part des personnes âgées de 65 ans et plus dans chacune d'entre elles. Les données sont reprises dans la [figure 8.1.2](#), qui regroupe les MRC par région administrative et indique, à l'aide d'un code de couleur, la classe à laquelle elles appartiennent dans la typologie basée sur l'influence métropolitaine. Enfin, le [tableau 8.1.4](#) présente les effectifs et les proportions de la population répartie en trois grands groupes d'âge.

En 2024, la part des personnes âgées de 65 ans et plus au sein de la population s'établit à 21,1 % dans l'ensemble du Québec. Près des trois quarts des MRC, soit 77 sur 104, présentent toutefois une proportion plus élevée. La part est d'au moins 25 % dans 49 d'entre elles, y compris 23 MRC où la part s'élève à 30 % ou plus. Ces MRC où la population est plus âgée sont presque toutes situées en **zones non métropolitaines**. Celles qui présentent les proportions de personnes âgées les plus élevées sont Mékinac (36,1 %), en Mauricie, Les Basques (34,8 %), dans le Bas-Saint-Laurent, ainsi que La Haute-Gaspésie (34,5 %) et Le Rocher-Percé (34,3 %), toutes deux en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Une part de personnes âgées supérieure ou égale à 30 % est aussi observée dans d'autres MRC de ces trois régions, de même que dans certaines MRC des régions de l'Estrie, de Chaudière-Appalaches, de la Côte-Nord et des Laurentides. Dans la majorité des cas, il s'agit de MRC **éloignées des zones urbaines ou métropolitaines**. L'Île-d'Orléans est quant à elle la seule MRC d'une zone métropolitaine où la part de personnes âgées s'élève à un niveau aussi élevé. Parmi les facteurs qui peuvent avoir concouru à un vieillissement plus avancé dans certaines MRC, mentionnons une faible fécondité, des pertes migratoires chez les jeunes adultes et un attrait exercé auprès des personnes qui atteignent l'âge de la retraite.

À l'inverse, d'autres dynamiques démographiques contribuent au maintien d'une assez faible proportion de personnes âgées au sein de la population de certaines MRC, surtout dans les zones métropolitaines, mais aussi dans quelques MRC des zones non métropolitaines. En effet, les trois MRC qui présentent les plus faibles parts

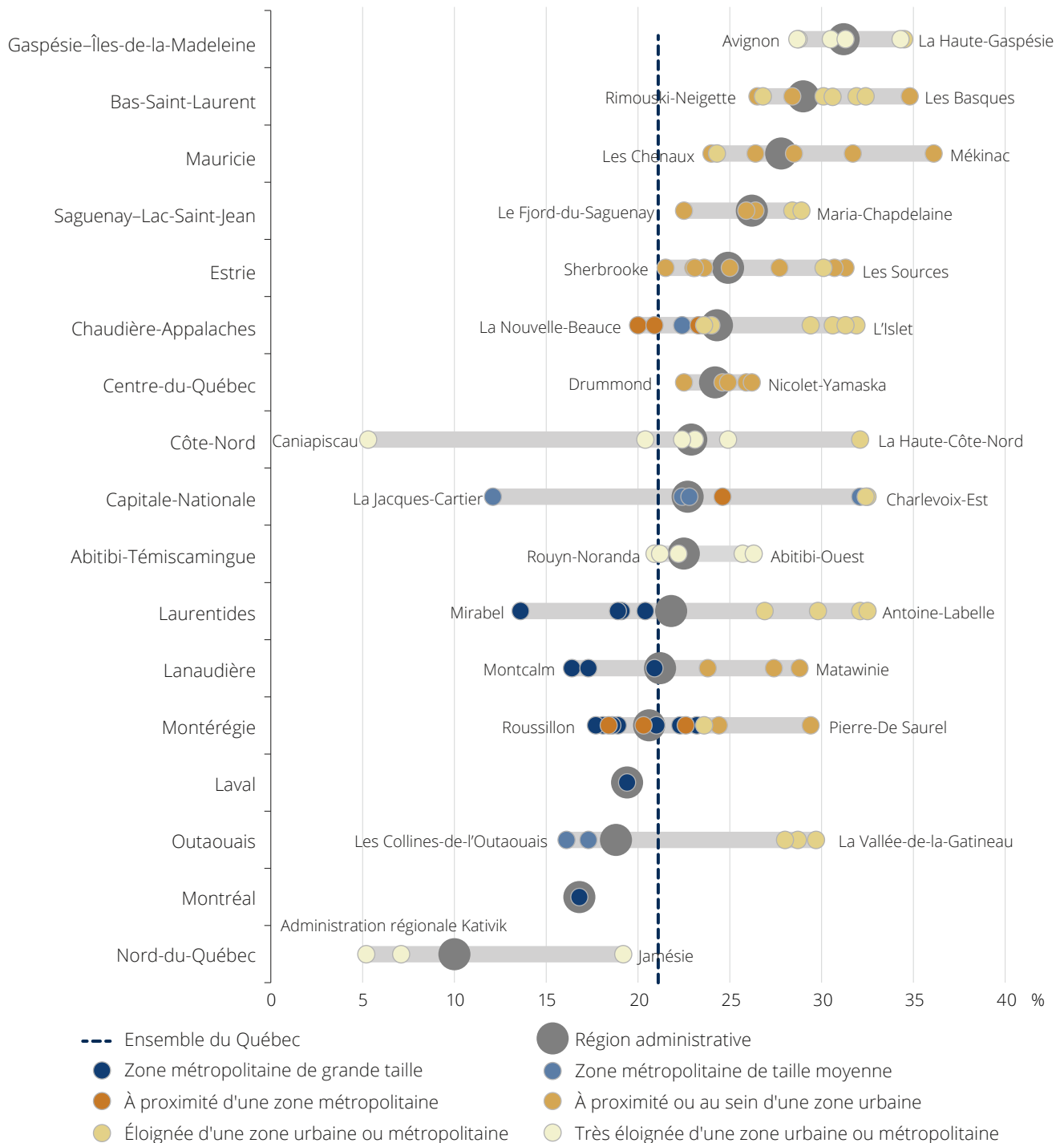
de personnes âgées de 65 ans et plus appartiennent à la classe des MRC très éloignées d'une zone urbaine ou métropolitaine. Deux d'entre elles sont situées dans le Nord-du-Québec, soit l'Administration régionale Kativik (5,2 %), qui affiche la plus faible part de toutes les MRC, et Eeyou Istchee (7,1 %). Ces deux MRC se distinguent par une forte proportion de jeunes de moins de 20 ans au sein de leur population, une situation qui est notamment associée à la fécondité relativement élevée et à l'espérance de vie plus faible enregistrées dans le Nord-du-Québec. La MRC de Caniapiscau, sur la Côte-Nord, affiche également une très faible part de personnes âgées (5,3 %), mais elle se démarque par une des plus fortes proportions de personnes de 20 à 64 ans, considérées comme étant d'âge actif (64,7 %). Cela laisse supposer que plusieurs des personnes qui travaillent dans cette MRC n'y restent pas une fois arrivées à l'âge de la retraite. Hormis ces trois MRC, très peu de MRC en dehors des zones métropolitaines affichent de faibles parts de personnes âgées. Les MRC de Jamésie, dans le Nord-du-Québec, et des Jardins-de-Napierville, en Montérégie, sont les deux seules où cette part représente également moins de 20 %.

Dans les zones métropolitaines, les MRC où les personnes de 65 ans et plus sont les plus faiblement représentées sont situées en périphérie du centre et se caractérisent notamment par l'attrait qu'elles exercent auprès des familles avec enfants. C'est le cas de La Jacques-Cartier (12,1 %), près de Québec, et de Mirabel (13,6 %), située non loin de Montréal. La MRC des Collines-de-l'Outaouais (16,1 %), à proximité de Gatineau, en est un autre exemple. On observe un contraste marqué avec les parts très élevées de personnes âgées au sein des MRC situées dans les mêmes régions, mais en dehors de la zone métropolitaine, comme Charlevoix-Est, Antoine-Labelle et La Vallée-de-la-Gatineau.

Enfin, soulignons que certaines MRC au centre des régions métropolitaines maintiennent aussi une population relativement jeune. En effet, à Montréal (16,8 %) et à Gatineau (17,3 %), moins d'une personne sur cinq est âgée de 65 ans ou plus. La situation est différente dans le cas de Québec (22,8 %) qui, sans faire partie des MRC où la population est la plus âgée, affiche une proportion de personnes âgées supérieure à celle de l'ensemble du Québec.

Figure 8.1.2

Part des 65 ans et plus au sein de la population, MRC, régions administratives et ensemble du Québec, 2024



Notes : Population au 1^{er} juillet. Données provisoires.

Dans une région donnée, deux MRC ayant la même valeur verront leur point se superposer.

Les résultats détaillés se trouvent dans le [tableau 8.1.4](#).

Sources : Institut de la statistique du Québec.

Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2025). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Les estimations de la population

Les estimations de la population des différents découpages géographiques du Québec sont le produit d'une collaboration entre Statistique Canada et l'Institut de la statistique du Québec. Elles sont fondées sur les comptes des recensements qui sont rajustés afin de tenir compte du sous-dénombrement net des recensements et des réserves et établissements partiellement dénombrés.

Les estimations de population de la période 2021-2024 sont fondées sur les comptes rajustés du Recensement de 2021, auxquels est ajoutée une estimation des événements démographiques enregistrés par la suite (naissances, décès et mouvements migratoires). Comme les données sur ces composantes ne sont pas toutes définitives, les estimations de population des années les plus récentes sont appelées à être mises à jour, au fur et à mesure que de nouvelles données sur les composantes seront disponibles. De plus, une révision plus importante se fera après la tenue du Recensement de 2026 afin d'arrimer les estimations de population aux résultats rajustés de celui-ci.

L'édition 2025 du *Panorama des régions du Québec* présente les estimations de population révisées pour les années 2022 et 2023 et provisoires pour l'année 2024. En plus d'intégrer des données à jour sur certaines composantes, cette série d'estimations de population tient compte d'un changement apporté par Statistique Canada à la méthode d'estimation des résidents non permanents (RNP) (Statistique Canada 2024). Ce changement méthodologique, qui concerne plus spécifiquement la répartition des demandeurs d'asile entre les provinces et territoires, a conduit à une révision à la baisse de l'estimation du nombre de RNP au Québec et, par le fait même, de la population totale du Québec. Cette révision à la baisse se répercute principalement dans les MRC où se concentrent les RNP.

Informations statistiques complémentaires

Des tableaux détaillés de données sur la [population et la structure par âge](#) du Québec, des régions administratives, des MRC, des municipalités et des régions métropolitaines de recensement sont disponibles sur le site Web de l'Institut de la statistique du Québec sous le thème Démographie et population. On y trouve également des données sur les composantes démographiques qui façonnent la taille et la structure de la population ([naissances](#), [décès](#) et [migrations internes](#) ou [internationales et interprovinciales](#)).

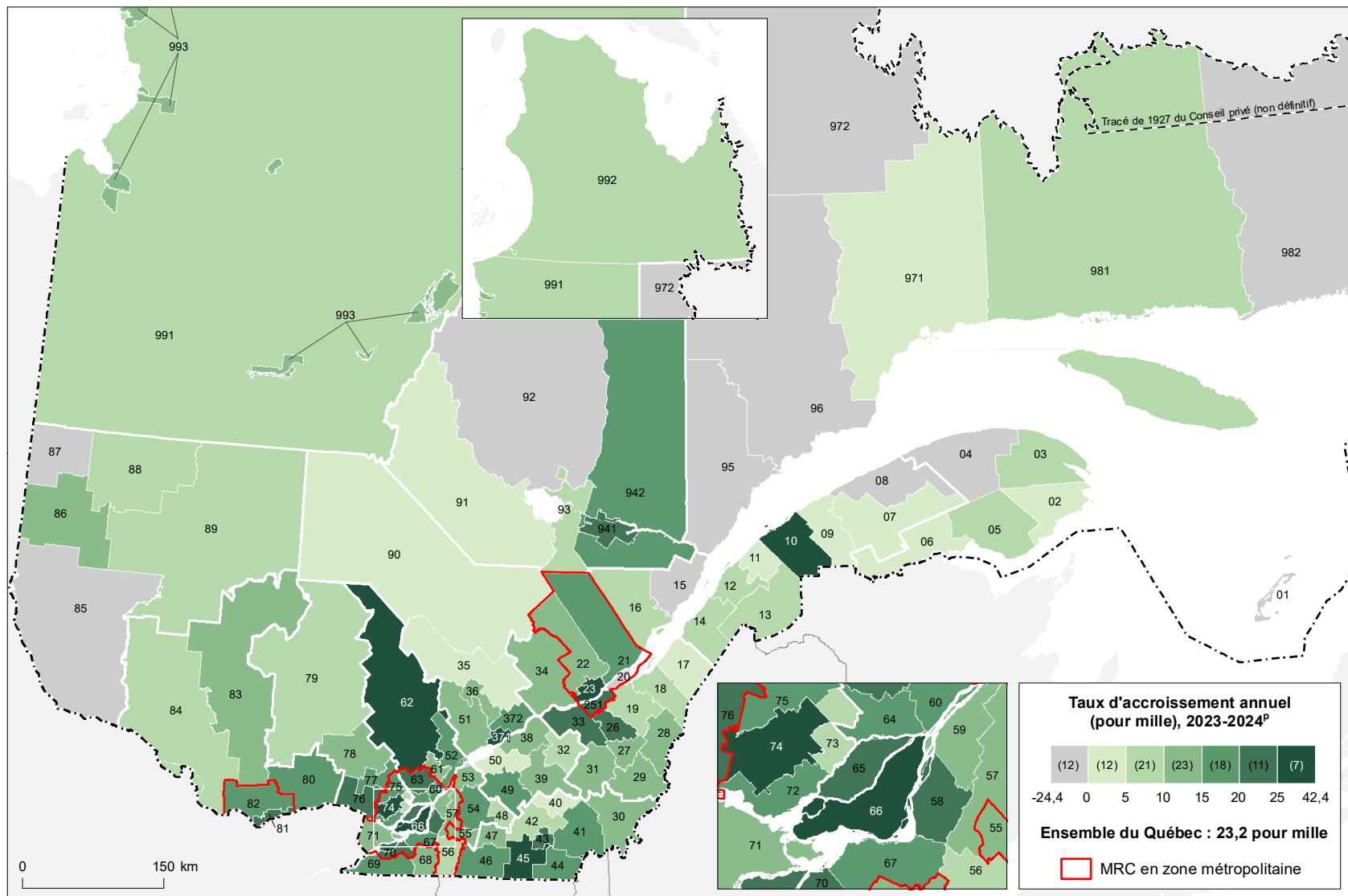
Référence

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2025). *Fiches démographiques – Les régions administratives du Québec en 2024*, [En ligne], Québec, L'Institut, 54 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/fiches-demographiques-regions-administratives-quebec-2024.pdf].

STATISTIQUE CANADA (2024). *Estimations démographiques annuelles : Canada, provinces et territoires, 2024*, [En ligne], produit n° 91-215-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada, 41 p. [www150.statcan.gc.ca/n1/pub/91-215-x/91-215-x2024001-fra.htm].

Carte 8.1.1

Taux d'accroissement annuel de la population, MRC du Québec, 2023-2024



Notes : Données provisoires.

La correspondance entre le code et le nom des MRC ainsi que les résultats détaillés se trouvent dans le [tableau 8.1.3](#).

Sources : Données sur la démographie :

Institut de la statistique du Québec.

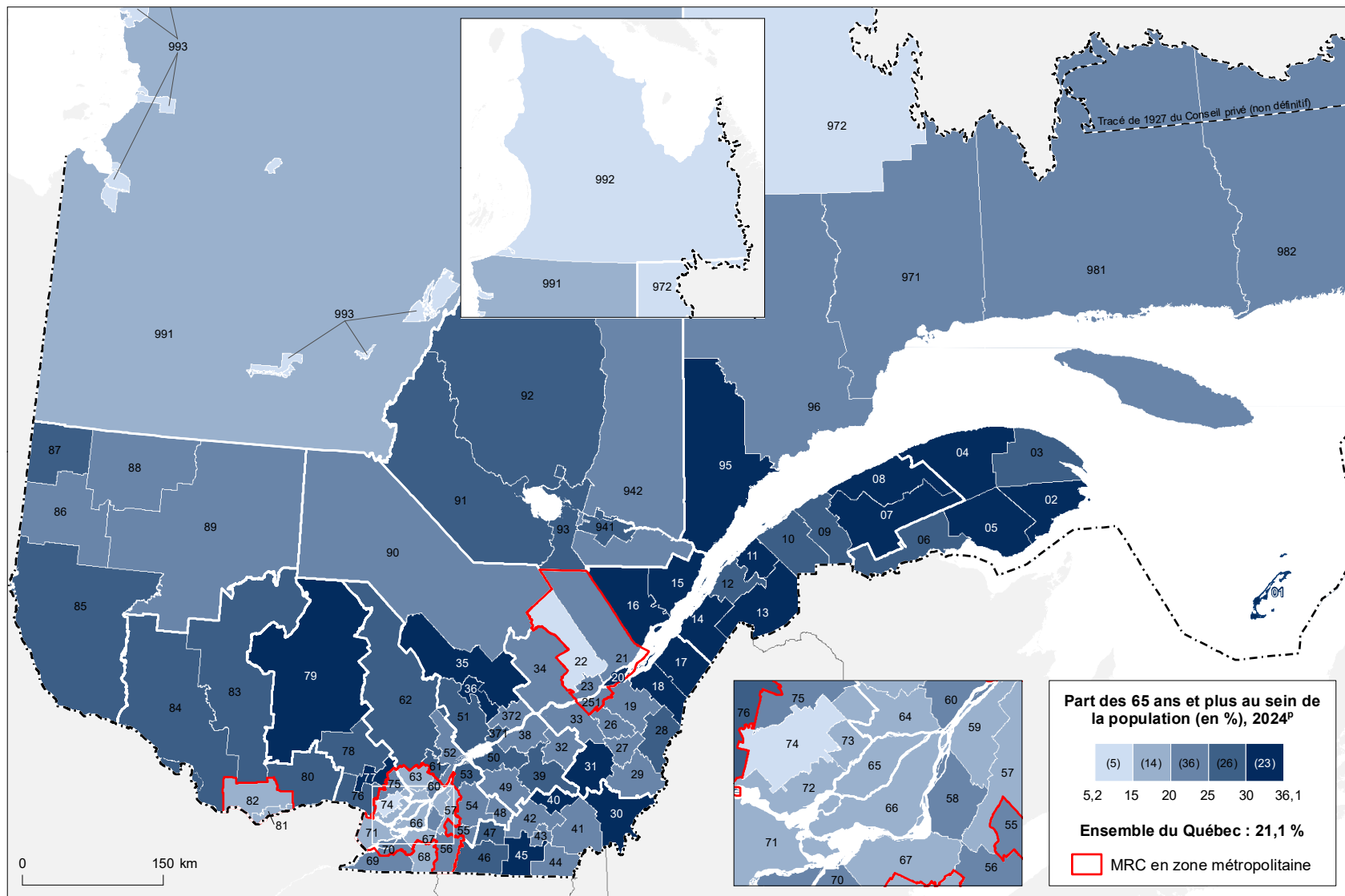
Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2025). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Données sur les limites administratives :

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Système sur les découpages administratifs (SDA), juillet 2024.

Carte 8.1.2

Part des 65 ans et plus au sein de la population, MRC du Québec, 2024



Notes : Population au 1^{er} juillet. Données provisoires.

La correspondance entre le code et le nom des MRC ainsi que les résultats détaillés se trouvent dans le [tableau 8.1.4](#).

Sources : Données sur la démographie :

Institut de la statistique du Québec.

Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2025). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Données sur les limites administratives :

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Système sur les découpages administratifs (SDA), juillet 2024.

Tableau 8.1.2

Population totale et taux d'accroissement annuel, selon la typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine, 2020 à 2024

Type de MRC ¹	Code typo.	Population au 1 ^{er} juillet					Taux d'accroissement annuel ²			
		2020	2021	2022 ^r	2023 ^r	2024 ^p	2020- 2021	2021- 2022 ^r	2022- 2023 ^r	2023- 2024 ^p
		n					pour 1 000			
MRC en zone métropolitaine		5 688 438	5 671 303	5 734 573	5 871 689	6 037 718	- 3,0	11,1	23,6	27,9
MRC en zone métropolitaine de grande taille	1	4 518 660	4 495 504	4 542 806	4 655 394	4 791 131	- 5,1	10,5	24,5	28,7
MRC en zone métropolitaine de taille moyenne	2	1 169 778	1 175 799	1 191 767	1 216 295	1 246 587	5,1	13,5	20,4	24,6
MRC en zone non métropolitaine		2 862 657	2 900 717	2 938 611	2 976 331	3 018 326	13,2	13,0	12,8	14,0
MRC à proximité d'une zone métropolitaine	3	321 409	326 089	331 149	336 202	341 399	14,5	15,4	15,1	15,3
MRC à proximité ou au sein d'une zone urbaine	4	1 513 555	1 534 028	1 557 027	1 580 991	1 609 548	13,4	14,9	15,3	17,9
MRC éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine	5	675 604	686 409	695 411	703 155	709 568	15,9	13,0	11,1	9,1
MRC très éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine	6	352 089	354 191	355 024	355 983	357 811	6,0	2,3	2,7	5,1
Ensemble du Québec		8 551 095	8 572 020	8 673 184	8 848 020	9 056 044	2,4	11,7	20,0	23,2

1. Voir l'encadré [Une nouvelle typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine](#) en introduction de la présente section pour une description détaillée des classes.

2. Calculé en faisant le rapport entre la variation annuelle de l'effectif d'une population au cours d'une période donnée et la population moyenne de la période (exprimée en pour mille).

Sources : Institut de la statistique du Québec.

Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2025). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 8.1.3

Population totale et taux d'accroissement annuel, MRC¹, régions administratives et ensemble du Québec, 2020 à 2024

Code	MRC par régions administratives	Code typo. ²	Population au 1 ^{er} juillet					Taux d'accroissement annuel ³			
			2020	2021	2022 ^r	2023 ^r	2024 ^p	2020-2021	2021-2022 ^r	2022-2023 ^r	2023-2024 ^p
			n					pour 1 000			
01	Bas-Saint-Laurent		197 815	199 319	200 929	202 605	204 892	7,6	8,0	8,3	11,2
07	La Matapédia	5	17 418	17 620	17 760	17 823	17 842	11,5	7,9	3,5	1,1
08	La Matanie	5	20 900	20 907	21 208	21 295	21 222	0,3	14,3	4,1	− 3,4
09	La Mitis	4	18 172	18 374	18 504	18 552	18 557	11,1	7,1	2,6	0,3
10	Rimouski-Neigette	4	57 247	57 459	57 899	58 639	60 265	3,7	7,6	12,7	27,3
11	Les Basques	4	8 616	8 843	8 975	9 025	9 044	26,0	14,8	5,6	2,1
12	Rivière-du-Loup	5	35 168	35 472	35 667	36 068	36 395	8,6	5,5	11,2	9,0
13	Témiscouata	5	19 277	19 527	19 730	19 818	19 978	12,9	10,3	4,5	8,0
14	Kamouraska	5	21 017	21 117	21 186	21 385	21 589	4,7	3,3	9,3	9,5
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean		276 216	276 563	279 422	282 690	286 768	1,3	10,3	11,6	14,3
91	Le Domaine-du-Roy	5	30 997	31 083	31 398	31 469	31 543	2,8	10,1	2,3	2,3
92	Maria-Chapdelaine	5	24 220	24 168	24 195	24 370	24 363	− 2,1	1,1	7,2	− 0,3
93	Lac-Saint-Jean-Est	4	52 406	52 677	53 087	53 409	53 782	5,2	7,8	6,0	7,0
941	Saguenay	4	145 796	145 402	146 858	149 150	152 341	− 2,7	10,0	15,5	21,2
942	Le Fjord-du-Saguenay	4	22 797	23 233	23 884	24 292	24 739	18,9	27,6	16,9	18,2
03	Capitale-Nationale		759 259	762 707	774 804	793 001	812 328	4,5	15,7	23,2	24,1
15	Charlevoix-Est	5	15 193	15 460	15 662	15 798	15 657	17,4	13,0	8,6	− 9,0
16	Charlevoix	5	13 126	13 405	13 830	14 223	14 295	21,0	31,2	28,0	5,0
20	L'Île-d'Orléans	2	6 867	6 818	6 771	6 892	6 726	− 7,2	− 6,9	17,7	− 24,4
21	La Côte-de-Beaupré	2	29 734	30 468	31 029	31 460	32 091	24,4	18,2	13,8	19,9
22	La Jacques-Cartier	2	46 853	48 384	49 359	50 171	50 847	32,2	20,0	16,3	13,4
23	Québec	2	592 654	592 242	601 209	616 644	634 052	− 0,7	15,0	25,3	27,8
34	Portneuf	3	54 832	55 930	56 944	57 813	58 660	19,8	18,0	15,1	14,5
04	Mauricie		271 594	274 353	278 560	282 534	288 354	10,1	15,2	14,2	20,4
35	Mékinac	4	12 396	12 657	12 815	13 062	13 122	20,8	12,4	19,1	4,6
36	Shawinigan	4	49 112	49 880	50 697	51 167	51 771	15,5	16,2	9,2	11,7
371	Trois-Rivières	4	139 252	139 937	142 318	144 916	149 208	4,9	16,9	18,1	29,2
372	Les Chenaux	4	18 973	19 312	19 629	19 862	20 231	17,7	16,3	11,8	18,4
51	Maskinongé	4	36 836	37 468	37 883	38 195	38 620	17,0	11,0	8,2	11,1
90	La Tuque	5	15 025	15 099	15 218	15 332	15 402	4,9	7,9	7,5	4,6

Suite à la page 123

Tableau 8.1.3 (suite)

Population totale et taux d'accroissement annuel, MRC¹, régions administratives et ensemble du Québec, 2020 à 2024

Code	MRC par régions administratives	Code typo. ²	Population au 1 ^{er} juillet					Taux d'accroissement annuel ³			
			2020	2021	2022 ^r	2023 ^r	2024 ^p	2020-2021	2021-2022 ^r	2022-2023 ^r	2023-2024 ^p
			n					pour 1 000			
05	Estrie ⁴		489 022	498 038	506 527	515 271	524 801	18,3	16,9	17,1	18,3
30	Le Granit ⁴	5	20 852	21 204	21 435	21 606	21 859	16,7	10,8	7,9	11,6
40	Les Sources	4	14 437	14 654	14 844	15 102	15 138	14,9	12,9	17,2	2,4
41	Le Haut-Saint-François	4	22 671	23 070	23 401	23 615	23 989	17,4	14,2	9,1	15,7
42	Le Val-Saint-François	4	31 364	31 743	32 194	32 722	33 049	12,0	14,1	16,3	9,9
43	Sherbrooke	4	172 431	174 515	177 802	180 573	184 303	12,0	18,7	15,5	20,4
44	Coaticook	4	18 681	19 020	19 100	19 392	19 699	18,0	4,2	15,2	15,7
45	Memphrémagog	4	53 533	55 066	55 874	57 878	59 615	28,2	14,6	35,2	29,6
46	Brome-Missisquoi	4	63 018	65 387	67 152	68 176	69 502	36,9	26,6	15,1	19,3
47	La Haute-Yamaska	4	92 035	93 379	94 725	96 207	97 647	14,5	14,3	15,5	14,9
06	Montréal		2 061 967	2 015 879	2 035 975	2 109 525	2 200 807	- 22,6	9,9	35,5	42,4
66	Montréal	1	2 061 967	2 015 879	2 035 975	2 109 525	2 200 807	- 22,6	9,9	35,5	42,4
07	Outaouais		404 058	408 052	412 121	418 011	427 243	9,8	9,9	14,2	21,8
80	Papineau	5	24 409	25 187	25 857	26 775	27 182	31,4	26,3	34,9	15,1
81	Gatineau	2	292 139	293 052	294 318	298 045	305 334	3,1	4,3	12,6	24,2
82	Les Collines-de-l'Outaouais	2	52 558	54 190	55 860	56 956	58 101	30,6	30,3	19,4	19,9
83	La Vallée-de-la-Gatineau	5	20 617	21 013	21 285	21 448	21 708	19,0	12,9	7,6	12,0
84	Pontiac	5	14 335	14 610	14 801	14 787	14 918	19,0	13,0	- 0,9	8,8
08	Abitibi-Témiscamingue		147 435	147 838	148 118	148 564	149 637	2,7	1,9	3,0	7,2
85	Témiscamingue	6	15 954	16 219	16 321	16 369	16 350	16,5	6,3	2,9	- 1,2
86	Rouyn-Noranda	6	42 691	42 556	42 669	42 822	43 328	- 3,2	2,7	3,6	11,7
87	Abitibi-Ouest	6	20 481	20 583	20 462	20 444	20 434	5,0	- 5,9	- 0,9	- 0,5
88	Abitibi	6	24 741	24 901	24 972	25 046	25 211	6,4	2,8	3,0	6,6
89	La Vallée-de-l'Or	6	43 568	43 579	43 694	43 883	44 314	0,3	2,6	4,3	9,8
09	Côte-Nord		90 121	90 171	89 987	89 914	89 846	0,6	- 2,0	- 0,8	- 0,8
95	La Haute-Côte-Nord	5	10 280	10 285	10 211	10 162	10 076	0,5	- 7,2	- 4,8	- 8,5
96	Manicouagan	6	30 214	30 263	30 290	30 269	30 198	1,6	0,9	- 0,7	- 2,3
971	Sept-Rivières	6	34 612	34 525	34 387	34 407	34 534	- 2,5	- 4,0	0,6	3,7
972	Caniapiscau	6	3 923	3 883	3 829	3 816	3 808	- 10,2	- 14,0	- 3,4	- 2,1
981	Minganie	6	6 436	6 495	6 533	6 536	6 570	9,1	5,8	0,5	5,2
982	Le Golfe-du-Saint-Laurent	6	4 656	4 720	4 737	4 724	4 660	13,7	3,6	- 2,7	- 13,6

Suite à la page 124

Tableau 8.1.3 (suite)

Population totale et taux d'accroissement annuel, MRC¹, régions administratives et ensemble du Québec, 2020 à 2024

Code	MRC par régions administratives	Code typo. ²	Population au 1 ^{er} juillet					Taux d'accroissement annuel ³			
			2020	2021	2022 ^r	2023 ^r	2024 ^p	2020-2021	2021-2022 ^r	2022-2023 ^r	2023-2024 ^p
			n					pour 1 000			
10	Nord-du-Québec		45 712	46 128	46 369	46 650	47 083	9,1	5,2	6,0	9,2
991	Jamésie	6	13 546	13 510	13 434	13 423	13 513	-2,7	-5,6	-0,8	6,7
992	Administration régionale Kativik	6	14 036	14 201	14 297	14 382	14 495	11,7	6,7	5,9	7,8
993	Eeyou Istchee (toponyme non officiel)	6	18 130	18 417	18 638	18 845	19 075	15,7	11,9	11,0	12,1
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine		89 865	91 324	91 804	92 059	92 336	16,1	5,2	2,8	3,0
01	Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	6	12 476	12 716	12 904	12 958	12 937	19,1	14,7	4,2	-1,6
02	Le Rocher-Percé	6	17 045	17 259	17 237	17 168	17 179	12,5	-1,3	-4,0	0,6
03	La Côte-de-Gaspé	6	17 383	17 625	17 681	17 845	18 002	13,8	3,2	9,2	8,8
04	La Haute-Gaspésie	5	10 764	10 985	11 043	11 042	11 015	20,3	5,3	-0,1	-2,4
05	Bonaventure	6	17 398	17 610	17 788	17 843	17 938	12,1	10,1	3,1	5,3
06	Avignon	6	14 799	15 129	15 151	15 203	15 265	22,1	1,5	3,4	4,1
12	Chaudière-Appalaches ⁴		431 474	436 397	442 370	449 028	455 812	11,3	13,6	14,9	15,0
17	L'Islet	5	17 490	17 627	17 747	17 845	17 846	7,8	6,8	5,5	0,1
18	Montmagny	5	22 293	22 553	22 618	22 711	22 873	11,6	2,9	4,1	7,1
19	Bellechasse	3	37 727	38 241	38 512	39 046	39 308	13,5	7,1	13,8	6,7
251	Lévis	2	148 973	150 645	153 221	156 127	159 436	11,2	17,0	18,8	21,0
26	La Nouvelle-Beauce	3	37 665	38 267	39 118	39 634	40 433	15,9	22,0	13,1	20,0
27	Beauce-Centre	5	19 277	19 298	19 498	19 720	19 918	1,1	10,3	11,3	10,0
28	Les Etchemins	5	16 647	17 002	17 195	17 389	17 578	21,1	11,3	11,2	10,8
29	Beauce-Sartigan ⁴	5	54 327	54 419	54 932	55 641	56 205	1,7	9,4	12,8	10,1
31	Les Appalaches	5	43 104	43 509	43 924	44 495	45 025	9,4	9,5	12,9	11,8
33	Lotbinière	3	33 971	34 836	35 605	36 420	37 190	25,1	21,8	22,6	20,9
13	Laval		441 071	440 489	443 792	450 710	460 396	-1,3	7,5	15,5	21,3
65	Laval	1	441 071	440 489	443 792	450 710	460 396	-1,3	7,5	15,5	21,3

Suite à la page 125

Tableau 8.1.3 (suite)

Population totale et taux d'accroissement annuel, MRC¹, régions administratives et ensemble du Québec, 2020 à 2024

Code	MRC par régions administratives	Code typo. ²	Population au 1 ^{er} juillet					Taux d'accroissement annuel ³			
			2020	2021	2022 ^r	2023 ^r	2024 ^p	2020-2021	2021-2022 ^r	2022-2023 ^r	2023-2024 ^p
			n					pour 1 000			
14	Lanaudière		522 824	532 680	541 728	551 592	561 608	18,7	16,8	18,0	18,0
52	D'Au-tray	4	43 491	44 466	45 477	46 277	47 077	22,2	22,5	17,4	17,1
60	L'Assomption	1	127 836	128 769	130 110	132 067	134 237	7,3	10,4	14,9	16,3
61	Joliette	4	70 285	71 575	72 677	73 780	74 836	18,2	15,3	15,1	14,2
62	Matawinie	4	54 009	55 884	56 855	57 927	59 490	34,1	17,2	18,7	26,6
63	Montcalm	1	57 195	59 574	61 638	63 177	64 517	40,7	34,1	24,7	21,0
64	Les Moulins	1	170 008	172 412	174 971	178 364	181 451	14,0	14,7	19,2	17,2
15	Laurentides		628 998	643 216	653 655	663 358	673 581	22,4	16,1	14,7	15,3
72	Deux-Montagnes	1	103 306	104 573	105 780	107 508	109 159	12,2	11,5	16,2	15,2
73	Thérèse-De Blainville	1	163 125	164 942	166 257	167 497	168 894	11,1	7,9	7,4	8,3
74	Mirabel	1	59 700	62 014	63 971	65 866	67 564	38,0	31,1	29,2	25,5
75	La Rivière-du-Nord	1	138 368	141 837	144 137	146 375	149 203	24,8	16,1	15,4	19,1
76	Argenteuil	5	33 815	34 953	36 110	36 920	37 733	33,1	32,6	22,2	21,8
77	Les Pays-d'en-Haut	5	45 385	47 303	48 251	48 616	49 456	41,4	19,8	7,5	17,1
78	Les Laurentides	5	49 504	50 935	51 936	52 935	53 651	28,5	19,5	19,1	13,4
79	Antoine-Labelle	5	35 795	36 659	37 213	37 641	37 921	23,8	15,0	11,4	7,4
16	Montérégie		1 444 581	1 456 782	1 471 331	1 492 662	1 517 003	8,4	9,9	14,4	16,2
48	Acton	4	15 478	15 759	15 936	16 264	16 403	18,0	11,2	20,4	8,5
53	Pierre-De Saurel	4	51 436	52 184	52 749	52 963	53 571	14,4	10,8	4,0	11,4
54	Les Maskoutains	3	89 390	89 969	91 074	92 587	94 169	6,5	12,2	16,5	16,9
55	Rouville	3	37 787	38 156	38 492	38 787	39 291	9,7	8,8	7,6	12,9
56	Le Haut-Richelieu	1	121 159	122 051	123 041	124 280	125 388	7,3	8,1	10,0	8,9
57	La Vallée-du-Richelieu	1	131 710	132 536	133 553	134 882	136 325	6,3	7,6	9,9	10,6
58	Longueuil	1	439 251	438 863	440 972	448 801	458 717	-0,9	4,8	17,6	21,9
59	Marguerite-D'Youville	1	79 913	80 944	81 591	82 430	83 319	12,8	8,0	10,2	10,7
67	Roussillon	1	195 715	197 762	200 519	203 433	206 710	10,4	13,8	14,4	16,0
68	Les Jardins-de-Napierville	3	30 037	30 690	31 404	31 915	32 348	21,5	23,0	16,1	13,5
69	Le Haut-Saint-Laurent	5	24 369	25 009	25 501	25 841	26 318	25,9	19,5	13,2	18,3
70	Beauharnois-Salaberry	1	67 228	69 035	70 752	72 573	74 346	26,5	24,6	25,4	24,1
71	Vaudreuil-Soulanges	1	161 108	163 824	165 747	167 906	170 098	16,7	11,7	12,9	13,0

Suite à la page 126

Tableau 8.1.3 (suite)

Population totale et taux d'accroissement annuel, MRC¹, régions administratives et ensemble du Québec, 2020 à 2024

Code	MRC par régions administratives	Code typo. ²	Population au 1 ^{er} juillet					Taux d'accroissement annuel ³			
			2020	2021	2022 ^r	2023 ^r	2024 ^p	2020-2021	2021-2022 ^r	2022-2023 ^r	2023-2024 ^p
			n					pour 1 000			
17	Centre-du-Québec		249 083	252 084	255 692	259 846	263 549	12,0	14,2	16,1	14,1
32	L'Érable	4	23 422	23 665	23 952	24 354	24 575	10,3	12,1	16,6	9,0
38	Bécancour	4	20 590	21 066	21 795	22 042	22 302	22,9	34,0	11,3	11,7
39	Arthabaska	4	74 108	74 660	75 475	76 391	77 408	7,4	10,9	12,1	13,2
49	Drummond	4	107 366	108 711	110 315	112 603	114 783	12,4	14,6	20,5	19,2
50	Nicolet-Yamaska	4	23 597	23 982	24 155	24 456	24 481	16,2	7,2	12,4	1,0
Ensemble du Québec			8 551 095	8 572 020	8 673 184	8 848 020	9 056 044	2,4	11,7	20,0	23,2

1. Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 1^{er} juillet 2024. La version géographique des MRC comprend les MRC au sens juridique et les territoires équivalents à une MRC de même que les communautés autochtones et les villages nordiques situés dans le périmètre des MRC ou qui constituent des territoires équivalents.
2. **1-** MRC dans une zone métropolitaine de grande taille ; **2-** MRC dans une zone métropolitaine de taille moyenne ; **3-** MRC à proximité d'une zone métropolitaine ; **4-** MRC à proximité ou au sein d'une zone urbaine ; **5-** MRC éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine ; **6-** MRC très éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine. Voir l'encadré [Une nouvelle typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine](#) en introduction de la présente section pour une description détaillée des classes.
3. Calculé en faisant le rapport entre la variation annuelle de l'effectif d'une population au cours d'une période donnée et la population moyenne de la période (exprimée en pour mille).
4. La municipalité de Courcelles a fusionné avec la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth le 1^{er} janvier 2024 et est ainsi passée de la MRC du Granit en Estrie à la MRC de Beauce-Sartigan en Chaudière-Appalaches. Les données des deux MRC et des deux régions concernées ont été mises à jour pour tenir compte de ce changement.

Sources : Institut de la statistique du Québec.

Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2025). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 8.1.4

Population selon le groupe d'âge et âge moyen, MRC¹, régions administratives et ensemble du Québec, 2024

Code	MRC par régions administratives	Code typo. ²	Groupe d'âge								Âge moyen
			Total	0-19	20-64	65 et plus	Total	0-19	20-64 et plus	65 et plus	
n				%				ans			
01	Bas-Saint-Laurent		204 892	37 218	108 350	59 324	100,0	18,2	52,9	29,0	46,9
07	La Matapédia	5	17 842	3 359	9 115	5 368	100,0	18,8	51,1	30,1	47,6
08	La Matanie	5	21 222	3 428	11 033	6 761	100,0	16,2	52,0	31,9	49,1
09	La Mitis	4	18 557	3 650	9 641	5 266	100,0	19,7	52,0	28,4	46,6
10	Rimouski-Neigette	4	60 265	10 790	33 531	15 944	100,0	17,9	55,6	26,5	45,1
11	Les Basques	4	9 044	1 503	4 394	3 147	100,0	16,6	48,6	34,8	50,3
12	Rivière-du-Loup	5	36 395	7 144	19 495	9 756	100,0	19,6	53,6	26,8	45,7
13	Témiscouata	5	19 978	3 378	10 128	6 472	100,0	16,9	50,7	32,4	49,4
14	Kamouraska	5	21 589	3 966	11 013	6 610	100,0	18,4	51,0	30,6	47,8
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean		286 768	55 900	155 687	75 181	100,0	19,5	54,3	26,2	45,2
91	Le Domaine-du-Roy	5	31 543	6 076	16 510	8 957	100,0	19,3	52,3	28,4	46,7
92	Maria-Chapdelaine	5	24 363	4 765	12 553	7 045	100,0	19,6	51,5	28,9	46,8
93	Lac-Saint-Jean-Est	4	53 782	11 004	28 578	14 200	100,0	20,5	53,1	26,4	45,5
941	Saguenay	4	152 341	28 888	84 046	39 407	100,0	19,0	55,2	25,9	44,9
942	Le Fjord-du-Saguenay	4	24 739	5 167	14 000	5 572	100,0	20,9	56,6	22,5	43,3
03	Capitale-Nationale		812 328	160 194	467 742	184 392	100,0	19,7	57,6	22,7	43,5
15	Charlevoix-Est	5	15 657	2 691	7 880	5 086	100,0	17,2	50,3	32,5	49,3
16	Charlevoix	5	14 295	2 349	7 310	4 636	100,0	16,4	51,1	32,4	49,3
20	L'Île-d'Orléans	2	6 726	1 192	3 377	2 157	100,0	17,7	50,2	32,1	49,4
21	La Côte-de-Beaupré	2	32 091	7 036	17 874	7 181	100,0	21,9	55,7	22,4	43,7
22	La Jacques-Cartier	2	50 847	14 031	30 679	6 137	100,0	27,6	60,3	12,1	37,5
23	Québec	2	634 052	120 599	368 691	144 762	100,0	19,0	58,1	22,8	43,5
34	Portneuf	3	58 660	12 296	31 931	14 433	100,0	21,0	54,4	24,6	44,6
04	Mauricie		288 354	53 415	154 863	80 076	100,0	18,5	53,7	27,8	46,2
35	Mékinac	4	13 122	2 000	6 388	4 734	100,0	15,2	48,7	36,1	51,7
36	Shawinigan	4	51 771	8 876	26 503	16 392	100,0	17,1	51,2	31,7	48,5
371	Trois-Rivières	4	149 208	27 569	82 315	39 324	100,0	18,5	55,2	26,4	45,1
372	Les Chenaux	4	20 231	4 166	11 200	4 865	100,0	20,6	55,4	24,0	43,9
51	Maskinongé	4	38 620	7 239	20 359	11 022	100,0	18,7	52,7	28,5	47,4
90	La Tuque	5	15 402	3 565	8 098	3 739	100,0	23,1	52,6	24,3	43,7
05	Estrie ³		524 801	104 563	289 583	130 655	100,0	19,9	55,2	24,9	44,7
30	Le Granit ³	5	21 859	4 093	11 177	6 589	100,0	18,7	51,1	30,1	48,2
40	Les Sources	4	15 138	2 979	7 421	4 738	100,0	19,7	49,0	31,3	47,6
41	Le Haut-Saint-François	4	23 989	5 342	12 993	5 654	100,0	22,3	54,2	23,6	43,8
42	Le Val-Saint-François	4	33 049	7 339	18 104	7 606	100,0	22,2	54,8	23,0	43,7
43	Sherbrooke	4	184 303	37 115	107 605	39 583	100,0	20,1	58,4	21,5	42,2
44	Coaticook	4	19 699	4 512	10 633	4 554	100,0	22,9	54,0	23,1	43,3
45	Memphrémagog	4	59 615	9 748	31 579	18 288	100,0	16,4	53,0	30,7	49,2
46	Brome-Missisquoi	4	69 502	13 276	36 957	19 269	100,0	19,1	53,2	27,7	46,6
47	La Haute-Yamaska	4	97 647	20 159	53 114	24 374	100,0	20,6	54,4	25,0	44,9

Suite à la page 128

Tableau 8.1.4 (suite)

Population selon le groupe d'âge et âge moyen, MRC¹, régions administratives et ensemble du Québec, 2024

Code	MRC par régions administratives	Code typo. ²	Groupe d'âge								Âge moyen
			Total	0-19	20-64	65 et plus	Total	0-19	20-64	65 et plus	
06	Montréal		2 200 807	421 492	1 409 611	369 704	100,0	19,2	64,0	16,8	40,7
66	Montréal	1	2 200 807	421 492	1 409 611	369 704	100,0	19,2	64,0	16,8	40,7
07	Outaouais		427 243	93 914	252 849	80 480	100,0	22,0	59,2	18,8	41,7
80	Papineau	5	27 182	4 625	14 761	7 796	100,0	17,0	54,3	28,7	47,8
81	Gatineau	2	305 334	68 737	183 882	52 715	100,0	22,5	60,2	17,3	40,6
82	Les Collines-de-l'Outaouais	2	58 101	14 072	34 688	9 341	100,0	24,2	59,7	16,1	40,8
83	La Vallée-de-la-Gatineau	5	21 708	3 580	11 684	6 444	100,0	16,5	53,8	29,7	48,8
84	Pontiac	5	14 918	2 900	7 834	4 184	100,0	19,4	52,5	28,0	46,7
08	Abitibi-Témiscamingue		149 637	32 448	83 590	33 599	100,0	21,7	55,9	22,5	43,2
85	Témiscamingue	6	16 350	3 390	8 751	4 209	100,0	20,7	53,5	25,7	45,4
86	Rouyn-Noranda	6	43 328	9 319	24 965	9 044	100,0	21,5	57,6	20,9	42,4
87	Abitibi-Ouest	6	20 434	4 239	10 831	5 364	100,0	20,7	53,0	26,3	45,2
88	Abitibi	6	25 211	5 462	14 147	5 602	100,0	21,7	56,1	22,2	43,2
89	La Vallée-de-l'Or	6	44 314	10 038	24 896	9 380	100,0	22,7	56,2	21,2	42,4
09	Côte-Nord		89 846	18 619	50 687	20 540	100,0	20,7	56,4	22,9	44,2
95	La Haute-Côte-Nord	5	10 076	1 598	5 243	3 235	100,0	15,9	52,0	32,1	49,9
96	Manicouagan	6	30 198	5 734	16 955	7 509	100,0	19,0	56,1	24,9	45,7
971	Sept-Rivières	6	34 534	7 712	19 792	7 030	100,0	22,3	57,3	20,4	42,6
972	Caniapiscau	6	3 808	1 146	2 462	200	100,0	30,1	64,7	5,3	33,3
981	Minganie	6	6 570	1 438	3 612	1 520	100,0	21,9	55,0	23,1	43,8
982	Le Golfe-du-Saint-Laurent	6	4 660	991	2 623	1 046	100,0	21,3	56,3	22,4	44,7
10	Nord-du-Québec		47 083	16 177	26 200	4 706	100,0	34,4	55,6	10,0	33,4
991	Jamésie	6	13 513	3 130	7 784	2 599	100,0	23,2	57,6	19,2	41,8
992	Administration régionale Kativik	6	14 495	6 069	7 671	755	100,0	41,9	52,9	5,2	28,2
993	Eeyou Istchee (toponyme non officiel)	6	19 075	6 978	10 745	1 352	100,0	36,6	56,3	7,1	31,3
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine		92 336	15 149	48 393	28 794	100,0	16,4	52,4	31,2	49,0
01	Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	6	12 937	1 881	7 114	3 942	100,0	14,5	55,0	30,5	49,5
02	Le Rocher-Percé	6	17 179	2 408	8 881	5 890	100,0	14,0	51,7	34,3	51,3
03	La Côte-de-Gaspé	6	18 002	3 201	9 626	5 175	100,0	17,8	53,5	28,7	47,3
04	La Haute-Gaspésie	5	11 015	1 626	5 592	3 797	100,0	14,8	50,8	34,5	50,8
05	Bonaventure	6	17 938	3 039	9 287	5 612	100,0	16,9	51,8	31,3	49,0
06	Avignon	6	15 265	2 994	7 893	4 378	100,0	19,6	51,7	28,7	46,8

Suite à la page 129

Tableau 8.1.4 (suite)

Population selon le groupe d'âge et âge moyen, MRC¹, régions administratives et ensemble du Québec, 2024

Code	MRC par régions administratives	Code typo. ²	Groupe d'âge								Âge moyen
			Total	0-19	20-64	65 et plus	Total	0-19	20-64	65 et plus	
n				%				ans			
12	Chaudière-Appalaches ³		455 812	97 222	247 774	110 816	100,0	21,3	54,4	24,3	44,3
17	L'Islet	5	17 846	3 150	8 995	5 701	100,0	17,7	50,4	31,9	49,1
18	Montmagny	5	22 873	3 984	11 882	7 007	100,0	17,4	51,9	30,6	48,4
19	Bellechasse	3	39 308	9 011	21 146	9 151	100,0	22,9	53,8	23,3	43,4
251	Lévis	2	159 436	34 372	89 301	35 763	100,0	21,6	56,0	22,4	43,4
26	La Nouvelle-Beauce	3	40 433	9 728	22 599	8 106	100,0	24,1	55,9	20,0	41,5
27	Beauce-Centre	5	19 918	4 375	10 771	4 772	100,0	22,0	54,1	24,0	44,0
28	Les Etchemins	5	17 578	3 320	9 085	5 173	100,0	18,9	51,7	29,4	47,5
29	Beauce-Sartigan ³	5	56 205	12 136	30 824	13 245	100,0	21,6	54,8	23,6	44,0
31	Les Appalaches	5	45 025	8 357	22 557	14 111	100,0	18,6	50,1	31,3	48,0
33	Lotbinière	3	37 190	8 789	20 614	7 787	100,0	23,6	55,4	20,9	41,8
13	Laval		460 396	100 773	270 387	89 236	100,0	21,9	58,7	19,4	42,4
65	Laval	1	460 396	100 773	270 387	89 236	100,0	21,9	58,7	19,4	42,4
14	Lanaudière		561 608	128 021	314 697	118 890	100,0	22,8	56,0	21,2	42,7
52	D'Au-tray	4	47 077	9 683	26 191	11 203	100,0	20,6	55,6	23,8	44,5
60	L'Assomption	1	134 237	32 248	73 911	28 078	100,0	24,0	55,1	20,9	42,3
61	Joliette	4	74 836	14 946	39 353	20 537	100,0	20,0	52,6	27,4	45,7
62	Matawinie	4	59 490	9 942	32 410	17 138	100,0	16,7	54,5	28,8	48,4
63	Montcalm	1	64 517	16 097	37 827	10 593	100,0	25,0	58,6	16,4	39,6
64	Les Moulins	1	181 451	45 105	105 005	31 341	100,0	24,9	57,9	17,3	40,7
15	Laurentides		673 581	143 450	383 409	146 722	100,0	21,3	56,9	21,8	43,5
72	Deux-Montagnes	1	109 159	25 824	62 468	20 867	100,0	23,7	57,2	19,1	41,7
73	Thérèse-De Blainville	1	168 894	39 354	97 624	31 916	100,0	23,3	57,8	18,9	41,8
74	Mirabel	1	67 564	16 823	41 562	9 179	100,0	24,9	61,5	13,6	38,4
75	La Rivière-du-Nord	1	149 203	32 801	86 023	30 379	100,0	22,0	57,7	20,4	42,4
76	Argenteuil	5	37 733	6 842	20 733	10 158	100,0	18,1	54,9	26,9	46,7
77	Les Pays-d'en-Haut	5	49 456	7 341	26 229	15 886	100,0	14,8	53,0	32,1	50,5
78	Les Laurentides	5	53 651	8 636	29 004	16 011	100,0	16,1	54,1	29,8	48,9
79	Antoine-Labelle	5	37 921	5 829	19 766	12 326	100,0	15,4	52,1	32,5	50,0

Suite à la page 130

Tableau 8.1.4 (suite)

Population selon le groupe d'âge et âge moyen, MRC¹, régions administratives et ensemble du Québec, 2024

Code	MRC par régions administratives	Code typ ²	Groupe d'âge								Âge moyen
			Total	0-19	20-64	65 et plus	Total	0-19	20-64	65 et plus	
			n				%				ans
16	Montréal		1 517 003	337 905	867 151	311 947	100,0	22,3	57,2	20,6	42,5
48	Acton	4	16 403	3 494	8 913	3 996	100,0	21,3	54,3	24,4	44,4
53	Pierre-De Saurel	4	53 571	9 438	28 380	15 753	100,0	17,6	53,0	29,4	47,4
54	Les Maskoutains	3	94 169	19 976	52 900	21 293	100,0	21,2	56,2	22,6	43,4
55	Rouville	3	39 291	9 040	22 275	7 976	100,0	23,0	56,7	20,3	42,2
56	Le Haut-Richelieu	1	125 388	27 237	70 221	27 930	100,0	21,7	56,0	22,3	43,4
57	La Vallée-du-Richelieu	1	136 325	32 964	77 537	25 824	100,0	24,2	56,9	18,9	41,7
58	Longueuil	1	458 717	97 001	265 215	96 501	100,0	21,1	57,8	21,0	42,8
59	Marguerite-D'Youville	1	83 319	19 941	48 311	15 067	100,0	23,9	58,0	18,1	41,3
67	Roussillon	1	206 710	50 560	119 494	36 656	100,0	24,5	57,8	17,7	41,0
68	Les Jardins-de-Napierville	3	32 348	7 285	19 099	5 964	100,0	22,5	59,0	18,4	41,1
69	Le Haut-Saint-Laurent	5	26 318	5 689	14 421	6 208	100,0	21,6	54,8	23,6	44,0
70	Beauharnois-Salaberry	1	74 346	15 566	41 563	17 217	100,0	20,9	55,9	23,2	43,4
71	Vaudreuil-Soulanges	1	170 098	39 714	98 822	31 562	100,0	23,3	58,1	18,6	41,8
17	Centre-du-Québec		263 549	56 056	143 611	63 882	100,0	21,3	54,5	24,2	44,1
32	L'Érable	4	24 575	5 231	13 298	6 046	100,0	21,3	54,1	24,6	44,2
38	Bécancour	4	22 302	4 509	12 239	5 554	100,0	20,2	54,9	24,9	44,7
39	Arthabaska	4	77 408	16 151	41 228	20 029	100,0	20,9	53,3	25,9	45,0
49	Drummond	4	114 783	25 084	63 850	25 849	100,0	21,9	55,6	22,5	43,1
50	Nicolet-Yamaska	4	24 481	5 081	12 996	6 404	100,0	20,8	53,1	26,2	45,3
Ensemble du Québec			9 056 044	1 872 516	5 274 584	1 908 944	100,0	20,7	58,2	21,1	42,8

1. Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 1^{er} juillet 2024. La version géographique des MRC comprend les MRC au sens juridique et les territoires équivalents à une MRC de même que les communautés autochtones et les villages nordiques situés dans le périmètre des MRC ou qui constituent des territoires équivalents.
2. **1-** MRC dans une zone métropolitaine de grande taille ; **2-** MRC dans une zone métropolitaine de taille moyenne ; **3-** MRC à proximité d'une zone métropolitaine ; **4-** MRC à proximité ou au sein d'une zone urbaine ; **5-** MRC éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine ; **6-** MRC très éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine. Voir l'encadré [Une nouvelle typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine](#) en introduction de la présente section pour une description détaillée des classes.
3. La municipalité de Courcelles a fusionné avec la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth le 1^{er} janvier 2024 et est ainsi passée de la MRC du Granit en Estrie à la MRC de Beauce-Sartigan en Chaudière-Appalaches. Les données des deux MRC et des deux régions concernées ont été mises à jour pour tenir compte de ce changement.

Note : Population au 1^{er} juillet. Données provisoires.

Sources : Institut de la statistique du Québec.

Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2025). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.



8.2 Revenu disponible par habitant

Marie-Hélène Provençal, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Cette section porte sur l'évolution récente du revenu disponible par habitant dans les MRC du Québec en comparant les données de 2023 avec celles de 2022 et en faisant ressortir les disparités, souvent importantes, qui subsistent entre les territoires supralocaux d'une même région. En plus de fournir un complément au chapitre 4, dans lequel les données sur le revenu disponible par habitant sont analysées à l'échelle des régions administratives, l'analyse qui suit examine les tendances en fonction de la typologie des MRC élaborée par l'ISQ sur la base de l'influence métropolitaine et de leur proximité par rapport aux zones métropolitaines ou urbaines⁶.

Les MRC des zones métropolitaines de moyenne taille et celles en zones très éloignées affichent les plus fortes croissances du revenu disponible

En 2023, le revenu disponible par habitant au Québec a enregistré une croissance de 2,0 %, ce qui marque un net ralentissement par rapport à la hausse de 5,4 % observée en 2022, une année caractérisée par une progression particulièrement forte. Ce ralentissement s'explique principalement par une augmentation réduite de la rémunération des salariés, ainsi que par la fin des différentes mesures ponctuelles d'aide gouvernementale pour pallier la hausse du coût de la vie. Ainsi, en 2023, le revenu disponible par habitant, en dollars courants⁷, s'est accru dans 98 des 104 MRC que compte le Québec et dans 92 d'entre elles, la croissance a été moins forte qu'en 2022.

D'une manière générale, il y a peu de différence entre la variation du revenu disponible dans les MRC des **zones métropolitaines** et celle des MRC des **zones non métropolitaines** ([tableau 8.2.1](#)). Plus particulièrement, les MRC situées en **zones métropolitaines de taille moyenne**, ainsi que celles qui sont **très éloignées des zones métropolitaines** enregistrent une augmentation de 2,3 %, ce qui est supérieur à celle de l'ensemble du Québec. Dans les autres classes typologiques, le revenu disponible s'est accru à un rythme semblable ou moindre qu'à celui de l'ensemble du Québec.

Parmi les MRC qui enregistrent les plus fortes croissances, plusieurs sont **éloignées** ou **très éloignées des zones métropolitaines** ; c'est le cas de Caniapiscau, de

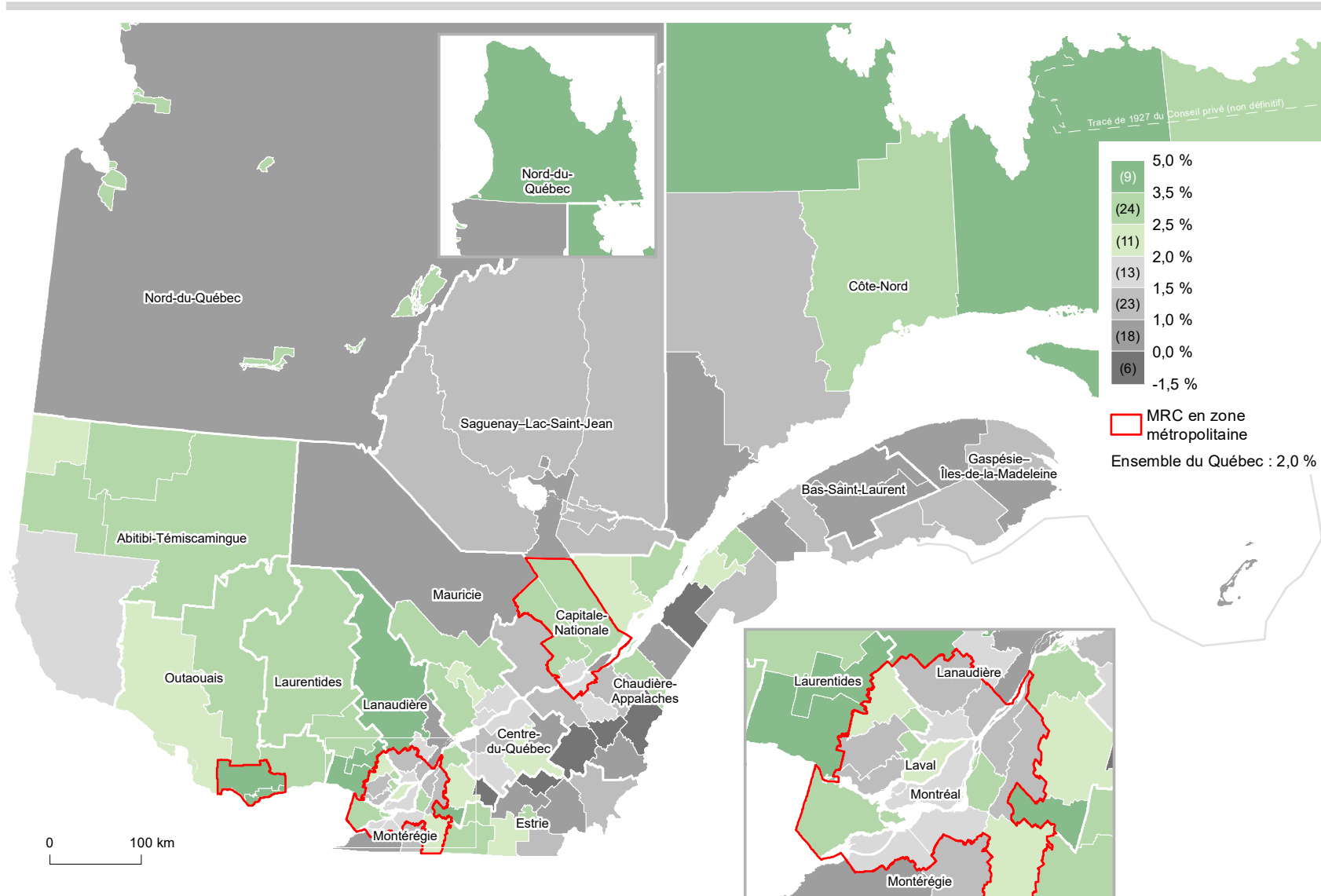
l'Administration régionale Kativik et des Pays-d'en-Haut, où la hausse du revenu est de l'ordre de 4,5 %. C'est toutefois la MRC de Rouville, située en Montérégie et **à proximité d'une zone métropolitaine**, qui a connu la croissance la plus importante (+ 5,0 %), stimulée entre autres, par la progression marquée du revenu net de la propriété ainsi que du revenu net des entreprises individuelles. Deux MRC situées dans la **zone métropolitaine de taille moyenne** de Gatineau ont aussi vu leur revenu disponible s'accroître significativement, soit à un taux de plus de 3,5 % : Les Collines-de-l'Outaouais et Gatineau ([carte 8.2.1](#)).

En contrepartie, parmi les MRC qui ont connu les plus faibles progressions, voire un recul de leur revenu disponible par habitant en 2023, plusieurs appartiennent à la classe **éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine**. Cette situation touche certaines MRC de Chaudière-Appalaches comme Beauce-Centre (– 1,4 %), Les Etchemins (– 0,7 %) et Les Appalaches (– 0,5 %). Parmi les autres MRC où le revenu disponible par habitant a régressé figurent Les Sources, en Estrie (– 1,2 %) et Acton, à l'extrémité est de la Montérégie (– 1,5 %), toutes deux situées **à proximité ou au sein d'une zone urbaine**. Cette dernière est d'ailleurs, de toutes les MRC, celle où le revenu disponible a le plus reculé en 2023, en raison principalement de la chute marquée du revenu agricole net.

6. Pour des précisions sur la typologie des MRC, voir l'[encadré de l'introduction](#) de ce chapitre.

7. Étant donné qu'il n'existe pas d'indice implicite de prix des dépenses de consommation finale des ménages à l'échelle infraprovinciale, il n'est pas possible de calculer pour les MRC un taux de croissance en termes réels, c'est-à-dire un taux qui exclut les variations de prix.

Variation annuelle du revenu disponible par habitant, en dollars courants, MRC du Québec, 2023



Sources : Données sur le revenu disponible : Institut de la statistique du Québec ; ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; ministère de l'Enseignement supérieur ; Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris ; Retraite Québec ; Revenu Québec ; Services aux Autochtones Canada ; Société de l'assurance automobile du Québec ; Société d'habitation du Québec et Statistique Canada.

Données sur les limites administratives :
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Système sur les découpages administratifs (SDA), décembre 2023.

Dans les MRC situées dans la **grande zone métropolitaine de Montréal**, on observe peu de différence dans le taux de variation du revenu disponible en 2023 ; celui-ci varie de 1,1 %, dans la MRC de L'Assomption à 2,9 % dans Vaudreuil-Soulanges. Mais la majorité d'entre elles affiche une hausse de moins de 2,0 %.

Le revenu disponible est supérieur dans les MRC des zones métropolitaines et celles qui en sont très éloignées

La catégorie des MRC situées en zone métropolitaine présente un revenu disponible par habitant généralement supérieur, qu'elles se trouvent en **zone métropolitaine de grande taille** (37 480 \$) ou en **zone métropolitaine de taille moyenne** (37 042 \$). À l'opposé, dans la classe des MRC **éloignées d'une zone urbaine ou métropolitaine**, de même que dans celles situées **à proximité ou au sein d'une zone urbaine**, le revenu disponible tend à être inférieur à la moyenne québécoise et n'excède pas 35 000 \$. Globalement, dans les MRC des zones non métropolitaines, le revenu disponible est sous le niveau de celui de l'ensemble du Québec, même si dans les MRC **très éloignées des zones métropolitaines**, le revenu n'est que légèrement plus bas que celui de l'ensemble du Québec (36 095 \$ c. 36 531 \$). Ces profils comparatifs ont peu changé depuis 2018 ([tableau 8.2.1](#)).

Près des deux tiers des 15 MRC caractérisées par les plus hauts revenus disponibles sont situées en **zones métropolitaines**, qu'elles soient de grande ou de moyenne taille. On y retrouve les MRC de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans, dans la zone métropolitaine de Québec, ainsi que celles de La Vallée-du-Richelieu et de Longueuil, au sud de Montréal, et de Thérèse-De Blainville, dans sa couronne nord, qui affichent toutes des revenus dépassant 39 000 \$ ([carte 8.2.2](#) et [figure 8.2.1](#)). Dans cette classe de MRC, celle de Montcalm contraste en étant la seule où le revenu est inférieur à 33 000 \$. Parmi les MRC qui se démarquent par un revenu disponible élevé, celles de Memphrémagog et de Brome-Missisquoi ont un revenu de plus de 41 000 \$, à la différence des autres MRC situées **à proximité ou au sein d'une zone métropolitaine ou urbaine** qui tendent à présenter des revenus plus bas que la moyenne québécoise.

À l'autre bout du spectre, plus des deux tiers des MRC affichant un revenu disponible de moins de 33 000 \$ sont **éloignées ou très éloignées d'une zone urbaine ou métropolitaine** (17 sur 24). C'est notamment le cas des MRC de Pontiac (29 588 \$), de Papineau (31 844 \$) et de La Vallée-de-la-Gatineau (32 014 \$) qui, dans la région administrative de l'Outaouais, sont les plus éloignées du centre urbain de Gatineau ([carte 8.2.2](#)). C'est une MRC très éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine, l'Administration régionale Kativik, qui affiche le revenu disponible le plus faible du Québec (27 301 \$) et elle est la seule dont le revenu est inférieur à 28 000 \$. Dans la catégorie des MRC **éloignées des zones métropolitaines**, on observe toutefois des exceptions à cette tendance, notamment la MRC des Pays-d'en-Haut, dont le revenu disponible dépasse largement celui de l'ensemble du Québec. D'ailleurs, cette dernière occupe le deuxième rang des MRC ayant le revenu disponible le plus élevé.

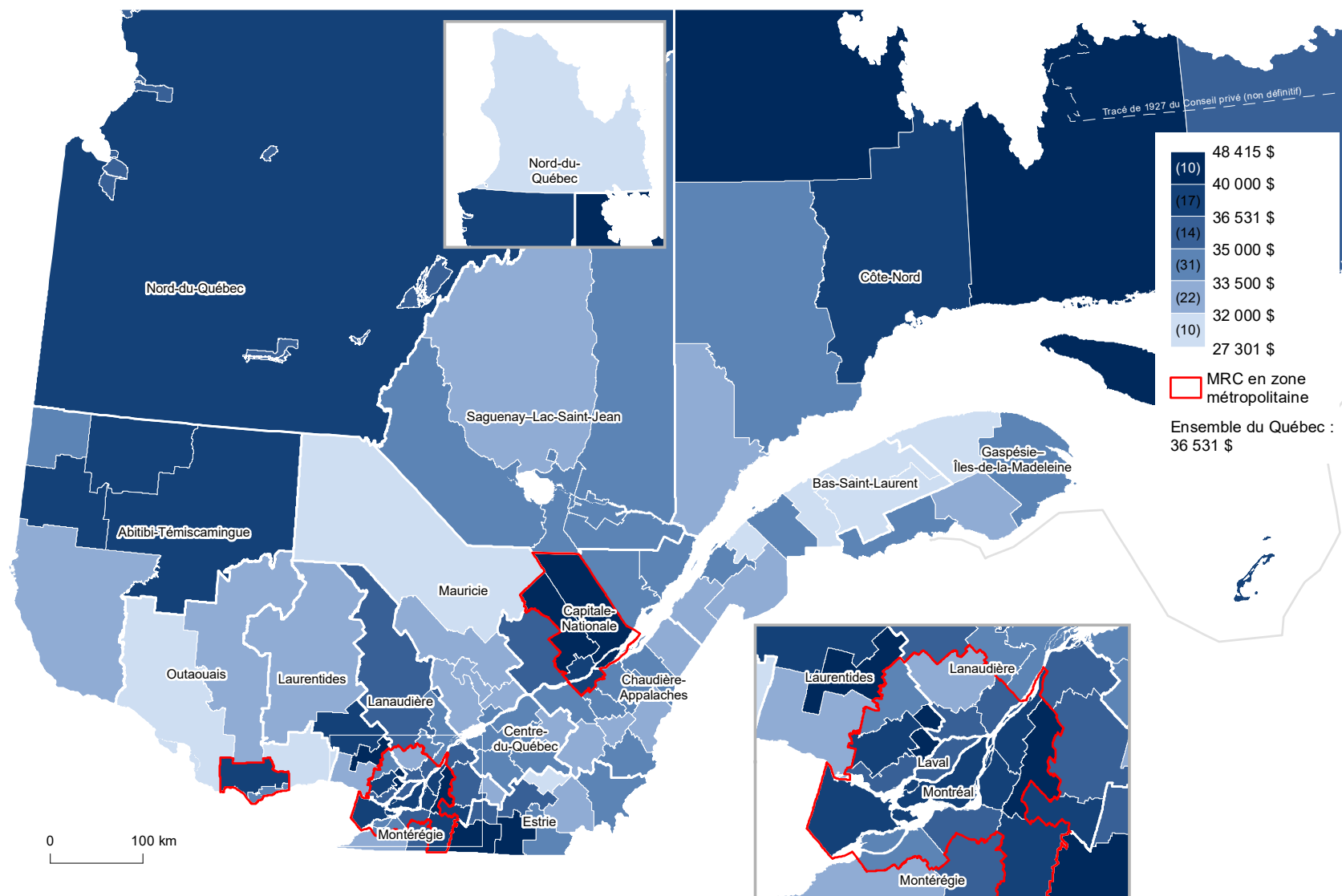
Il est à noter que c'est une MRC **très éloignée d'une zone métropolitaine**, Caniapiscau, qui se classe au premier rang avec le revenu le plus élevé (48 415 \$). Dans certaines MRC appartenant à cette classe typologique, le revenu disponible tend à être particulièrement élevé en raison de leur économie basée principalement sur l'exploitation des ressources minières, un secteur où les salaires sont généralement plus élevés. C'est le cas des MRC de Minganie et de La Vallée-de-l'Or, dont les revenus disponibles sont parmi les plus élevés au Québec. Par contraste, plus de la moitié des MRC très éloignées des zones métropolitaines ont un revenu disponible inférieur à la moyenne québécoise ([figures 8.2.1](#) et [8.2.2](#)).



Région de Québec © GouvQc Crankworx summer series

Carte 8.2.2

Revenu disponible par habitant, en dollars courants, MRC du Québec, 2023

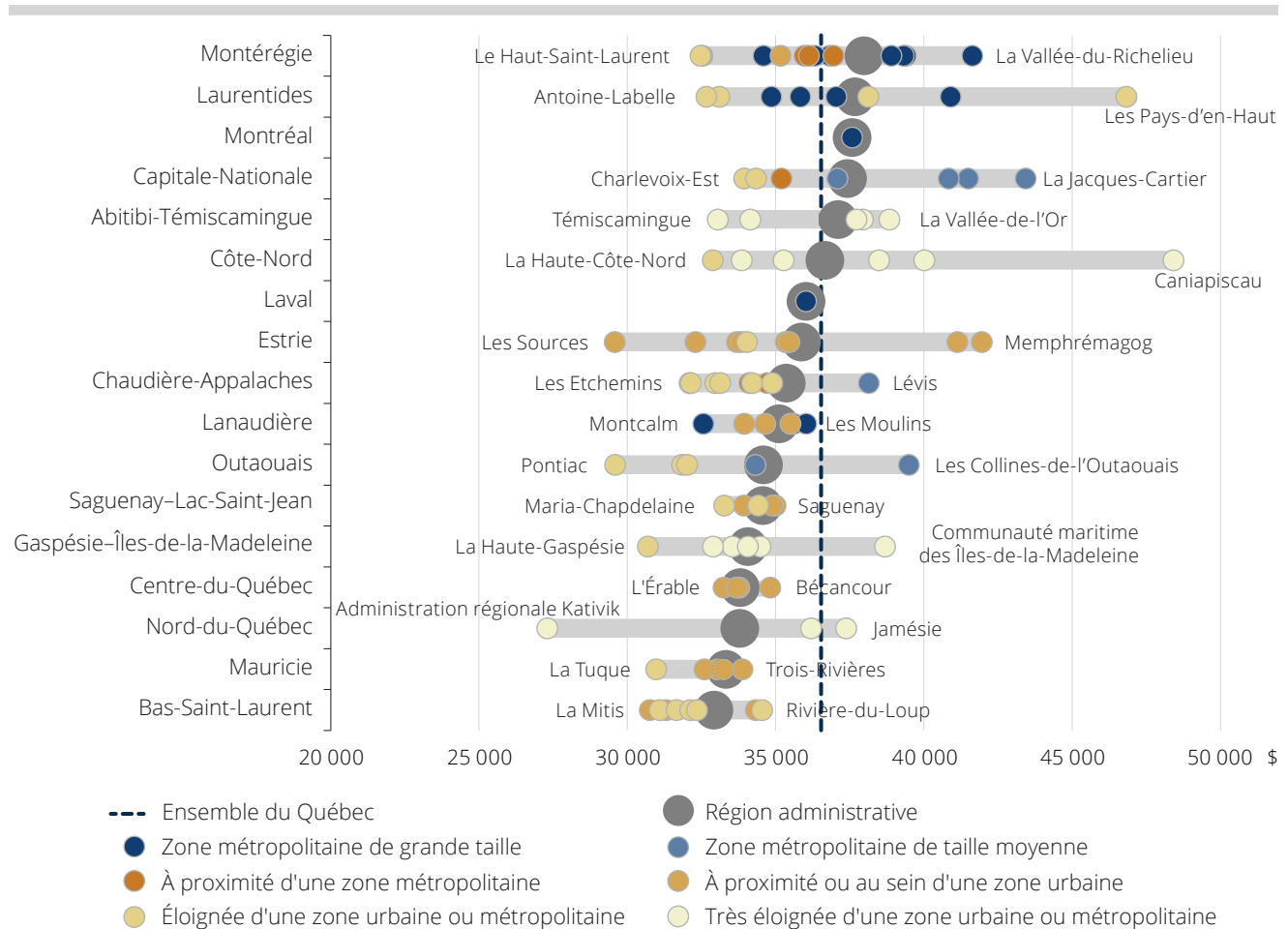


Sources : Données sur le revenu disponible : Institut de la statistique du Québec ; ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; ministère de l'Enseignement supérieur ; Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs crïs ; Retraite Québec ; Revenu Québec ; Services aux Autochtones Canada ; Société de l'assurance automobile du Québec ; Société d'habitation du Québec et Statistique Canada.

Données sur les limites administratives : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Système sur les découpages administratifs (SDA), décembre 2023.

Figure 8.2.1

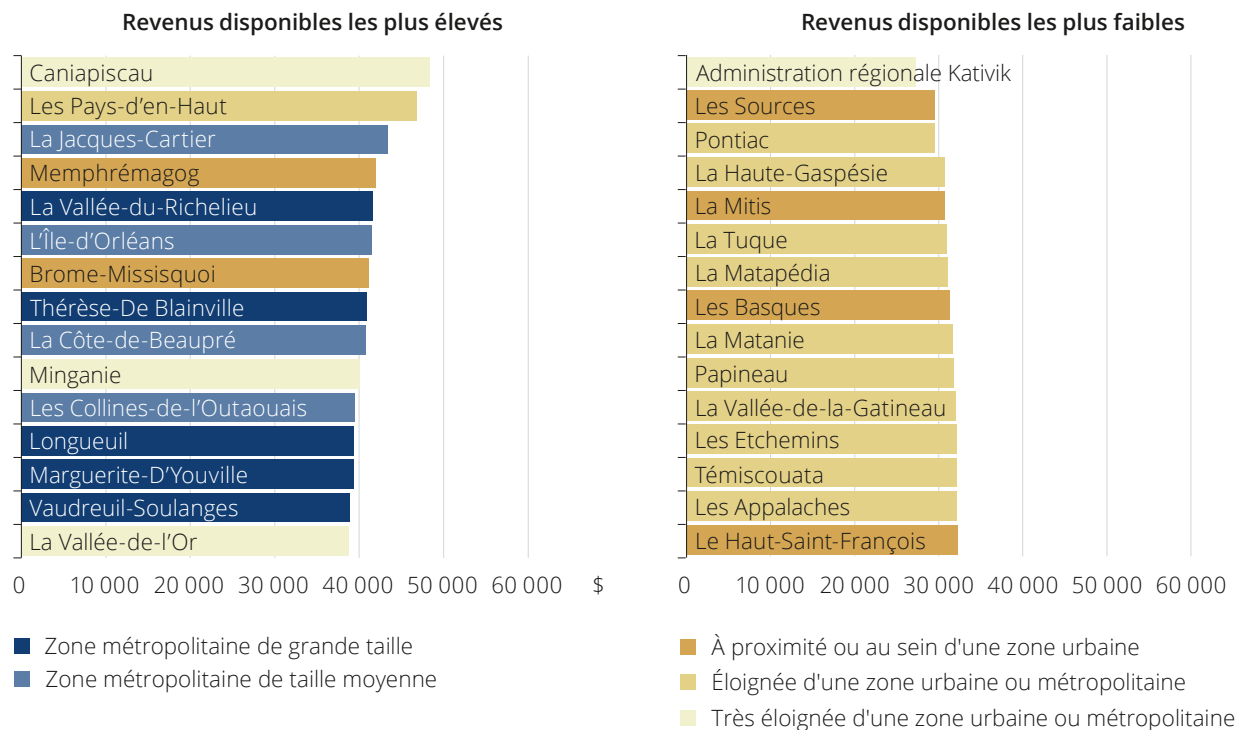
Écarts entre les MRC affichant le plus élevé et le plus faible revenu disponible par habitant dans chacune des régions administratives et l'ensemble du Québec, 2023



Sources : Institut de la statistique du Québec ; ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; ministère de l'Enseignement supérieur ; Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris ; Retraite Québec ; Revenu Québec ; Services aux Autochtones Canada ; Société de l'assurance automobile du Québec ; Société d'habitation du Québec et Statistique Canada.

Figure 8.2.2

MRC du Québec affichant les revenus disponibles par habitant les plus élevés et les plus faibles, 2023



Sources : Institut de la statistique du Québec ; ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; ministère de l'Enseignement supérieur ; Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris ; Retraite Québec ; Revenu Québec ; Services aux Autochtones Canada ; Société de l'assurance automobile du Québec ; Société d'habitation du Québec et Statistique Canada.

Les estimations des années les plus récentes doivent être interprétées avec prudence

Les estimations annuelles du revenu disponible par habitant font régulièrement l'objet de révisions afin qu'y soient intégrées les données les plus complètes provenant de différentes sources (enquêtes, données administratives, comptes publics, etc.). Généralement, au moment de la publication des données de l'année la plus récente, les estimations¹ des deux années précédentes sont révisées. Les estimations de l'année la plus récente sont d'ailleurs sujettes à des révisions de plus grande ampleur étant donné qu'elles reposent, en bonne partie, sur des données provisoires. Ces révisions peuvent entraîner des changements non négligeables sur les taux de croissance du revenu disponible par habitant. Par conséquent, une certaine prudence est de mise dans l'analyse de l'évolution récente du revenu disponible par habitant, tant à l'échelle des régions administratives qu'à celle des municipalités régionales de comté (MRC). Pour des notes méthodologiques plus complètes, consulter les précisions méthodologiques à la fin de la page [Évolution du revenu disponible par habitant en 2023 au Québec ainsi que dans ses régions et ses MRC](#) (Fraga et Ladouceur 2025).

1. À l'occasion, soit environ deux à trois fois par décennie, les estimations du revenu disponible font l'objet de révisions historiques par Statistique Canada, dont la portée est plus importante que les révisions effectuées chaque année. Les révisions historiques permettent d'améliorer les méthodes d'estimation et de modélisation, d'apporter des changements conceptuels et d'intégrer les dernières normes internationales en matière de comptabilité macroéconomique.

Informations statistiques complémentaires

Des tableaux de données détaillés sur [le revenu disponible et ses composantes](#), à l'échelle des MRC, des régions administratives ainsi que pour l'ensemble du Québec sont disponibles sur le site Web de l'Institut de la statistique du Québec sous le thème *Revenu disponible*. Il est également possible d'y consulter des données qui concernent le Canada, les provinces et les territoires.

Références

- BEAUREGARD-DESJARDINS, Patricia, et Marie-Hélène PROVENÇAL (2024). « Statistiques par MRC. Revenu disponible par habitant », *Panorama des régions du Québec. Édition 2024*, [En ligne], Québec, L'Institut, p. 182-191. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/panorama-des-regions-du-quebec-edition-2024.pdf].
- FRAGA, Marcus, et Stéphane LADOUCEUR (2025). *Évolution du revenu disponible par habitant en 2023 au Québec ainsi que dans ses régions et ses MRC*, [En ligne], juin, L'Institut, [statistique.quebec.ca/fr/document/revenu-disponible/publication/revenu-disponible-par-habitant-2023-quebec-et-regions].
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2022). *Revenu disponible par habitant. Bilan de l'année 2020 à l'échelle du Québec et de ses régions*, [En ligne], mai, L'Institut, p. 1-19. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/revenu-disponible-par-habitant-bilan-2020-quebec-regions.pdf].
- LADOUCEUR, Stéphane (2024). « Revenu disponible par habitant », *Panorama des régions du Québec. Édition 2024*, [En ligne], Québec, L'Institut, p. 63-72. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/panorama-des-regions-du-quebec-edition-2024.pdf].

Tableau 8.2.1

Revenu disponible par habitant, selon la typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine, 2018 à 2023

Type de MRC ¹	Code typo.	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022	TCAM 2023/2018
\$							%		
MRC en zone métropolitaine		30 245	31 217	33 611	34 799	36 648	37 389	2,0	4,3
MRC en zone métropolitaine de grande taille	1	30 287	31 281	33 699	34 915	36 762	37 480	2,0	4,4
MRC en zone métropolitaine de taille moyenne	2	30 083	30 968	33 269	34 358	36 214	37 042	2,3	4,3
MRC en zone non métropolitaine		28 160	29 049	31 438	32 363	34 202	34 837	1,9	4,3
MRC à proximité d'une zone métropolitaine	3	28 900	29 916	32 032	32 858	34 777	35 476	2,0	4,2
MRC à proximité ou au sein d'une zone urbaine	4	27 920	28 827	31 244	32 149	34 046	34 660	1,8	4,4
MRC éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine	5	27 673	28 515	31 003	31 931	33 732	34 295	1,7	4,4
MRC très éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine	6	29 436	30 230	32 560	33 675	35 268	36 095	2,3	4,2
Ensemble du Québec		29 543	30 492	32 883	33 975	35 819	36 531	2,0	4,3

1. Voir l'encadré [Une nouvelle typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine](#) en introduction de la présente section pour une description détaillée des classes.

Sources : Institut de la statistique du Québec ; ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; ministère de l'Enseignement supérieur ; Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris ; Retraite Québec ; Revenu Québec ; Services aux Autochtones Canada ; Société de l'assurance automobile du Québec ; Société d'habitation du Québec et Statistique Canada.

Tableau 8.2.2

Revenu disponible par habitant, régions administratives, MRC¹ et ensemble du Québec, 2018 à 2023

Code MRC par régions administratives		Code typo. ²	2018 ^r	2019 ^r	2020 ^r	2021 ^r	2022 ^r	2023 ^p	Variation 2023/ 2022	TCAM 2023/ 2018
			\$						%	
01	Bas-Saint-Laurent		27 162	28 017	30 210	30 979	32 627	32 917	0,9	3,9
07	La Matapédia	5	25 076	26 022	28 294	29 011	30 840	31 094	0,8	4,4
08	La Matanie	5	26 051	27 346	29 092	30 278	31 511	31 664	0,5	4,0
09	La Mitis	4	25 742	26 488	28 448	28 949	30 381	30 757	1,2	3,6
10	Rimouski-Neigette	4	28 555	29 254	31 628	32 511	34 270	34 332	0,2	3,8
11	Les Basques	4	26 064	27 318	29 658	30 063	30 399	31 307	3,0	3,7
12	Rivière-du-Loup	5	28 277	29 271	31 676	31 936	33 867	34 543	2,0	4,1
13	Témiscouata	5	26 211	26 719	28 833	30 204	31 774	32 123	1,1	4,2
14	Kamouraska	5	26 939	27 684	29 609	30 407	32 371	32 348	− 0,1	3,7
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean		27 905	28 934	31 314	32 561	34 242	34 572	1,0	4,4
91	Le Domaine-du-Roy	5	27 251	28 446	30 867	32 146	34 047	34 411	1,1	4,8
92	Maria-Chapdelaine	5	26 839	28 284	31 422	32 019	32 929	33 267	1,0	4,4
93	Lac-Saint-Jean-Est	4	27 496	28 601	30 731	31 909	33 725	33 936	0,6	4,3
941	Saguenay	4	28 407	29 306	31 668	32 989	34 651	34 996	1,0	4,3
942	Le Fjord-du-Saguenay	4	27 654	28 669	30 888	32 472	34 458	34 885	1,2	4,8
03	Capitale-Nationale		30 525	31 452	33 722	34 806	36 778	37 422	1,8	4,2
15	Charlevoix-Est	5	27 156	27 896	30 280	31 819	33 013	33 937	2,8	4,6
16	Charlevoix	5	28 744	29 378	31 636	32 518	33 550	34 343	2,4	3,6
20	L'Île-d'Orléans	2	34 366	36 679	38 840	39 784	41 174	41 494	0,8	3,8
21	La Côte-de-Beaupré	2	32 557	34 060	35 913	37 440	39 554	40 832	3,2	4,6
22	La Jacques-Cartier	2	33 766	35 572	37 775	39 690	42 086	43 428	3,2	5,2
23	Québec	2	30 449	31 260	33 528	34 550	36 512	37 082	1,6	4,0
34	Portneuf	3	28 408	29 439	31 983	32 623	34 771	35 200	1,2	4,4
04	Mauricie		26 726	27 603	30 031	30 970	32 719	33 325	1,8	4,5
35	Mékinac	4	26 531	27 801	30 222	30 171	32 186	33 030	2,6	4,5
36	Shawinigan	4	25 628	26 504	29 203	30 259	31 841	32 604	2,4	4,9
371	Trois-Rivières	4	27 506	28 315	30 650	31 694	33 371	33 882	1,5	4,3
372	Les Chenaux	4	26 229	27 242	29 723	30 805	32 679	33 253	1,8	4,9
51	Maskinongé	4	26 487	27 469	29 861	30 251	32 392	33 258	2,7	4,7
90	La Tuque	5	24 579	25 275	27 641	29 277	30 869	30 972	0,3	4,7
05	Estrie		28 753	29 644	32 124	33 016	35 091	35 873	2,2	4,5
30	Le Granit	5	28 834	29 434	31 821	32 216	33 663	34 036	1,1	3,4
40	Les Sources	4	24 716	26 771	28 034	28 226	29 936	29 572	− 1,2	3,7
41	Le Haut-Saint-François	4	26 768	27 766	29 795	30 564	32 041	32 298	0,8	3,8
42	Le Val-Saint-François	4	28 737	29 701	32 252	33 137	35 103	35 338	0,7	4,2
43	Sherbrooke	4	27 053	27 745	30 174	30 952	32 882	33 695	2,5	4,5
44	Coaticook	4	29 200	30 770	31 529	31 019	33 521	33 840	1,0	3,0
45	Memphrémagog	4	33 235	34 330	37 637	38 430	41 058	41 949	2,2	4,8
46	Brome-Missisquoi	4	31 661	32 540	35 581	37 223	39 765	41 129	3,4	5,4
47	La Haute-Yamaska	4	28 415	29 252	31 565	32 643	34 611	35 463	2,5	4,5
06	Montréal		30 224	31 304	33 803	35 133	36 916	37 576	1,8	4,5
66	Montréal	1	30 224	31 304	33 803	35 133	36 916	37 576	1,8	4,5

Suite à la page 140

Tableau 8.2.2 (suite)

Revenu disponible par habitant, régions administratives, MRC¹ et ensemble du Québec, 2018 à 2023

Code MRC par régions administratives		Code typo. ²	2018 ^r	2019 ^r	2020 ^r	2021 ^r	2022 ^r	2023 ^p	Variation 2023/ 2022	TCAM 2023/ 2018
			\$						%	
07	Outaouais		27 774	28 553	30 986	32 000	33 443	34 594	3,4	4,5
80	Papineau ³	5	..	..	..	29 841	31 068	31 844	2,5	..
81	Gatineau	2	27 595	28 391	30 759	31 728	33 181	34 337	3,5	4,5
82	Les Collines-de-l'Outaouais ³	2	..	..	..	36 643	37 989	39 502	4,0	..
83	La Vallée-de-la-Gatineau	5	25 020	26 052	28 642	29 790	31 191	32 014	2,6	5,1
84	Pontiac	5	24 086	24 179	26 534	27 142	28 883	29 588	2,4	4,2
08	Abitibi-Témiscamingue		30 577	31 064	33 056	34 425	36 068	37 109	2,9	3,9
85	Témiscamingue	6	27 139	27 651	29 302	30 437	32 435	33 050	1,9	4,0
86	Rouyn-Noranda	6	31 420	31 747	33 733	35 157	36 720	37 941	3,3	3,8
87	Abitibi-Ouest	6	28 289	28 883	30 793	32 121	33 487	34 148	2,0	3,8
88	Abitibi	6	31 162	31 747	33 599	34 937	36 735	37 730	2,7	3,9
89	La Vallée-de-l'Or	6	31 757	32 278	34 522	35 990	37 614	38 835	3,2	4,1
09	Côte-Nord		29 564	30 428	32 923	33 971	35 815	36 661	2,4	4,4
95	La Haute-Côte-Nord	5	26 912	28 281	30 196	30 951	32 825	32 882	0,2	4,1
96	Manicouagan	6	28 001	28 492	31 081	31 759	33 517	33 861	1,0	3,9
971	Sept-Rivières	6	30 422	31 552	33 978	35 291	37 249	38 491	3,3	4,8
972	Caniapiscou	6	41 118	41 981	44 146	44 283	46 312	48 415	4,5	3,3
981	Minganie	6	30 495	30 947	34 460	36 385	38 642	40 013	3,6	5,6
982	Le Golfe-du-Saint-Laurent	6	28 516	29 028	31 481	33 274	34 157	35 271	3,3	4,3
10	Nord-du-Québec		27 437	28 497	31 570	31 764	32 924	33 793	2,6	4,3
991	Jamésie	6	31 440	32 743	34 697	35 938	37 191	37 378	0,5	3,5
992	Administration régionale Kativik	6	22 789	23 328	27 093	25 743	26 153	27 301	4,4	3,7
993	Eeyou Istchee (toponyme non officiel)	6	27 870	29 241	32 699	33 344	35 042	36 194	3,3	5,4
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine		27 574	28 820	31 104	32 245	33 778	34 068	0,9	4,3
01	Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	6	31 242	32 608	35 385	37 608	38 704	38 687	-0,0	4,4
02	Le Rocher-Percé	6	26 759	28 103	30 185	31 734	33 290	33 545	0,8	4,6
03	La Côte-de-Gaspé	6	28 311	29 033	31 425	32 269	34 114	34 488	1,1	4,0
04	La Haute-Gaspésie	5	24 699	26 115	28 275	28 849	30 484	30 692	0,7	4,4
05	Bonaventure	6	27 261	28 461	30 570	31 261	32 542	32 890	1,1	3,8
06	Avignon	6	27 085	28 614	30 863	31 905	33 600	34 065	1,4	4,7

Suite à la page 141

Tableau 8.2.2 (suite)

Revenu disponible par habitant, régions administratives, MRC¹ et ensemble du Québec, 2018 à 2023

Code MRC par régions administratives	Code typo. ²	2018 ^r	2019 ^r	2020 ^r	2021 ^r	2022 ^r	2023 ^p	Variation 2023/ 2022	TCAM 2023/ 2018	
\$								%		
12	Chaudière-Appalaches	29 012	29 820	32 052	33 121	34 953	35 363	1,2	4,0	
17	L'Islet	5	27 278	28 248	30 210	31 814	32 940	32 964	0,1	3,9
18	Montmagny	5	27 468	28 071	30 253	31 202	33 337	34 207	2,6	4,5
19	Bellechasse	3	28 046	28 996	31 135	32 554	34 269	34 745	1,4	4,4
251	Lévis	2	31 021	31 922	34 151	35 321	37 434	38 142	1,9	4,2
26	La Nouvelle-Beauce	3	28 686	29 381	31 629	32 934	34 095	34 726	1,9	3,9
27	Beauce-Centre	5	27 841	27 560	30 393	31 193	33 621	33 136	-1,4	3,5
28	Les Etchemins	5	27 483	29 236	30 554	30 787	32 337	32 099	-0,7	3,2
29	Beauce-Sartigan	5	28 439	29 159	31 629	32 747	34 707	34 890	0,5	4,2
31	Les Appalaches	5	26 886	27 530	30 086	30 538	32 298	32 143	-0,5	3,6
33	Lotbinière	3	28 688	29 561	31 300	32 348	33 635	34 118	1,4	3,5
13	Laval	28 986	29 948	32 441	33 135	35 207	36 025	2,3	4,4	
65	Laval	1	28 986	29 948	32 441	33 135	35 207	36 025	2,3	4,4
14	Lanaudière	28 588	29 519	31 868	32 815	34 547	35 117	1,7	4,2	
52	D'Autray	4	27 228	28 724	31 096	32 105	33 748	33 942	0,6	4,5
60	L'Assomption	1	29 753	30 414	32 671	33 496	35 230	35 607	1,1	3,7
61	Joliette	4	27 591	28 762	31 198	31 847	34 128	34 652	1,5	4,7
62	Matawinie	4	27 465	28 403	31 222	32 083	34 075	35 498	4,2	5,3
63	Montcalm	1	26 641	27 860	29 948	30 785	32 170	32 565	1,2	4,1
64	Les Moulins	1	29 464	30 261	32 591	33 829	35 412	36 032	1,8	4,1
15	Laurentides	30 291	31 187	33 620	34 832	36 775	37 676	2,4	4,5	
72	Deux-Montagnes	1	29 296	30 034	32 115	33 242	35 396	35 833	1,2	4,1
73	Thérèse-De Blainville	1	33 306	34 192	36 497	37 991	39 825	40 900	2,7	4,2
74	Mirabel	1	29 977	31 021	33 186	34 769	36 516	37 044	1,4	4,3
75	La Rivière-du-Nord	1	27 849	29 053	31 356	32 432	34 108	34 861	2,2	4,6
76	Argenteuil	5	26 323	27 044	29 718	30 136	31 785	33 105	4,2	4,7
77	Les Pays-d'en-Haut	5	36 361	37 175	41 108	42 454	44 871	46 826	4,4	5,2
78	Les Laurentides	5	29 646	30 125	32 815	34 145	36 998	38 127	3,1	5,2
79	Antoine-Labelle	5	26 378	27 209	29 640	30 151	31 877	32 670	2,5	4,4

Suite à la page 142

Tableau 8.2.2 (suite)

Revenu disponible par habitant, régions administratives, MRC¹ et ensemble du Québec, 2018 à 2023

Code MRC par régions administratives	Code typo. ²	2018 ^r	2019 ^r	2020 ^r	2021 ^r	2022 ^r	2023 ^p	Variation 2023/ 2022	TCAM 2023/ 2018
		\$						%	
16	Montréal	30 777	31 745	34 059	35 191	37 159	37 982	2,2	4,3
48	Acton	27 437	29 034	30 471	30 842	33 013	32 531	-1,5	3,5
53	Pierre-De Saurel	28 619	29 557	31 875	32 466	34 219	35 166	2,8	4,2
54	Les Maskoutains	29 517	30 597	32 719	33 077	35 221	35 971	2,1	4,0
55	Rouville	29 721	30 930	32 324	33 179	35 197	36 950	5,0	4,4
56	Le Haut-Richelieu	29 546	30 644	33 155	34 094	36 011	36 836	2,3	4,5
57	La Vallée-du-Richelieu	33 926	34 792	37 330	38 871	41 039	41 631	1,4	4,2
58	Longueuil	31 805	32 578	35 101	36 371	38 408	39 395	2,6	4,4
59	Marguerite-D'Youville	32 414	33 045	35 196	36 415	38 789	39 319	1,4	3,9
67	Roussillon	29 528	30 503	32 710	33 859	35 659	36 321	1,9	4,2
68	Les Jardins-de-Napierville	28 514	29 714	32 167	33 105	35 756	36 121	1,0	4,8
69	Le Haut-Saint-Laurent	26 224	28 073	30 056	30 658	32 207	32 469	0,8	4,4
70	Beauharnois-Salaberry	27 686	28 742	31 506	32 454	34 017	34 593	1,7	4,6
71	Vaudreuil-Soulanges	31 423	32 643	34 514	36 028	37 796	38 905	2,9	4,4
17	Centre-du-Québec	27 579	28 270	30 696	31 432	33 268	33 808	1,6	4,2
32	L'Érable	27 894	28 745	30 596	31 184	33 190	33 248	0,2	3,6
38	Bécancour	27 449	28 520	31 161	32 406	34 256	34 817	1,6	4,9
39	Arthabaska	27 124	28 401	30 752	31 389	33 020	33 787	2,3	4,5
49	Drummond	27 543	27 939	30 524	31 456	33 266	33 775	1,5	4,2
50	Nicolet-Yamaska	28 957	28 669	30 998	30 847	33 243	33 679	1,3	3,1
Ensemble du Québec		29 543	30 492	32 883	33 975	35 819	36 531	2,0	4,3

1. Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 31 décembre 2023. La version géographique des MRC comprend les MRC au sens juridique et les territoires équivalents (TE) à une MRC, de même que les communautés autochtones et les villages nordiques situés dans le périmètre des MRC ou qui constituent des TE.
2. **1-** MRC dans une zone métropolitaine de grande taille ; **2-** MRC dans une zone métropolitaine de taille moyenne ; **3-** MRC à proximité d'une zone métropolitaine ; **4-** MRC à proximité ou au sein d'une zone urbaine ; **5-** MRC éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine ; **6-** MRC très éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine. Voir l'encadré [Une nouvelle typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine](#) en introduction de la présente section pour une description détaillée des classes.
3. La municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette a changé de MRC d'appartenance le 1^{er} janvier 2022, passant de la MRC des Collines-de-l'Outaouais à la MRC de Papineau. La série commence en 2021 pour ces deux MRC puisqu'il n'a pas été possible de produire les données des années antérieures selon le nouveau découpage.

Sources : Institut de la statistique du Québec ; ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; ministère de l'Enseignement supérieur ; Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris ; Retraite Québec ; Revenu Québec ; Services aux Autochtones Canada ; Société de l'assurance automobile du Québec ; Société d'habitation du Québec et Statistique Canada.

8.3 Taux de travailleurs



Marie-Hélène Provençal, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Le taux de travailleurs^{8,9} est un indicateur élaboré par l'ISQ à partir des données fiscales des particuliers de Revenu Québec afin de suivre l'évolution du marché du travail à l'échelle des MRC. Cette section propose un portrait sommaire de la situation du marché du travail dans les 104 MRC en comparant les données sur le taux de travailleurs des 25-64 ans de 2023 avec celles de 2022 et, pour un aperçu de l'évolution sur une plus longue période, avec celles de 2018. L'analyse fera ressortir les disparités entre les différentes classes de MRC, selon la nouvelle typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine et produite par l'ISQ¹⁰.

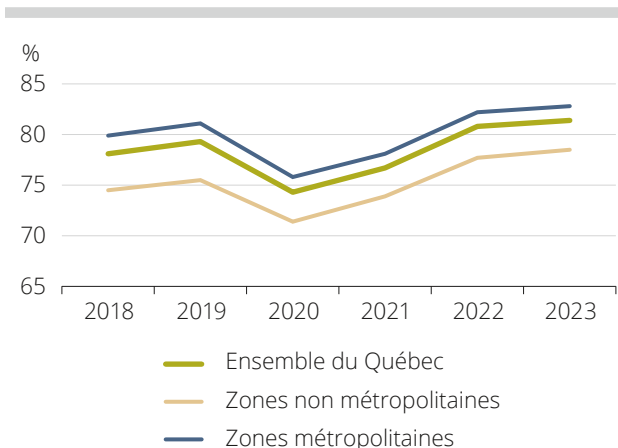
Il importe de mentionner que les estimations de l'année la plus récente sont provisoires et sujettes à des révisions qui peuvent parfois être non négligeables. Elles doivent donc être interprétées avec une certaine prudence. Quant aux données des années 2021 et 2022, elles peuvent différer de celles présentées dans les éditions précédentes du *Panorama des régions du Québec*, puisqu'elles ont fait l'objet d'une révision en 2025.

Croissance modérée du taux de travailleurs dans les MRC des zones métropolitaines

Dans l'ensemble du Québec, après avoir chuté de 5,0 points de pourcentage en 2020, le taux de travailleurs de 25 à 64 ans a rebondi de 7,1 points en trois ans pour s'établir à 81,4 % en 2023. Il s'agit d'un niveau record malgré le ralentissement de la croissance (+ 0,6 point en 2023), qui fait suite à la hausse record de 4,1 points en 2022, la plus forte depuis que ces données sont colligées (2002). Cette évolution se reflète tant dans les MRC des zones métropolitaines que dans celles des zones non métropolitaines selon la nouvelle typologie (figure 8.3.1).

Figure 8.3.1

Évolution du taux de travailleurs de 25 à 64 ans, zones métropolitaines, zones non métropolitaines et ensemble du Québec, 2018 à 2023



Source : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données fiscales des particuliers de Revenu Québec.

8. Dans cette section, le terme *travailleur*, une appellation au masculin générique utilisée dans le libellé officiel de l'indicateur *taux de travailleurs*, doit être interprété de façon inclusive, peu importe le genre d'une personne.
9. Malgré certaines différences conceptuelles et méthodologiques, le taux de travailleurs s'apparente au taux d'emploi de l'*Enquête sur la population active* (EPA) de Statistique Canada. Pour en savoir plus, veuillez consulter l'encadré portant sur les comparaisons des estimations annuelles de l'ISQ avec celles de l'EPA présenté à la page 7 du [Bulletin sur l'évolution du marché du travail dans les MRC – Bilan de l'année 2021](#).
10. Pour des explications et une définition des catégories et de l'approche par typologie, consulter [l'introduction de ce chapitre](#).

En 2023, le taux de travailleurs s'est accru dans 97 des 104 MRC ; il a fait du surplace dans trois autres et il a reculé dans les quatre dernières. De manière générale, le taux de travailleurs a augmenté avec un peu moins de vigueur dans les MRC situées en **zones métropolitaines** (+ 0,6 point) que dans celles des **zones non métropolitaines** (+ 0,8 point). La MRC de Beauharnois-Salaberry, en Montérégie, se démarque des autres MRC de zones métropolitaines par une hausse nettement supérieure (+ 1,2 point) à celle du Québec. Dans les autres MRC en zones métropolitaines, la hausse du taux de travailleurs est inférieure à 1 point de pourcentage, les plus modestes progressions étant observées dans Vaudreuil-Soulanges, en Montérégie, et La Jacques-Cartier, dans la Capitale-Nationale. La MRC de L'Île-d'Orléans, près de Québec, est la seule en zone métropolitaine à accuser un recul de son taux de travailleurs en 2023 (- 0,6 point).

Dans les MRC des **zones non métropolitaines** et en particulier celles des **zones très éloignées des zones urbaines ou métropolitaines**, le taux de travailleurs tend à progresser plus rapidement que dans l'ensemble du Québec en 2023. C'est le cas des MRC de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, dont plusieurs enregistrent des augmentations parmi les plus fortes du Québec. Dans la majorité d'entre elles, cette situation s'explique par l'effet combiné d'une hausse du nombre de travailleurs et d'une diminution du nombre de déclarants de 25 à 64 ans. Plusieurs autres MRC **éloignées** ou **très éloignées des zones urbaines ou métropolitaines** connaissent une hausse du taux de travailleurs résultant d'une baisse du nombre de déclarants de 25 à 64 ans liée au vieillissement de leur population. Ainsi, dans la majorité des MRC nord-côtières, la population en âge de travailler diminue, parce qu'en prenant de l'âge, les générations de baby-boomers quittent le groupe des 25-64 ans, lequel constitue une part importante de la population de ces MRC (Ladouceur et Provençal 2025 ; ISQ 2023 et 2024). Ce recul a pour effet d'accroître le taux de travailleurs malgré une diminution du nombre de travailleurs.

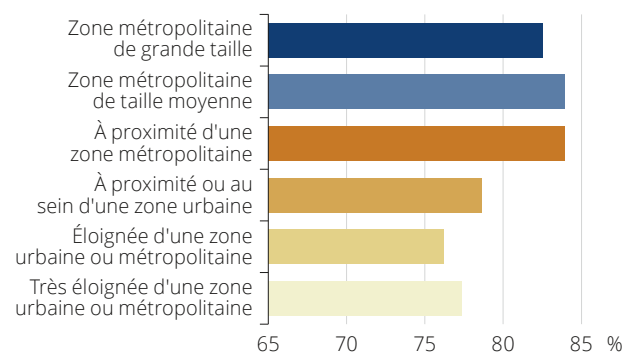
Les MRC en tête du classement se trouvent dans les zones métropolitaines ou à proximité de celles-ci

La typologie fait ressortir les disparités entre les MRC des zones métropolitaines ou à proximité de celles-ci, qui présentent de manière générale les taux de travailleurs les plus élevés, d'environ 83 % en moyenne, et celles plus éloignées des zones métropolitaines, qui ont tendance à afficher de plus faibles taux, pour une moyenne de l'ordre de 77 % (figure 8.3.2 et [carte 8.3.1](#)).

Parmi les 32 MRC présentant les taux de travailleurs supérieurs au taux québécois, 18 appartiennent aux **zones métropolitaines**, dont 12 dans la **zone métropolitaine de grande taille** et 6 dans les **zones métropolitaines de taille moyenne**. La MRC de La Jacques-Cartier, proche de Québec, domine avec le taux le plus élevé (87,3 %). Celles de Marguerite-D'Youville, de La Vallée-du-Richelieu, de Mirabel et des Moulins, en périphérie de Montréal, se distinguent également par des taux de travailleurs dépassant 85 %. Ces MRC se caractérisent par leur croissance démographique qui figure parmi les plus importantes du Québec (ISQ 2024). Les fortes proportions de personnes en emploi dans ces MRC peuvent être attribuables à divers facteurs. Parmi ceux-ci, la concentration et la diversité des activités économiques, des fonctions tertiaires comme les établissements d'enseignement supérieur, les hôpitaux et les commerces, ainsi que l'expansion des réseaux de transport renforcent les liens entre les principaux centres métropolitains et les territoires périphériques (OCDE 2015).

Figure 8.3.2

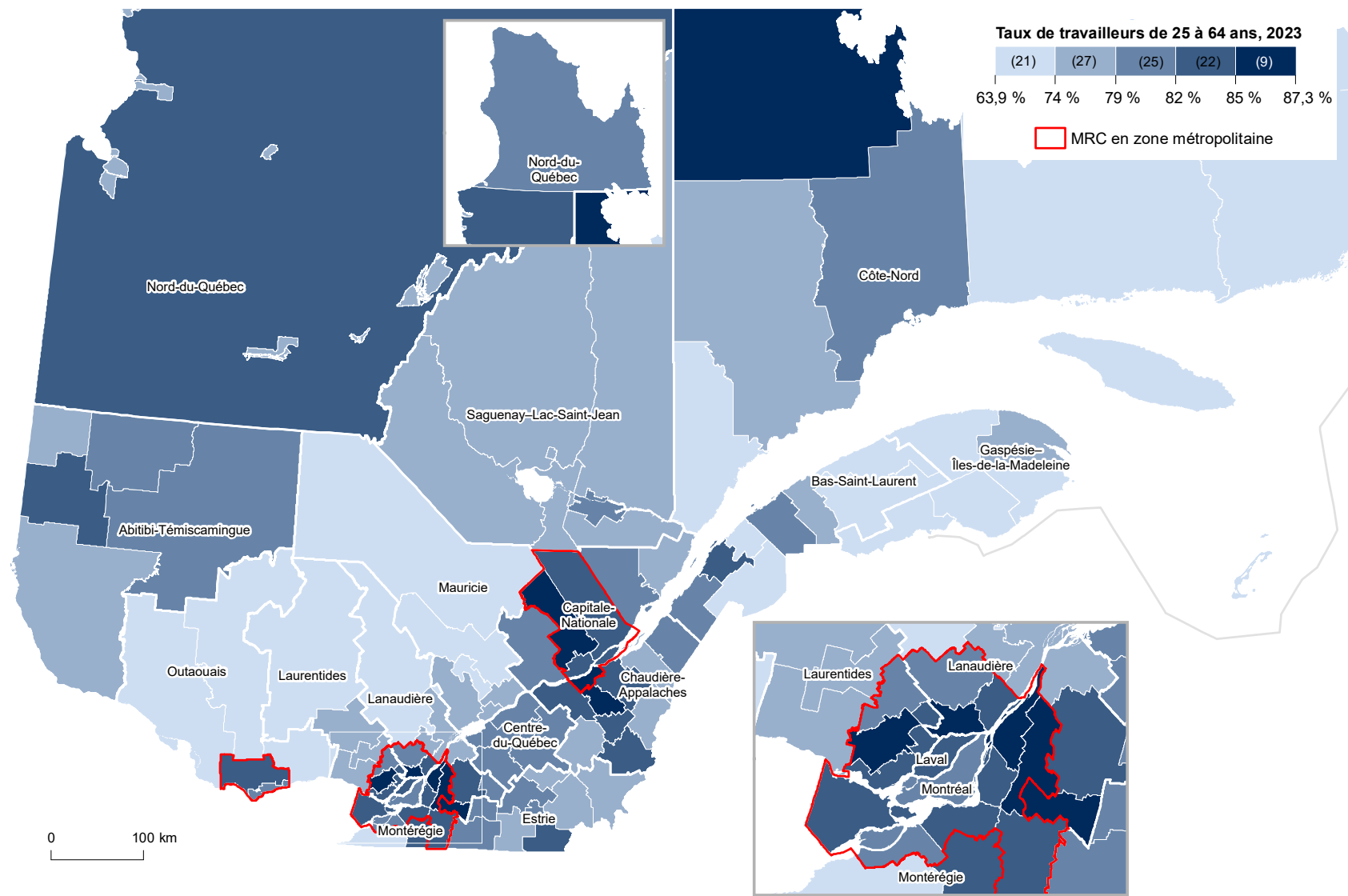
Taux de travailleurs de 25 à 64 ans selon les classes de la typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine, 2023



Source : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données fiscales des particuliers de Revenu Québec.

Carte 8.3.1

Taux de travailleurs de 25 à 64 ans, MRC du Québec, 2023



Sources : Données sur le taux de travailleurs :
Institut de la statistique du Québec, exploitation des données fiscales des particuliers de Revenu Québec.
Données sur les limites administratives :
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Système sur les découpages administratifs (SDA), décembre 2023.

Dans la catégorie des **zones métropolitaines**, seules deux MRC affichent un taux de travailleurs nettement inférieur au taux québécois : Beauharnois-Salaberry, en Montérégie, et Montcalm, dans la couronne nord de Montréal. Quant à Montréal et à Gatineau, leurs taux de travailleurs avoisinent celui de l'ensemble du Québec.

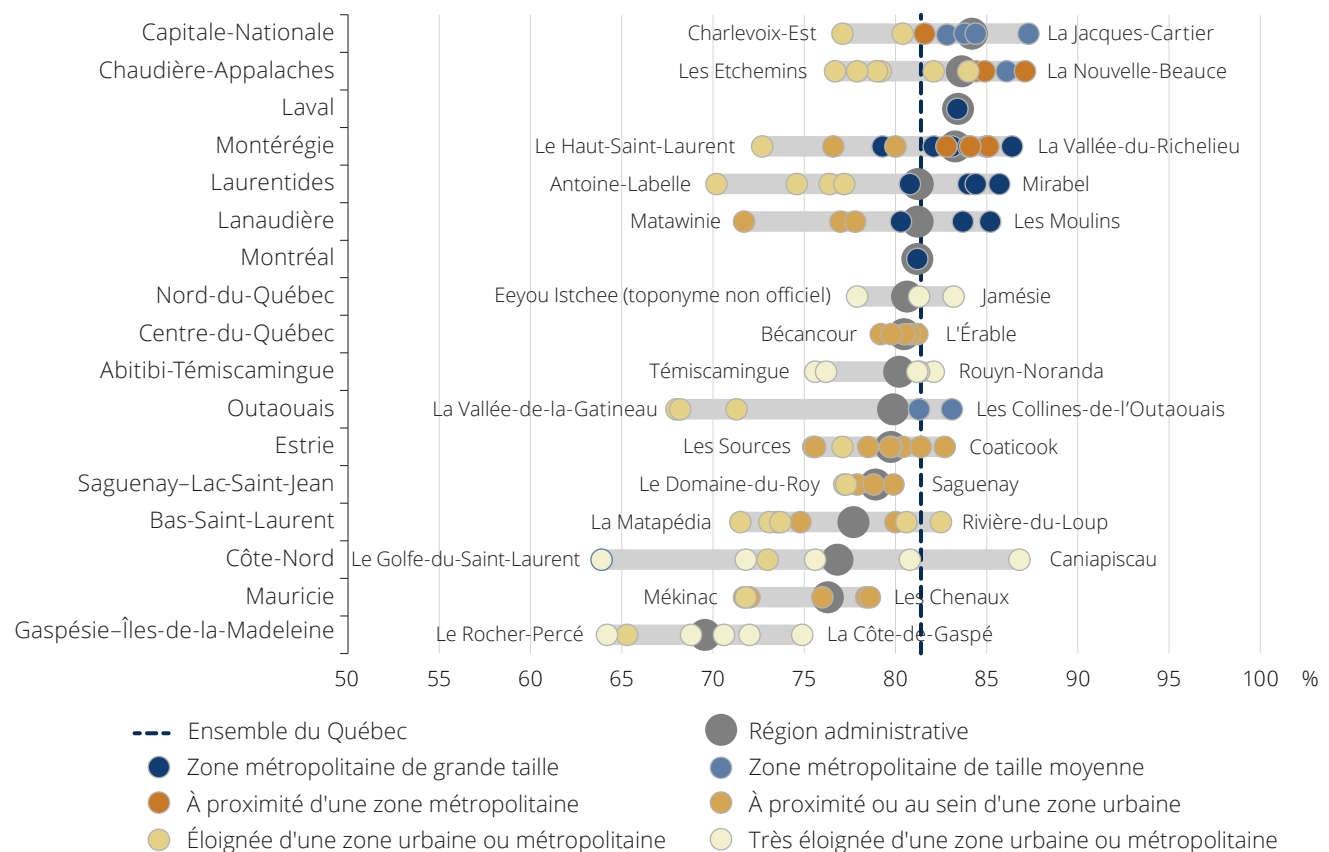
Parmi les 81 MRC situées en **zones non métropolitaines**, seulement 14 présentent un taux de travailleurs supérieur au taux québécois, dont l'ensemble de celles appartenant à la classe des MRC **à proximité d'une zone métropolitaine**. De celles-ci, la MRC de La Nouvelle-Beauce se particularise par son taux élevé (87,1 %) qui la range en deuxième position de toutes les MRC du Québec. Les autres se trouvent en Chaudière-Appalaches, en Montérégie ou dans la Capitale-Nationale. D'ailleurs, le taux moyen de cette classe de MRC est de 83,9 %, un taux plus élevé que celui de l'ensemble du Québec.

De faibles taux de travailleurs dans les MRC éloignées ou très éloignées des zones métropolitaines et urbaines

Dans la majorité des MRC en **zones non métropolitaines**, soit 66 sur 81, le taux de travailleurs est inférieur au taux québécois. Les MRC les plus septentrionales des régions de l'Outaouais, des Laurentides et de la Mauricie, qui appartiennent à la classe des **MRC éloignées d'une zone urbaine ou métropolitaine**, se démarquent par leurs faibles taux de travailleurs. Les MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (68,0 %), de Pontiac (68,2 %) et d'Antoine-Labelle (70,2 %) sont représentatives de cette tendance. La [carte 8.3.1](#) rend compte des différences entre ces MRC et celles situées plus au sud.

Figure 8.3.3

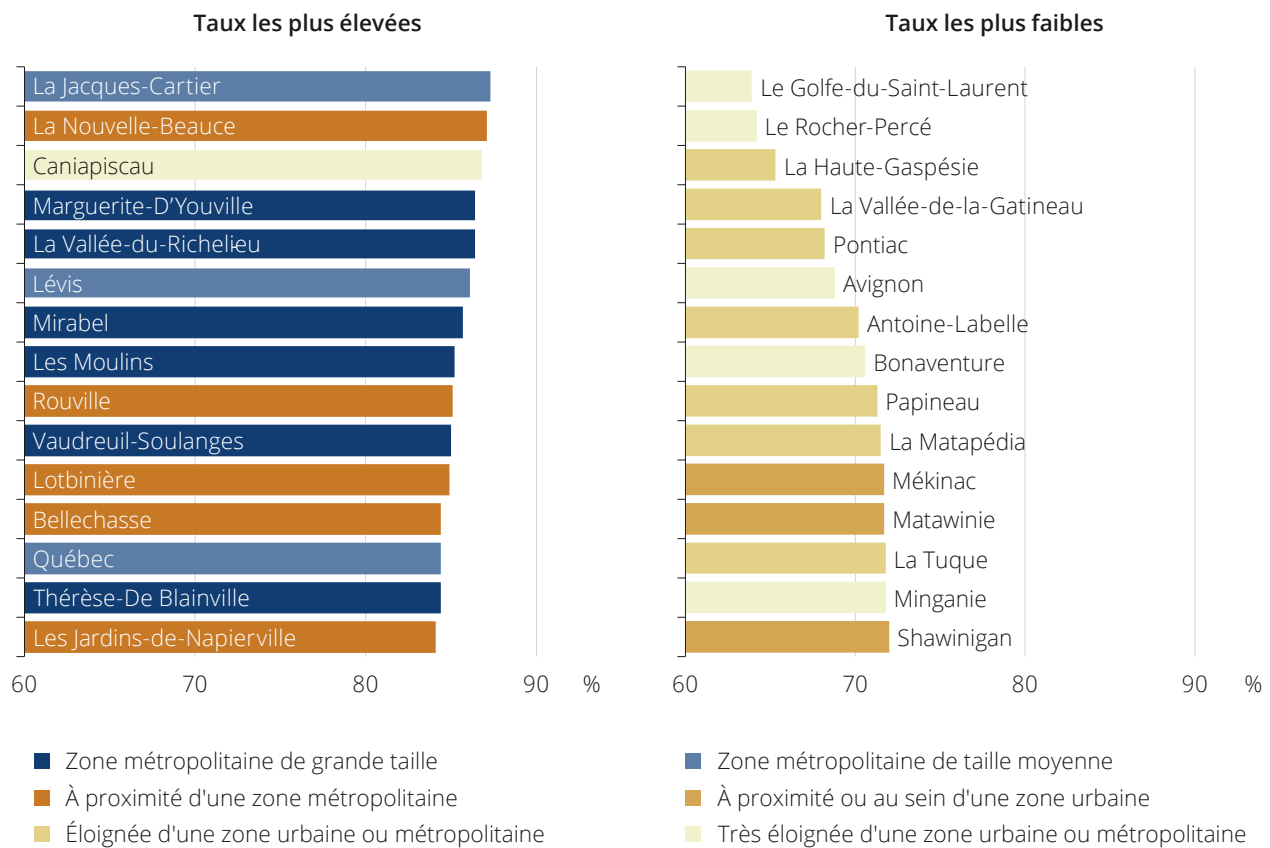
Écarts entre la MRC affichant le plus bas et le plus haut taux de travailleurs de 25 à 64 ans dans chacune des régions administratives et l'ensemble du Québec, 2023



Source : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données fiscales des particuliers de Revenu Québec.

Figure 8.3.4

MRC du Québec affichant les taux de travailleurs les plus élevés et les plus faibles, 2023



Source : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données fiscales des particuliers de Revenu Québec.

En ce qui concerne les 29 MRC situées **à proximité ou au sein d'une zone urbaine**, la quasi-totalité a un taux de travailleurs inférieur ou égal à celui du Québec. Une seule MRC de cette classe, Coaticook, en Estrie, fait exception avec un taux de 82,7 %. Dans 12 autres MRC, notamment en Mauricie et dans Lanaudière, le taux ne dépasse pas 78 %.

La tendance dominante qui se dégage des MRC **éloignées ou très éloignées d'une zone urbaine ou métropolitaine** est d'afficher des taux de travailleurs généralement faibles (figure 8.3.4). C'est ce qu'on observe notamment

en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, où aucune MRC n'a un taux de plus de 75 %. Au rang des territoires **très éloignés d'une zone urbaine ou métropolitaine**, la MRC de Caniapiscou, dont la principale municipalité est Fermont, est une exception remarquable en étant la seule à présenter un taux de travailleurs (86,8 %) parmi les plus élevés du Québec. Outre Caniapiscou, les MRC de Jamésie et de Rouyn-Noranda sont les seules faisant partie des territoires très éloignés à afficher un taux de travailleurs plus élevé que le taux québécois. Autrement, la majorité des MRC de la Côte-Nord affichent des taux de moins de 76 %.



goodluz / Adobe Stock

Dans certaines MRC **éloignées** ou **très éloignées d'une zone urbaine ou métropolitaine**, le taux de travailleurs des femmes est plus élevé que celui des hommes, alors qu'à l'échelle du Québec, le taux est habituellement plus élevé chez ces derniers. Cette prédominance des femmes sur le marché du travail est notamment observable dans des MRC de l'est et du nord du Québec : Le Golfe-du-Saint-Laurent, Eeyou Istchee, Le Rocher-Percé et Bonaventure. Dans ces territoires, le taux des femmes observé en 2023 dépasse celui des hommes de plus de 4 points de pourcentage. Les secteurs économiques des services, notamment ceux des soins de santé et de l'assistance sociale qui engagent une importante main-d'œuvre féminine, y occupent une place importante dans l'économie.

Presque toutes les MRC ont dépassé leur taux pré-pandémique

Entre 2018 et 2023, la croissance du taux de travailleurs a été plus rapide dans les MRC des **zones non métropolitaines** (+ 4,0 points) que dans les zones métropolitaines (+ 2,9 points). Toutefois, toutes les MRC ont dépassé le niveau qu'elles affichaient en 2018, soit un an avant la pandémie, à l'exception d'une seule : le territoire nord-québécois de l'Administration régionale Kativik ([tableau 8.3.1](#)). Dans cette MRC, **très éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine**, ce retard s'explique par la progression du taux de travailleurs, qui a été l'une des plus lentes du Québec au lendemain de la pandémie.

La croissance rapide observée entre 2018 et 2023 dans les autres MRC **très éloignées des zones métropolitaines** résulte en grande partie de facteurs démographiques, puisque cette classe est la seule qui affiche une baisse du nombre de déclarants au cours de cette période. Cette tendance est particulièrement prononcée sur la Côte-Nord où la totalité des MRC ont vu leur nombre de 25-64 ans diminuer durant ces cinq années.

Note méthodologique

Les variations d'une année à l'autre du taux de travailleurs ne subissent pas toujours la seule influence des changements touchant les conditions du marché du travail. Elles peuvent être aussi affectées par les changements administratifs ou législatifs qui sont parfois apportés à certains programmes de prestations sociales, soit ceux pris en compte pour établir la situation d'emploi des personnes déclarantes. Les statistiques sur le marché du travail des 25-64 ans sont établies en fonction de certains renseignements tirés des déclarations de revenus de Revenu Québec, notamment les montants déclarés au titre de l'assurance-emploi, de l'aide financière de dernier recours et du RQAP¹. Les changements administratifs ou législatifs apportés à ces programmes sociaux peuvent avoir une incidence sur la comparabilité chronologique de ces statistiques.

1. Voir la définition sur le nombre de travailleurs dans la section [Concepts et définitions](#) pour connaître les renseignements contenus dans la déclaration de revenus des particuliers, qui sont utilisés pour déterminer la situation d'emploi des personnes déclarantes.

Informations statistiques complémentaires

Des données détaillées par MRC sur le nombre et le taux de travailleurs ainsi que sur le revenu d'emploi sont disponibles sur le [site Web](#) de l'Institut de la statistique du Québec.

Références

- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2023). « Statistiques par MRC. Démographie », *Panorama des régions du Québec. Édition 2023*, [En ligne], Québec, L'Institut, p. 173-186. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/panorama-des-regions-du-quebec-edition-2024.pdf].
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2024). « Statistiques par MRC. Démographie », *Panorama des régions du Québec. Édition 2024*, [En ligne], Québec, L'Institut, p. 168-181. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/panorama-des-regions-du-quebec-edition-2024.pdf].
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2025). *Estimations de la population des MRC (classées par régions administratives) selon l'âge et le genre, âge médian et âge moyen, Québec, 1^{er} juillet 1996 à 2024*, [En ligne], Québec, L'Institut. [statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-municipalites-regionales-de-comte-mrc].
- LADOUCEUR, Stéphane, et Marie-Hélène PROVENÇAL (2025). *Évolution du marché du travail dans les MRC. Bilan de l'année 2023*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 25 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/evolution-marche-travail-mrc-2023.pdf].
- OCDE (2015). *The Metropolitan Century: Understanding Urbanisation and its Consequences*, [En ligne], Éditions OCDE, Paris, 130 p. [www.oecd.org/en/publications/the-metropolitan-century_9789264228733-en.html].

Tableau 8.3.1
Taux de travailleurs de 25 à 64 ans selon la classe de la typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine, 2018 à 2023

Type de MRC ¹	Code typo.	Taux de travailleurs						Écart	
		2018	2019	2020 ^r	2021 ^r	2022 ^r	2023 ^p	2023-2022	2023-2018
		%						points de %	
MRC en zone métropolitaine		79,9	81,1	75,8	78,1	82,2	82,8	0,6	2,9
MRC en zone métropolitaine de grande taille	1	79,6	80,8	75,3	77,7	82,0	82,5	0,6	2,9
MRC en zone métropolitaine de taille moyenne	2	80,9	81,9	77,8	79,8	83,3	83,9	0,7	3,0
MRC en zone non métropolitaine		74,5	75,5	71,4	73,9	77,7	78,5	0,8	4,0
MRC à proximité d'une zone métropolitaine	3	81,0	81,7	77,5	80,1	83,2	83,9	0,7	3,0
MRC à proximité ou au sein d'une zone urbaine	4	74,4	75,4	71,3	74,0	77,8	78,7	0,8	4,3
MRC éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine	5	72,0	73,2	68,8	71,2	75,3	76,2	0,9	4,2
MRC très éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine	6	73,8	74,6	70,9	73,1	76,4	77,3	0,9	3,5
Ensemble du Québec		78,1	79,3	74,3	76,7	80,8	81,4	0,6	3,3

1. Voir l'encadré [Une nouvelle typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine](#) en introduction de la présente section pour une description détaillée des classes.

Source : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données fiscales des particuliers de Revenu Québec.

Tableau 8.3.2

Taux de travailleurs de 25 à 64 ans selon le sexe, MRC¹ classées par régions administratives et ensemble du Québec, 2018 à 2023

Code	MRC par régions administratives	Code typo. ²	2018	2019	2020 ^r	2021 ^r	2022 ^r	2023 ^p	Écart	
									2023-2022	2023-2018
									%	
									points de %	
01	Bas-Saint-Laurent		73,0	74,0	70,7	72,8	76,6	77,7	1,1	4,7
07	La Matapédia	5	67,3	68,2	64,7	67,1	70,2	71,5	1,3	4,2
	Hommes		68,2	68,9	65,2	67,6	70,4	72,1	1,7	3,9
	Femmes		66,3	67,5	64,1	66,5	70,0	70,9	0,9	4,6
08	La Matanie	5	68,1	69,4	66,2	68,1	71,7	73,1	1,4	5,0
	Hommes		69,3	70,6	67,2	69,4	72,4	74,3	1,9	5,0
	Femmes		66,9	68,1	65,3	66,8	70,9	71,9	1,0	5,0
09	La Mitis	4	69,4	70,5	67,0	68,7	73,1	74,8	1,7	5,4
	Hommes		70,5	71,7	67,8	69,5	73,9	75,3	1,4	4,8
	Femmes		68,1	69,3	66,2	67,9	72,2	74,3	2,1	6,2
10	Rimouski-Neigette	4	75,2	76,1	73,0	75,2	79,1	80,0	0,9	4,8
	Hommes		76,3	77,3	73,5	76,0	79,6	80,4	0,8	4,1
	Femmes		74,2	75,0	72,5	74,4	78,5	79,6	1,1	5,4
11	Les Basques	4	69,1	70,5	66,5	69,1	72,6	73,5	0,9	4,4
	Hommes		71,4	72,3	67,8	71,2	73,9	75,7	1,8	4,3
	Femmes		66,7	68,6	65,2	66,9	71,3	71,2	- 0,1	4,5
12	Rivière-du-Loup	5	78,0	79,3	75,6	77,6	81,4	82,5	1,1	4,5
	Hommes		79,8	81,1	77,5	79,8	82,6	83,6	1,0	3,8
	Femmes		76,1	77,5	73,5	75,5	80,1	81,4	1,3	5,3
13	Témiscouata	5	69,5	70,4	67,3	69,1	72,9	73,7	0,8	4,2
	Hommes		70,8	71,6	68,6	70,6	73,5	74,9	1,4	4,1
	Femmes		68,2	69,2	65,9	67,7	72,2	72,5	0,3	4,3
14	Kamouraska	5	75,9	76,8	73,3	75,4	79,6	80,6	1,0	4,7
	Hommes		78,0	78,7	75,3	77,3	80,9	81,9	1,0	3,9
	Femmes		73,6	74,9	71,3	73,5	78,2	79,3	1,1	5,7

Suite à la page 152

Tableau 8.3.2 (suite)

Taux de travailleurs de 25 à 64 ans selon le sexe, MRC¹ classées par régions administratives et ensemble du Québec, 2018 à 2023

Code	MRC par régions administratives	Code typo. ²	2018	2019	2020 ^r	2021 ^r	2022 ^r	2023 ^p	Écart	
									2023-2022	2023-2018
									%	
									points de %	
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean		73,2	74,5	70,8	73,6	77,5	78,9	1,4	5,7
91	Le Domaine-du-Roy	5	71,8	72,8	69,1	71,8	75,7	77,2	1,5	5,4
	Hommes		73,2	74,3	70,8	74,0	77,5	79,0	1,5	5,8
	Femmes		70,3	71,2	67,2	69,4	73,9	75,4	1,5	5,1
92	Maria-Chapdelaine	5	71,5	72,8	69,1	71,4	75,7	77,3	1,6	5,8
	Hommes		73,6	74,7	71,5	74,1	77,5	79,0	1,5	5,4
	Femmes		69,3	70,8	66,6	68,5	73,8	75,4	1,6	6,1
93	Lac-Saint-Jean-Est	4	72,7	73,7	69,8	72,6	76,8	77,9	1,1	5,2
	Hommes		74,8	75,8	71,8	74,9	78,6	79,3	0,7	4,5
	Femmes		70,4	71,5	67,7	70,2	75,0	76,5	1,5	6,1
941	Saguenay	4	73,9	75,3	71,8	74,6	78,4	79,9	1,5	6,0
	Hommes		76,1	77,7	74,2	77,1	80,3	81,5	1,2	5,4
	Femmes		71,7	72,8	69,2	72,0	76,5	78,2	1,7	6,5
942	Le Fjord-du-Saguenay	4	72,9	74,6	70,7	73,6	77,3	78,8	1,5	5,9
	Hommes		75,4	77,3	73,6	76,7	79,8	80,6	0,8	5,2
	Femmes		70,1	71,7	67,6	70,4	74,6	76,7	2,1	6,6
03	Capitale-Nationale		80,7	81,8	77,5	79,7	83,4	84,2	0,8	3,5
15	Charlevoix-Est	5	71,2	72,1	66,5	69,4	75,3	77,1	1,8	5,9
	Hommes		72,8	73,5	68,5	72,0	77,4	79,0	1,6	6,2
	Femmes		69,7	70,6	64,5	66,9	73,3	75,1	1,8	5,4
16	Charlevoix	5	74,3	75,8	71,3	74,4	78,9	80,4	1,5	6,1
	Hommes		75,6	76,8	72,6	76,0	79,6	81,4	1,8	5,8
	Femmes		73,1	74,7	70,0	72,7	78,2	79,3	1,1	6,2
20	L'Île-d'Orléans	2	81,5	82,2	78,4	80,8	83,6	83,0	- 0,6	1,5
	Hommes		84,4	85,0	81,2	83,4	85,3	85,0	- 0,3	0,6
	Femmes		78,6	79,3	75,7	78,2	81,7	80,9	- 0,8	2,3
21	La Côte-de-Beaupré	2	80,2	81,2	76,8	79,5	83,0	83,8	0,8	3,6
	Hommes		81,0	82,0	76,8	79,7	83,1	83,5	0,4	2,5
	Femmes		79,4	80,4	76,8	79,3	83,0	84,0	1,0	4,6
22	La Jacques-Cartier	2	85,5	86,3	82,5	84,7	87,1	87,3	0,2	1,8
	Hommes		85,9	86,5	82,4	84,8	86,9	87,1	0,2	1,2
	Femmes		85,1	86,1	82,6	84,5	87,3	87,6	0,3	2,5
23	Québec	2	81,0	82,1	77,8	79,9	83,7	84,4	0,7	3,4
	Hommes		82,3	83,4	78,8	80,9	84,7	85,5	0,8	3,2
	Femmes		79,7	80,7	76,8	78,9	82,7	83,3	0,6	3,6
34	Portneuf	3	77,9	79,0	75,0	77,3	80,6	81,6	1,0	3,7
	Hommes		80,0	80,9	76,8	78,9	81,5	82,4	0,9	2,4
	Femmes		75,7	77,0	73,1	75,6	79,6	80,8	1,2	5,1

Suite à la page 153

Tableau 8.3.2 (suite)

Taux de travailleurs de 25 à 64 ans selon le sexe, MRC¹ classées par régions administratives et ensemble du Québec, 2018 à 2023

Code	MRC par régions administratives	Code typo. ²	2018	2019	2020 ^r	2021 ^r	2022 ^r	2023 ^p	Écart	
									2023-2022	2023-2018
04	Mauricie		71,5	72,5	68,4	70,8	75,1	76,3	1,2	4,8
35	Mékinac	4	67,7	68,5	64,8	67,2	71,0	71,7	0,7	4,0
	Hommes		69,6	70,2	66,1	67,7	71,2	71,9	0,7	2,3
	Femmes		65,6	66,8	63,5	66,6	70,9	71,5	0,6	5,9
36	Shawinigan	4	65,9	66,9	63,2	65,5	70,3	72,0	1,7	6,1
	Hommes		66,5	67,7	63,8	66,3	71,2	72,8	1,6	6,3
	Femmes		65,4	66,2	62,6	64,7	69,4	71,1	1,7	5,7
371	Trois-Rivières	4	73,8	74,7	70,5	73,0	77,3	78,4	1,1	4,6
	Hommes		75,0	76,2	71,9	74,2	78,5	79,7	1,2	4,7
	Femmes		72,6	73,3	69,0	71,7	76,1	77,0	0,9	4,4
372	Les Chenaux	4	74,1	75,0	71,2	74,2	78,0	78,6	0,6	4,5
	Hommes		75,3	76,3	72,4	75,6	78,5	79,1	0,6	3,8
	Femmes		73,0	73,6	69,9	72,8	77,4	78,0	0,6	5,0
51	Maskinongé	4	71,8	72,9	68,1	70,9	74,9	76,0	1,1	4,2
	Hommes		73,4	74,6	69,7	72,4	75,6	76,8	1,2	3,4
	Femmes		70,1	71,2	66,4	69,3	74,1	75,3	1,2	5,2
90	La Tuque	5	68,1	69,2	65,2	67,0	70,9	71,8	0,9	3,7
	Hommes		68,1	69,3	65,6	67,8	71,7	72,6	0,9	4,5
	Femmes		68,1	69,1	64,9	66,1	70,1	71,1	1,0	3,0
05	Estrie		76,5	77,4	73,1	75,8	79,4	79,7	0,3	3,2
30	Le Granit	5	75,6	76,4	71,9	74,2	76,9	77,1	0,2	1,5
	Hommes		77,3	78,0	73,5	76,3	78,2	78,1	- 0,1	0,8
	Femmes		73,7	74,7	70,2	71,9	75,4	76,0	0,6	2,3
40	Les Sources	4	70,5	72,1	68,3	70,7	74,8	75,5	0,7	5,0
	Hommes		73,5	75,2	71,4	74,0	77,2	77,6	0,4	4,1
	Femmes		67,3	68,9	65,1	67,4	72,4	73,2	0,8	5,9
41	Le Haut-Saint-François	4	74,9	75,9	72,5	74,2	77,7	78,5	0,8	3,6
	Hommes		76,0	77,0	73,5	75,2	78,0	78,6	0,6	2,6
	Femmes		73,7	74,7	71,4	73,2	77,4	78,5	1,1	4,8
42	Le Val-Saint-François	4	77,8	78,4	74,6	77,2	80,4	80,4	0,0	2,6
	Hommes		79,3	80,0	75,9	78,3	81,1	81,5	0,4	2,2
	Femmes		76,2	76,7	73,3	75,9	79,6	79,3	- 0,3	3,1
43	Sherbrooke	4	77,1	78,2	74,2	77,1	80,7	81,4	0,7	4,3
	Hommes		78,4	79,6	75,3	78,2	81,7	82,4	0,7	4,0
	Femmes		75,9	76,8	73,2	76,0	79,7	80,3	0,6	4,4
44	Coaticook	4	80,8	81,0	76,7	79,3	82,3	82,7	0,4	1,9
	Hommes		82,4	82,9	78,9	81,2	83,8	84,1	0,3	1,7
	Femmes		79,1	79,1	74,3	77,3	80,8	81,2	0,4	2,1
45	Memphrémagog	4	74,2	74,9	70,4	73,2	76,9	75,6	- 1,3	1,4
	Hommes		76,1	77,1	72,5	75,2	78,5	77,2	- 1,3	1,1
	Femmes		72,4	72,9	68,3	71,4	75,3	73,9	- 1,4	1,5

Suite à la page 154

Tableau 8.3.2 (suite)

Taux de travailleurs de 25 à 64 ans selon le sexe, MRC¹ classées par régions administratives et ensemble du Québec, 2018 à 2023

Code	MRC par régions administratives	Code typo. ²	2018	2019	2020 ^r	2021 ^r	2022 ^r	2023 ^p	Écart	
									2023-2022	2023-2018
46	Brome-Missisquoi	4	77,0	77,9	73,1	75,9	79,3	79,8	0,5	2,8
	Hommes		79,0	79,9	75,0	77,9	80,9	81,6	0,7	2,6
	Femmes		75,0	75,9	71,3	73,9	77,8	78,0	0,2	3,0
47	La Haute-Yamaska	4	76,8	77,6	72,6	75,2	79,1	79,7	0,6	2,9
	Hommes		78,6	79,1	74,4	77,0	80,5	81,2	0,7	2,6
	Femmes		74,9	76,0	70,8	73,3	77,7	78,1	0,4	3,2
06	Montréal		78,2	79,8	73,5	76,0	80,6	81,2	0,6	3,0
66	Montréal	1	78,2	79,8	73,5	76,0	80,6	81,2	0,6	3,0
	Hommes		80,8	82,3	75,5	77,6	82,4	83,1	0,7	2,3
	Femmes		75,6	77,2	71,5	74,3	78,8	79,2	0,4	3,6
07	Outaouais		77,3	78,3	74,1	75,8	79,2	79,9	0,7	2,6
80	Papineau	5	68,3	69,5	64,8	66,7	70,9	71,3	0,4	3,0
	Hommes		69,5	71,3	65,8	68,1	71,7	71,7	0,0	2,2
	Femmes		67,1	67,7	63,8	65,2	70,1	71,0	0,9	3,9
81	Gatineau	2	79,0	79,8	75,6	77,2	80,7	81,3	0,6	2,3
	Hommes		80,5	81,4	76,9	78,5	82,1	82,8	0,7	2,3
	Femmes		77,5	78,3	74,4	75,9	79,3	79,9	0,6	2,4
82	Les Collines-de-l'Outaouais	2	80,4	81,4	77,6	79,7	82,6	83,1	0,5	2,7
	Hommes		80,8	81,8	77,7	79,8	82,7	83,0	0,3	2,2
	Femmes		79,9	80,9	77,5	79,6	82,5	83,2	0,7	3,3
83	La Vallée-de-la-Gatineau	5	63,3	65,2	61,3	62,8	67,1	68,0	0,9	4,7
	Hommes		64,1	66,4	62,2	63,8	67,9	69,0	1,1	4,9
	Femmes		62,6	64,0	60,4	61,7	66,3	66,9	0,6	4,3
84	Pontiac	5	65,7	66,7	62,6	65,0	68,1	68,2	0,1	2,5
	Hommes		67,1	68,1	63,9	66,2	68,4	68,5	0,1	1,4
	Femmes		64,2	65,3	61,4	63,9	67,8	67,9	0,1	3,7
08	Abitibi-Témiscamingue		77,3	77,7	74,0	76,4	79,3	80,2	0,9	2,9
85	Témiscamingue	6	74,1	74,4	70,7	73,1	75,5	75,6	0,1	1,5
	Hommes		76,1	76,3	72,3	75,6	77,1	76,8	-0,3	0,7
	Femmes		72,0	72,5	69,0	70,4	73,8	74,3	0,5	2,3
86	Rouyn-Noranda	6	78,5	79,2	75,6	77,8	80,9	82,1	1,2	3,6
	Hommes		80,9	81,0	77,5	79,9	82,8	83,8	1,0	2,9
	Femmes		76,0	77,2	73,7	75,6	79,0	80,3	1,3	4,3
87	Abitibi-Ouest	6	73,6	74,0	70,6	73,2	75,9	76,2	0,3	2,6
	Hommes		77,7	77,9	74,2	77,5	79,4	79,6	0,2	1,9
	Femmes		69,3	69,8	66,7	68,7	72,2	72,4	0,2	3,1
88	Abitibi	6	78,4	78,7	75,2	77,5	80,3	81,3	1,0	2,9
	Hommes		80,8	80,8	77,1	79,7	81,6	82,8	1,2	2,0
	Femmes		75,9	76,5	73,2	75,1	78,9	79,7	0,8	3,8

Suite à la page 155

Tableau 8.3.2 (suite)

Taux de travailleurs de 25 à 64 ans selon le sexe, MRC¹ classées par régions administratives et ensemble du Québec, 2018 à 2023

Code	MRC par régions administratives	Code typo. ²	2018	2019	2020 ^r	2021 ^r	2022 ^r	2023 ^p	Écart			
											2023-2022	2023-2018
											%	
89	La Vallée-de-l'Or	6	78,1	78,6	74,4	77,0	80,1	81,2	1,1	3,1		
	Hommes		81,3	81,4	77,0	79,9	82,4	83,1	0,7	1,8		
	Femmes		74,7	75,7	71,7	74,0	77,6	79,1	1,5	4,4		
09	Côte-Nord		73,1	74,1	70,6	72,4	76,1	76,8	0,7	3,7		
95	La Haute-Côte-Nord	5	67,2	68,8	65,5	67,3	71,3	73,0	1,7	5,8		
	Hommes		68,6	70,3	66,7	68,4	72,1	72,9	0,8	4,3		
	Femmes		65,8	67,1	64,2	66,2	70,5	73,0	2,5	7,2		
96	Manicouagan	6	71,8	72,7	69,3	71,1	74,8	75,6	0,8	3,8		
	Hommes		72,1	73,3	69,9	71,7	75,2	75,9	0,7	3,8		
	Femmes		71,4	72,1	68,7	70,6	74,4	75,3	0,9	3,9		
971	Sept-Rivières	6	77,4	78,2	74,5	75,9	80,0	80,8	0,8	3,4		
	Hommes		79,8	80,4	76,8	78,4	82,0	82,8	0,8	3,0		
	Femmes		74,9	75,8	72,1	73,3	77,9	78,6	0,7	3,7		
972	Caniapiscau	6	86,6	86,6	82,8	84,0	87,3	86,8	- 0,5	0,2		
	Hommes		90,0	90,2	87,9	88,3	91,0	90,2	- 0,8	0,2		
	Femmes		82,5	82,4	76,8	79,2	83,2	83,1	- 0,1	0,6		
981	Minganie	6	67,2	69,0	66,7	69,0	71,7	71,8	0,1	4,6		
	Hommes		66,7	68,9	66,0	69,8	72,1	72,0	- 0,1	5,3		
	Femmes		67,7	69,2	67,5	68,2	71,3	71,6	0,3	3,9		
982	Le Golfe-du-Saint-Laurent	6	62,1	63,1	57,6	60,8	63,8	63,9	0,1	1,8		
	Hommes		59,1	61,2	54,0	57,7	61,2	61,0	- 0,2	1,9		
	Femmes		64,9	64,9	61,1	63,8	66,3	66,7	0,4	1,8		
10	Nord-du-Québec		80,6	81,2	75,0	76,8	80,4	80,6	0,2	0,0		
991	Jamésie	6	80,8	82,1	78,2	80,3	82,5	83,2	0,7	2,4		
	Hommes		83,6	84,5	80,4	83,3	85,0	84,7	- 0,3	1,1		
	Femmes		77,7	79,4	75,7	77,0	79,7	81,5	1,8	3,8		
992	Administration régionale Kativik	6	84,0	83,7	75,4	77,3	82,1	81,3	- 0,8	- 2,7		
	Hommes		82,9	83,2	75,3	76,9	81,0	80,2	- 0,8	- 2,7		
	Femmes		85,2	84,1	75,6	77,7	83,1	82,4	- 0,7	- 2,8		
993	Eeyou Istchee (toponyme non officiel)	6	77,5	78,2	71,5	73,1	77,3	77,9	0,6	0,4		
	Hommes		74,9 ^a	74,7 ^a	67,6 ^a	69,1 ^a	73,6 ^a	75,2 ^a	1,6	0,3		
	Femmes		79,8	81,2	74,9	76,5	80,5	80,2	- 0,3	0,4		

Suite à la page 156

Tableau 8.3.2 (suite)

Taux de travailleurs de 25 à 64 ans selon le sexe, MRC¹ classées par régions administratives et ensemble du Québec, 2018 à 2023

Code	MRC par régions administratives	Code typo. ²	2018	2019	2020 ^r	2021 ^r	2022 ^r	2023 ^p	Écart	
									2023-2022	2023-2018
									%	
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine		63,2	64,5	62,1	64,5	67,8	69,6	1,8	6,4
01	Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	6	66,2	67,3	65,1	67,8	70,3	72,0	1,7	5,8
	Hommes		65,1	66,5	64,4	66,3	67,8	69,9	2,1	4,8
	Femmes		67,2	68,2	65,7	69,2	72,6	73,9	1,3	6,7
02	Le Rocher-Percé	6	57,5	59,1	56,3	58,4	62,2	64,2	2,0	6,7
	Hommes		55,6	57,3	54,3	56,4	59,6	62,0	2,4	6,4
	Femmes		59,5	60,9	58,5	60,4	65,0	66,5	1,5	7,0
03	La Côte-de-Gaspé	6	68,3	69,8	67,4	70,0	73,4	74,9	1,5	6,6
	Hommes		67,4	68,8	66,4	69,7	73,1	75,2	2,1	7,8
	Femmes		69,3	70,8	68,5	70,3	73,8	74,7	0,9	5,4
04	La Haute-Gaspésie	6	57,0	58,5	56,7	59,5	63,1	65,3	2,2	8,3
	Hommes		55,6	56,7	55,7	59,0	62,7	64,6	1,9	9,0
	Femmes		58,3	60,4	57,9	60,0	63,6	65,9	2,3	7,6
05	Bonaventure	6	65,4	66,5	63,6	66,3	69,3	70,6	1,3	5,2
	Hommes		63,6	64,8	61,6	64,8	67,1	68,5	1,4	4,9
	Femmes		67,3	68,2	65,5	67,8	71,5	72,7	1,2	5,4
06	Avignon	6	63,1	64,1	61,8	63,4	67,0	68,8	1,8	5,7
	Hommes		61,6	62,4	60,4	62,5	65,9	68,0	2,1	6,4
	Femmes		64,5	65,7	63,1	64,3	68,0	69,6	1,6	5,1

Suite à la page 157

Tableau 8.3.2 (suite)

Taux de travailleurs de 25 à 64 ans selon le sexe, MRC¹ classées par régions administratives et ensemble du Québec, 2018 à 2023

Code	MRC par régions administratives	Code typo. ²	2018	2019	2020 ^r	2021 ^r	2022 ^r	2023 ^p	Écart	
									2023-2022	2023-2018
12	Chaudière-Appalaches		80,8	81,6	77,6	80,1	83,2	83,6	0,4	2,8
17	L'Islet	5	76,3	77,3	73,5	76,3	79,1	79,2	0,1	2,9
	Hommes		79,6	80,5	76,3	79,0	81,0	80,9	-0,1	1,3
	Femmes		72,6	73,8	70,6	73,4	77,0	77,4	0,4	4,8
18	Montmagny	5	76,4	77,4	72,7	75,6	79,0	79,0	0,0	2,6
	Hommes		77,9	79,1	74,1	77,3	80,4	80,3	-0,1	2,4
	Femmes		74,8	75,6	71,3	73,9	77,6	77,6	0,0	2,8
19	Bellechasse	3	82,3	82,8	78,9	81,2	84,0	84,4	0,4	2,1
	Hommes		84,4	84,9	80,7	83,3	85,7	86,0	0,3	1,6
	Femmes		79,8	80,5	76,9	78,9	82,2	82,7	0,5	2,9
251	Lévis	2	83,3	84,2	80,4	82,7	85,5	86,1	0,6	2,8
	Hommes		85,0	85,7	81,7	84,2	86,8	87,5	0,7	2,5
	Femmes		81,6	82,6	79,2	81,2	84,2	84,7	0,5	3,1
26	La Nouvelle-Beauce	3	84,6	85,4	81,4	84,1	86,7	87,1	0,4	2,5
	Hommes		86,3	86,9	82,9	85,9	88,1	88,3	0,2	2,0
	Femmes		82,8	83,7	79,8	82,1	85,1	85,8	0,7	3,0
27	Beauce-Centre	5	80,6	81,5	77,8	80,6	83,9	84,0	0,1	3,4
	Hommes		82,9	83,7	80,2	82,9	85,9	85,7	-0,2	2,8
	Femmes		78,1	79,0	75,2	78,1	81,6	82,1	0,5	4,0
28	Les Etchemins	5	73,4	74,2	70,5	73,4	76,5	76,7	0,2	3,3
	Hommes		76,9	77,4	73,7	76,7	79,3	79,2	-0,1	2,3
	Femmes		69,4	70,6	67,1	69,8	73,5	73,8	0,3	4,4
29	Beauce-Sartigan	5	79,5	80,1	75,6	77,8	81,5	82,1	0,6	2,6
	Hommes		81,6	82,3	77,8	80,7	83,4	84,1	0,7	2,5
	Femmes		77,2	77,7	73,3	74,6	79,4	79,9	0,5	2,7
31	Les Appalaches	5	73,9	75,0	70,7	73,6	77,4	77,9	0,5	4,0
	Hommes		76,3	77,4	72,9	76,4	79,3	79,7	0,4	3,4
	Femmes		71,3	72,4	68,2	70,6	75,3	76,0	0,7	4,7
33	Lotbinière	3	82,5	83,4	78,9	81,7	84,7	84,9	0,2	2,4
	Hommes		83,6	84,5	80,0	83,3	86,1	86,3	0,2	2,7
	Femmes		81,3	82,2	77,8	80,0	83,1	83,3	0,2	2,0
13	Laval		81,2	82,2	75,9	78,0	83,0	83,4	0,4	2,2
65	Laval	1	81,2	82,2	75,9	78,0	83,0	83,4	0,4	2,2
	Hommes		83,9	85,0	78,1	80,1	85,1	85,7	0,6	1,8
	Femmes		78,5	79,6	73,7	75,9	80,9	81,2	0,3	2,7

Suite à la page 158

Tableau 8.3.2 (suite)

Taux de travailleurs de 25 à 64 ans selon le sexe, MRC¹ classées par régions administratives et ensemble du Québec, 2018 à 2023

Code	MRC par régions administratives	Code typo. ²	2018	2019	2020 ^r	2021 ^r	2022 ^r	2023 ^p	Écart	
									2023-2022	2023-2018
									%	
14	Lanaudière		77,6	78,6	73,7	76,5	80,5	81,2	0,7	3,6
52	D'Au-tray	4	72,9	74,1	69,2	72,3	76,7	77,0	0,3	4,1
	Hommes		75,5	76,5	71,7	74,7	78,4	78,9	0,5	3,4
	Femmes		70,1	71,7	66,5	69,8	74,9	75,0	0,1	4,9
60	L'Assomption	1	80,2	81,0	76,3	79,1	83,0	83,7	0,7	3,5
	Hommes		82,3	83,2	78,2	81,1	84,5	85,1	0,6	2,8
	Femmes		78,2	78,9	74,5	77,2	81,6	82,2	0,6	4,0
61	Joliette	4	72,8	74,2	70,0	72,7	76,8	77,8	1,0	5,0
	Hommes		74,5	75,8	71,4	74,1	78,0	79,1	1,1	4,6
	Femmes		71,0	72,7	68,6	71,4	75,7	76,6	0,9	5,6
62	Matawinie	4	66,5	67,4	62,9	65,5	70,5	71,7	1,2	5,2
	Hommes		67,7	68,7	63,9	66,5	71,4	72,6	1,2	4,9
	Femmes		65,3	66,1	61,9	64,5	69,7	70,8	1,1	5,5
63	Montcalm	1	75,6	76,7	71,2	74,5	79,4	80,3	0,9	4,7
	Hommes		78,1	79,4	73,3	76,7	81,0	81,8	0,8	3,7
	Femmes		72,9	73,8	69,0	72,2	77,8	78,8	1,0	5,9
64	Les Moulins	1	82,8	83,6	78,5	78,7	84,7	85,2	0,5	2,4
	Hommes		84,7	85,4	80,1	82,6	85,7	86,1	0,4	1,4
	Femmes		81,0	81,9	77,0	79,8	83,7	84,3	0,6	3,3
15	Laurentides		77,9	79,0	73,7	76,2	80,5	81,2	0,7	3,3
72	Deux-Montagnes	1	81,0	81,9	76,6	79,2	83,2	84,0	0,8	3,0
	Hommes		82,9	83,9	78,8	81,3	84,7	85,5	0,8	2,6
	Femmes		79,2	79,9	74,5	77,2	81,8	82,6	0,8	3,4
73	Thérèse-De Blainville	1	81,8	82,6	77,6	80,1	83,9	84,4	0,5	2,6
	Hommes		83,7	84,7	79,6	81,9	85,3	85,9	0,6	2,2
	Femmes		79,9	80,6	75,8	78,3	82,5	82,8	0,3	2,9
74	Mirabel	1	84,5	85,1	79,4	81,7	85,3	85,7	0,4	1,2
	Hommes		86,1	86,7	81,3	83,9	86,5	86,9	0,4	0,8
	Femmes		83,0	83,4	77,5	79,7	84,0	84,4	0,4	1,4
75	La Rivière-du-Nord	1	76,8	78,1	72,9	75,6	80,0	80,8	0,8	4,0
	Hommes		78,5	79,8	74,3	77,1	81,1	82,1	1,0	3,6
	Femmes		75,1	76,4	71,4	74,0	78,8	79,5	0,7	4,4
76	Argenteuil	5	70,3	71,5	66,5	68,6	74,1	74,6	0,5	4,3
	Hommes		72,3	73,2	68,5	70,9	75,6	76,2	0,6	3,9
	Femmes		68,2	69,8	64,6	66,2	72,5	73,1	0,6	4,9
77	Les Pays-d'en-Haut	5	71,7	73,2	67,2	70,3	75,5	76,4	0,9	4,7
	Hommes		73,0	74,7	68,3	71,4	76,3	77,4	1,1	4,4
	Femmes		70,5	71,8	66,2	69,2	74,8	75,4	0,6	4,9
78	Les Laurentides	5	72,8	74,0	67,2	69,8	75,6	77,2	1,6	4,4
	Hommes		73,6	74,9	67,9	70,7	76,1	77,7	1,6	4,1
	Femmes		72,1	73,1	66,4	68,8	75,1	76,6	1,5	4,5
79	Antoine-Labelle	5	64,9	66,7	62,9	65,5	69,6	70,2	0,6	5,3
	Hommes		65,1	66,8	63,1	66,0	69,7	69,9	0,2	4,8
	Femmes		64,6	66,5	62,8	64,9	69,4	70,5	1,1	5,9

Suite à la page 159

Tableau 8.3.2 (suite)

Taux de travailleurs de 25 à 64 ans selon le sexe, MRC¹ classées par régions administratives et ensemble du Québec, 2018 à 2023

Code	MRC par régions administratives	Code typo. ²	2018	2019	2020 ^r	2021 ^r	2022 ^r	2023 ^p	Écart			
											2023-2022	2023-2018
											%	
16	Montréal		80,3	81,2	76,7	79,1	82,7	83,3	0,6	3,0		
48	Acton	4	76,9	77,8	73,1	75,4	79,0	80,0	1,0	3,1		
	Hommes		78,6	79,6	74,5	77,3	80,5	81,6	1,1	3,0		
	Femmes		75,0	75,9	71,5	73,3	77,4	78,3	0,9	3,3		
53	Pierre-De Saurel	4	71,2	72,3	68,7	71,3	75,7	76,6	0,9	5,4		
	Hommes		73,9	74,7	71,2	73,6	77,1	78,2	1,1	4,3		
	Femmes		68,5	69,8	66,2	69,0	74,1	74,9	0,8	6,4		
54	Les Maskoutains	3	79,4	80,1	76,0	78,7	81,8	82,8	1,0	3,4		
	Hommes		81,3	82,0	77,8	80,5	83,3	84,3	1,0	3,0		
	Femmes		77,4	78,1	74,2	76,8	80,2	81,2	1,0	3,8		
55	Rouville	3	82,3	83,1	78,4	81,1	84,5	85,1	0,6	2,8		
	Hommes		83,5	84,4	79,9	82,5	85,8	86,1	0,3	2,6		
	Femmes		81,1	81,8	76,9	79,6	83,0	84,1	1,1	3,0		
56	Le Haut-Richelieu	1	79,0	80,0	75,4	77,9	81,5	82,1	0,6	3,1		
	Hommes		80,9	81,8	77,0	79,5	82,7	83,1	0,4	2,2		
	Femmes		77,1	78,3	73,7	76,2	80,3	81,0	0,7	3,9		
57	La Vallée-du-Richelieu	1	84,2	84,8	80,7	83,2	86,1	86,4	0,3	2,2		
	Hommes		85,8	86,4	82,1	84,4	87,1	87,4	0,3	1,6		
	Femmes		82,6	83,4	79,3	81,9	85,1	85,5	0,4	2,9		
58	Longueuil	1	79,8	80,9	75,9	78,3	82,4	83,1	0,7	3,3		
	Hommes		82,1	83,3	78,1	80,3	84,3	85,0	0,7	2,9		
	Femmes		77,5	78,5	73,7	76,3	80,5	81,1	0,6	3,6		
59	Marguerite-D'Youville	1	84,1	84,5	80,4	83,2	85,8	86,4	0,6	2,3		
	Hommes		85,7	86,3	82,1	84,9	87,1	87,6	0,5	1,9		
	Femmes		82,4	82,8	78,8	81,5	84,7	85,2	0,5	2,8		
67	Roussillon	1	81,7	82,4	78,1	80,2	83,5	84,0	0,5	2,3		
	Hommes		83,5	84,3	79,9	81,9	84,9	85,4	0,5	1,9		
	Femmes		80,0	80,6	76,4	78,6	82,2	82,6	0,4	2,6		
68	Les Jardins-de-Napierville	3	81,4	81,8	77,6	79,6	83,7	84,1	0,4	2,7		
	Hommes		83,5	84,1	80,2	82,1	85,4	85,8	0,4	2,3		
	Femmes		79,1	79,3	74,8	77,1	81,9	82,3	0,4	3,2		
69	Le Haut-Saint-Laurent	5	69,2	70,5	66,7	68,2	72,5	72,7	0,2	3,5		
	Hommes		71,1	71,8	68,5	70,0	74,7	74,5	-0,2	3,4		
	Femmes		67,3	69,1	64,9	66,4	70,3	70,8	0,5	3,5		

Suite à la page 160

Tableau 8.3.2 (suite)

Taux de travailleurs de 25 à 64 ans selon le sexe, MRC¹ classées par régions administratives et ensemble du Québec, 2018 à 2023

Code	MRC par régions administratives	Code typo. ²	2018	2019	2020 ^r	2021 ^r	2022 ^r	2023 ^p	Écart			
											2023-2022 2023-2018	
									%			
									points de %			
70	Beauharnois-Salaberry	1	74,5	75,5	71,7	74,1	78,1	79,3	1,2	4,8		
	Hommes		76,3	77,3	73,2	75,8	79,3	80,5	1,2	4,2		
	Femmes		72,8	73,8	70,2	72,4	76,9	78,2	1,3	5,4		
71	Vaudreuil-Soulanges	1	82,9	83,8	78,8	81,0	84,9	85,0	0,1	2,1		
	Hommes		84,9	85,7	80,9	82,9	86,4	86,5	0,1	1,6		
	Femmes		80,9	81,8	76,8	79,2	83,3	83,6	0,3	2,7		
17	Centre-du-Québec		77,2	78,0	73,8	76,5	79,9	80,5	0,6	3,3		
32	L'Érable	4	78,9	79,4	74,8	78,2	81,2	81,2	0,0	2,3		
	Hommes		81,5	82,2	77,5	81,1	83,3	83,3	0,0	1,8		
	Femmes		76,0	76,4	71,7	75,1	78,8	78,7	- 0,1	2,7		
38	Bécancour	4	74,5	75,8	72,5	74,6	78,7	79,2	0,5	4,7		
	Hommes		76,2	76,8	73,7	75,9	79,8	80,4	0,6	4,2		
	Femmes		72,8	74,6	71,3	73,4	77,5	78,0	0,5	5,2		
39	Arthabaska	4	77,8	78,8	74,4	77,1	80,1	80,8	0,7	3,0		
	Hommes		79,6	80,6	76,2	79,0	81,3	82,0	0,7	2,4		
	Femmes		75,9	76,9	72,6	75,2	78,9	79,5	0,6	3,6		
49	Drummond	4	77,0	77,8	73,5	76,2	79,9	80,5	0,6	3,5		
	Hommes		79,3	80,1	75,9	78,3	81,5	82,2	0,7	2,9		
	Femmes		74,6	75,4	71,0	74,0	78,1	78,8	0,7	4,2		
50	Nicolet-Yamaska	4	76,7	77,5	73,2	75,7	79,3	79,8	0,5	3,1		
	Hommes		78,5	79,4	75,0	77,7	81,1	81,6	0,5	3,1		
	Femmes		74,7	75,5	71,3	73,7	77,3	77,8	0,5	3,1		
Ensemble du Québec			78,1	79,3	74,3	76,7	80,8	81,4	0,6	3,3		
	Hommes		80,1	81,2	76,0	78,3	82,2	82,9	0,7	2,8		
	Femmes		76,2	77,3	72,7	75,1	79,3	79,9	0,6	3,7		

a Dans le présent tableau, les données sont accompagnées de la lettre (a) lorsque la MRC présente, pour une année donnée, un taux de couverture fiscale inférieur à 80 %. En raison d'une sous-couverture plus importante de la population, ces données doivent être interprétées avec prudence.

La sous-couverture fiscale peut être attribuable aux facteurs suivants :

- Un certain nombre de particuliers ne produisent pas de déclaration de revenus puisqu'ils n'ont pas d'impôt à payer ou parce qu'ils ne souhaitent pas demander de crédits d'impôt provinciaux ou de remboursements fiscaux.
- La méthode de géocodage utilisée pour produire les estimations annuelles de la population à l'échelle des MRC est différente, à plusieurs égards, de celle utilisée pour répartir géographiquement les particuliers ayant produit une déclaration de revenus.
- La presque totalité des adresses inscrites dans les fichiers administratifs de Revenu Québec correspond à l'adresse de résidence du particulier. Toutefois, certaines personnes n'indiquent pas leur lieu de résidence comme adresse de correspondance, mais plutôt l'adresse de leur comptable ou du fiscaliste qui a rempli leur déclaration de revenus ou encore l'adresse du lieu d'affaires de leur entreprise, laquelle peut être située à l'extérieur de la MRC où se trouve leur résidence.

1. Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 31 décembre 2023. La version géographique des MRC comprend les MRC au sens juridique et les territoires équivalents (TE) à une MRC, de même que les communautés autochtones et les villages nordiques situés dans le périmètre des MRC ou qui constituent des TE.
2. 1- MRC dans une zone métropolitaine de grande taille ; 2- MRC dans une zone métropolitaine de taille moyenne ; 3- MRC à proximité d'une zone métropolitaine ; 4- MRC à proximité ou au sein d'une zone urbaine ; 5- MRC éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine ; 6- MRC très éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine. Voir l'encadré [Une nouvelle typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine](#) en introduction de la présente section pour une description détaillée des classes.

Source : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données fiscales des particuliers de Revenu Québec.



8.4 Valeur foncière des résidences unifamiliales

Ariane Vézina et Marie-Hélène Provençal, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

L'analyse qui suit présente un portrait régional détaillé de la valeur foncière uniformisée à l'échelle des municipalités régionales de comté (MRC). Les résultats sont analysés selon que les MRC appartiennent ou non à une zone métropolitaine ou urbaine, ainsi que selon leur degré d'éloignement de celle-ci, le cas échéant, conformément à la nouvelle typologie des MRC¹¹. L'évolution de la valeur moyenne des résidences unifamiliales présentée est celle observée entre les exercices financiers de 2024 et de 2025. La croissance entre les exercices de 2021 et de 2025 est également abordée de manière ponctuelle.

Les statistiques sur la valeur des résidences unifamiliales sont tirées des sommaires du rôle d'évaluation foncière des municipalités, colligés annuellement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Une tendance à la stabilisation après la hausse marquée des dernières années

Selon les sommaires du rôle d'évaluation foncière des municipalités de 2025, qui reflètent les conditions du marché de 2023, la valeur moyenne des résidences unifamiliales de l'ensemble du Québec a connu une légère hausse (2,0 %), contrastant avec celles enregistrées lors des exercices financiers de 2024 et de 2023, qui atteignaient 18,0 % et 20,3 % ([tableau 8.4.1](#)). La valeur moyenne des résidences unifamiliales a augmenté de 59 % entre les exercices financiers de 2021 et de 2025 ; elle est passée de 298 000 \$ à 474 000 \$ approximativement.

Lors de la pandémie, on a assisté à un arrêt brusque des ventes dû aux restrictions sanitaires, suivi d'une reprise rapide d'une ampleur record. L'accumulation des demandes refoulées, la baisse des dépenses des ménages et les faibles taux d'intérêt hypothécaires ont mené à une demande élevée qui, combinée à une offre limitée, a entraîné une hausse importante des prix, principalement dans les régions métropolitaines comme Montréal (SCHL 2021). En 2023, la réduction des ventes, des nouvelles constructions et de la capacité d'emprunt des ménages, causée entre autres par l'inflation et la hausse substantielle des taux d'intérêt, a conduit à un ralentissement de cette croissance (SCHL 2024).

Un ralentissement de la croissance de la valeur des résidences unifamiliales en zone métropolitaine

Lors de l'exercice financier de 2025, la valeur des résidences unifamiliales dans les MRC situées dans la **zone métropolitaine de grande taille de Montréal** a connu un repli (-1,1 %), ce qui détonne fortement avec l'augmentation rapide enregistrée au cours des années précédentes ([figure 8.4.1](#) et [tableau 8.4.1](#)). En effet, entre les exercices de 2018 et de 2023, la croissance a été plus soutenue dans cette classe de MRC que dans les autres et a atteint un point culminant de 22,5 % en 2023.

Les MRC en **zone métropolitaine de taille moyenne et à proximité d'une zone métropolitaine** n'ont connu qu'une légère hausse (4,2 % et 5,5 % respectivement) en 2025. De plus, elles ont connu une croissance plus faible en 2023 et en 2024 que celles situées en zone métropolitaine de grande taille. Malgré tout, ce sont les MRC **très éloignées d'une zone métropolitaine ou urbaine** qui ont vu cette valeur progresser le moins durant les deux années précédentes, bien qu'elles présentent une augmentation annuelle parmi les plus élevées en 2025 (6,9 %).

11. Pour des explications et une définition des catégories et de l'approche par typologie, consulter [l'introduction](#) de ce chapitre.

Enfin, c'est dans les MRC **à proximité ou au sein d'une zone urbaine** et dans les MRC **éloignées d'une zone urbaine ou métropolitaine** que la croissance annuelle de la valeur des résidences unifamiliales est la plus forte (7,7 % et 7,5 %) ([figure 8.4.1](#)). Ces deux classes de MRC ont également affiché des hausses parmi les plus élevées lors des deux exercices financiers précédents, qui ont atteint un sommet de 24,1 % en 2024 pour la première et 21,4 % pour la seconde. Par conséquent, ce sont les MRC appartenant à ces classes typologiques qui ont vu la valeur de leurs résidences unifamiliales augmenter le plus entre les exercices de 2021 et de 2025. L'intérêt pour les propriétés unifamiliales situées dans les villes en périphérie des grands centres durant cette période pourrait s'expliquer en partie par l'essor du travail à domicile. Accéléré par la pandémie, le télétravail a notamment contribué à rendre le temps de navettage moins décisif dans l'achat d'une propriété (Verma et Husain 2020).



Artem Onoprienko / iStock

Note méthodologique

La valeur foncière des propriétés sert de base aux municipalités pour l'imposition foncière et la taxation scolaire. La valeur immobilière des propriétés se compose de la valeur du terrain et de celle du bâtiment¹.

Les valeurs foncières uniformisées² pour l'exercice financier d'une municipalité donnée reflètent le niveau général des valeurs établies selon les conditions du marché immobilier telles qu'elles existaient **18 mois avant le début de l'exercice financier**. Par exemple, les valeurs foncières uniformisées de l'exercice financier de 2025 représentent globalement la valeur au marché des propriétés au 1^{er} juillet 2023, tandis que celles de l'exercice financier de 2024 correspondent à la valeur au marché au 1^{er} juillet 2022.

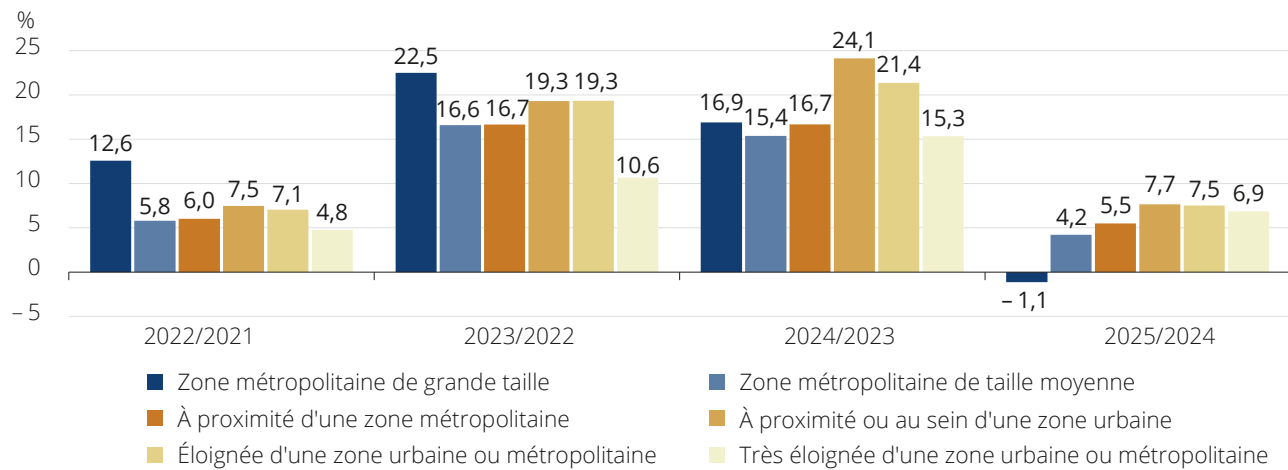
Seule la valeur imposable des immeubles a été prise en compte dans le calcul de la valeur moyenne des résidences unifamiliales.

Par ailleurs, les villages nordiques et cris, le village naskapi ainsi que les réserves indiennes et les établissements amérindiens ne sont pas pris en compte dans les données régionales et provinciales. Ces localités n'ont pas à produire de rôle d'évaluation foncière étant donné qu'elles ne sont pas assujetties à la *Loi sur la fiscalité municipale*.

1. Correspond à la valeur attribuée aux bâtiments compris dans l'unité d'évaluation. Il s'agit du bâtiment principal, de ses dépendances, de ses accessoires, de ses équipements et des améliorations érigées ou incorporées au terrain.
2. Voir la section [Concepts et définitions](#) à la fin du document, pour la définition de la valeur foncière uniformisée.

Figure 8.4.1

Évolution de la variation annuelle de la valeur moyenne des résidences unifamiliales selon la typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine et les exercices financiers de 2021 à 2025 des municipalités



Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Sommaires du rôle d'évaluation foncière des municipalités.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Un recul de la valeur des résidences unifamiliales dans plusieurs MRC en zone métropolitaine en 2025

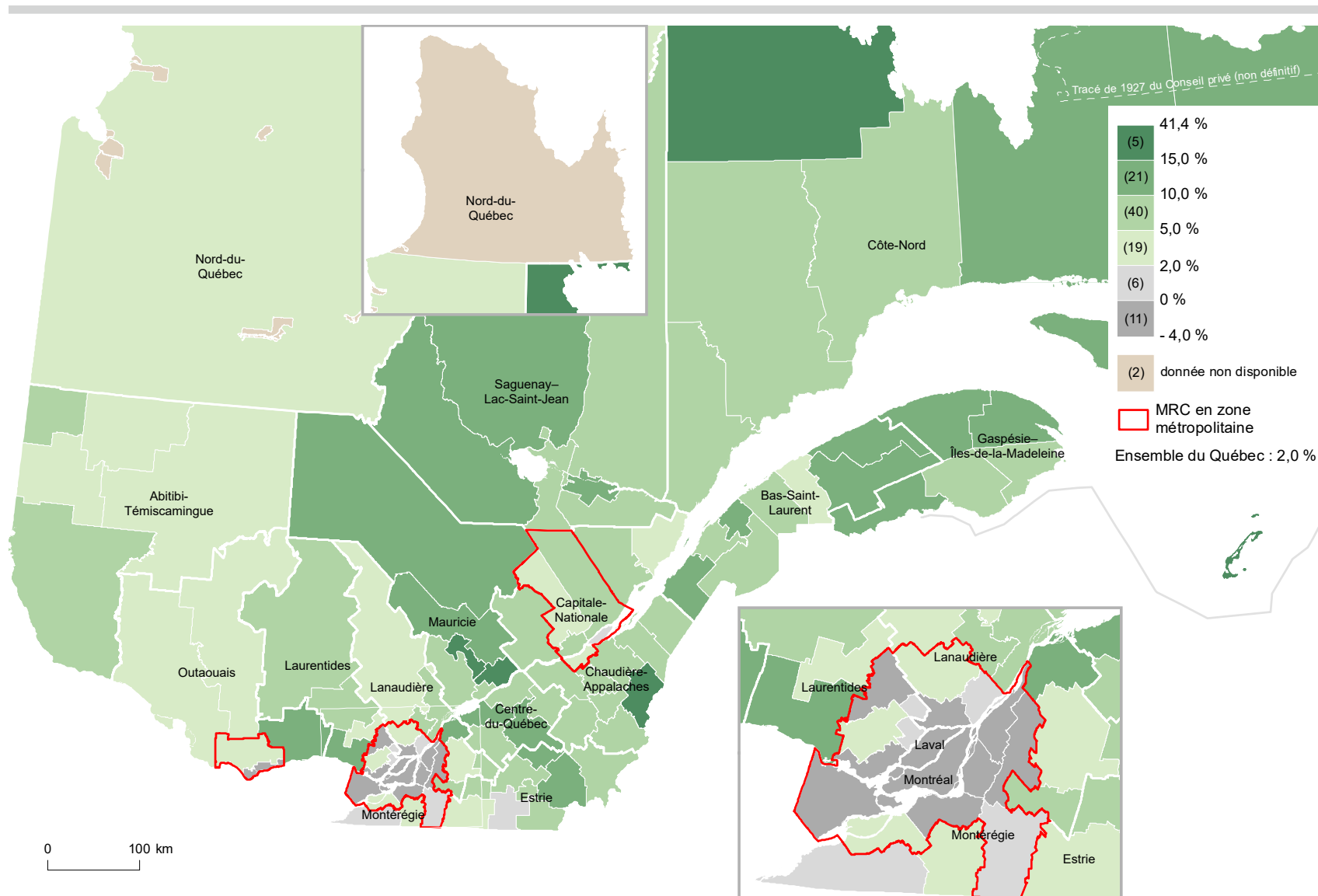
Parmi les 104 MRC que compte la province de Québec, 11 ont enregistré une baisse de la valeur des résidences unifamiliales en 2025. Toutes sont situées dans la **zone métropolitaine de grande taille de Montréal** à l'exception de Gatineau (-1,9 %), qui est dans une **zone métropolitaine de taille moyenne**. C'est Longueuil qui présente la plus forte diminution (-4,0 %), suivie de Vaudreuil-Soulanges (-3,0 %) ([carte 8.4.1](#) et [tableau 8.4.2](#)). Sinon, la MRC de Memphrémagog (0,1 %), située **à proximité et au sein de la zone urbaine de Sherbrooke**, se distingue du fait qu'elle est la seule MRC non métropolitaine à connaître une stagnation de la valeur moyenne des résidences unifamiliales lors de l'exercice de 2025.

Les MRC en zone non métropolitaine affichent une croissance annuelle de la valeur des résidences unifamiliales généralement plus forte que celles en zone métropolitaine

La valeur moyenne des résidences unifamiliales tend à augmenter davantage dans les MRC **à proximité ou au sein d'une zone urbaine** et dans celles **éloignées d'une zone urbaine ou métropolitaine** que dans les autres MRC en 2025. Parmi celles-ci, Les Etchemins et les MRC mauriciennes de Shawinigan et des Chenaux présentent des hausses parmi les plus élevées (16,7 %, 16,5 % et 15,4 % respectivement) ([carte 8.4.1](#)). En dépit de cela, ce sont deux MRC **très éloignées d'une zone urbaine ou métropolitaine** qui figurent en tête de liste : Caniapiscau domine le classement de l'ensemble des MRC de la province avec un bond de la valeur moyenne des résidences unifamiliales de 41,4 % (182 000 \$ c. un peu plus de 257 000 \$) ([carte 8.4.1](#)). Cette forte progression contraste avec la situation de cette MRC lors de l'exercice de 2024 ; elle était alors la seule à connaître une baisse de la valeur des résidences unifamiliales ([tableau 8.4.2](#)). Sinon, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine suit loin derrière avec la deuxième augmentation en importance en 2025 (18,5 %). Cette dernière est la seule MRC dont cette valeur a plus que doublé entre 2021 et 2025 ; elle est passée d'environ 155 000 \$ à près de 326 000 \$ ([tableau 8.4.2](#)).

Carte 8.4.1

Variation annuelle de la valeur des résidences unifamiliales, MRC du Québec, exercices financiers de 2024 et 2025 des municipalités



1. Les données de 2025 sont présentées selon le découpage géographique des MRC au 31 décembre 2024. Les données des années antérieures sont présentées selon le découpage au 31 décembre 2023 et ne tiennent donc pas compte du transfert de la municipalité de Courcelles de la MRC du Granit à celle de Beauce-Sartigan, à la suite de la fusion des municipalités de Courcelles et de Saint-Évariste-de-Forsyth survenue le 1^{er} janvier 2024. Elles ne tiennent pas non plus compte du transfert de la municipalité de Saint-Guy de la MRC des Basques à celle du Témiscouata, à la suite du regroupement des municipalités de Saint-Guy et de Lac-des-Aigles survenue le 31 juillet 2024. L'effet de ces changements de découpage est négligeable et n'entraîne donc pas de bris de série pour les MRC concernées.

Sources : Données sur la valeur foncière : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Sommaires du rôle d'évaluation foncière des municipalités.

Données sur les limites administratives : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Système sur les découpages administratifs (SDA), décembre 2024.

Les copropriétés : une forme de propriété qui se concentre essentiellement en zones métropolitaines

Il est essentiel de tenir compte du fait que les MRC présentent un profil différent en matière de propriétés résidentielles. On trouve des résidences unifamiliales en grand nombre dans l'ensemble des MRC du Québec. Quant aux copropriétés, elles sont présentes en majorité dans les MRC en **zone métropolitaine de grande taille**, plus densément peuplées, et sont presque absentes dans celles **éloignées ou très éloignées des zones urbaines ou métropolitaines**. On retrouve ainsi à Montréal un peu plus de copropriétés que de résidences unifamiliales (168 945 c. 155 324, selon l'exercice financier de 2025), et 43,4 % de toutes les copropriétés du Québec se concentrent dans la métropole. Elles se répartissent aussi, mais dans une moindre mesure, dans les grands centres urbains de Québec (10,2 %), Longueuil (9,4 %), Laval (6,5 %) et Gatineau (3,2 %).



Delpixart / iStock

Une valeur des résidences unifamiliales élevée dans les MRC de la zone métropolitaine de grande taille de Montréal

Parmi les 22 MRC où la valeur des résidences unifamiliales est supérieure à celle observée pour l'ensemble du Québec, 17 sont des MRC en **zone métropolitaine**. Sur ces 17, 14 sont en **zone métropolitaine de grande taille** (figure 8.4.2). Dans ces dernières, la valeur moyenne de ce type de résidence est d'environ 645 000 \$ pour l'exercice financier de 2025, qui correspond aux conditions du marché de 2023 (tableau 8.4.1). D'ailleurs, parmi ces 14 MRC, Montréal affiche de loin la valeur la plus élevée, soit plus de 910 000 \$ (figure 8.4.3). Avec une moyenne de la valeur des résidences unifamiliales de plus de 650 000 \$, Longueuil et Thérèse-De Blainville occupent respectivement les deuxième et troisième positions. Seules deux MRC de cette classe enregistrent des valeurs inférieures à la moyenne provinciale : Montcalm, dans Lanaudière, qui affiche la plus faible (381 027 \$), et Beauharnois-Salaberry (438 882 \$) (figures 8.4.2 et 8.4.3).

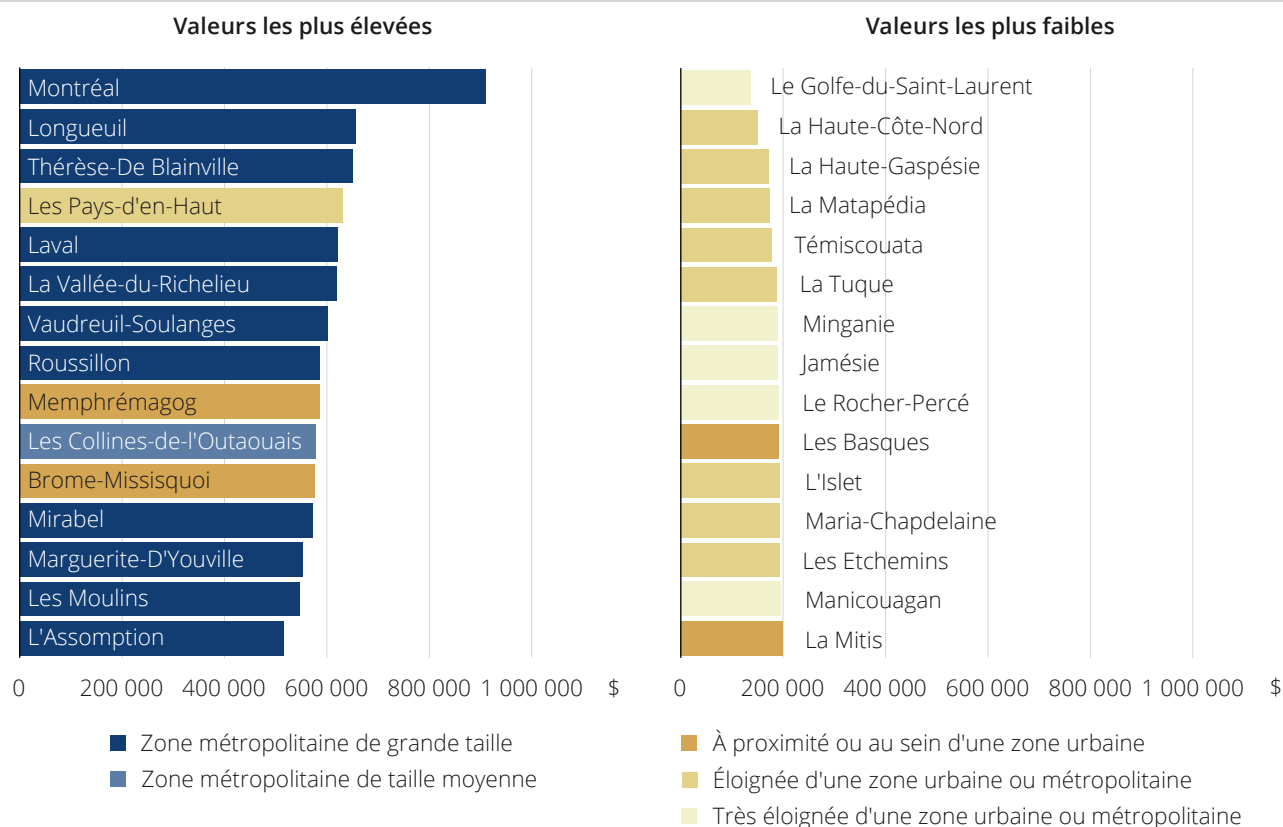
Parmi les **MRC en zone non métropolitaine**, seulement cinq présentent une valeur des résidences unifamiliales supérieure à la moyenne provinciale, dont deux sont **à proximité ou au sein d'une zone urbaine**, à savoir Memphrémagog (585 551 \$) et Brome-Missisquoi (575 715 \$) en Estrie. Deux autres sont **à proximité de la zone métropolitaine de Montréal** : Les Jardins-de-Napierville (482 407 \$) et Rouville (481 153 \$), en

Montréal (figure 8.4.2). Ainsi, la valeur des résidences unifamiliales est, en moyenne, un peu plus élevée dans les MRC situées **à proximité ou au sein d'une zone urbaine** que dans celles **à proximité d'une zone métropolitaine** (environ 361 000 \$ c. 352 000 \$) ([tableau 8.4.1](#)). Au quatrième rang des valeurs les plus élevées, Les Pays-d'en-Haut, une MRC **éloignée d'une zone métropolitaine ou urbaine** et située dans les Laurentides, affiche une valeur des résidences unifamiliales plus de deux fois supérieure à la moyenne de sa classe typologique (632 044 \$ c. 302 733 \$) et dépasse largement la moyenne québécoise (figure 8.4.2). Ce territoire se caractérise notamment par un revenu disponible par habitant particulièrement élevé (Fraga et Ladouceur 2025) et par une forte croissance démographique dans les dernières années (ISQ 2024).

Malgré ces exceptions, les **MRC en zone non métropolitaine** présentent généralement les valeurs des résidences unifamiliales les plus basses du Québec, particulièrement celles **très éloignées d'une zone urbaine ou métropolitaine** (256 000 \$ en moyenne) ([carte 8.4.2](#) et [tableau 8.4.1](#)). C'est le cas du Golfe-du-Saint-Laurent (136 238 \$), dans la région administrative de la Côte-Nord, qui est la seule MRC à présenter une valeur moyenne des résidences unifamiliales sous le seuil des 150 000 \$ ([figure 8.4.3](#)).

Figure 8.4.2

MRC du Québec affichant les valeurs moyennes des résidences unifamiliales les plus élevées et les plus faibles selon l'exercice financier 2025 des municipalités

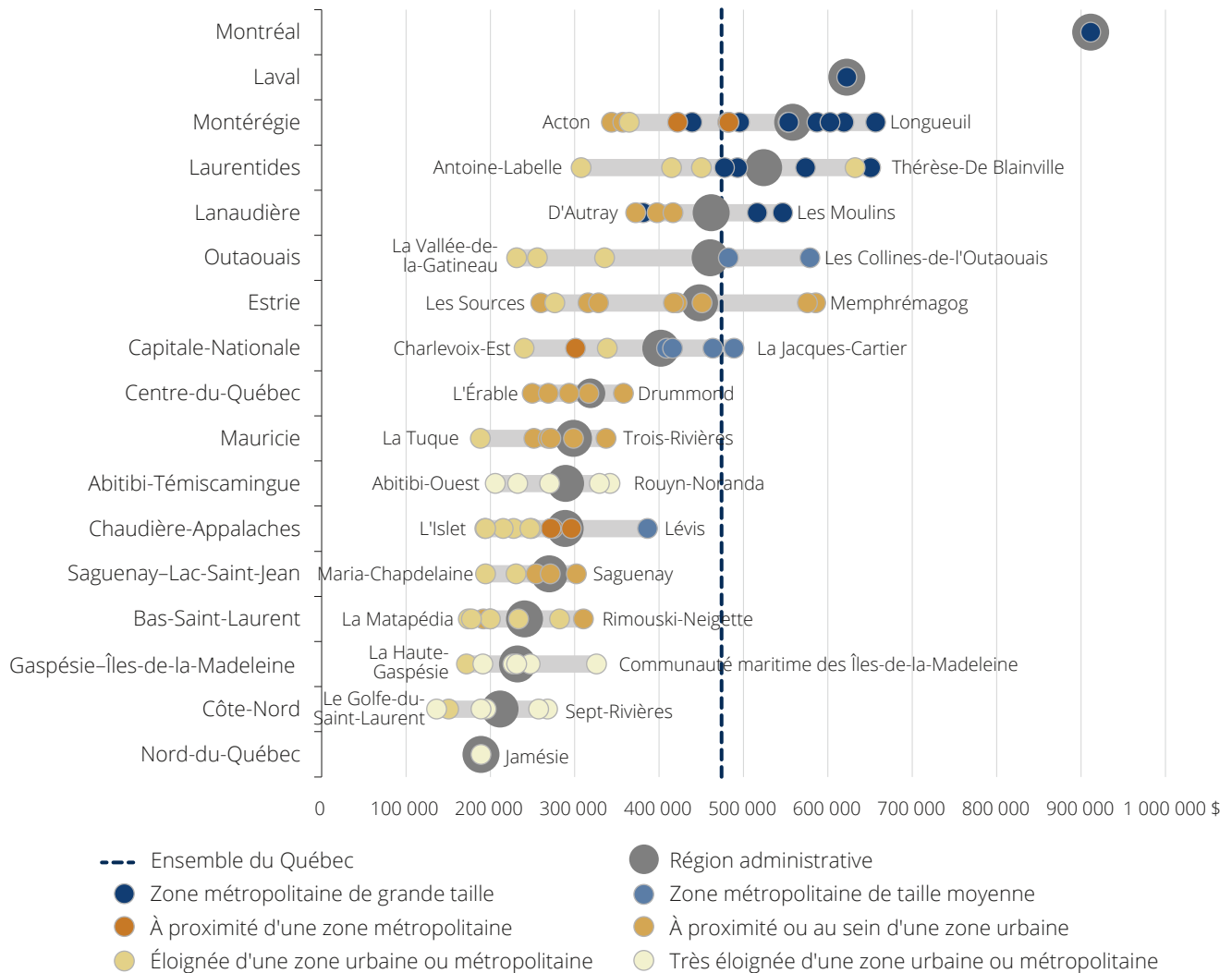


Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Sommaires du rôle d'évaluation foncière des municipalités.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Figure 8.4.3

Écarts entre la MRC affichant la valeur moyenne des résidences unifamiliales la plus élevée et la plus faible dans chacune des régions administratives¹ et l'ensemble du Québec, selon l'exercice 2025 des municipalités



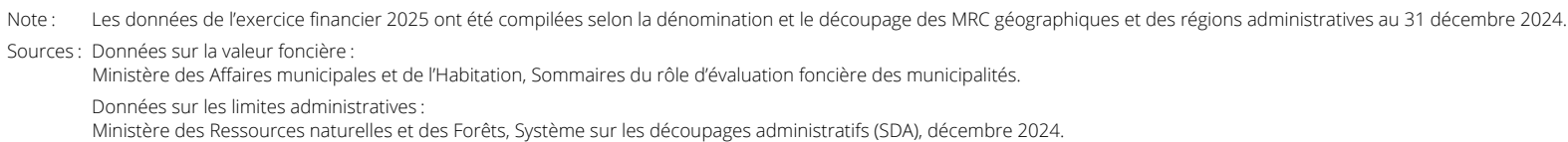
1. Aucune donnée disponible pour les MRC de l'Administration régionale de Kativik et d'Eeyou Istchee.

Note : Les données de l'exercice financier 2025 ont été compilées selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques et des régions administratives au 31 décembre 2024.

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Sommaires du rôle d'évaluation foncière des municipalités.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Valeur des résidences unifamiliales, MRC du Québec, selon les exercices financiers 2025 des municipalités



Informations statistiques complémentaires

Des tableaux de données détaillés sur les [valeurs foncières](#) à l'échelle des MRC, des régions administratives et de l'ensemble du Québec sont disponibles sur le site Web de l'Institut de la statistique du Québec sous le thème *Valeur foncière*. On y trouve des données sur le nombre d'unités d'évaluation, sur la valeur imposable moyenne uniformisée par type d'immeuble résidentiel et sur la répartition de l'évaluation foncière uniformisée selon l'utilisation des immeubles.

Références

- FRAGA, Marcus et Stéphane LADOUCEUR (2025). *Évolution du revenu disponible par habitant en 2023 au Québec ainsi que dans ses régions et ses MRC*, [En ligne], [statistique.quebec.ca/fr/document/revenu-disponible/publication/revenu-disponible-par-habitant-2023-quebec-et-regions] (Consulté le 19 juin 2025).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2024). « Démographie », *Panorama des régions du Québec. Édition 2024*, [En ligne], Québec, L'Institut, p. 168-181 [statistique.quebec.ca/fr/fichier/panorama-des-regions-du-quebec-edition-2024.pdf] (Consulté le 19 juin 2025).
- SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (SCHL) (2021). *Marché sous la loupe – Principaux marchés du Canada – date de publication – février 2021* [En ligne], [assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/cmhc/professional/housing-markets-data-and-research/market-reports/housing-market-insight/2021/housing-market-insight-canada-68471-m0225-2-fr.pdf?rev=48aa7aa4-54df-42b7-a299-99d175a1ef9f] (Consulté le 20 juin 2025).
- SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (SCHL) (2024). *Perspectives du marché de l'habitation : Canada et ses grands marchés – Printemps 2024* [En ligne], [assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/cmhc/professional/housing-markets-data-and-research/market-reports/housing-market-outlook/2024/housing-market-outlook-spring-2024-fr.pdf] (Consulté le 7 juillet 2025).
- VERMA, Rohit et Rehman HUSAIN (2020). *La résilience et la vigueur du marché des logements neufs pendant la pandémie*. Statistique Canada, [En ligne], [www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00080-fra.htm] (Consulté le 21 août 2025).

Tableau 8.4.1

Valeur moyenne des résidences unifamiliales, selon la typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine, exercices financiers de 2021 à 2025 des municipalités

Type de MRC ¹	Code typo.	2021	2022	2023	2024	2025	Variation			
							2022/ 2021	2023/ 2022	2024/ 2023	2025/ 2024
							\$			
MRC en zone métropolitaine		378 092	420 299	509 926	594 383	593 479	11,2	21,3	16,6	− 0,2
MRC en zone métropolitaine de grande taille	1	405 012	455 929	558 512	652 842	645 437	12,6	22,5	16,9	− 1,1
MRC en zone métropolitaine de taille moyenne	2	300 445	317 881	370 638	427 645	445 630	5,8	16,6	15,4	4,2
MRC en zone non métropolitaine		201 655	215 633	254 844	310 316	332 977	6,9	18,2	21,8	7,3
MRC à proximité d'une zone métropolitaine	3	231 337	245 263	286 135	333 850	352 201	6,0	16,7	16,7	5,5
MRC à proximité ou au sein d'une zone urbaine	4	210 791	226 534	270 264	335 481	361 182	7,5	19,3	24,1	7,7
MRC éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine	5	181 574	194 380	231 992	281 560	302 733	7,1	19,3	21,4	7,5
MRC très éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine	6	178 983	187 486	207 453	239 277	255 699	4,8	10,6	15,3	6,9
Ensemble du Québec		298 070	327 317	393 695	464 561	474 001	9,8	20,3	18,0	2,0

1. Voir l'encadré [Une nouvelle typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine](#) en introduction de la présente section pour une description détaillée des classes.

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Sommaires du rôle d'évaluation foncière des municipalités.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Tableau 8.4.2

Valeur moyenne des résidences unifamiliales, MRC¹ classées par régions administratives et ensemble du Québec, exercices financiers de 2021 à 2025 des municipalités

Code	MRC par régions administratives	Code typo. ²	2021	2022	2023	2024	2025	Variation			
								2022/ 2021	2023/ 2022	2024/ 2023	2025/ 2024
\$								%			
01	Bas-Saint-Laurent		160 782	167 042	188 631	222 185	240 377	3,9	12,9	17,8	8,2
07	La Matapédia	5	123 524	127 269	140 075	157 333	173 755	3,0	10,1	12,3	10,4
08	La Matanie	5	134 468	137 139	155 924	178 783	199 953	2,0	13,7	14,7	11,8
09	La Mitis	4	134 949	141 281	159 026	190 562	199 746	4,7	12,6	19,8	4,8
10	Rimouski-Neigette	4	202 899	210 657	240 269	286 047	310 166	3,8	14,1	19,1	8,4
11	Les Basques ¹	4	125 967	129 940	145 272	172 609	191 761	3,2	11,8	18,8	11,1
12	Rivière-du-Loup	5	192 777	201 723	226 853	266 613	282 038	4,6	12,5	17,5	5,8
13	Témiscouata ¹	5	120 291	123 694	138 654	168 314	177 520	2,8	12,1	21,4	5,5
14	Kamouraska	5	152 139	160 225	179 575	208 854	233 373	5,3	12,1	16,3	11,7
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean		188 206	195 161	210 306	243 516	269 574	3,7	7,8	15,8	10,7
91	Le Domaine-du-Roy	5	163 807	168 233	186 224	208 090	230 353	2,7	10,7	11,7	10,7
92	Maria-Chapdelaine	5	138 460	143 190	157 279	174 341	194 128	3,4	9,8	10,8	11,3
93	Lac-Saint-Jean-Est	4	183 034	190 583	203 506	235 508	254 058	4,1	6,8	15,7	7,9
941	Saguenay	4	208 497	216 104	230 310	268 821	301 936	3,6	6,6	16,7	12,3
942	Le Fjord-du-Saguenay	4	181 829	189 549	211 221	250 921	270 802	4,2	11,4	18,8	7,9
03	Capitale-Nationale		290 168	300 953	329 645	373 021	401 973	3,7	9,5	13,2	7,8
15	Charlevoix-Est	5	164 579	169 402	187 209	230 342	239 813	2,9	10,5	23,0	4,1
16	Charlevoix	5	230 619	240 579	263 790	314 785	338 390	4,3	9,6	19,3	7,5
20	L'Île-d'Orléans	2	349 586	372 327	384 190	455 875	463 638	6,5	3,2	18,7	1,7
21	La Côte-de-Beaupré	2	282 982	295 803	320 880	374 848	408 849	4,5	8,5	16,8	9,1
22	La Jacques-Cartier	2	336 334	354 032	395 379	473 067	488 503	5,3	11,7	19,6	3,3
23	Québec	2	306 042	316 379	345 100	382 598	415 869	3,4	9,1	10,9	8,7
34	Portneuf	3	207 203	214 785	241 370	278 006	300 924	3,7	12,4	15,2	8,2
04	Mauricie		170 422	180 980	213 549	267 997	298 505	6,2	18,0	25,5	11,4
35	Mékinac	4	142 932	148 084	177 123	225 900	251 485	3,6	19,6	27,5	11,3
36	Shawinigan	4	148 120	158 081	185 287	230 493	268 452	6,7	17,2	24,4	16,5
371	Trois-Rivières	4	192 646	205 545	239 962	307 630	336 891	6,7	16,7	28,2	9,5
372	Les Chenaux	4	163 921	172 404	197 317	235 513	271 746	5,2	14,5	19,4	15,4
51	Maskinongé	4	165 175	174 593	217 434	271 641	298 533	5,7	24,5	24,9	9,9
90	La Tuque	5	125 895	133 986	152 813	164 947	187 983	6,4	14,1	7,9	14,0
05	Estrie		251 121	272 147	334 812	423 828	447 794	8,4	23,0	26,6	5,7
30	Le Granit ¹	5	161 403	172 611	203 838	257 130	276 208	6,9	18,1	26,1	7,4
40	Les Sources	4	143 051	153 437	189 466	235 688	259 526	7,3	23,5	24,4	10,1
41	Le Haut-Saint-François	4	182 810	196 973	231 472	286 050	315 642	7,7	17,5	23,6	10,3
42	Le Val-Saint-François	4	241 807	259 756	316 776	390 128	421 005	7,4	22,0	23,2	7,9
43	Sherbrooke	4	243 227	260 805	303 987	386 807	416 877	7,2	16,6	27,2	7,8
44	Coaticook	4	200 610	212 296	242 588	304 742	328 191	5,8	14,3	25,6	7,7
45	Memphrémagog	4	324 218	351 712	462 944	585 225	585 551	8,5	31,6	26,4	0,1
46	Brome-Missisquoi	4	301 230	332 471	432 187	549 322	575 715	10,4	30,0	27,1	4,8
47	La Haute-Yamaska	4	254 831	278 351	336 448	427 326	450 868	9,2	20,9	27,0	5,5

Suite à la page 172

Tableau 8.4.2 (suite)

Valeur moyenne des résidences unifamiliales, MRC¹ classées par régions administratives et ensemble du Québec, exercices financiers de 2021 à 2025 des municipalités

Code	MRC par régions administratives	Code typo. ²	2021	2022	2023	2024	2025	Variation			
								2022/ 2021	2023/ 2022	2024/ 2023	2025/ 2024
								\$			
06	Montréal		639 098	713 511	839 883	925 599	911 288	11,6	17,7	10,2	-1,5
66	Montréal	1	639 098	713 511	839 883	925 599	911 288	11,6	17,7	10,2	-1,5
07	Outaouais		266 634	295 935	382 725	458 551	460 258	11,0	29,3	19,8	0,4
80	Papineau	5	190 012	205 692	255 721	302 860	335 164	8,3	24,3	18,4	10,7
81	Gatineau	2	280 043	314 249	408 198	491 191	481 957	12,2	29,9	20,3	-1,9
82	Les Collines-de-l'Outaouais	2	337 311	366 049	472 825	555 996	578 673	8,5	29,2	17,6	4,1
83	La Vallée-de-la-Gatineau	5	128 670	142 376	188 058	223 867	231 181	10,7	32,1	19,0	3,3
84	Pontiac	5	157 331	165 967	202 544	249 604	255 758	5,5	22,0	23,2	2,5
08	Abitibi-Témiscamingue		213 471	224 320	247 288	279 058	289 142	5,1	10,2	12,8	3,6
85	Témiscamingue	6	147 860	153 744	171 321	215 705	232 355	4,0	11,4	25,9	7,7
86	Rouyn-Noranda	6	263 312	275 320	299 557	334 870	341 677	4,6	8,8	11,8	2,0
87	Abitibi-Ouest	6	147 648	156 362	169 266	189 513	205 809	5,9	8,3	12,0	8,6
88	Abitibi	6	203 863	212 197	230 651	262 360	270 202	4,1	8,7	13,7	3,0
89	La Vallée-de-l'Or	6	243 807	258 921	292 392	321 469	329 117	6,2	12,9	9,9	2,4
09	Côte-Nord		156 149	160 548	172 431	192 663	211 383	2,8	7,4	11,7	9,7
95	La Haute-Côte-Nord	5	115 323	117 959	127 529	141 289	150 503	2,3	8,1	10,8	6,5
96	Manicouagan	6	146 647	151 718	159 038	183 404	195 055	3,5	4,8	15,3	6,4
971	Sept-Rivières	6	199 742	203 959	221 583	243 998	267 707	2,1	8,6	10,1	9,7
972	Caniapiscau	6	155 577	159 382	185 211	181 842	257 058	2,4	16,2	-1,8	41,4
981	Minganie	6	142 102	144 354	152 046	169 418	188 692	1,6	5,3	11,4	11,4
982	Le Golfe-du-Saint-Laurent	6	87 103	95 054	102 417	121 930	136 238	9,1	7,7	19,1	11,7
10	Nord-du-Québec		154 340	161 022	167 683	184 579	188 855	4,3	4,1	10,1	2,3
991	Jamésie	6	154 340	161 022	167 683	184 579	188 855	4,3	4,1	10,1	2,3
992	Administration régionale Kativik	6	..	..	..	..	..	..	..	..	..
993	Eeyou Istchee (toponyme non officiel)	6	..	..	..	..	..	..	..	..	..
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine		139 863	147 771	169 772	208 628	232 050	5,7	14,9	22,9	11,2
01	Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	6	154 885	174 070	189 328	275 032	325 809	12,4	8,8	45,3	18,5
02	Le Rocher-Percé	6	121 404	123 357	154 722	178 090	190 914	1,6	25,4	15,1	7,2
03	La Côte-de-Gaspé	6	157 468	165 803	189 907	223 632	247 090	5,3	14,5	17,8	10,5
04	La Haute-Gaspésie	5	107 369	113 571	129 937	153 920	171 572	5,8	14,4	18,5	11,5
05	Bonaventure	6	144 538	152 615	173 848	209 142	226 726	5,6	13,9	20,3	8,4
06	Avignon	6	150 039	154 631	174 083	209 765	231 115	3,1	12,6	20,5	10,2

Suite à la page 173

Tableau 8.4.2 (suite)

Valeur moyenne des résidences unifamiliales, MRC¹ classées par régions administratives et ensemble du Québec, exercices financiers de 2021 à 2025 des municipalités

Code	MRC par régions administratives	Code typo. ²	2021	2022	2023	2024	2025	Variation			
								2022/ 2021	2023/ 2022	2024/ 2023	2025/ 2024
								\$			
12	Chaudière-Appalaches		208 331	214 632	238 163	270 717	288 676	3,0	11,0	13,7	6,6
17	L'Islet	5	137 199	140 833	153 215	177 408	193 491	2,6	8,8	15,8	9,1
18	Montmagny	5	163 167	168 874	179 519	209 757	227 397	3,5	6,3	16,8	8,4
19	Bellechasse	3	199 308	207 669	229 753	259 152	274 360	4,2	10,6	12,8	5,9
251	Lévis	2	290 987	293 170	326 391	367 832	386 109	0,8	11,3	12,7	5,0
26	La Nouvelle-Beauce	3	215 480	225 303	246 610	278 324	296 037	4,6	9,5	12,9	6,4
27	Beauce-Centre	5	151 030	155 581	180 712	199 552	215 213	3,0	16,2	10,4	7,8
28	Les Etchemins	5	131 629	137 840	151 164	166 342	194 170	4,7	9,7	10,0	16,7
29	Beauce-Sartigan ¹	5	175 840	185 351	199 568	228 665	248 697	5,4	7,7	14,6	8,8
31	Les Appalaches	5	149 604	159 868	189 174	230 556	246 715	6,9	18,3	21,9	7,0
33	Lotbinière	4	200 444	204 831	227 402	252 918	271 539	2,2	11,0	11,2	7,4
13	Laval		388 959	441 004	523 087	627 295	622 262	13,4	18,6	19,9	-0,8
65	Laval	1	388 959	441 004	523 087	627 295	622 262	13,4	18,6	19,9	-0,8
14	Lanaudière		259 835	289 749	369 373	453 484	461 565	11,5	27,5	22,8	1,8
52	D'Au-tray	4	210 920	229 230	283 739	352 518	372 203	8,7	23,8	24,2	5,6
60	L'Assomption	1	292 984	329 670	422 463	515 703	516 233	12,5	28,1	22,1	0,1
61	Joliette	4	231 301	249 271	300 287	374 245	397 329	7,8	20,5	24,6	6,2
62	Matawinie	4	217 484	249 933	317 734	400 070	416 449	14,9	27,1	25,9	4,1
63	Montcalm	1	212 752	233 063	296 628	368 560	381 027	9,5	27,3	24,2	3,4
64	Les Moulins	1	312 067	348 763	454 700	549 229	546 363	11,8	30,4	20,8	-0,5
15	Laurentides		291 768	326 302	416 920	512 737	523 702	11,8	27,8	23,0	2,1
72	Deux-Montagnes	1	283 654	323 953	406 662	500 576	492 765	14,2	25,5	23,1	-1,6
73	Thérèse-De Blainville	1	369 419	420 546	531 803	645 624	650 614	13,8	26,5	21,4	0,8
74	Mirabel	1	328 826	365 042	462 281	552 620	573 524	11,0	26,6	19,5	3,8
75	La Rivière-du-Nord	1	265 123	292 912	389 110	477 561	477 281	10,5	32,8	22,7	-0,1
76	Argenteuil	5	224 451	239 896	303 885	376 200	414 572	6,9	26,7	23,8	10,2
77	Les Pays-d'en-Haut	5	334 344	370 168	480 000	605 804	632 044	10,7	29,7	26,2	4,3
78	Les Laurentides	5	232 352	260 922	333 493	416 306	450 050	12,3	27,8	24,8	8,1
79	Antoine-Labelle	5	174 906	186 183	227 977	291 925	307 451	6,4	22,4	28,1	5,3

Suite à la page 174

Tableau 8.4.2 (suite)

Valeur moyenne des résidences unifamiliales, MRC¹ classées par régions administratives et ensemble du Québec, exercices financiers de 2021 à 2025 des municipalités

Code	MRC par régions administratives	Code typo. ²	2021	2022	2023	2024	2025	Variation			
								2022/ 2021	2023/ 2022	2024/ 2023	2025/ 2024
								\$			
16	Montérégie		334 817	378 077	471 483	563 238	558 156	12,9	24,7	19,5	-0,9
48	Acton	4	197 438	216 386	262 294	319 529	343 429	9,6	21,2	21,8	7,5
53	Pierre-De Saurel	4	198 931	212 056	256 851	323 395	356 991	6,6	21,1	25,9	10,4
54	Les Maskoutains	3	258 407	279 859	336 263	403 717	421 880	8,3	20,2	20,1	4,5
55	Rouville	3	278 794	304 441	381 752	457 141	481 153	9,2	25,4	19,7	5,3
56	Le Haut-Richelieu	1	289 825	326 510	414 091	494 317	495 224	12,7	26,8	19,4	0,2
57	La Vallée-du-Richelieu	1	366 638	409 480	513 349	620 268	618 817	11,7	25,4	20,8	-0,2
58	Longueuil	1	409 293	473 207	581 497	683 926	656 587	15,6	22,9	17,6	-4,0
59	Marguerite-D'Youville	1	337 005	372 435	463 984	557 710	552 659	10,5	24,6	20,2	-0,9
67	Roussillon	1	340 892	395 277	494 079	588 281	586 896	16,0	25,0	19,1	-0,2
68	Les Jardins-de-Napierville	3	283 794	308 961	390 091	472 533	482 407	8,9	26,3	21,1	2,1
69	Le Haut-Saint-Laurent	5	204 592	227 613	268 611	358 034	364 447	11,3	18,0	33,3	1,8
70	Beauharnois-Salaberry	1	237 630	265 361	344 576	425 071	438 882	11,7	29,9	23,4	3,2
71	Vaudreuil-Soulanges	1	364 197	405 938	521 664	620 969	602 461	11,5	28,5	19,0	-3,0
17	Centre-du-Québec		191 312	204 153	238 848	290 957	318 599	6,7	17,0	21,8	9,5
32	L'Érable	4	165 069	170 632	192 320	227 211	249 617	3,4	12,7	18,1	9,9
38	Bécancour	4	166 013	183 533	215 593	268 758	293 373	10,6	17,5	24,7	9,2
39	Arthabaska	4	185 491	198 695	235 955	283 389	316 598	7,1	18,8	20,1	11,7
49	Drummond	4	216 215	228 964	270 147	332 537	357 695	5,9	18,0	23,1	7,6
50	Nicolet-Yamaska	4	167 023	181 163	199 075	240 930	268 711	8,5	9,9	21,0	11,5
Ensemble du Québec			298 070	327 317	393 695	464 561	474 001	9,8	20,3	18,0	2,0

1. Les données de 2025 sont présentées selon le découpage géographique des MRC au 31 décembre 2024. Les données des années antérieures sont présentées selon le découpage au 31 décembre 2023 et ne tiennent donc pas compte du transfert de la municipalité de Courcelles de la MRC du Granit à celle de Beauce-Sartigan, à la suite de la fusion des municipalités de Courcelles et de Saint-Évariste-de-Forsyth survenue le 1^{er} janvier 2024. Elles ne tiennent pas non plus compte du transfert de la municipalité de Saint-Guy de la MRC des Basques à celle du Témiscouata, à la suite du regroupement des municipalités de Saint-Guy et de Lac-des-Aigles survenue le 31 juillet 2024. L'effet de ces changements de découpage est négligeable et n'entraîne donc pas de bris de série pour les MRC concernées.
2. **1-** MRC dans une zone métropolitaine de grande taille ; **2-** MRC dans une zone métropolitaine de taille moyenne ; **3-** MRC à proximité d'une zone métropolitaine ; **4-** MRC à proximité ou au sein d'une zone urbaine ; **5-** MRC éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine ; **6-** MRC très éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine. Voir l'encadré [Une nouvelle typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine](#) en introduction de la présente section pour une description détaillée des classes.

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Sommaires du rôle d'évaluation foncière des municipalités.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.



8.5 La population des MRC vivant à proximité des milieux naturels aménagés

Sophie Brehain, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Les espaces naturels, qu'ils soient situés en milieu urbain ou non, procurent des bienfaits sur la santé physique, la santé mentale (Institut de cardiologie de Montréal 2021) et le bien-être ; ils permettent d'exercer des activités physiques, de se détendre, de réduire le stress et de socialiser, en plus de contribuer à assainir l'eau et l'air, et à réduire les îlots de chaleur (Institut national de santé publique du Québec 2017 et 2011).

Selon le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé pour l'Europe (2023), « une exposition accrue aux espaces verts a été associée à des indicateurs de bonne santé (tels qu'un taux de cortisol et une tension peu élevés) et une meilleure santé auto-déclarée [...] [II] a été démontré que vivre à proximité d'espaces verts et bleus et passer du temps à leur contact avaient des conséquences particulièrement bénéfiques pour la santé mentale et le bien-être de la population, surtout dans les milieux urbains denses où les espaces naturels sont rares ».

Ainsi, la proximité et l'accessibilité des milieux naturels constituent des indicateurs pertinents de la qualité de vie, du niveau de santé et du bien-être.

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a développé récemment un indicateur mesurant la proportion de la population résidant à proximité d'un **milieu naturel ouvert au public et minimalement aménagé pour permettre la promenade**.

Cet indicateur, appelé « proximité aux milieux naturels aménagés », repose sur la proximité par rapport à deux types de milieux naturels, soit :



- les espaces naturels aménagés non urbanisés, tels que les parcs nationaux ou les réserves fauniques ;



- les espaces verts urbains¹², comme les parcs municipaux.

L'indicateur mesure la proportion de la population résidant à proximité d'au moins un de ces espaces. Il tient compte du fait que certaines personnes résident simultanément à proximité des deux types de milieux naturels en ne comptabilisant ces personnes qu'une seule fois.

L'analyse qui suit détaille d'abord la proximité aux milieux naturels aménagés dans son ensemble, puis par rapport à chacun des deux types de milieux naturels séparément.

Note méthodologique

Pour être considérées comme « à proximité d'un milieu naturel aménagé », les résidences doivent être à proximité d'un espace naturel aménagé non urbanisé, ou à proximité d'un espace vert urbain ou à proximité des deux espaces simultanément.

Composition de l'indicateur « Proximité des milieux naturels aménagés »



12. Voir la section [Concepts et définitions](#) à la fin du document.

Résidences à proximité d'un espace naturel aménagé non urbanisé



L'ISQ définit les espaces naturels aménagés non urbanisés comme des milieux ouverts au public et accessibles par la route, qui font partie soit du Registre des aires protégées soit de la liste des territoires récréatifs du Québec. On y trouve par exemple les parcs nationaux ou régionaux, les pourvoiries, les réserves fauniques, les refuges d'oiseaux migrateurs et les zones d'exploitation contrôlée (ZEC).

La proximité est déterminée selon le temps de conduite, en véhicule automobile personnel, dans des conditions de circulation parfaites. On considère qu'une personne habite à proximité d'un espace naturel aménagé non urbanisé si sa résidence se situe à 30 minutes de voiture ou moins de l'espace naturel.

En 2024, 363 espaces naturels aménagés non urbanisés ont été retenus aux fins des calculs (voir la [carte 8.5.1](#) et la section [Concepts et définition](#) pour plus de détail sur la sélection de ces espaces), pour une superficie totale de 190 087 km², soit 11,4 % du territoire de la province.

Résidences à proximité d'un espace vert urbain



Les espaces verts urbains sont ceux dont l'usage prédominant est classé « parcs et assimilés », « piste cyclable en site propre » ou « sentier récréatif pédestre » lors de l'évaluation foncière. Ce sont par exemple des parcs à caractère récréatif et ornemental, des jardins communautaires, des sentiers récréatifs, des centres d'interprétation de la nature, des belvédères, etc. Seuls les espaces qui comptent une superficie d'au moins un hectare et qui comportent un minimum de végétation ont été retenus (voir la [carte 8.5.1](#) et la section [Concepts et définitions](#) pour plus de détail sur la sélection de ces espaces).

On considère qu'une personne vit à proximité d'un espace vert urbain si elle réside à 300 mètres ou moins, à vol d'oiseau, d'un espace vert urbain. Cette distance représente une marche d'environ cinq à dix minutes à pied.

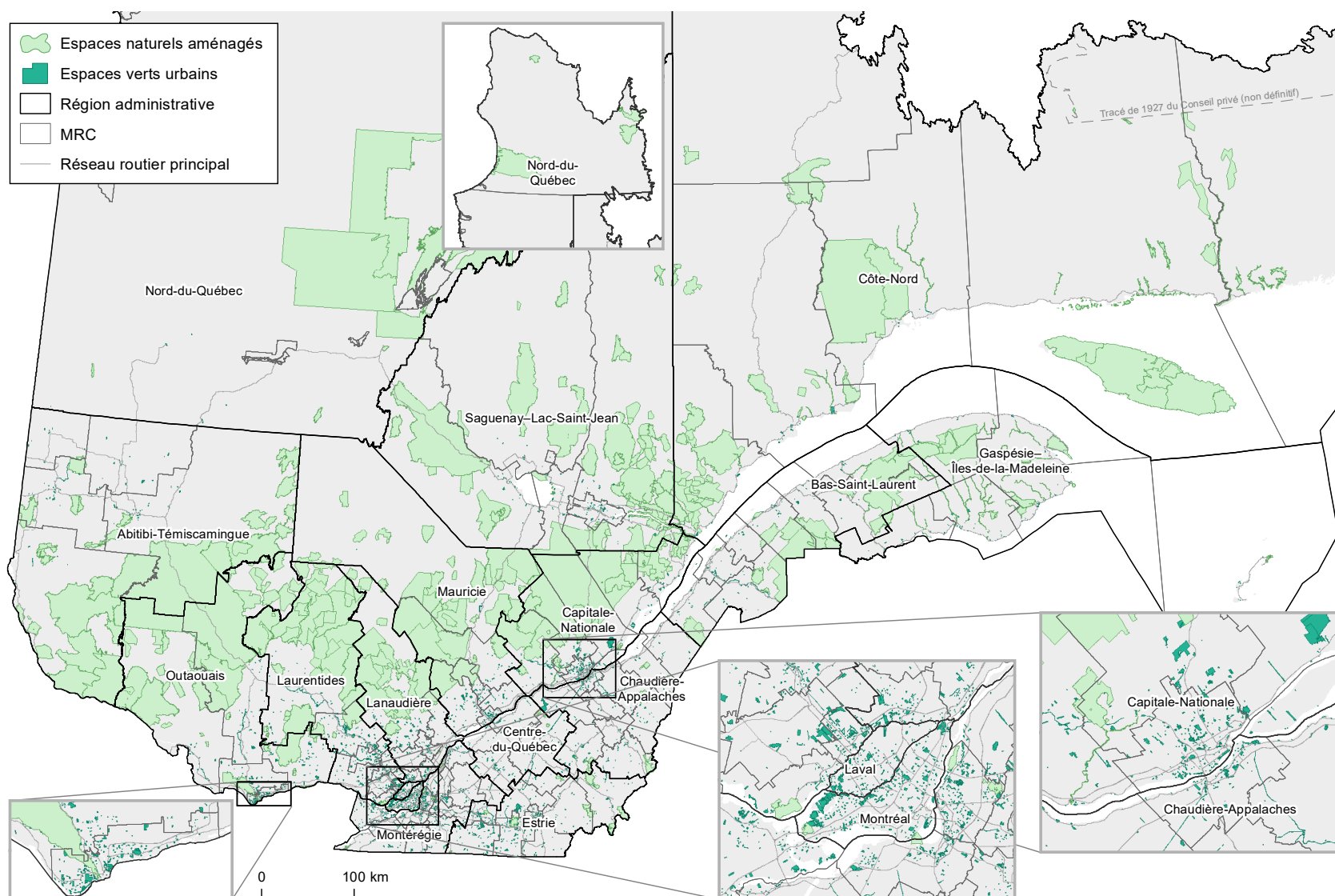
Mise en garde

Même s'il existe d'autres milieux naturels, dont les milieux naturels « privés », plus « sauvages » ou en « friche », il serait difficile de les répertorier et d'identifier les lieux où la promenade publique est permise. Les résultats présentés dans ce chapitre doivent donc être interprétés comme une proportion minimale de la population résidant à proximité d'un milieu naturel.

La population étudiée exclut les personnes résidant dans les territoires autochtones (consultez la section [Concepts et définitions](#) pour plus de détails).

Carte 8.5.1

Emplacement des espaces naturels aménagés non urbanisés et des espaces verts urbains retenus, Québec, 2024



Sources : Données sur les espaces naturels aménagés non urbanisés : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Territoires récréatifs du Québec et ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Registre des aires protégées.

Données sur les espaces verts urbains : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Cadastre du Québec et du code d'utilisation des biens-fons (CUBF) provenant de l'évaluation municipale, 2024.

Données sur les limites administratives : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, systèmes sur les découpages administratifs (SDA), janvier 2024.

Données sur le réseau routier : Adresses Québec, 2024.

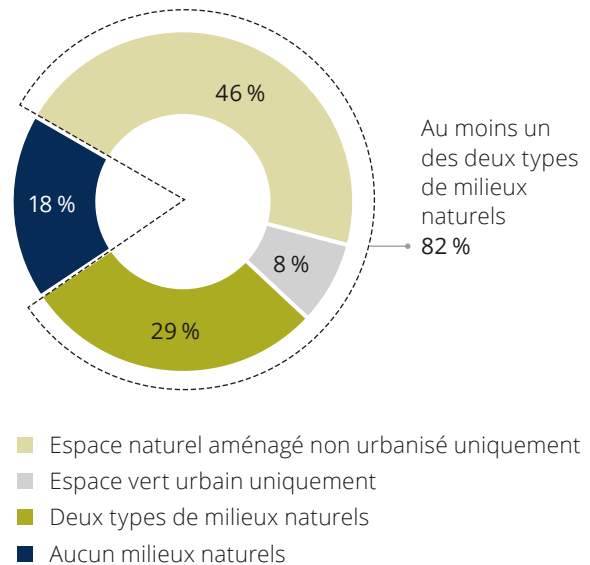
Proximité des milieux naturels aménagés

- Plus de quatre personnes sur cinq résident à proximité d'un milieu naturel aménagé, peu importe le type de milieu naturel

Au Québec, environ 82 % de la population réside à proximité d'un milieu naturel aménagé. Certaines personnes résident uniquement à 300 mètres maximum d'un espace vert urbain (8 %), alors d'autres résident à proximité des deux types de milieux naturels (29 %). Par ailleurs, 46 % de la population réside uniquement à 30 minutes maximum en voiture d'un espace naturel aménagé non urbanisé.

Figure 8.5.1

Répartition de la population selon la proximité ou non de certains types de milieux naturels, ensemble du Québec, 2024



Source : Institut de la statistique du Québec.



Saguenay-Lac-Saint-Jean © GouvQc Jeanne Rondeau-Ducharme

Par MRC

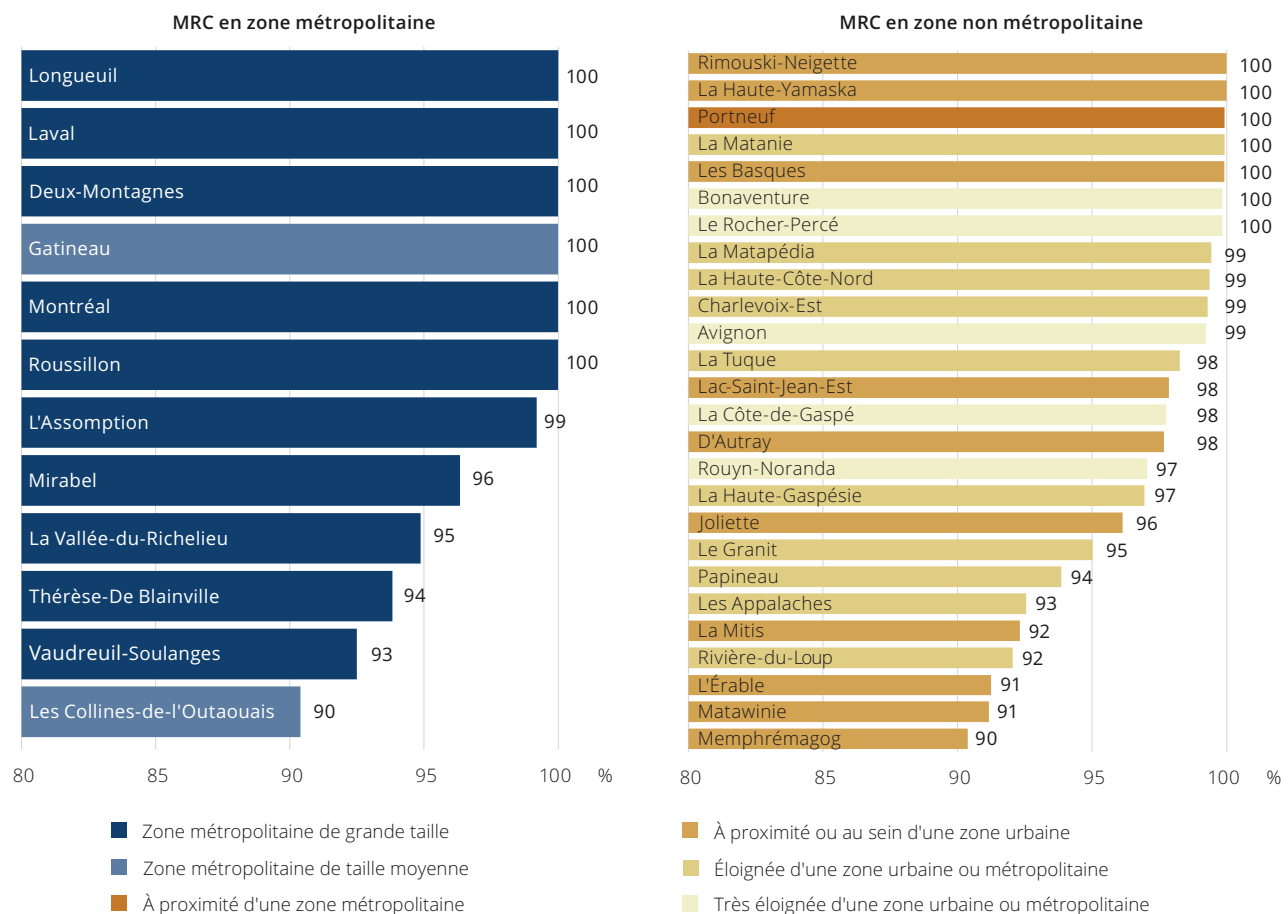
On constate que les MRC qui font partie de la zone métropolitaine de grande taille de Montréal et de taille moyenne de Gatineau présentent généralement des proportions de population à proximité de milieux naturels aménagés plus élevées que les autres MRC. Ainsi, dans 12 des 18 MRC qui font partie de ces deux zones métropolitaines, 90 % et plus de la population réside à proximité d'un milieu naturel aménagé. Ces résultats s'expliquent par la présence de nombreux espaces verts urbains, de refuges d'oiseaux migrateurs et de parcs nationaux.

En outre, au moins 90 % de la population réside à proximité de milieux naturels aménagés dans 15 MRC éloignées ou très éloignées d'une zone urbaine ou métropolitaine et dans 11 MRC situées à proximité d'une zone urbaine ou métropolitaine (figure 8.5.2).

La proportion de la population québécoise qui réside simultanément à 300 mètres maximum d'un espace vert urbain et à 30 minutes maximum en voiture d'un espace naturel aménagé est de 29 %. Cette proportion est plus importante dans les MRC de Gatineau (60 %), de Longueuil (54 %) et de Thérèse-De Blainville (53 %) – toutes des MRC se situant dans des zones métropolitaines de taille moyenne ou grande –, que dans les autres MRC.

Figure 8.5.2

MRC dont plus de 90 % de la population réside à proximité d'un milieu naturel aménagé, Québec, 2024



Source : Institut de la statistique du Québec.

Analyse distincte de la proximité des espaces naturels aménagés non urbanisés et de la proximité des espaces verts urbains



Proximité des espaces naturels aménagés non urbanisés

- Les trois quarts de la population québécoise résident à proximité d'un espace naturel aménagé non urbanisé, soit à un maximum de 30 minutes en voiture

Rappelons que les espaces naturels aménagés non urbanisés sont par exemple des parcs nationaux, des parcs régionaux, des pourvoiries ou des réserves fauniques.

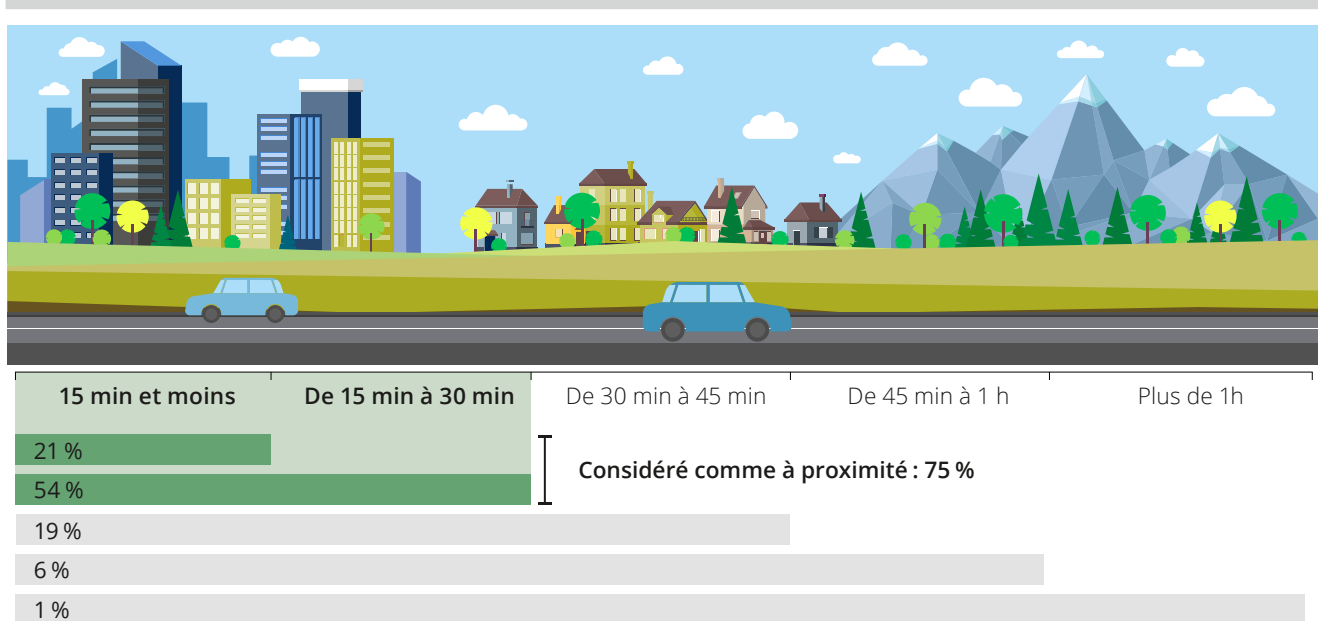
En 2024, 75 % des personnes au Québec habitent à proximité d'un espace naturel aménagé non urbanisé. Parmi elles, 21 % habitent à **15 minutes maximum** en voiture

d'un espace naturel aménagé non urbanisé et 54 %, à une distance de **15 à 30 minutes**, quand on estime que les conditions routières sont parfaites.

Environ 19 % de la population habite à une distance qui se franchit **entre 30 et 45 minutes** en voiture et 6 %, **entre 45 minutes et une heure**. Seul 1 % de la population réside à **plus d'une heure** de route d'un espace naturel aménagé non urbanisé.

Figure 8.5.3

Répartition de la population selon le temps de route nécessaire pour rejoindre un espace naturel aménagé non urbanisé à partir du domicile, ensemble du Québec, 2024



Source : Institut de la statistique du Québec.

► Par MRC

Dans une MRC sur trois, la grande majorité de la population réside à proximité d'un espace naturel aménagé non urbanisé

Dans 33 MRC du Québec, plus de neuf personnes sur dix, soit près de 4,6 millions de personnes, résident à **30 minutes maximum** en voiture d'un espace naturel aménagé non urbanisé (voir la [carte 8.5.2](#)). Ces MRC se situent principalement dans le Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, dans Lanaudière, en Montérégie et en Outaouais (cette dernière région bénéficie de la présence du parc de la Gatineau situé proche des résidences).

Dans certaines MRC, l'ensemble (100 %) de la population réside à proximité d'un espace naturel aménagé non urbanisé lorsqu'elle se déplace en véhicule automobile. En zones métropolitaines, il s'agit des MRC très peuplées de Montréal, de Laval, de Longueuil, de Roussillon, de Deux-Montagnes et de Gatineau. Plusieurs résidentes et résidents bénéficient en effet de la présence de l'un des milieux suivants : le parc national des Îles-de-Boucherville, le parc national d'Oka, le refuge faunique de Deux-Montagnes, le parc national du Mont-Saint-Bruno, les refuges d'oiseaux migrateurs de Senneville et de l'Île-aux-Hérons ainsi que le parc de la Gatineau. En zones non métropolitaines, il s'agit de ces MRC : La Haute-Yamaska, Portneuf, Les Basques, Rimouski-Neigette, La Matanie, Bonaventure et Le Rocher-Percé.

De plus, les habitants et habitantes de Rimouski-Neigette dans le Bas-Saint-Laurent et de Deux-Montagnes dans les Laurentides sont particulièrement nombreux (plus de 90 %) à résider à **15 minutes et moins** d'espaces naturels aménagés non urbanisés (données non présentées). La MRC de Rimouski-Neigette héberge notamment le parc national du Bic, la réserve nationale de faune de Pointe-au-Père, la réserve faunique Duchénier et la réserve faunique de Rimouski, tandis que la population de la MRC de Deux-Montagnes bénéficie de la présence du parc national d'Oka.

On compte 18 MRC pour lesquelles moins de 10 % de la population habite à 30 minutes maximum d'un espace naturel aménagé non urbanisé

Parmi ces 18 MRC, L'Île-d'Orléans, Trois-Rivières, Caniapiscau, Lévis, Pierre-De Saurel, Drummond et Nicolet-Yamaska ne comptent aucun habitant ou aucune habitante résidant à proximité d'un espace naturel aménagé.

Même si certaines régions comptent de nombreux espaces naturels aménagés (réserves fauniques, pourvoiries et ZEC), comme la Mauricie ou les Laurentides, ces territoires sont situés assez loin des habitations.

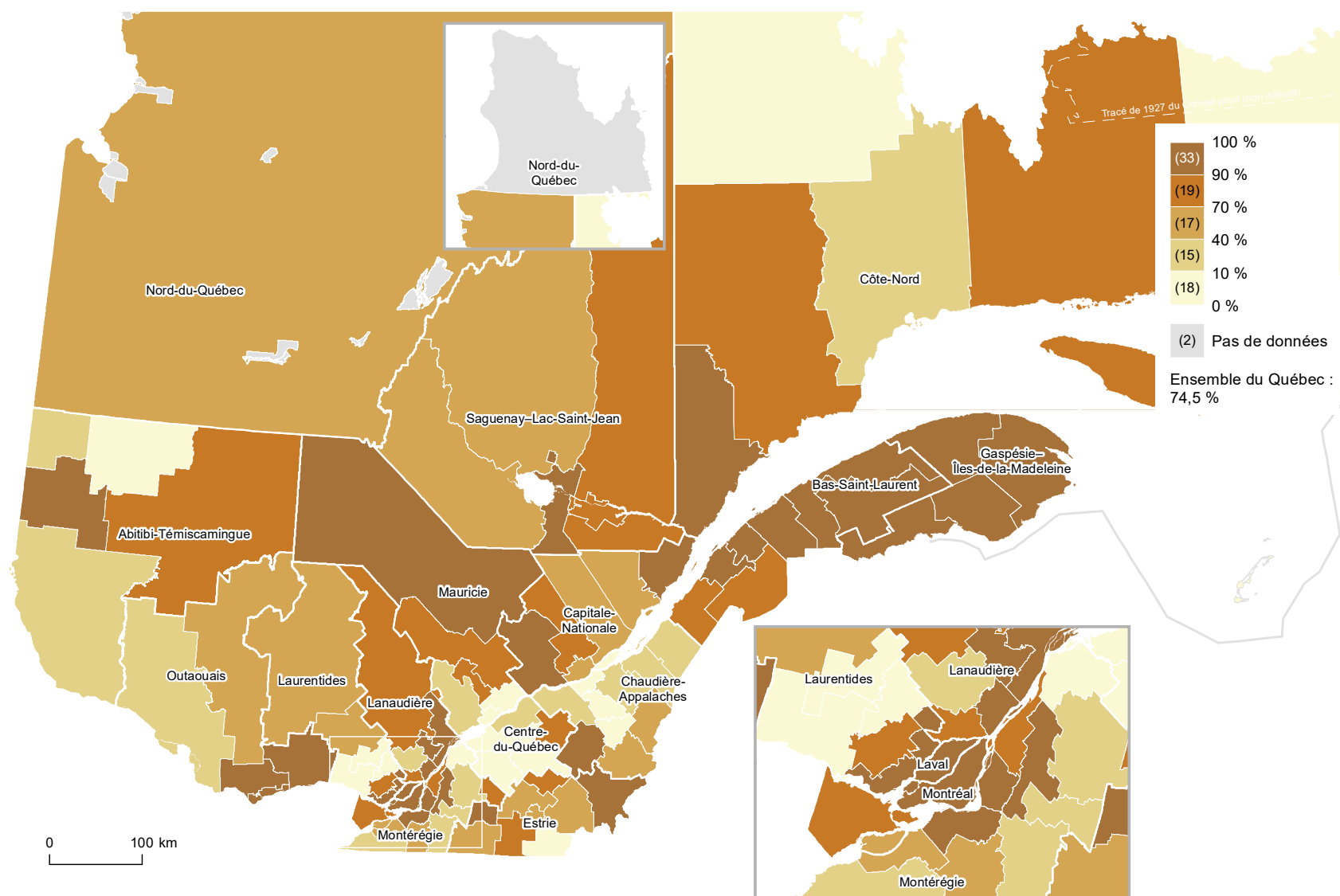
Enfin, à l'instar des MRC de Caniapiscau et du Golfe-du-Saint-Laurent situées sur la Côte-Nord, notons que la MRC de Nicolet-Yamaska se distingue des autres MRC du Québec, puisque plus de la moitié (53 %) de sa population doit rouler **plus d'une heure** en voiture avant d'avoir accès à un espace naturel aménagé non urbanisé.



Bas-Saint-Laurent © GouvQc André Quenneville

Carte 8.5.2

Proportion de la population résidant à 30 minutes maximum en voiture d'un espace naturel aménagé non urbanisé, MRC et ensemble du Québec, 2024



Source : Institut de la statistique du Québec.



Proximité des espaces verts urbains

► En moyenne, 37 % de la population québécoise réside à 300 mètres maximum d'un espace vert urbain

Rappelons que les espaces verts urbains pris en compte dans cette analyse doivent avoir une superficie minimum d'un hectare et être végétalisés. Même si les espaces verts urbains se situent habituellement dans des milieux plus urbanisés (voir la [carte 8.5.1](#)), certains correspondent à une portion du territoire d'espaces naturels aménagés non urbanisés situés en périphérie. C'est notamment le cas pour une partie du parc national de la Mauricie, du parc national du Mont-Tremblant, du parc national de la Jacques-Cartier, du parc national de la Pointe-Taillon, etc.

Généralement, plus on s'éloigne des zones métropolitaines, plus la proportion de la population des MRC résidant à proximité d'un espace vert urbain diminue ([carte 8.5.3](#) et [figure 8.5.4](#)).

► Proximité des espaces verts urbains : la MRC de Gatineau en tête de liste

Pour quelques MRC situées dans des zones métropolitaines, on observe que plus de la moitié de la population réside à proximité d'un espace vert urbain, notamment Gatineau (60 %), qui compte une multitude d'espaces verts urbains. Certains de ces espaces font partie du territoire du parc de la Gatineau¹³. Dans la MRC de Thérèse-De Blainville, 56 % de la population réside à proximité d'un espace vert urbain, surtout les habitants et habitantes de la partie sud-ouest de la MRC. Dans la MRC de Longueuil, 54 % des personnes résident près d'un espace vert urbain, surtout celles de la partie est de la MRC, où le Mont-Saint-Bruno, considéré comme un espace vert urbain, se trouve. Finalement, dans la MRC de Mirabel, 51 % de la population réside à proximité de tels espaces.

Parmi les autres MRC situées dans les zones métropolitaines, les MRC des Moulins, de Roussillon, de La Vallée-du-Richelieu, de L'Assomption, de Marguerite-D'Youville et de Lévis comptent toutes plus de 40 % de leur population qui réside à proximité d'un espace vert urbain ([figure 8.5.4](#)). Les MRC populeuses de Montréal, de Laval et de Québec présentent des résultats légèrement inférieurs à 40 %.

À l'autre bout du spectre, pour la majorité des MRC, la proportion d'habitants et habitantes résidant à 300 mètres maximum d'un espace vert urbain est inférieure à 25 %. Ces MRC sont généralement éloignées ou très éloignées des zones urbaines ou métropolitaines, ou situées à proximité sans y être incluses. On observe les plus faibles proportions dans la MRC de Charlevoix (6 %), de Beauce-Centre (7 %) et de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine (8 %).

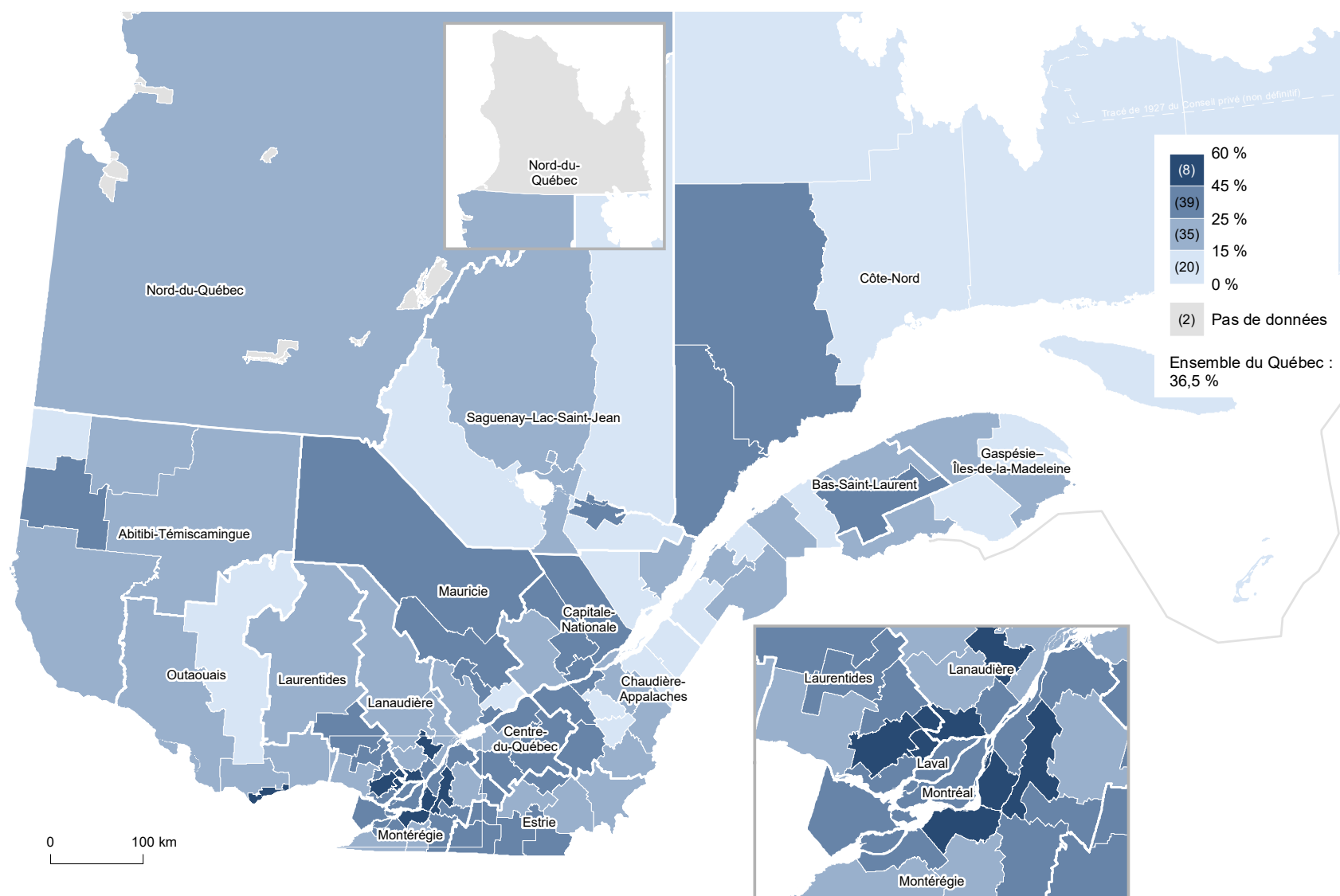


ML011 / Adobe Stock

13. En effet, certains territoires ont à la fois un statut d'espace naturel aménagé non urbanisé et d'espace vert urbain, voir l'[encadré Note méthodologique](#).

Carte 8.5.3

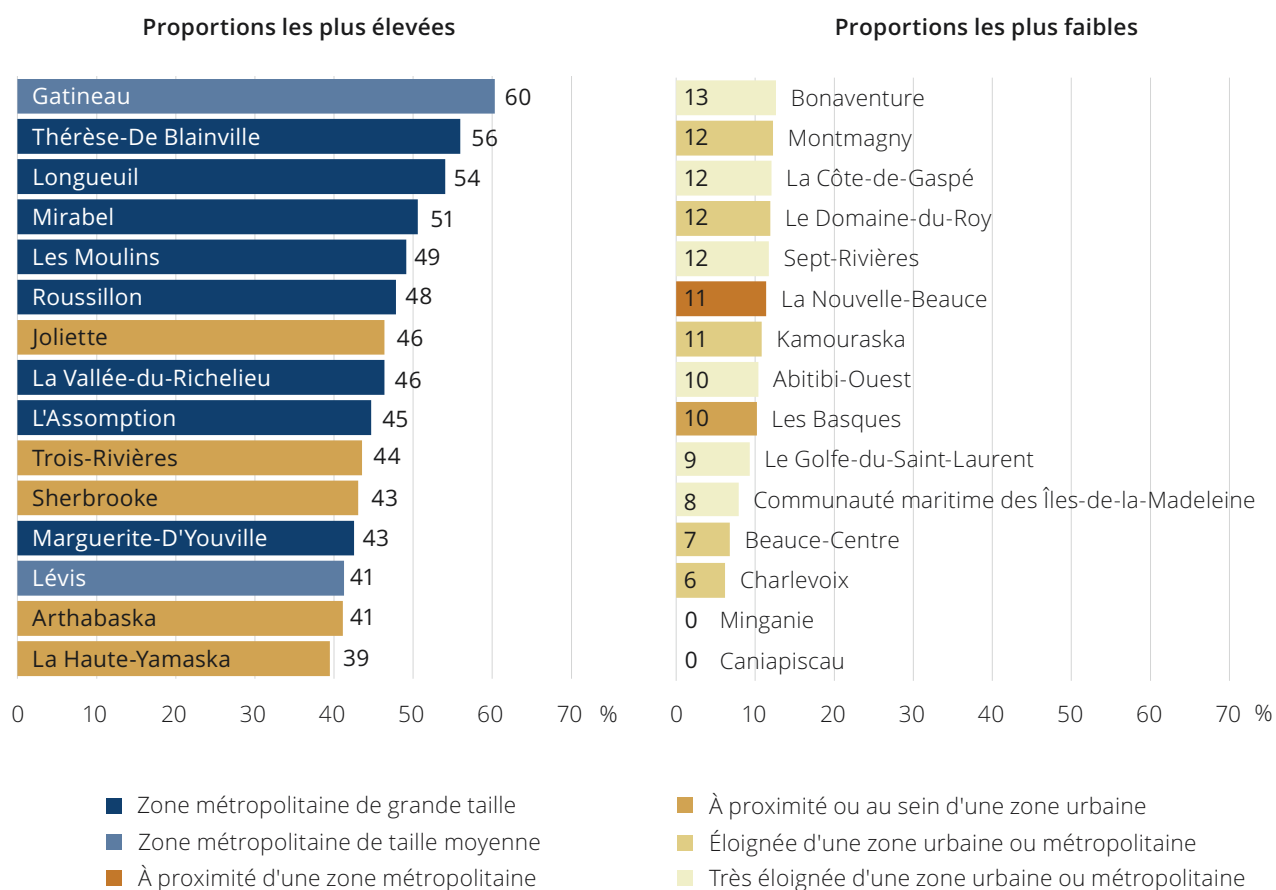
Proportion de la population résidant à 300 mètres maximum d'un espace vert urbain, MRC et ensemble du Québec, 2024



Source : Institut de la statistique du Québec.

Figure 8.5.4

MRC du Québec affichant les proportions les plus élevées et les plus faibles de la population résidant à 300 mètres maximum d'un espace vert urbain, 2024



Source : Institut de la statistique du Québec.

Références

- BUREAU RÉGIONAL DE L'OMS POUR L'EUROPE (2023). *Nature, biodiversité et santé : un panorama des interconnexions*, [En ligne], [iris.who.int/bitstream/handle/10665/366448/9789289058872-fre.pdf] (Consulté le 6 juin 2025).
- INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTRÉAL (2021). *Les bienfaits de la nature sur la santé globale*, [En ligne], [observatoireprevention.org/2021/07/08/les-bienfaits-de-la-nature-sur-la-sante-globale/] (Consulté le 6 juin 2025).
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (2011). *Les espaces verts urbains et la santé*, [En ligne], [bel.uqtr.ca/id/eprint/3155/1/Les%20espaces%20verts%20et%20urbains%20et%20la%20sant%C3%A9.pdf] (Consulté le 2 septembre 2025).
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (2017). *Verdir les villes pour la santé de la population*, Revue de la littérature, [En ligne], [www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265_verdir_villes_sante_population.pdf] (Consulté le 6 juin 2025).

Tableau 8.5.1

Proportion de la population résidant à proximité ou non de milieux naturels aménagés, selon le type de milieu naturel, MRC¹, régions administratives et ensemble du Québec, 2024

Code	MRC par régions administratives	Code typo. ²	Population à proximité d'au moins un milieu naturel aménagé	Type de milieu naturel			Population n'étant pas à proximité d'un milieu naturel aménagé
				Espace naturel aménagé non urbanisé - 30 minutes maximum en voiture	Espace vert urbain - 300 mètres maximum à pied	Les deux types de milieux naturels aménagés simultanément ³	
				%			
01	Bas-Saint-Laurent		93,3	92,8	19,2	18,7	6,7
07	La Matapédia	5	99,4	99,3	28,4	28,3	0,6
08	La Matanie	5	99,9	99,9	20,9	20,9	0,1
09	La Mitis	4	92,3	92,2	12,7	12,7	7,7
10	Rimouski-Neigette	4	100,0	100,0	19,0	19,0	0,0
11	Les Basques	4	99,8	99,8	10,2	10,2	0,2
12	Rivière-du-Loup	5	92,0	91,9	22,7	22,6	8,0
13	Témiscouata	5	77,4	74,4	23,0	20,0	22,6
14	Kamouraska	5	78,8	76,9	10,8	8,9	21,2
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean		81,8	75,7	27,0	20,8	18,2
91	Le Domaine-du-Roy	5	64,9	59,2	11,9	6,1	35,1
92	Maria-Chapdelaine	5	53,9	49,9	17,1	13,1	46,1
93	Lac-Saint-Jean-Est	4	97,7	97,4	19,0	18,7	2,3
941	Saguenay	4	83,4	73,8	36,6	27,1	16,6
942	Le Fjord-du-Saguenay	4	86,7	85,7	13,8	12,7	13,3
03	Capitale-Nationale		75,7	63,2	34,8	22,4	24,3
15	Charlevoix-Est	5	99,3	99,3	23,2	23,2	0,7
16	Charlevoix	5	60,2	56,3	6,2	2,3	39,8
20	L'Île-d'Orléans	2	16,6	0,0	16,6	0,0	83,4
21	La Côte-de-Beaupré	2	76,7	60,6	26,4	10,2	23,3
22	La Jacques-Cartier	2	81,5	75,2	27,0	20,7	18,5
23	Québec	2	73,3	58,9	38,2	23,7	26,7
34	Portneuf	3	99,9	99,9	23,2	23,2	0,1
04	Mauricie		55,1	29,5	33,8	8,2	44,9
35	Mékinac	4	87,0	84,1	33,3	30,4	13,0
36	Shawinigan	4	89,1	87,9	26,4	25,3	10,9
371	Trois-Rivières	4	43,5	0,0	43,5	0,0	56,5
372	Les Chenaux	4	19,3	6,7	12,8	0,2	80,7
51	Maskinongé	4	46,5	33,0	19,6	6,1	53,5
90	La Tuque	5	98,3	98,2	28,9	28,9	1,7

Suite à la page 188

Tableau 8.5.1 (suite)

Proportion de la population résidant à proximité ou non de milieux naturels aménagés, selon le type de milieu naturel, MRC¹, régions administratives et ensemble du Québec, 2024

Code	MRC par régions administratives	Code typo. ²	Population à proximité d'au moins un milieu naturel aménagé	Type de milieu naturel			Population n'étant pas à proximité d'un milieu naturel aménagé
				Espace naturel aménagé non urbanisé - 30 minutes maximum en voiture	Espace vert urbain - 300 mètres maximum à pied	Les deux types de milieux naturels aménagés simultanément ³	
				%			
05	Estrie		76,8	63,4	36,4	23,0	23,2
30	Le Granit	5	95,5	94,0	20,1	18,6	4,5
40	Les Sources	4	86,7	72,9	31,2	17,4	13,3
41	Le Haut-Saint-François	4	71,0	63,5	23,1	15,6	29,0
42	Le Val-Saint-François	4	57,0	45,4	24,1	12,6	43,0
43	Sherbrooke	4	71,4	48,6	43,1	20,2	28,6
44	Coaticook	4	30,2	0,6	29,6	0,1	69,8
45	Memphrémagog	4	90,4	85,9	33,7	29,3	9,6
46	Brome-Missisquoi	4	63,7	46,4	35,5	18,3	36,3
47	La Haute-Yamaska	4	100,0	100,0	39,5	39,5	0,0
06	Montréal		100,0	100,0	37,0	37,0	0,0
66	Montréal	1	100,0	100,0	37,0	37,0	0,0
07	Outaouais		94,5	93,7	48,5	47,7	5,5
80	Papineau	5	93,9	93,1	19,7	19,0	6,1
81	Gatineau	2	100,0	100,0	60,3	60,3	0,0
82	Les Collines-de-l'Outaouais	2	90,4	90,1	18,6	18,3	9,6
83	La Vallée-de-la-Gatineau	5	59,5	52,5	14,7	7,8	40,5
84	Pontiac	5	49,0	37,8	17,7	6,4	51,0
08	Abitibi-Témiscamingue		63,8	57,5	21,4	15,1	36,2
85	Témiscamingue	6	38,6	26,7	17,4	5,5	61,4
86	Rouyn-Noranda	6	97,0	96,2	27,5	26,6	3,0
87	Abitibi-Ouest	6	21,5	12,7	10,4	1,5	78,5
88	Abitibi	6	20,7	1,7	19,1	0,2	79,3
89	La Vallée-de-l'Or	6	84,8	83,7	23,3	22,2	15,2
09	Côte-Nord		63,6	60,4	16,9	13,6	36,4
95	La Haute-Côte-Nord	5	99,3	99,3	25,4	25,3	0,7
96	Manicouagan	6	84,6	80,3	25,1	20,8	15,4
971	Sept-Rivières	6	40,0	36,6	11,7	8,3	60,0
972	Caniapiscou	6	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
981	Minganie	6	89,8	89,8	0,0	0,0	10,2
982	Le Golfe-du-Saint-Laurent	6	12,5	3,2	9,3	0,0	87,5

Suite à la page 189

Tableau 8.5.1 (suite)

Proportion de la population résidant à proximité ou non de milieux naturels aménagés, selon le type de milieu naturel, MRC¹, régions administratives et ensemble du Québec, 2024

Code	MRC par régions administratives	Code typo. ²	Population à proximité d'au moins un milieu naturel aménagé	Type de milieu naturel			Population n'étant pas à proximité d'un milieu naturel aménagé
				Espace naturel aménagé non urbanisé - 30 minutes maximum en voiture	Espace vert urbain - 300 mètres maximum à pied	Les deux types de milieux naturels aménagés simultanément ³	
				%			
10	Nord-du-Québec		63,3	51,4	19,4	7,5	36,7
991	Jamésie	6	63,3	51,4	19,4	7,5	36,7
992	Administration régionale Kativik ⁴	6	...	...	...	...	...
993	Eeyou Istchee (toponyme non officiel) ⁴	6	...	...	...	...	...
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine		86,8	85,8	13,5	12,5	13,2
01	Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	6	15,4	9,1	7,9	1,6	84,6
02	Le Rocher-Percé	6	99,7	99,7	15,7	15,7	0,3
03	La Côte-de-Gaspé	6	97,6	97,6	12,0	12,0	2,4
04	La Haute-Gaspésie	5	96,9	96,6	17,3	17,0	3,1
05	Bonaventure	6	99,7	99,7	12,6	12,6	0,3
06	Avignon	6	98,7	98,7	16,1	16,0	1,3
12	Chaudière-Appalaches		45,7	24,3	27,8	6,4	54,3
17	L'Islet	5	50,5	39,5	14,2	3,2	49,5
18	Montmagny	5	25,9	18,0	12,2	4,3	74,1
19	Bellechasse	3	41,5	27,5	19,7	5,7	58,5
251	Lévis	2	41,3	0,0	41,3	0,0	58,7
26	La Nouvelle-Beauce	3	13,5	2,1	11,4	0,0	86,5
27	Beauce-Centre	5	14,1	7,9	6,8	0,6	85,9
28	Les Etchemins	5	67,5	60,2	19,3	12,1	32,5
29	Beauce-Sartigan	5	57,0	43,2	24,1	10,3	43,0
31	Les Appalaches	5	92,5	90,3	33,0	30,7	7,5
33	Lotbinière	4	46,2	25,7	28,6	8,1	53,8
13	Laval		100,0	99,5	38,9	38,4	0,0
65	Laval	1	100,0	99,5	38,9	38,4	0,0

Suite à la page 190

Tableau 8.5.1 (suite)

Proportion de la population résidant à proximité ou non de milieux naturels aménagés, selon le type de milieu naturel, MRC¹, régions administratives et ensemble du Québec, 2024

Code	MRC par régions administratives	Code typo. ²	Population à proximité d'au moins un milieu naturel aménagé	Type de milieu naturel			Population n'étant pas à proximité d'un milieu naturel aménagé
				Espace naturel aménagé non urbanisé - 30 minutes maximum en voiture	Espace vert urbain - 300 mètres maximum à pied	Les deux types de milieux naturels aménagés simultanément ³	
%							
14	Lanaudière		85,2	79,7	38,0	32,4	14,8
52	D'Autray	4	97,5	97,4	15,8	15,7	2,5
60	L'Assomption	1	99,2	99,2	44,7	44,7	0,8
61	Joliette	4	96,3	96,3	46,4	46,4	3,7
62	Matawinie	4	91,2	88,2	15,9	13,0	8,8
63	Montcalm	1	27,1	14,6	17,4	4,9	72,9
64	Les Moulins	1	85,0	73,2	49,1	37,3	15,0
15	Laurentides		72,6	58,3	40,8	26,5	27,4
72	Deux-Montagnes	1	100,0	100,0	37,1	37,1	0,0
73	Thérèse-De Blainville	1	93,8	90,8	56,0	53,0	6,2
74	Mirabel	1	96,3	88,6	50,6	42,8	3,7
75	La Rivière-du-Nord	1	43,3	5,7	39,3	1,7	56,7
76	Argenteuil	5	21,6	3,0	18,7	0,1	78,4
77	Les Pays-d'en-Haut	5	33,0	7,4	26,2	0,6	67,0
78	Les Laurentides	5	74,3	57,7	36,8	20,2	25,7
79	Antoine-Labelle	5	71,3	66,7	17,7	13,2	28,7
16	Montérégie		81,6	74,2	42,3	34,9	18,4
48	Acton	4	81,4	78,2	28,0	24,7	18,6
53	Pierre-De Saurel	4	30,2	0,0	30,2	0,0	69,8
54	Les Maskoutains	3	32,9	11,8	23,1	2,0	67,1
55	Rouville	3	48,3	23,1	30,0	4,8	51,7
56	Le Haut-Richelieu	1	42,5	15,1	32,7	5,3	57,5
57	La Vallée-du-Richelieu	1	94,9	92,7	46,4	44,2	5,1
58	Longueuil	1	100,0	100,0	54,1	54,1	0,0
59	Marguerite-D'Youville	1	89,8	86,9	42,5	39,7	10,2
67	Roussillon	1	100,0	100,0	47,8	47,8	0,0
68	Les Jardins-de-Napierville	3	53,4	47,8	20,4	14,8	46,6
69	Le Haut-Saint-Laurent	5	31,0	14,0	17,7	0,7	69,0
70	Beauharnois-Salaberry	1	72,4	54,8	31,9	14,3	27,6
71	Vaudreuil-Soulanges	1	92,5	89,3	38,5	35,2	7,5

Suite à la page 191

Tableau 8.5.1 (suite)

Proportion de la population résidant à proximité ou non de milieux naturels aménagés, selon le type de milieu naturel, MRC¹, régions administratives et ensemble du Québec, 2024

Code MRC par régions administratives	Code typo. ²	Population à proximité d'au moins un milieu naturel aménagé	Type de milieu naturel			Population n'étant pas à proximité d'un milieu naturel aménagé	
			Espace naturel aménagé non urbanisé - 30 minutes maximum en voiture	Espace vert urbain - 300 mètres maximum à pied	Les deux types de milieux naturels aménagés simultanément ³		
%							
17	Centre-du-Québec	44,2	13,3	34,5	3,5	55,8	
32	L'Érable	4	91,2	88,1	30,7	27,6	8,8
38	Bécancour	4	59,1	30,4	35,8	7,0	40,9
39	Arthabaska	4	48,3	8,3	41,1	1,0	51,7
49	Drummond	4	32,6	0,0	32,6	0,0	67,4
50	Nicolet-Yamaska	4	24,7	0,0	24,7	0,0	75,3
Ensemble du Québec		82,3	74,5	36,5	28,7	17,7	

1. Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques et des régions administratives au 31 décembre 2024.
2. **1**-MRC dans une zone métropolitaine de grande taille ; **2**-MRC dans une zone métropolitaine de taille moyenne ; **3**-MRC à proximité d'une zone métropolitaine ; **4**-MRC à proximité ou au sein d'une zone urbaine ; **5**-MRC éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine ; **6**-MRC très éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine.
Voir l'encadré [Une nouvelle typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine](#) en introduction de la présente section pour une description détaillée des classes.
3. Cette population peut être également incluse dans la population résidant à proximité d'un espace naturel aménagé non urbanisé ou dans la population résidant à proximité d'un espace vert urbain. Il faut donc la soustraire pour reconstituer le total.
4. Les territoires autochtones (entités dont le statut est soit réserve indienne, établissement indien, terre réservée aux Cris, terre de la catégorie 1 pour les Inuits, terre réservée aux Naskapis du découpage municipal de janvier 2024) et les MRC Eeyou Istchee et Kativik sont exclus.

Source : Institut de la statistique du Québec.

Annexe

Comparatifs des régions et des MRC



Tableau comparatif des régions administratives du Québec

Région administrative	Population au 1 ^{er} juillet ¹		Taux de chômage ² des 15-64 ans	Taux d'emploi ² des 15-64 ans	PIB aux prix de base par habitant		Revenu disponible par habitant		Perception de l'état de santé excellent ou très bon chez les élèves du secondaire ³
	2024 ^p	TAA ⁴ 2023-2024 ^p	2024	2024	2023 ^p	Variation 2023/2022	2023 ^p	Variation 2023/2022	2022-2023
	n	pour 1 000	%	%	\$	%	\$	%	%
Bas-Saint-Laurent	204 892	11,2	4,2	80,0	47 583	2,1	32 917	0,9	67,8 [†]
Saguenay-Lac-Saint-Jean	286 768	14,3	3,1 [†]	78,5	54 654	3,5	34 572	1,0	64,6 [†]
Capitale-Nationale	812 328	24,1	4,3 [†]	81,4 [†]	65 002	4,1	37 422	1,8	66,2 [†]
Mauricie	288 354	20,4	4,9	75,5	46 540	5,0	33 325	1,8	66,9 ^{6†}
Estrie	524 801	18,3	4,5	77,2	49 375	3,7	35 873	2,2	60,1
Montréal	2 200 807	42,4	7,9 [†]	72,6 [†]	87 325	1,4	37 576	1,8	57,9 [†]
Outaouais	427 243	21,8	5,7	76,7	45 885	4,0	34 594	3,4	58,5 [†]
Abitibi-Témiscamingue	149 637	7,2	2,7 [†]	81,0 [†]	82 253	12,4	37 109	2,9	62,1
Côte-Nord	89 846	-0,8	4,3 ⁵	78,3 ⁵	107 571	4,7	36 661	2,4	56,1 [†]
Nord-du-Québec	47 083	9,2	4,3 ⁵	78,3 ⁵	150 808	13,6	33 793	2,6	61,5
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	92 336	3,0	8,8 [†]	68,5 [†]	47 049	4,0	34 068	0,9	62,8
Chaudière-Appalaches	455 812	15,0	2,9 [†]	82,2 [†]	52 884	-1,0	35 363	1,2	69,9 [†]
Laval	460 396	21,3	6,0	77,0	48 100	2,0	36 025	2,3	61,6
Lanaudière	561 608	18,0	5,7	77,0	35 449	2,6	35 117	1,7	63,6
Laurentides	673 581	15,3	3,8 [†]	79,7	45 648	4,0	37 676	2,4	62,3
Montréal	1 517 003	16,2	4,6	79,4 [†]	49 578	2,9	37 982	2,2	60,7
Centre-du-Québec	263 549	14,1	3,8 [†]	79,9	54 183	5,4	33 808	1,6	66,9 ^{6†}
Ensemble du Québec	9 056 044	23,2	5,4	77,3	60 490	3,1	36 531	2,0	61,8

† Différence statistiquement significative au seuil de 5 % entre la région et l'ensemble du Québec.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

1. La municipalité de Courcelles a fusionné avec la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth le 1^{er} janvier 2024 et est ainsi passée de la MRC du Granit en Estrie à la MRC de Beauce-Sartigan en Chaudière-Appalaches. Les données des deux régions concernées tiennent compte de ce changement.

2. Le découpage ne tient pas compte des modifications aux limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées officiellement en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021.

3. Les données sont présentées par régions sociosanitaires.

4. Taux d'accroissement annuel, calculé en faisant le rapport entre la variation annuelle de l'effectif d'une population au cours d'une période donnée et la population moyenne de la période.

5. Donnée se rapportant aux régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec.

6. Donnée se rapportant aux régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

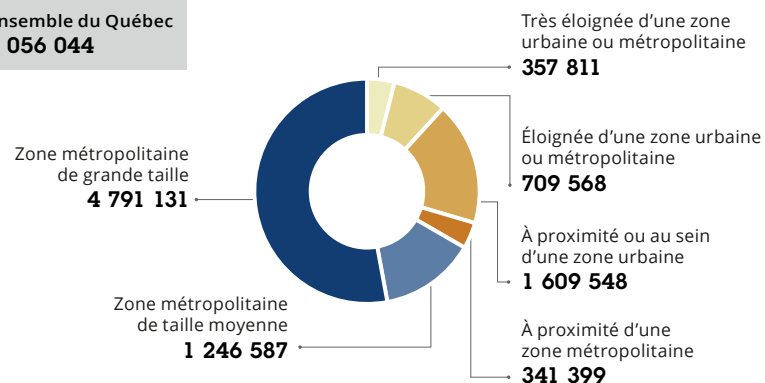
Sources : Voir la page 196.

Comparatifs selon la typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine

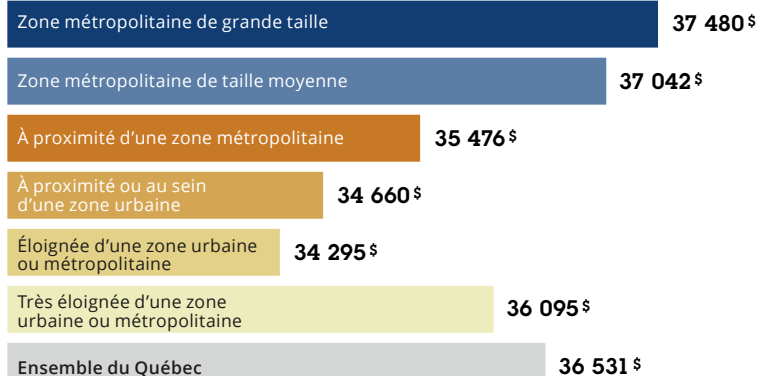


Population au 1^{er} juillet 2024^p

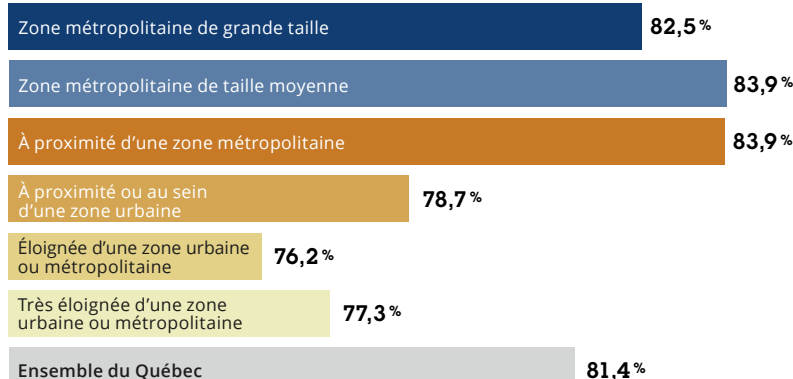
Ensemble du Québec
9 056 044



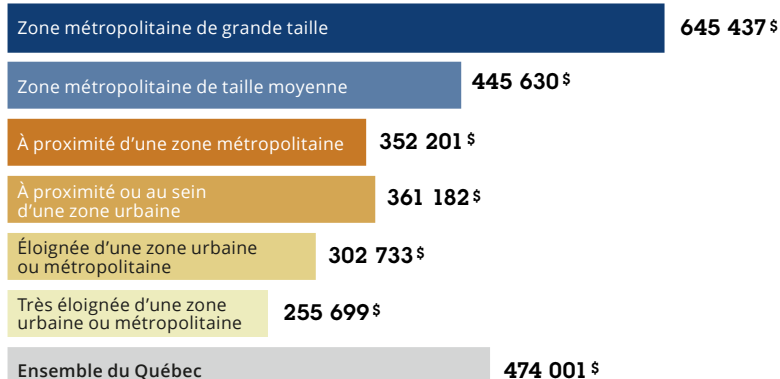
Revenu disponible par habitant 2023^p



Taux de travailleurs de 25-64 ans 2023



Valeur foncière moyenne des résidences unifamiliales 2025¹



1. Selon l'exercice financier des municipalités. Les valeurs foncières uniformisées pour l'exercice financier d'une municipalité donnée reflètent le niveau général des valeurs établies selon les conditions du marché immobilier telles qu'elles existaient 18 mois avant le début de l'exercice financier.

Note : Voir l'encadré [Une nouvelle typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine](#) pour une description détaillée des classes.

Sources : Voir la page suivante.

Sources de la section Comparatifs des régions et des MRC

Perception de l'état de santé excellent ou très bon chez les élèves du secondaire

Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise
sur la santé des jeunes du secondaire, 2022-2023*

PIB aux prix de base par habitant

Institut de la statistique du Québec ; ministère des Affaires
municipales et de l'Habitation ; Pêches et Océans Canada ;
Revenu Québec et Statistique Canada.

Population

Institut de la statistique du Québec et Statistique
Canada, Estimations démographiques annuelles (régions
infraprovinciales, janvier 2025). Adaptation par l'Institut
de la statistique du Québec.

Revenu disponible par habitant

Institut de la statistique du Québec ; ministère des
Affaires municipales et de l'Habitation ; ministère de
l'Enseignement supérieur ; Office de la sécurité économique
des chasseurs-cris ; Retraite Québec ; Revenu Québec ;
Services aux Autochtones Canada ; Société de l'assurance
automobile du Québec ; Société d'habitation du Québec
et Statistique Canada.

Taux de chômage des 15 à 64 ans

Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adap-
tation par l'Institut de la statistique du Québec.

Taux d'emploi des 15 à 64 ans

Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adap-
tation par l'Institut de la statistique du Québec.

Taux de travailleurs de 25 à 64 ans

Institut de la statistique du Québec, exploitation des
données fiscales des particuliers de Revenu Québec.

Valeur moyenne des résidences unifamiliales

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation,
Sommaires du rôle d'évaluation foncière des municipalités.

Annexe

Coups d'œil sur les régions



Les Coups d'œil sur les régions



Pour en savoir plus

Les éditions précédentes du *Panorama des régions du Québec* comportaient une section *Coups d'œil sur les régions*, présentant des fiches synthèses pour chacune des régions administratives autour des thèmes abordés dans l'ouvrage. Composées de tableaux statistiques, d'une sélection d'indicateurs clés et de faits saillants, ces fiches sont désormais disponibles sur la page Web du [Panorama des régions du Québec](#).

Annexe

Concepts et définitions



Divisions territoriales

Municipalité

La municipalité est un terme générique qui désigne à la fois les municipalités locales et les territoires considérés comme étant des équivalents municipaux.

Municipalité régionale de comté (MRC)

La municipalité régionale de comté est un territoire regroupant des municipalités et, dans certains cas, des territoires non organisés, sur lequel s'exerce une autorité fixée par une loi d'application générale. La version géographique des MRC comprend les MRC au sens juridique et les territoires équivalents à une MRC, de même que les communautés autochtones et les villages nordiques situés dans le périmètre des MRC ou qui constituent des territoires équivalents. La version géographique des MRC est un découpage territorial établi par l'ISQ pour des fins statistiques. En comparaison des MRC définies juridiquement, les MRC géographiques offrent une couverture exhaustive de la province. Ce découpage couvre tout le Québec. Le territoire du Québec est divisé en 104 MRC géographiques.

Région administrative

La région administrative est une division territoriale qui sert de cadre à l'activité des ministères et des organismes publics. Elle est composée de MRC. La description territoriale des régions administratives est présentée dans le Décret concernant la révision des limites des régions administratives du Québec. Lors de modifications aux limites ou au nom d'une région, un décret est publié à la Gazette officielle du Québec. Ce découpage couvre tout le Québec.

Région métropolitaine de recensement (RMR)

Dans le cadre du recensement, Statistique Canada diffuse des données selon des territoires statistiques et administratifs. La région métropolitaine de recensement est un territoire statistique formé par une ou plusieurs municipalités voisines les unes des autres qui sont situées autour d'un noyau d'au moins 50 000 habitants. Elle doit compter une population totale d'au moins 100 000 habitants. D'un recensement à l'autre, la délimitation des régions métropolitaines de recensement peut évoluer. Ce découpage ne couvre pas tout le Québec.

Région sociosanitaire (RSS)

Le Québec est divisé, par décrets gouvernementaux, en régions sociosanitaires qui s'harmonisent aux limites des régions administratives. La région sociosanitaire correspond au plus haut niveau du découpage territorial du domaine sociosanitaire. Les frontières des régions sociosanitaires ne subissent que très rarement des changements. Ce découpage couvre tout le Québec.

Chapitre 1 Démographie

Âge moyen

Somme des âges des personnes composant une population rapportée à l'effectif total.

Rapport de féminité

Nombre de femmes pour 100 hommes.

Taux d'accroissement annuel

Variation annuelle moyenne de l'effectif d'une population au cours d'une période donnée rapportée à la population moyenne de la période (exprimée en pour mille).

Chapitre 2 Marché du travail

Chômeur

Personne disponible pour travailler, qui est sans emploi et qui se cherche activement un emploi.

Emploi

Ensemble des personnes ayant effectué un travail quelconque contre rémunération ou en vue d'obtenir un bénéfice ainsi que celles absentes de leur travail, mais qui maintiennent un lien d'emploi. Ce terme regroupe les employés, les travailleurs autonomes ainsi que les travailleurs familiaux non rémunérés.

Population active

Population civile de 15 ans et plus, hors institution et hors réserve, en emploi ou en chômage.

Taux d'activité

Nombre de personnes faisant partie de la population active exprimé en pourcentage de la population en âge de travailler.

Taux de chômage

Nombre de personnes au chômage exprimé en pourcentage de la population active.

Taux d'emploi

Nombre de personnes occupées (en emploi) exprimé en pourcentage de la population en âge de travailler.

Temps partiel (heures de travail)

Personnes qui travaillent habituellement moins de 30 heures par semaine à leur emploi principal ou à leur seul emploi.

Temps plein (heures de travail)

Personnes qui travaillent habituellement 30 heures ou plus par semaine à leur emploi principal ou à leur seul emploi.

Chapitre 3 Produit intérieur brut annuel par industrie

Produit intérieur brut aux prix de base

Valeur sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'une région au cours d'une période donnée, sans égard au caractère étranger ou non de la propriété des facteurs de production. Le PIB aux prix de base correspond au PIB calculé aux prix du marché, moins les prélèvements fiscaux applicables aux produits, plus les subventions à la consommation.

Chapitre 4

Revenu disponible par habitant

Rémunération des salariés

Elle se définit comme la rémunération totale, en espèces ou en nature, à verser par une entreprise à un salarié pour le travail effectué par celui-ci durant la période comptable. La rémunération des salariés est enregistrée sur la base des droits et obligations ; elle est donc mesurée par la valeur de la rémunération en espèces ou en nature qu'un salarié est en droit de recevoir de la part de son employeur, pour le travail effectué au cours de la période concernée, que la rémunération soit payée à l'avance, au moment où le travail est effectué, ou après. Plus précisément, sont considérés dans la rémunération des salariés, les salaires avant retenues, les pourboires, les commissions, les primes de rendement, les honoraires des directeurs et les allocations pour vacances et congés de maladie, ainsi que le solde et les indemnités militaires.

Revenu disponible

Somme de tous les revenus reçus par les résidents d'un territoire donné moins les transferts courants versés par ceux-ci à certains secteurs institutionnels. Plus précisément, le revenu disponible se compose du revenu primaire, des transferts courants que reçoivent les ménages des non-résidents, des sociétés financières, des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) et des administrations publiques moins les transferts courants que les ménages versent aux non-résidents, aux sociétés financières, aux ISBLSM, ainsi qu'aux administrations publiques comme les impôts sur le revenu et les cotisations aux régimes d'assurance sociale. Les transferts sociaux en nature ne sont pas considérés dans le revenu disponible.

Revenu disponible par habitant

Il correspond au revenu disponible d'un territoire donné divisé par la population totale.

Revenu mixte net

Il correspond au revenu que les entreprises non constituées en société tirent de la production de biens et de services. On l'appelle revenu mixte parce qu'il inclut à la fois le revenu imputé au facteur capital de la production

ainsi que le revenu imputé au facteur travail de la production (rémunération du travail effectué par le ou les propriétaires). Le revenu mixte net correspond au revenu mixte brut moins la consommation de capital fixe.

Revenu net de la propriété

Il s'obtient en soustrayant le revenu de la propriété payé du revenu de la propriété reçu. Sont considérés dans les revenus de la propriété reçus les dividendes, les intérêts sur les obligations canadiennes, de même que les intérêts sur les dépôts en banque ou en société de fiducie. Les gains en capital y sont exclus.

Revenu primaire

Les revenus primaires sont les revenus qui échoient aux ménages du fait de leur participation aux processus de production, ou parce qu'ils possèdent les actifs nécessaires pour la production. Les revenus primaires se composent de la rémunération des salariés, du revenu mixte net et du revenu net de la propriété. Les revenus primaires ne comprennent pas les cotisations sociales aux régimes d'assurance sociale, ni les prestations versées à partir de ces régimes, les impôts courants sur le revenu, sur le patrimoine, etc., ni les autres transferts.

Transferts courants aux ISBLSM

Ils consistent en des transferts en espèces reçus, régulièrement ou occasionnellement, par les ISBLSM, sous forme de cotisations, de souscriptions, de dons volontaires, etc. Ces transferts sont destinés à couvrir les coûts de la production non marchande des institutions sans but lucratif au service des ménages, ou à fournir les fonds permettant de financer les transferts courants aux ménages résidents ou non-résidents, sous forme de prestations d'assistance sociale.

Transferts courants aux non-résidents

Versements par des résidents canadiens à des non-résidents et retenues d'impôt à la source versées à l'étranger.

Transferts courants aux sociétés financières

Contributions des employeurs et des employés à un régime de retraite à cotisation déterminée ou à prestations déterminées.

Transferts courants des administrations publiques

Paiements tels que les prestations fiscales pour enfants et les crédits d'impôt pour enfants, les prestations d'assurance-emploi, les pensions de sécurité de la vieillesse, les prestations d'aide financière de dernier recours, les bourses d'études et les subventions de recherche, les prestations d'indemnisation des accidents de travail, les subventions aux peuples autochtones, les pensions versées en vertu du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec.

Transferts courants des ISBLSM

Transferts en espèces reçus, régulièrement ou occasionnellement, par les ménages des ISBLSM.

Transferts courants des ménages aux administrations publiques

Impôts sur le revenu, cotisations aux régimes d'assurance sociale et autres transferts courants.

Transferts courants des non-résidents

Pensions payées par des administrations publiques étrangères à des résidents canadiens plus les versements faits par des non-résidents à des résidents canadiens.

Transferts courants des sociétés financières

Prestations reçues d'un régime de retraite à cotisation déterminée ou à prestations déterminées.

Chapitre 5

Conditions de vie des familles

Famille de recensement

Une famille de recensement est composée d'un couple marié ou en union libre, avec ou sans enfants, ou d'un parent seul vivant avec au moins un enfant. Tous les membres d'une famille de recensement particulière habitent le même logement. Un couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les enfants peuvent être des enfants biologiques issus d'un mariage ou d'une union libre ou des enfants adoptés, peu importe leur âge ou leur état matrimonial, du moment qu'ils habitent dans le logement sans leur propre conjoint marié, conjoint de fait ou enfant. Une famille composée de petits-enfants qui

habitent avec leurs grands-parents alors qu'aucun des parents n'est présent constitue également une famille de recensement.

5.1 Revenu médian des familles

Revenu du marché

Le revenu du marché est la somme du revenu d'emploi (travail salarié ou montant net de travail autonome), du revenu de placements, du revenu de retraite (régime privé de pension) et des éléments compris dans la catégorie « autres revenus en espèces ». Il correspond au revenu total moins les transferts gouvernementaux.

Revenu médian

Le revenu médian après impôt des familles est la valeur centrale qui sépare en deux parties égales les familles ayant un revenu : la première moitié regroupe les familles dont les revenus sont inférieurs à la médiane et la seconde moitié regroupe les familles dont les revenus se situent au-dessus de la médiane.

Le revenu familial après impôt se compose des salaires, traitements et commissions, du revenu net provenant d'un travail autonome, des revenus de placements, des pensions de retraite privées, des transferts gouvernementaux et des autres revenus en espèces (pensions alimentaires, revenus de location, etc.). Les prestations en lien avec la crise sanitaire sont incluses, soit la Prestation canadienne d'urgence (PCU), la Prestation canadienne de relance économique (PCRE) et la Prestation canadienne d'urgence pour étudiants (PCUE). Sont soustraits du revenu familial les impôts provinciaux et fédéraux. L'impôt fédéral est ajusté pour tenir compte de l'abattement du Québec. Ne sont pas compris dans le revenu familial après impôt les prestations aux anciens combattants, les gains de loterie, les gains en capitaux ainsi que certains crédits d'impôt provinciaux remboursables. Les revenus de tous les membres de la famille sont inclus dans le calcul du revenu familial.

5.2 Taux de faible revenu

Mesure du faible revenu

Mesure dont le seuil représente 50 % du revenu médian québécois après impôt des familles (y compris les personnes hors famille) qui a été préalablement ajusté en

fonction de la taille et de la composition de la famille à l'aide d'une échelle d'équivalence. Ainsi, une famille est considérée comme étant à faible revenu lorsque son revenu ajusté est inférieur à ce seuil.

Taux de faible revenu des familles

Il correspond au nombre de familles à faible revenu divisé par le nombre total de familles.

Chapitre 6

Santé des jeunes du secondaire

Consommation excessive d'alcool au cours des 12 derniers mois

L'indicateur de consommation excessive d'alcool est construit à l'aide de la question suivante : « Au cours des 12 derniers mois, combien de fois as-tu pris 5 consommations d'alcool ou plus dans une même occasion ? » Dans l'EQSJS, la consommation excessive concerne les élèves qui ont pris 5 consommations ou plus en une même occasion au moins une fois au cours des 12 derniers mois.

Niveau d'activité physique de loisir et de transport durant l'année scolaire

Cet indicateur sert à estimer le niveau d'activité physique à l'aide de la fréquence et de la durée auxquelles les jeunes ont pratiqué des activités physiques de loisir et de transport dans les quatre semaines avant l'enquête. Il s'agit du résultat de la combinaison de deux indicateurs : le niveau d'activité physique de loisir, construit à partir de cinq questions qui portent sur la pratique globale d'activités durant les temps libres à la maison, à l'école ou ailleurs durant l'année scolaire (sport, plein air, conditionnement physique, danse, marche, etc.), et le niveau d'activité physique de transport, construit à partir de quatre questions portant sur les modes de transport actifs, comme la marche, la bicyclette, le patin à roues alignées ou tout autre moyen utilisé pour se rendre à l'école, au travail ou ailleurs durant l'année scolaire. On classe ainsi les élèves en cinq catégories (actif, moyennement actif, un peu actif, très peu actif et sédentaire).

Santé mentale positive

L'indicateur de santé mentale positive est construit à partir des réponses obtenues à 12 questions concernant le bien-être émotionnel (émotions positives et satisfaction et intérêt à l'égard de la vie) et le bien-être fonctionnel (bien-être social et bien-être psychologique). Sur la base des réponses à ces questions, les élèves ont été classés en trois catégories de santé mentale positive selon les lignes directrices proposées par Keyes (2006) : santé mentale florissante, modérément bonne, ou languissante.

- Florissante (réponse « Presque tous les jours » ou « Tous les jours » à au moins une des trois questions sur le bien-être émotionnel et à au moins cinq des neuf questions sur le bien-être fonctionnel) ;
- Modérément bonne (santé mentale ni florissante ni languissante) ;
- Languissante (réponse « Une fois ou deux » ou « Jamais » à au moins une des trois questions sur le bien-être émotionnel et à au moins cinq des neuf questions sur le bien-être fonctionnel).

Statut de fumeur de cigarette

Les élèves ayant un statut de fumeur de cigarette dans ce chapitre ont fumé au moins 100 cigarettes au cours de leur vie, soit tous les jours au cours des 30 derniers jours, soit moins souvent que tous les jours au cours des 30 derniers jours.

Troubles anxieux, dépression, troubles de conduites alimentaires et TDA/TDAH

L'indicateur concerne les élèves qui ont répondu affirmativement à la question : « Est-ce que tu présentes l'un ou l'autre des problèmes de santé suivants confirmés par un professionnel de la santé (p. ex. : médecin, infirmière praticienne spécialisée) ? » :

- Trouble anxieux
- Dépression
- Trouble de conduites alimentaires (p. ex. : anorexie, boulimie)
- TDA/TDAH (c.-à-d. trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité »).

Chapitre 7

La fréquentation des cinémas en 2024

Établissements cinématographiques actifs

Les établissements cinématographiques actifs comprennent les cinémas et les ciné-parcs possédant un permis en règle de la Régie du cinéma et ayant projeté au moins un film pendant l'année de référence.

Taux d'occupation

Le taux d'occupation se calcule en divisant l'assistance par le total de fauteuils disponibles.

Chapitre 8

Statistiques par MRC

8.1 Démographie

Voir les concepts et définitions du
[Chapitre 1 – Démographie](#).

8.2 Revenu disponible par habitant

Voir les concepts et définitions du
[Chapitre 4 – Revenu disponible par habitant](#).

8.3 Taux de travailleurs

Nombre de personnes déclarantes

Personnes âgées de 25 à 64 ans ayant produit une déclaration de revenus (formulaire TP-1) auprès de Revenu Québec, qui étaient vivantes à la fin de l'année et dont l'adresse de résidence habituelle est au Québec.

Nombre de travailleurs

Personnes âgées de 25 à 64 ans qui occupaient un emploi au cours d'une année donnée, qu'elles aient été employées ou travailleuses autonomes, et pour lesquelles une déclaration de revenus a été produite auprès de Revenu Québec. Les personnes qui étaient en emploi, mais qui n'étaient pas au travail, comme celles qui se

sont prévaluées du congé parental offert par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), sont également prises en compte dans ce nombre.

L'estimation du nombre de travailleurs est établie en fonction de certains renseignements tirés des déclarations de revenus des particuliers de Revenu Québec. Pour déterminer si une personne occupe un emploi durant une partie ou la totalité d'une année civile donnée, l'ISQ se base sur les montants déclarés au titre de revenus d'emploi, de revenus d'entreprise, de l'assurance-emploi, de l'aide financière de dernier recours, de prestations du RQAP et de revenus de retraite. Qui plus est, depuis 2020, les renseignements relatifs à la Prestation canadienne d'urgence (PCU), à la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE), à la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE), à la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement (PCTCC) et à la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA) sont également pris en compte pour établir la situation d'emploi des personnes déclarantes.

Les données sur le nombre de travailleurs ont été compilées par MRC en fonction de l'adresse inscrite dans les fichiers de Revenu Québec, laquelle correspond habituellement à l'adresse de résidence du particulier qui a produit une déclaration de revenus.

Revenu d'emploi médian

Valeur centrale, exprimée en dollars, séparant en deux parties égales un groupe donné de personnes ayant des revenus d'emploi. La première partie regroupe celles ayant un revenu inférieur à la médiane, et la seconde, celles ayant un revenu supérieur à la médiane.

Le revenu d'emploi, tel que défini par l'ISQ, comprend les salaires avant retenues et déductions, les pourboires, les commissions, les corrections des revenus d'emploi, les autres revenus d'emploi, les prestations d'assurance salaire, les prestations du Programme de protection des salariés (PPS), les prestations du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) ainsi que les revenus nets des entreprises individuelles.

Taux de travailleurs

Nombre de travailleurs, exprimé en pourcentage du nombre de personnes déclarantes de 25 à 64 ans.

8.4 Valeur foncière des résidences unifamiliales

Copropriété

La copropriété divise d'un immeuble, ou condominium, existe lorsque plusieurs personnes ont, ensemble et concurremment, le droit de propriété d'un bien et que ce droit se répartit entre les copropriétaires par fractions comprenant chacune une partie privative, matériellement divisée, et une quote-part des parties communes.

Résidence unifamiliale

La résidence unifamiliale correspond à toute unité d'évaluation qui est constituée par une résidence d'un seul logement, à l'exclusion faite des copropriétés résidentielles et des maisons mobiles. Sont également exclus les chalets et maisons de villégiature.

Valeur foncière uniformisée

Elle représente la valeur des terrains et des bâtiments inscrite au rôle d'évaluation multipliée par le facteur comparatif établi pour chacun des exercices financiers des municipalités. Les valeurs foncières sont uniformisées afin de rendre comparables les valeurs inscrites au rôle triennal d'évaluation, lequel n'est pas déposé la même année par l'ensemble des municipalités québécoises. Le facteur comparatif est l'inverse de la proportion médiane du rôle. Cette dernière est établie après le dépôt du rôle triennal, et elle est constituée par la donnée médiane d'une distribution de proportions individuelles mettant en relation le prix de vente des propriétés ayant fait l'objet de transaction et leur évaluation inscrite au rôle.

Valeur moyenne des copropriétés

Elle est obtenue en divisant la valeur totale imposable des copropriétés par le nombre de copropriétés imposables.

Valeur moyenne des résidences unifamiliales

Elle est obtenue en divisant la valeur totale imposable des résidences unifamiliales par le nombre de résidences unifamiliales imposables.

8.5 La population des MRC vivant à proximité des milieux naturels aménagés

Milieu naturel aménagé

Aux fins de l'indicateur, appellation pour désigner indistinctement deux types de milieux naturels :

- les espaces naturels aménagés non urbanisés ;
- les espaces verts urbains.

Espace naturel aménagé non urbanisé

Aux fins des calculs, les espaces naturels aménagés non urbanisés sont sélectionnés selon trois critères à respecter dans l'ordre suivant :

1. Ils sont inscrits au Registre des aires protégées (RAP) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ou font partie des territoires récréatifs du Québec (TRQ) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF).
2. Le public doit pouvoir accéder à ces espaces. Au moins une partie de chaque espace naturel doit être accessible par la route, être ouverte au public et comporter la possibilité de s'y promener. Les territoires accessibles uniquement en hydravion, en VTT, en motoneige et les îles non accessibles par le réseau routier sont ainsi exclus. Par définition, les terres publiques sont ouvertes à la population ; cependant, certains milieux peuvent être fermés pour protéger les habitats ou les espèces animales. La vérification de l'accessibilité aux refuges d'oiseaux migrants provient d'une communication personnelle en mai 2025 d'Environnement et Changement climatique Canada.
3. Parmi les territoires précédemment sélectionnés, au moins 20 % de la superficie de ces milieux naturels doivent être terrestres.

Parmi les espaces naturels retenus, on trouve les types de territoires suivants : les parcs nationaux du Canada, les parcs nationaux du Québec, les refuges d'oiseaux migrants, les refuges fauniques, les réserves nationales de faune, les réserves marines, les réserves de biodiversité, les ententes particulières avec les Autochtones, les forêts

d'enseignement et de recherche, les parcs régionaux, les pourvoiries à droits exclusifs, les réserves fauniques, les stations forestières, les zones d'exploitation contrôlée et les réserves écologiques.

Il n'a pas été possible de vérifier les caractéristiques de certains territoires : certaines réserves de biodiversité, réserves de biodiversité projetées, réserves aquatiques projetées, réserves de parc national du Québec, réserves de territoire aux fins d'aire protégée, réserves naturelles reconnues et certains territoires mis en réserve. Ils sont donc exclus de la compilation.

Bien que les espaces naturels aménagés non urbanisés soient généralement situés en dehors des zones urbaines, il existe des exceptions. Ainsi, il se peut qu'une partie de certains espaces naturels aménagés non urbanisés aient aussi le statut d'espaces verts urbains (voir la définition ci-dessous). En effet, des villes peuvent leur donner le statut de « parcs récréatifs ». Par exemple, le parc de la Gatineau est à la fois un parc national du Canada, et une partie de son territoire détient également le statut d'espace vert urbain.

La proximité des espaces naturels aménagés non urbanisés est calculée en fonction du temps de conduite en véhicule automobile nécessaire pour relier les résidences au milieu naturel aménagé, selon des conditions parfaites sur le réseau routier (en tenant compte des fermetures).

Espace vert urbain

Aux fins des calculs, seuls les espaces verts qui répondent aux caractéristiques suivantes sont inclus dans l'indicateur :

- L'usage prédominant selon le classement de l'évaluation foncière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) est soit « parcs et assimilés », « piste cyclable en site propre » ou « sentier récréatif pédestre ».
- Chaque usage prédominant doit avoir un indice moyen de végétation par différence normalisée (IVDN) par usage d'au moins 0,6 sur 1 (sinon l'usage n'est pas retenu).

- La superficie de chaque parcelle d'espace vert doit couvrir un hectare au minimum.
- L'IVDN de chaque parcelle d'espace vert doit être d'au moins 0,6 sur 1 (sinon la parcelle n'est pas retenue).

La proximité des milieux aquatiques n'est pas mesurée.

Il se peut que certains espaces verts urbains soient situés sur le territoire des espaces naturels aménagés non urbanisés. Par exemple, plusieurs espaces verts urbains sont situés dans le parc de la Gatineau, qui est un parc national du Canada.

La proximité des espaces verts urbains se mesure en distance à vol d'oiseau entre les résidences et n'importe quelle partie de l'espace vert urbain étudié. La distance de 300 mètres et moins a été choisie, car elle rend théoriquement le lieu accessible en moins de 10 minutes de marche.

Indice de végétation par différence normalisée (IVDN, ou NDVI de son acronyme anglais Normalized Difference Vegetation Index)

L'IVDN estime la densité et la vigueur de la végétation. Il est calculé à partir des bandes spectrales du proche infrarouge (IR) et du rouge (R) : la chlorophylle absorbe la lumière visible (photosynthèse), et la structure cellulaire des feuilles reflète les infrarouges.

$$IVDN = \frac{IR - R}{IR + R}$$

Plus l'indice est élevé, plus la végétation est dense et vigoureuse.

Les images satellites de 2024 du programme Landsat ont été utilisées pour calculer l'indice de végétation par différence normalisé.

Population et lieu de résidence

La population prise en compte dans la compilation de l'indicateur est celle des aires de diffusion du Recensement de la population de 2021 de Statistique Canada.

La population des territoires autochtones est exclue des calculs. Les territoires autochtones sont les entités dont le statut est soit une réserve indienne, un établissement indien, une terre réservée aux Cris, une terre de la catégorie 1 pour les Inuits ou une terre réservée aux Naskapis selon le découpage municipal de janvier 2024.

Les données sur le réseau routier et les emplacements des adresses résidentielles utilisées pour le calcul de proximité aux milieux naturels proviennent de la géobase Adresse Québec (MRNF) de juillet 2024. Les découpages géographiques sont ceux de janvier 2024.

La population du Québec qui a accès aux deux types de milieux naturels aménagés n'est comptée qu'une seule fois.

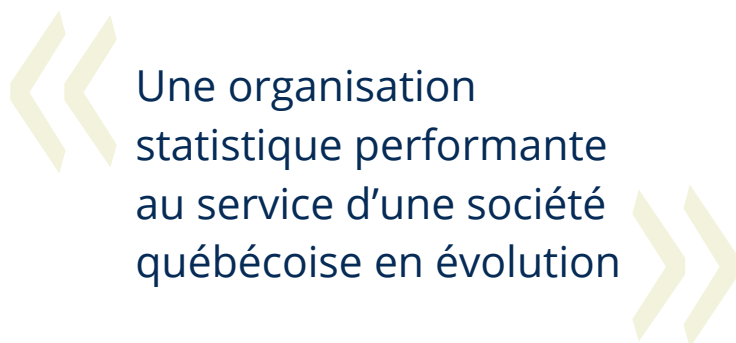
Publié annuellement, le *Panorama des régions du Québec* dresse un portrait socioéconomique des 17 régions administratives et des 104 municipalités régionales de comté (MRC) qui les constituent, à partir des plus récentes données administratives et d'enquêtes.

L'édition 2025 contient :

- sept chapitres qui présentent les régions administratives selon différents thèmes : la démographie, le marché du travail, le PIB régional, le revenu disponible par habitant, les conditions de vie des familles, la santé des jeunes du secondaire et la fréquentation des cinémas ;
- un huitième chapitre qui fournit des analyses et des statistiques détaillées traitant, à l'échelle des MRC, de thèmes variés, à savoir la population, le revenu disponible par habitant, le taux de travailleurs, la valeur foncière des résidences unifamiliales ainsi que la population vivant à proximité des milieux naturels aménagés.

Chaque chapitre comprend des analyses, des graphiques, des tableaux de données, des notes méthodologiques et, pour certains, des cartes. Une section *Concepts et définitions*, suivie d'une annexe regroupant un tableau synoptique et des graphiques comparatifs selon certains indicateurs, complète la publication.

Référence en matière d'analyses statistiques régionales et supralocales depuis 2009, le *Panorama des régions du Québec* est un outil d'aide à la prise de décision pour toutes les personnes intervenant sur la scène régionale, et un vecteur d'information pour quiconque souhaite en savoir plus sur les régions et les MRC du Québec.



statistique.quebec.ca